

Arts et Spectacles

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14709 – 6 F – JEUDI 14 MAI 1992 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Trêve fragile en Bosnie

LES Serbes de Bosnie-Herzégovine, qui réclament plus de la moitié d'une République dont ils ne composent pourtant qu'un peu plus de 30 % de la population – à côté de 43,7 % de Musulmans et 17,3 % de Croates – ont, pour la première fois depuis le début du conflit, proclamé unilatéralement, mardi 12 mai, une trêve de cinq jours. Heureuse nouvelle, qu'il faut, toutefois, accueillir avec prudence. En premier lieu, on ne compte plus, tant elles sont nombreuses, les belles promesses oubliées peu après avoir été formulées.

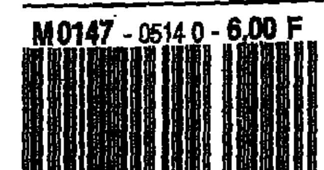
Ensuite, les Serbes sont passés maîtres dans l'art de brouiller les cartes, tant et si bien que le pouce peut très bien ignorer ce que fait l'index, et Belgrade rejeter sur des « éléments incontrôlés » la responsabilité de toute exaction. De même que le commandement d'une armée, dont on ne sait plus très bien de quelle autorité elle relève, peut se cacher derrière une irresponsabilité de façade. Ainsi est-il assez inquiétant de voir un officier serbe à la réputation de « dur », le général Ratko Mladic, muté il y a quelques jours à la tête des forces « fédérales » stationnées en Bosnie-Herzégovine, être nommé chef d'une armée créée par les sécessionistes serbes de Bosnie... le jour même où ces mêmes sécessionistes proclament leur cessez-le-feu.

SEULE lueur d'espoir : pour une fois, la communauté internationale semble avoir adopté, vis-à-vis de la Serbie, la bonne politique au bon moment. Les sanctions diplomatiques décidées lundi par la CEE (rappel des ambassadeurs européens à Belgrade) ont peut-être fait mouche sur un régime dont l'isolement total risque, à terme, de sonner le glas.

A défaut de ramener complètement la paix dans une région où les haines ont atteint une telle intensité, on peut espérer que les mesures européennes de coercition calmeront suffisamment le jeu pour permettre un dialogue plus consistant que par le passé. Et ce, d'autant que les Etats-Unis ont respecté l'engagement qu'ils avaient pris de suivre les Européens : ils ont, eux aussi, décidé de rappeler leur – très actif – ambassadeur à Belgrade, M. Warren Zimmermann.

BIEN que la responsabilité des Serbes dans le dépeçage de la Bosnie-Herzégovine ait été abondamment soulignée – et condamnée – un élément qui est loin d'être négligeable dans l'issue du conflit est l'attitude de la Croatie. D'une grande discrétion depuis que la Serbie attire sur elle l'ire internationale, Zagreb n'en garde pas moins un œil sur la République voisine. Ainsi le régime du président Franjo Tudjman n'a-t-il jamais caché sa volonté de « protéger » les Croates de Bosnie-Herzégovine, surtout ceux d'Herzégovine occidentale, province limitrophe de la Dalmatie peuplée à quelque 90 % de Croates. Or, il y a déjà plusieurs mois que ces derniers ont demandé leur rattachement à la Croatie. Une tentation à laquelle la « République mère » pourrait bien, un jour, succomber, faisant fi de son alliance actuelle avec les Musulmans.

(Lire nos informations et le reportage de FLORENCE HARTMANN page 3)



M 0147 - 0514 0 - 6,00 F

Alors que l'opposition confirmait ses divisions sur le traité de Maastricht

Les députés ont adopté à une large majorité le projet de révision constitutionnelle

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, mercredi 13 mai, par 398 voix contre 77 et 99 abstentions, le projet de révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. Ce texte autorise les transferts de compétences aux institutions européennes en matière économique et monétaire et accorde aux citoyens des autres pays de la CEE résidant en France le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales. Le gouvernement a accepté cinq amendements proposés par l'opposition, dont l'un améliore le contrôle du Parlement français sur les décisions de Bruxelles. Le scrutin a confirmé les divisions de la droite, la grande majorité de l'UDF et la quasi-totalité de l'UDC votant en faveur du texte, tandis que le RPR se partageait entre le vote contre et l'abstention. Toutefois, le nombre des opposants a diminué par rapport au vote sur l'exception d'irrecevabilité défendu la semaine dernière par M. Séguin.

Premier obstacle franchi

par Thierry Bréhier

La victoire est incontestable : la révision de la Constitution – préalable indispensable à la ratification du traité de Maastricht – a été adoptée mercredi 13 mai au matin par l'Assemblée nationale, somme toute à une majorité confortable.

Mais victoire pour qui ? Pour ceux qui souhaitent la construction de cette Union européenne promise ? Certainement, puisque la première étape de la longue procédure devant mener à sa réalisation a été franchie. Pour ceux qui, contre la mode du jour, assurent que le Parlement peut être le lieu d'un débat de qualité et d'importance ? Assurément, puisque, tout au long de la discussion, les députés ont donné une image de sérieux et ont montré leur souci d'aborder les vraies questions, de trancher nettement les choix d'avenir sans s'enfermer dans les querelles partisanes et immédiates.

Lire la suite page 9
Lire aussi le compte rendu des débats, par FRÉDÉRIC BOBIN et GILLES PARIS, et les articles d'OLIVIER BIFFAUD et PASCALE ROBERT-DIARD, pages 7, 8 et 9

Rapport accablant sur la catastrophe de Bastia

C'est un rapport accablant pour le constructeur de la tribune du stade de Furiani et pour les organisateurs de la demi-finale de la Coupe de France de football à Bastie qu'a remis, mardi 12 mai, au premier ministre et au ministre de l'intérieur, la commission d'enquête administrative.

Les enquêtes administratives et judiciaires ont notamment permis de révéler l'existence d'une double billeterie.

Mardi 12 et mercredi 13 mai, trois responsables de la Ligue corse de football et un dirigeant du Sporting Club bastiais (SCB) ont été inculpés et laissés en liberté sous contrôle judiciaire, tandis que le délégué de la SOCOTEC pour la Haute-Corse était écroué à la maison d'arrêt de Bastia.

Le président du SCB, M. Jean-François Filippi, devait être présenté mercredi après-midi 13 mai au juge d'instruction.

Lire page 11 les articles de MICHEL CODACCIONI, BÉNÉDICTE MATHIEU, JÉROME FENOGLIO et ALAIN GIRAUDO

Liban : après la guerre, la misère

La crise économique est de plus en plus éprouvante pour une partie de plus en plus importante de la population

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

En complet-veston, l'homme qui frappe à la porte de cet appartement d'un quartier bourgeois de Beyrouth surprend. Gêné, il sollicite de l'argent pour acheter des médicaments. Ordonnance à la main, il ne cherche pas la pitié. Son histoire, banale pour un homme âgé dont la pension suffit à peine à acheter du pain et un peu de lait, est aujourd'hui celle de milliers de Libanais, dont les maigres économies ou ressources ont fondu avec la chute vertigineuse de la monnaie nationale. La misère atteint une grande partie de la population, qui ne peut plus toujours s'assurer le minimum. Le Liban de la paix a au moins un point commun avec celui de la guerre : la lutte continue pour la survie.

Toutes les organisations caritatives le constatent : les demandes d'aides se multiplient et il devient difficile d'y faire face. Les chiffres sont révélateurs. Le salaire minimum de 120 000 livres, qui représentait 136 dollars jusqu'à la mi-février, ne vaut plus aujourd'hui qu'environ 75 dollars. Or, dans le même temps, les prix ont augmenté, y compris ceux des produits déjà vendus en dollars, la monnaie américaine étant à Beyrouth aussi courante que la livre. Si la malnutrition n'affecte encore que les plus défavorisés, les problèmes de santé et d'éducation pour beaucoup de familles nombreuses deviennent insurmontables, comme le sont les difficultés des personnes âgées, auxquelles leurs proches ne peuvent plus venir en aide, et des handicapés qui sont légion après seize ans de guerre.

Dans sa petite maison sans chauffage d'une banlieue de Beyrouth, Issam, trente-huit ans, vient, la mort dans l'âme, de retirer de l'école ses deux enfants de huit et dix ans. « *J'avais tout sacrifié pour cela*, dit-il. *Mais cette fois, je n'ai plus de quoi payer le troisième trimestre. On verra à la prochaine rentrée si la situation s'améliore.* »

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite et nos informations page 4

Un plan pour la sécurité urbaine

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 13 mai, un plan d'action immédiate pour la rénovation et la sécurité urbaines, associant les ministères de l'intérieur, de la ville, de la justice, de la jeunesse et du logement. Le volet policier vise à assurer un *« quadrillage dissuasif »* sur le terrain.

Lire page 12 l'article de ERICH INCIYAN, ainsi que le point de vue de PHILIPPE ROBERT, « La justice impuissante », page 2

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

Grandes manœuvres dans l'enseignement catholique

Radicalisation des associations de parents d'élèves, ultimatum lancé au gouvernement, assemblée plénière extraordinaire des évêques, mercredi 13 et jeudi 14 mai : l'heure est à la mobilisation dans l'enseignement catholique.

Lire page 13 l'article de JEAN-MICHEL DUMAY

POINT

L'Opus Dei

La béatification de Mgr Escriva de Balaguer, dimanche 17 mai à Rome, consacrera la reconnaissance officielle de l'Opus Dei.

Page 10

La mort de Jacqueline Maillan

La comédienne Jacqueline Maillan est morte, mardi 12 mai à Paris, des suites d'une crise cardiaque, à l'âge de soixante-neuf ans. Elle était une idole du théâtre de boulevard.

Lire page 26 l'article d'EMMANUEL DE ROUX

Cannes 92

Cannes retrouve *Othello*, le chef-d'œuvre d'Orson Welles. Dans la Sélection officielle, Victor Erice présente le très beau *Songe de la lumière*. L'Argentin Fernando Solanas propose un *Voyage* dans lequel il brocarde le président Menem.

Lire page 17 les articles de HENRI BÉHAR, DANIÈLE HEYMANN et JACQUES SICLIER

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 28

« Le Monde de la formation professionnelle et des carrières », page 21
« Le Monde immobilier », pages 22 et 23

La « corpo » des dockers

Ouverture du débat parlementaire sur la révision, contestée, du statut de 1947

par François Grosrichard

Quarante-cinq ans ! Il aura fallu presque un demi-siècle pour qu'un gouvernement ose prendre le risque de soumettre au Parlement la réforme du statut des dockers et déboulonner les soubassements les plus solides de la « loi-statut » du 6 septembre 1947.

Hasard du calendrier et retournement historique de la conjoncture politique : ce qu'un pouvoir socialiste emmené par Paul Ramadier et allié des communistes avait, au lendemain de la Libération, érigé en sacro-saint édifice, est aujourd'hui balayé par un autre chef de gouvernement socialiste pour qui le PC et la CGT, devenus des gêneurs, s'entêtent en pure perte à vivre, selon le mot de M. Pierre Bérégovoy lui-même, au temps de la marine à voile... Ce faisant, le premier ministre et son secrétaire d'Etat à la mer, M. Charles Josselin, savent parfaitement qu'ils vont déclencher une tempête sur les quais dont on n'a vu jusqu'à ce jour, de grèves en défilés, que les mugissements avant-coureurs. Ils n'ont pas grand-chose à perdre mais beaucoup à gagner en crédibilité dans l'opinion.

La gauche modérée qui dirige de nombreuses villes portuaires, la droite, et le patronat en tête réclament à cor et à cri la réforme d'urgence et la fin d'un régime anachronique, socialement dérogatoire et économiquement suicidaire, en vertu duquel tout le pouvoir est entre les mains d'une seule communauté soudée, les dockers, et d'un seul syndicat accroché à sa forteresse chancelante, la CGT.

Lire la suite page 18

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L. ; Luxembourg, 42 FL. ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Délinquance

La justice impuissante

par Philippe Robert

QUAND on envisage la crise de la justice sous l'angle de la société civile, ce sont les impasses de la politique criminelle, c'est la délinquance qui occupe le premier plan.

Un problème domine tous les autres, la formidable croissance des plaintes pour vols et cambriolages depuis la fin des années 50. Nous touchons là du doigt la conséquence de mutations sociales de grande ampleur : pour la première fois dans l'histoire des sociétés humaines, des biens de valeur, des biens largement liés aux modes de vie, très chargés aussi de valeur symbolique, sont largement distribués, comme la voiture ou les appareils électrodomestiques. Pour ceux qui en sont privés ou n'y ont pas encore accès, la frustration est très forte. Or ces biens sont mal surveillés par leurs propriétaires en raison de nos modes de vie, notamment de la séparation entre lieu de travail et lieu d'habitation. D'où un considérable problème de délinquance patrimoniale.

Devant ce problème, les citoyens se trouvent désarmés. Ont presque totalement disparu les solutions communautaires traditionnelles qui mettaient en œuvre des surveillances et des arrangements informels sous l'arbitrage de petites communautés locales. La vie de village n'existe plus guère. Toutes les tentatives pour recréer artificiellement ces solutions communautaires se heurtent à l'anonymat des auteurs : si la victime ignore qui est le délinquant, aucun arrangement, aucune médiation n'est possible.

Le marché privé ne répond que partiellement à cette demande des particuliers : l'assurance ne comble pas tout, notamment pas la peur ou l'irritation. Surtout, elle intervient après coup, et l'on oublie que les gens désirent avant tout ne pas être volés ou cambriolés. Quant aux prestations privées de sécurité, elles s'adaptent bien à la demande des entreprises et des organisations, assez mal à celle des particuliers, qui n'ont accès, de la serrure multipoints à la sirène d'alarme, qu'à des technologies bas de gamme assez coûteuses pour leur efficacité.

Reste l'Etat. Mais lui ne répond pas : 85 % au moins de ces plaintes ne sont pas élucidées. Cette «petite délinquance banale», comme on dit, n'est guère mobilisante. La traiter demanderait beaucoup de temps et de moyens, probablement une révision déchirante des pratiques policières, et elle ne serait pas très gratifiante pour des professionnels portés à sous-estimer son impact social. Quoi qu'il en soit, la police n'est guère parvenue à prévenir vols et cambriolages, ni à les élucider ni à les rendre «moins rentables» en s'attaquant sérieusement aux circuits de recel ordinaires.

Je me méfie des statistiques.

Echec de la médiation

On se console en faisant valoir que ceux qui volent beaucoup finissent bien par se faire arrêter, ce qui est effectivement vraisemblable, et que l'on évite ainsi de surcharger les tribunaux d'un contentieux qui les submergerait. Mais ces interventions tardives sont peu dissuasives et elles ont une contrepartie : il devient difficile de recourir à une peine autre que l'emprisonnement. Après un vol ou un cambriolage, la mise à l'épreuve, le travail d'intérêt général peuvent avoir un sens; il est plus difficile d'y songer si l'on a laissé les méfaits s'accumuler longtemps.

Du coup, la magistrature a tenté de résoudre le problème en allongeant, à partir du milieu des années 70, la durée des emprisonnements. C'est sans grand espoir : la sévérité des peines n'est guère dissuasive pour ce genre de délinquance si le risque d'arrestation est bas.

On a aussi développé l'aide et l'indemnisation pour les victimes individuelles. On ne diminue pas la valeur de ces réalisations incontestablement utiles quand on constate qu'elles touchent finalement une petite minorité de victimes. Chichement dotés, les dispositifs d'aide tournent pourtant souvent au plein de leur capacité. Et même si ces mesures interviennent, c'est après coup; elles ne diminuent pas l'exposition au risque. On a aussi tenté toutes sortes de formules de médiation pénale. Une maison de justice, c'est souvent la première entrée d'un service public dans un quartier que tous ont délaissé depuis longtemps, ou bien dans une zone où l'on ne pénètre plus qu'à coups d'incidents.

La médiation peut avoir un bel avenir pour ces «incivilités» (dégradations de boîtes aux lettres, de caves, de parties communes...) et cette petite violence qui dégradent tellement les conditions de vie d'un quartier. Là, les protagonistes sont connus ou facilement connaissables. Pour les vols et cambriolages, il en va tout autrement : les enquêtes de «victimation» (1) confirment que leurs auteurs sont en général anonymes. Toute formule de médiation se trouve de ce fait sévèrement limitée.

Entrevue par le comité Peyrefitte en 1976-1977, réellement mise sur pied par la commission Bonnemaison au début des années 80, la prévention constitue la seule nouveauté de taille de notre politique criminelle. Non qu'elle fût ignorée jusque-là. Au contraire, nous disposions d'une assez bonne formule de prévention spécialisée avec les clubs et équipes de prévention. Avec le durcissement du climat social et économique à partir du milieu des années 70, elle n'a plus suffi : il fallait l'enchâsser dans une prévention générale.

C'est ce qui a été entrepris avec une formule caractérisée par l'entrée dans le jeu des municipalités et par un effort concerté entre les services de l'Etat. Faut-il lui attribuer le mérite de la baisse des plaintes pour vols et de la diminution du sentiment d'insécurité constatées à partir de 1985? On ne saurait le dire avec certitude. Toujours est-il que les troubles de l'automne 1990, ceux du printemps 1991 ont montré la nécessité d'une relance, d'un recentrage de la prévention. Nous manquions il y a quinze ans d'une prévention générale. Il faut veiller aujourd'hui à ne pas perdre la spécificité de l'action préventive (2).

Même couronnée de succès, une politique de prévention ne peut constituer à elle seule toute la politique criminelle. L'encombrement de nos maisons d'arrêt en est le signe le plus visible. C'est lui qui a conduit M. Chalandon à s'engager dans la construction de 15 000 nouvelles places (réduites ensuite à 13 000 par M. Arpaillange). Par la même occasion, on a introduit un nouveau système de gestion mi-publique, mi-privée, qui n'est pas sans rappeler l'«entreprise générale» en vigueur au siècle précédent (3).

Un plan Chalandon tous les trois ans...

Mais cet effort n'est-il pas vain, comme s'il créait un appel d'air? Un expert me disait récemment : si les projections se révèlent fondées, il nous faudra un plan Chalandon tous les trois ans. La question se pose de savoir si nous voulons payer un tel prix pour une dissuasion douteuse et des taux de récidive peu encourageants. Plus grave, le mécontentement des victimes ne diminue pas pour autant : on se fait plaisir, mais on répond peu à la demande sociale.

Il faut donc comprendre les mécanismes de cette situation. Tout d'abord notre taux de détention provisoire par cent mille habitants est quasiment le double de celui du Royaume-Uni ou de la République fédérale d'Allemagne. Certes, il cède quelque peu depuis 1985, moins cependant qu'on pourrait le supposer en voyant l'érosion du nombre de mises en détention provisoire depuis cette époque. C'est que la durée moyenne de ces détentions diminue à peine.

Cet usage intempérant de la détention provisoire semble s'expliquer par les dysfonctionnements du système pénal. Délais de jugement, abondance des défauts, difficultés d'exécution des peines... Tous ces motifs semblent incliner à détenir les déférés à faibles garanties de représentation, ceux à statut précaire dont le nombre croît en période de chômage endémique... sans pourtant que personne soit positivement partisan d'une telle pratique.

Les réformes législatives semblent avoir atteint tout l'effet qu'on pouvait en attendre : celle de 1984 a entraîné une baisse du nombre de détentions provisoires, vraisemblablement en inclinant le parquet à recourir moins souvent à l'instruction préparatoire. Il s'agit aujourd'hui d'un problème de fonctionnement judiciaire : diminuer notre taux anormal de détention provisoire ne peut s'obtenir ni au Parlement ni en prison. La solution est au palais de justice : il faut raccourcir des délais qui ne cessent de croître et assurer l'effectivité du processus pénal.

Maîtriser le contentieux

Quant aux peines, leur durée moyenne ne cesse d'augmenter depuis quinze ans. Longtemps, les voleurs et cambrioleurs ont fourni l'essentiel des condamnés à l'emprisonnement. Depuis quelques années, étrangers en situation irrégulière et vendeurs de stupéfiants prennent une place croissante. La sévérité des juges suit celle du législateur : à plusieurs reprises celui-ci a sensiblement relevé l'échelle des peines, singulièrement en matière de stupéfiants et lors des débats sur le futur code pénal.

On a vu là un moyen de donner des gages à l'insécurité; on y a vu aussi une sorte de contrepartie à l'abolition de la peine de mort. En fait, une telle politique législative produit vraisemblablement un appel d'air, elle incite les juges à relever leurs sentences. Rien de plus conforme à la démocratie que cette sensibilité aux signaux du législateur.

Elargissons maintenant notre réflexion à l'ensemble des peines. En vingt ans, en valeur relative, l'emprisonnement a au moins conservé sa part. Le sursis, la probation et les autres peines de substitution ont gagné ce que l'amende a perdu. Il n'y a pas eu globalement substitution à l'emprisonnement, mais aux peines pécuniaires. Tout se passe comme si les juges avaient surtout tiré les conséquences des faibles facultés contributives de leur «clientèle». Ils ont peut-être été sensibles aussi au médiocre recouvrement des amendes. Le score décevant des peines de substitution doit aussi être évalué en tenant compte de la médiocrité des ressources effectivement allouées pour leur mise en œuvre, en raison de la priorité budgétaire accordée au carcéral.

La gestion des flux, celle des durées du processus pénal, voici un problème prioritaire. A chaque phase, les délais ne cessent de croître depuis trois décennies. Rien d'étonnant à cela : le nombre de condamnés pour crimes, délits et contraventions de cinquième classe a triplé, sans compter l'explosion des petites contraventions.

Aucune institution ne pourrait subir impunément une telle tornade. Conséquence : des *durées* de moins en moins maîtrisées... et des comportements compensatoires, par exemple une détention provisoire de plus en plus longue. Cette tendance à préjuger, à déplacer vers l'amont les décisions essentielles *de facto*, s'est trouvée renforcée encore par la faible effectivité du processus : la part du défaut devient déraisonnable. Les huissiers ayant renoncé à citer dans les grandes villes, l'exécution des peines est incertaine, police et gendarmerie n'y voyant point priorité.

C'est l'occasion de le remarquer : le bon fonctionnement de la justice dépend souvent de collaborateurs extérieurs qui semblent, de manière générale, considérer leur concours à la justice comme peu prioritaire. Il s'agit probablement d'un reflet du statut de la justice dans l'organisation des pouvoirs et des services publics.

Fondamentalement, réapparaît sous toutes ces difficultés un problème déjà aperçu il y a quelques années mais jamais vraiment traité, celui de la maîtrise des contentieux. Dans trois domaines, la situation est devenue explosive au cours des dernières décennies.

• *La circulation routière.* – Il a probablement manqué une administration autonome de la route qui en soit complètement responsable, y compris d'assurer sa police. Elle aurait pu régler l'essentiel par transaction administrative comme c'est la pratique dans tous les autres domaines, et trier ce qui nécessitait un recours à la justice. On tend de plus en plus vers cette solution, mais l'outil administratif fait défaut tant que la police de la route est assurée par les services ordinaires.

• *Les chèques.* – Dans les années 60, on a fortement incité à leur généralisation sans prendre garde à la rigidité d'une réglementation et d'une jurisprudence élaborées à un âge où cet usage était restreint. Ensuite, le législateur n'a pas su défaire ce piège, ni en 1972 ni en 1975. Ce sont donc les parquets qui ont dû procéder à une décriminalisation de fait en suscitant les résistances que l'on sait. Finalement, on s'est résolu à confier presque entièrement la police des chèques aux banques.

• *Les vols.* – On n'a pas su réorienter les pratiques policières dans ce domaine qui mobilise peu les professionnels. On sous-estime les crispations ainsi suscitées dans plusieurs secteurs de la société.

La justice a peu de moyens pour réguler le flux des affaires qui lui sont confiées. Elle ne peut guère jouer que sur la manière de traiter ce qui lui arrive ou renoncer à en traiter certaines parties. Pendant longtemps, les parquets ont pu intervenir en jouant de l'abandon sélectif des poursuites. Cet outil ne suffit plus depuis belle lurette. A vouloir lui faire traiter tout et n'importe quoi, on obtient une justice pénale illisible qui ne remplit plus sa fonction sociale. Il faut choisir des priorités.

(1) R. Zauberman et autres, *les Victimes, comportements et attitudes*, Paris, CESDIP, 1990.

(2) Ph. Robert, *les Politiques de prévention à l'aune de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 1991.

(3) J. G. Petit, *Des peines obscures, la prison pénale en France 1780-1875*, Fayard, 1990. On s'appuie sur les remarquables travaux de Pierre Tournier et J. Macioszek, *Base de données «sept»* (séries pénitentiaires temporelles), CESDIP, 1991, et P. Tournier, *Statistiques sur les populations carcérales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (Bulletin d'information pénitentiaire du Conseil de l'Europe*, 1989).

► **Philippe Robert est directeur du Groupe européen de recherche sur les normativités (GERN).**

Politique

Les questions de M. Fabius

par Roger Stéphane

A peine élu le 22 janvier dernier, au second tour, président de l'Assemblée nationale, M. Emmanuelli répondit au journaliste de la télévision qui l'interrogeait sur le désistement communiste en sa faveur : *«Je ne vois rien là que de normal; j'ai toujours considéré le Parti communiste comme un parti de gauche; et pas comme un parti totalitaire; encore moins comme un parti de droite...»*

Voici quelques jours, accordant une interview au *Nouvel Observateur*, M. Fabius évoqua les futures (les «virtuelles»?) alliances électorales du Parti socialiste : *«Nos amis radicaux de gauche certainement. Des centristes sans doute. S'agissant du PC, je me pose les mêmes questions que vous, mais on ne peut éviter une question brutale : combien de députés socialistes sans son appoint* (1)*?»*

Que de mèches vendues en peu de mots! M. Fabius se pose des questions sur le PC! Qu'il les pose à d'autres, il obtiendra peut-être des réponses. Que M. Fabius jette donc un coup d'œil sur un de ces livres d'histoire contemporaine qui pullulent en ce moment : il y verra qu'il n'y a guère de crimes soviétiques – crimes sanglants ou crimes contre l'esprit – que n'ait approuvés le Parti communiste français : de la répression contre les koulaks (combien de millions de morts?) à l'organisation des goulags (même question); des parodies de justice d'avant guerre à celles d'après guerre; de la répression hongroise à l'invasion de l'Afghanistan.

Le jeu de la barbichette

Certes, les communistes français n'ont pas de sang sur les mains, mais ils ont explicitement approuvé tous les massacres de leur grand allié.

M. Fabius osera-t-il répondre qu'il ne s'agit que de détails et que... détail? Vous avez dit détail?

Non : ce mot n'appartient pas au vocabulaire de M. Fabius. Mais le premier secrétaire du Parti socialiste pratique une mémoire sélective. Les crimes communistes lui importent moins que les crimes nazis; et il est plus attentif à certaine amnésie qu'à d'autres. La vergogne n'étouffe pas les socialistes.

On imagine les cris d'orfraie qu'auraient poussés les socialistes si M. Juppé avait déclaré au *Figaro* : *«S'agissant du FN, je me pose les mêmes questions que vous, mais on ne peut éviter une question brutale : combien de députés RPR sans son appoint?»*

Cela dit, les communistes ont bien mérité cette considération particulière. Combien de fois ont-ils voté la censure à l'Assemblée? Ils manient volontiers excommunication et imprécations, mais les actes ne suivent pas, ou, plus précisément, n'ont pas suivi. Le ton pourrait changer demain, moins à cause de Maastricht que du maintien du mode de scrutin. Mais à dix mois des prochaines législatives, cela n'a plus d'importance.

Ce qui importe, et importera demain, concerne le Parti socialiste. Qu'il s'éclaire et qu'il s'assume dans ses relations avec les communistes, et tout deviendra normalement possible en France, y compris un long gouvernement socialiste : M. Felipe Gonzalez ne suscite, en Espagne, ni passion ni ressentiment. Qu'au contraire, les socialistes éternellement troublés continuent à jouer, avec les amis de M. Marchais, au jeu de la barbichette, et la droite, comme ils disent, reviendra au pouvoir pour longtemps.

(1) *Le Nouvel Observateur*, 7-13 mai 1992.

► **Roger Stéphane est écrivain.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, *gérant*.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10

ÉTRANGER

Le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Les Nations unies ne peuvent envoyer qu'une mission d'enquête au Karabakh

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Le Conseil de sécurité des Nations unies est formel : pas de «casques bleus» pour le Karabakh : l'ONU n'en a pas les *moyens financiers*. Réuni mardi après-midi, le Conseil de sécurité a seulement décidé d'envoyer, en dépit des réticences à peine voilées de Washington et de Londres, une *mission d'enquête dans la région*. Cette mission se rendra, dès jeudi 14 mai, dans le Karabakh pour *«établir les faits»*. Elle sera dirigée par un diplomate espagnol, M. Francesco Vendrell. Celui-ci sera accompagné de deux membres du bureau de l'action humanitaire des Nations unies ainsi que d'un diplomate du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

«Couloirs humanitaires»

A la suite de l'aggravation de la situation militaire dans le Karabakh, les représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à l'ONU ont en effet saisi le Conseil de sécurité. Dans une lettre adressée au président du Conseil pour le mois de mai, l'Autrichien Peter Hohenfellner, le président de l'Arménie, M. Levon Ter-Petrossian, a demandé une réunion d'urgence. Il réclame *l'envoi d'une force de maintien de paix des Nations unies*. Dans cette lettre, M. Ter-Petrossian tient à souligner que son pays ne fait pas partie de ce conflit qui se déroule entre *«la République du Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan»*.

Sur ce point, l'Azerbaïdjan est d'un avis radicalement différent. Pour le représentant de Bakou à l'ONU, l'ambassadeur Hassan Hassanov, le conflit sur l'enclave arménienne à l'intérieur de son pays est une *«guerre entre deux pays indépendants, l'Azerbaïdjan et l'Arménie»*. Selon M. Hassanov, une *«éventuelle»* force onusienne devrait être déployée sur la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et *«surtout pas»* à l'intérieur de l'enclave.

Les membres du Conseil, de leur côté, ne *«veulent plus entendre»* parler d'une nouvelle force de maintien de la paix des Nations unies : *«C'est maintenant très à la mode de demander le recours aux forces de l'ONU dès qu'il y a un conflit*, explique un diplomate occidental. *L'ONU n'a plus les moyens financiers d'envoyer des forces partout dans le monde.»*

A la demande de la France, l'aspect humanitaire du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a été souligné dans la déclaration. Paris a demandé que la mission d'enquête comprenne des experts chargés d'examiner les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait apporter une assistance humanitaire. Les diplomates à l'ONU espèrent pouvoir créer des *«couloirs humanitaires»* à l'intérieur de l'enclave pour acheminer de l'aide à la population du Karabakh.

AFSANÉ BASSIR POUR

□ **AZERBAIDJAN : manifestations de colère à Bakou.** – Des manifestants armés ont brièvement encerclé le Parlement de Bakou, mardi 12 mai, pour protester contre l'armée azerbaïdjanaise après la perte de Choucha, dans le Karabakh. Ce revers militaire contre l'Arménie a provoqué une crise politique en Azerbaïdjan. – *(Reuter.)*

□ **GÉORGIE : nouveaux combats en Ossétie.** – Des bombardements géorgiens ont fait plusieurs morts en Ossétie du Sud, mardi 12 mai, selon les médias russes. L'Ossétie du Sud, intégrée à la Géorgie, s'est déclarée indépendante et demande à être rattachée à l'Ossétie du Nord, qui dépend de la Russie. – *(Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN : de nouveaux morts.** – Six militants de l'opposition tadjike ont été tués par balles mardi 12 mai à Kouliab par des hommes de la garde nationale, récemment créée par le président communiste Rakhmon Nabiev. – *(AFP.)*

□ **UKRAINE : le président Kravtchouk n'ira pas au sommet de la CEI.** – Le président ukrainien Leonid Kravtchouk a annoncé mardi 12 mai, en rentrant des Etats-Unis, qu'il ne pourrait pas se rendre au sommet de la CEI, le 15 mai à Tachkent, en raison d'une visite du président finlandais. L'absence de M. Kravtchouk compromet les chances du sommet d'aboutir à des résultats concrets. – *(Itar-Tass.)*

BELGIQUE : la grève des policiers liégois

Des flics, la fleur au fusil

BRUXELLES

de notre correspondant

Même s'ils en apprennent de belles sur les magouilles de leur municipalité – ainsi l'ex-bourgmestre de la ville, M. Edouard Close, comparaît actuellement devant le tribunal correctionnel de sa ville pour procédés douteux dans la concession du marché des horodateurs de stationnement – les automobilistes liégois ont, au moins, une consolation : pour des raisons indépendantes du procès en cours, ils peuvent garer leur voiture n'importe où sans risque de contravention.

La plus grande partie des quelque huit cents hommes de la police municipale sont en effet en grève : pas de procès-verbaux pour les délits mineurs, pas de délivrance, non plus, de papiers administratifs, ce qui est moins drôle dans un pays passablement bureaucratique.

En Belgique, la police est payée par les communes, ce qui la distingue de la gendarmerie, prise en charge par le budget national. Malgré le piteux état de ses finances, Liège avait promis une augmentation à ses agents, avec rattrapage par étapes du retard accumulé. Mais les autorités provinciales de tutelle – concernées dans la mesure où elles sont appelées à éponger une partie du déficit – ont fait traîner les choses, peut-être pour s'attribuer plus tard le mérite d'une augmentation définitive, rivalités entre collectivités territoriales et arrière-pensées politiques n'étant jamais absentes. Majoritaires, le syndicat autonome de la police et celui qui est dans la mouvance du Parti libéral ont entrepris une action de protestation, non suivie par les affiliés des deux grandes confédérations, chrétienne et socialiste, qui crient au corporatisme et militent pour une action commune de l'ensemble des salariés et fonctionnaires.

Tout y est passé depuis trois semaines : grève de la faim, envoi systématique de certificats médicaux d'incapacité de travail (520 certificats en tout) et, lundi 11 mai, restitution symbolique des armes de service au siège de l'hôtel de police, parfois dans du papier cadeau et avec une fleur dans le canon.

Il n'est pas sûr que la population apprécie longtemps cet humour syndical, alors qu'une remise en ordre des finances municipales s'esquissait grâce à quelques échevins compétents et intègres. La dette est de 32 milliards de francs belges (5,3 milliards de francs français), le double du budget annuel de la ville. C'est beaucoup, mais moins que la dette de l'Etat, qui fait cinq fois le budget national.

Mais qui peut vraiment donner des leçons de civisme aux flics en colère? Chaque jour de nouveaux scandales financiers sont découverts. Quant aux assassins d'André Cools, ancien vice-premier ministre dans le gouvernement national et figure de proue du Parti socialiste liégeois, abattu dans un parking l'été dernier, ils courent toujours.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Les combats en Bosnie-Herzégovine

Washington rappelle son ambassadeur à Belgrade

Quelques heures seulement après que les Etats-Unis eurent emboîté *le pas à la CEE en annonçant*, mardi 12 mai, le rappel de leur ambassadeur à Belgrade, les Serbes ont proclamé unilatéralement un cessez-le-feu devant prendre effet mercredi en Bosnie-Herzégovine, où les combats ont toutefois redoublé d'intensité après le départ de Sarajevo des derniers observateurs de la CEE.

La durée de cette trêve décidée par les dirigeants serbes est de cinq jours. Le «Parlement» serbe de Bosnie-Herzégovine, réuni à Banja Luka, au nord-ouest de Sarajevo, a également appelé la CEE à rouvrir, d'ici le 19 mai, la conférence de paix qu'elle parraine afin qu'un accord soit établi entre les parties au conflit bosniaque – Serbes, Musulmans et Croates. Le texte précise que si les Douze refusent de répondre à cette offre, les Serbes de Bosnie appelleront les Serbes du monde entier à les rejoindre dans la *«lutte pour leur survie»*.

Les douze derniers observateurs de la CEE en Bosnie-Herzégovine ont quitté mardi Sarajevo en expliquant qu'il était devenu trop dangereux d'y travailler. *«Nous prenons trop de risques. On constate une hostilité à notre égard et certaines personnes ne sont plus contrôlées»*, a déclaré le chef de la mission européenne, le Portugais Antonio Santos.

Le retrait des observateurs survient au lendemain des sanctions diplomatiques décrétées par la Communauté, qui a notamment décidé le rappel des ambassadeurs européens (*le Monde* du 13 mai). Cette même décision a été prise par Washington, *«à la lumière de l'agression perpétrée contre la Bosnie-Herzégovine par les responsables civils et militaires serbes»*.

Belgrade a rejeté les accusations des Douze à son encontre et estimé que ces derniers avaient agi avec une *«vigueur démesurée»*. Le ministère des affaires étrangères de la nouvelle Fédération yougoslave (Serbie et Monténégro) accuse, dans un communiqué, la Communauté européenne d'être *«en partie responsable»* de la guerre en Bosnie-Herzégovine et de *«manquer d'objectivité»* en rejetant, *«sans arguments»*, la responsabilité de cette guerre sur l'armée yougoslave et la Serbie.

La CEE est également accusée d'opter *«pour l'affrontement»* en décidant l'isolement de la délégation yougoslave dans les forums internationaux. Le Comité des hauts fonctionnaires de la CSCE a, en effet, décidé mardi à Helsinki d'exclure la délégation yougoslave (Serbie et Monténégro) de ses travaux sur la question yougoslave, et ce jusqu'au 30 juin, date d'un nouvel examen de la situation. – *(AFP, Reuter.)*

«Casques bleus» désenchantés en Slavonie orientale

Les soldats de l'ONU préparent, sans illusions, une phase cruciale : démilitariser cette région désormais à majorité serbe

SLAVONIE ORIENTALE

de notre envoyée spéciale

Des champs labourés et semés, des villages intacts, où les enfants jouent dans les cours d'école : la riche plaine de Slavonie orientale offre à certains endroits l'image trompeuse d'une campagne paisible. Les pièces d'artillerie dirigées vers la ligne de front toute proche, les soldats déambulant dans les rues et les barrages à l'entrée et à la sortie de chaque village – sans exception, – tout rappelle pourtant que la région est en guerre.

Et ce petit garçon de huit ans tout au plus, en tenue camouflée, *le fusil pointé sur la route, le sait* bien. Pourtant, dans son village où les Serbes étaient majoritaires, il n'y a aucune trace de combats. Pas plus que dans le village voisin de Sotin, situé en face de la frontière de la Serbie. Le réserviste serbe que nous prenons en stop pour quelques kilomètres indique trois maisons en ruine, aux murs calcinés par le feu : *«Le Club 11 et ces deux autres restaurants appartenaient à des Croates, des extrémistes, qui ont rejoint la garde nationale de Tudjman.»*

Dans cette région de Croatie, conquise pendant l'automne 1991 par l'ex-armée fédérale et les milices locales serbes, la plupart des villages croates ont été littéralement rasés par les obus. Tout comme Vukovar, cette ville baroque au bord du Danube, où Serbes et Croates étaient étroitement mêlés. Dans deux jours, ce réserviste, venu de Voïvodine (province du nord de la Serbie), quittera la Slavonie en vertu de l'ordre de la présidence fédérale de rapatrier immédiatement sur le territoire de la nouvelle Yougoslavie les soldats serbes et monténégrins. Dans les semaines suivantes, ses compagnons d'armes devront également rendre leur uniforme yougoslave, puisque cette région de Croatie sera démilitarisée par la force de protection des Nations unies.

La Slavonie orientale, le Srem occidental et la Baranja, territoires de l'est de la Croatie, adossés à la Serbie et peuplés par une forte minorité serbe (en moyenne 30 % de la population), se trouvent dans l'une des zones de déploiement des «casques bleus» de la FORPRONU (forces de protection des Nations unies).

«Impossible de les désarmer...»

Installés depuis le début de mai, les unités russes, belges et luxembourgeoises ainsi que le personnel de transmission hollandais et l'unité du génie canadien sont prêts à entreprendre la phase cruciale de la mission de l'ONU : la démilitarisation de la région. *«Nous serons chargés en un premier temps de superviser le retrait de l'armée fédérale, et ensuite de désarmer les forces paramilitaires»*, explique le commandant adjoint du secteur est, le colonel belge Paul Malherbe, rappelant que le seul élément armé autorisé par le plan de paix des Nations unies sera la police locale.

Aussi, ajoute-t-il, si une partie des effectifs «fédéraux» et originaires de la région désirent rester sur place, *«ils seront contraints de reprendre la vie civile et de déposer leurs armes»*. Si le colonel Malherbe se refuse à révéler les difficultés de la mise en pratique de cette mission, ses hommes ne dissimulent pas leur appréhension. *«Il est quasiment impossible de désarmer des gens qui se haïssent depuis si longtemps»*, estime le caporal canadien Ian Stevens. Pour ajouter aussitôt que dans la région *«chaque homme et son chien ont un fusil»*.

Il constate aussi, depuis l'arrivée des «casques bleus» que les bérets de même couleur et les véhicules blancs sont très appréciés des combattants. *«Ils utilisent nos couleurs pour éviter les tirs ennemis lorsqu'ils se rapprochent du no man's land séparant les Serbes des Croates.» «Avez-vous remarqué un certain nombre de véhicules tout terrain et de camions de l'armée yougoslave fraîchement repeints en bleu pâle?»*, poursuit-il, tout en laissant entendre que les forces de police locale s'approprient du matériel militaire avant que l'ex-armée yougoslave se retire.

AUTRICHE
HONGRIE
SLOVENIE
IT.
Zagreb
CROATIE
BARANJA
Erdut
VOÏVODINE
Vukovar
Novi Sad
SLAVONIE
Sotin
Danube
I. BRIONI
Belgrade
BOSNIE-HERZEGOVINE
YOUGOSLAVIE
SERBIE

Les officiers canadiens du génie reprochent par ailleurs à l'armée yougoslave de ne pas coopérer, de refuser souvent par exemple d'indiquer où se trouvent les champs de mines. Comment tenter de rétablir la paix et la sécurité et de faciliter le retour des populations si le terrain reste truffé de mines et d'obus qui n'ont pas explosé? Le problème se pose justement à Vukovar, où l'unité canadienne a pris ses quartiers. Lorsque le capitaine Stevens est arrivé dans cette ville fantôme «libérée» le 18 novembre dernier par l'ex-armée yougoslave et les irréguliers serbes, il s'attendait à voir quelque chose de semblable à Beyrouth. Mais cela était pire : *«J'ai voulu prendre des photos, mais j'ai renoncé car ce que j'ai vu dépasse l'entendement.»*

Dans le secteur oriental, Russes et Canadiens se côtoient mais ne se «fréquentent» pas. *«Les Russes sont beaucoup plus proches de la population locale. Ils comprennent la langue; ils fraternisent avec les Serbes et les autorités locales, ils organisent des fêtes»*, raconte le caporal canadien Paul Mehlitz, qui fait allusion notamment au banquet du 9 mai, offert aux seuls Russes par une entreprise de Belgrade à l'occasion de la *«victoire contre le fascisme»*.

Pour le jeune soldat russe de dix-neuf ans qui est arrivé il y a un mois dans la petite ville slavone d'Erdut, le peuple serbe est *«un peuple frère de religion orthodoxe»* et les territoires où est déployée la FORPRONU *«doivent revenir à la Serbie»*. Les deux caporaux canadiens restent prudents et estiment pour le moment que la région est un *«no man's land»*. Un autre sous-officier prétend au contraire qu'il s'agit de la Croatie!

L'avenir des trois secteurs protégés par les Nations unies sera négocié dans le cadre du règlement de la crise yougoslave. Le dispositif onusien se contentera de rétablir la paix et de permettre le retour des habitants – en l'occurrence des non-Serbes – ayant fui les combats et ayant été chassés de leurs foyers. Il envisage aussi, une fois le *statu quo ante bellum* rétabli, un référendum sur l'avenir de ces territoires.

La population serbe, qui représente depuis les affrontements la majorité absolue en Slavonie orientale, revendique immédiatement la consultation pour consacrer la sécession de cette enclave du reste de la Croatie. Rappelant que les Serbes de Croatie avaient opté en mai 1991 pour leur maintien dans la Yougoslavie, puis proclamé la République serbe de Krajina sur tous les territoires de Croatie conquis par l'armée fédérale et les milices locales serbes, les habitants de Vukovar s'apprêtent à voter dès cet été le rattachement à la nouvelle Yougoslavie.

Expulsions massives des non-Serbes

L'un des enjeux de la guerre en Croatie a justement été le déplacement des populations, impliquant la modification de la structure ethnique de certaines régions. Le processus se poursuit en dépit de l'arrivée des «casques bleus». Les officiers de l'ONU déployés dans le secteur oriental affirment que 33 000 Serbes ont emménagé dans des maisons abandonnées par des non-Serbes et que les autorités locales procèdent à des expulsions massives.

Mille deux cents non-Serbes – Croates, Ruthènes, Slovaques et Hongrois – auraient été chassés de leurs foyers durant ces derniers mois. En avril notamment, cent vingt personnes ont été expulsées par des Serbes armés et contraintes de traverser à bord de trois bus un champ de mines à proximité de Marinci. Les officiers des Nations unies estiment que ces expulsions sont très organisées et que la police locale est directement impliquée dans certains cas. Aussi dénoncent-ils *«les pressions exercées contre les non-Serbes, la violation des droits de l'homme et les actes de violence»*.

FLORENCE HARTMANN

EUROPE

ESPAGNE : provoquant le mécontentement des syndicats

M. Felipe Gonzalez a exposé un programme économique de rigueur

MADRID

de notre correspondant

Après avoir déserté pendant plus d'un an les plateaux de la télévision – son calendrier, disait-on, était trop chargé, – M. Felipe Gonzalez est réapparu, lundi 11 mai, sur les écrans pour expliquer un programme économique marqué au sceau de la plus grande rigueur.

Cette fermeté a soulevé un véritable tollé dans les syndicats et rendu encore plus tendue une situation sociale déjà difficile. Préludant à la grève générale du 28 mai, la première depuis quatre ans, trois millions de journées de travail ont déjà été perdues, pour cause de grève, au cours des quatre premiers mois de l'année.

M. Felipe Gonzalez a pourtant affirmé qu'il ne changerait pas son programme économique. Le nouveau défi espagnol, a-t-il déclaré en substance, c'est le rendez-vous européen de 1997. Il faut que l'Espagne soit dans le peloton de tête de la Communauté européenne pour accéder à l'Union économique et monétaire. Etre parmi les grands, *« ce n'est pas le caprice d'un militant européen,* affirme Felipe Gonzalez, *mais c'est une obligation ».*

Le plan de convergence que défend le gouvernement socialiste repose sur deux piliers : la réduction de l'inflation de 6 % à 3 % en 1996 et une diminution drastique des dépenses publiques, qui doivent être ramenées de 4 % à 1 % du PIB d'ici quatre ans. Certes, reconnaît Felipe Gonzalez, on ne peut pas mobiliser l'opinion publique avec un tel projet.

Il a donc expliqué aux Espagnols que ce plan de convergence avec l'Europe signifiait que, même si on avait fortement progressé depuis l'entrée dans la CEE en 1986, il y avait encore du chemin à faire pour être parmi les pays compétitifs de la Communauté. Ce programme, c'est donc la certitude de créer des emplois et d'augmenter les investissements. Pour le mettre en chantier, ajoute le président Gonzalez, *« je ne demande pas des sacrifices aux Espagnols mais des efforts ».*

A elle seule, la première des mesures concrètes adoptées par le gouvernement, que les syndicats appellent le *decretazo* (le coup du décret), a mis le feu aux poudres. Ce texte, adopté par le Parlement le mois dernier, réduit le montant et la durée des prestations de chômage. C'est pour protester contre ce décret que l'Espagne sera paralysée le 28 mai à l'appel des deux grandes centrales syndicales, l'UGT (socialiste) et les Commissions ouvrières (d'obédience communiste).

Dans un sondage publié il y a quelques jours par le quotidien *El Mundo*, 51 % des Espagnols interrogés déclaraient comprendre les motivations de cette grève. C'est que le chômage, l'un des plus forts de la Communauté européenne, est la plaie de l'économie espagnole. Même s'il a diminué pour le deuxième mois consécutif en avril, il touche plus de 15 % de la population active. – *(Intérim.)*

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : M. Havel met en garde contre la « décomposition sauvage » de l'Etat.** – Le président tchécoslovaque Vaclav Havel a lancé mardi 12 mai une mise en garde contre une *« décomposition sauvage »* de la Fédération à la suite d' *« actions unilatérales et irréfléchies ».* Dans un discours télévisé prononcé à la veille de l'ouverture de la campagne pour les élections parlementaires des 5 et 6 juin, M. Havel s'est prononcé pour une *« fédération authentique, animée d'un nouvel esprit et basée sur un arrangement qualitativement nouveau ».* – *(AFP, Reuter, UPI.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN : après la chute du gouvernement Karamé

M. Rachid Solh a été nommé premier ministre

BEYROUTH

de notre correspondant

Une semaine après que M. Omar Karamé et son cabinet eurent été balayés par une fronde populaire, à cause de la dégradation massive du pouvoir d'achat des Libanais, son successeur a été désigné, mercredi 13 mai, à la suite de consultations parlementaires. Il s'agit de M. Rachid Solh, qui a obtenu de 57 à 72 suffrages, selon que l'on tient compte seulement des députés qui l'ont nommé en première position, ou de ceux qui l'ont désigné comme leur second candidat. 103 députés ont participé au scrutin sur les 108 que compte le Parlement.

M. Solh dispose d'une majorité, mais est-ce à dire qu'il aura la tâche facile pour former son gouvernement ? Déjà les difficultés s'annoncent. Non seulement les trois principales ex-milices – Forces libanaises, Parti socialiste progressiste et AMAL – réclament deux portefeuilles chacune, dont un pour leur chef avec rang de ministre d'Etat, mais des Chrétiens dits « indépendants » – par rapport à la Syrie – cherchent discrètement à s'assurer la minorité de blocage du tiers.

Les appétits de différents groupes parlementaires menacent déjà de gonfler les effectifs du futur gouvernement et l'on reparle d'un cabinet de trente ministres, alors que l'on se plaignait que le précédent fut pléthorique. Enfin, et surtout, on ignore si la Syrie, après avoir donné son agrément à la désignation de M. Solh comme premier ministre, soutiendra la formation de son cabinet ou le laissera s'empêtrer dans les contradictions libanaises. Car sans le blanc-seing syrien rien n'est évidemment possible à Beyrouth et il ne faut pas perdre de vue que c'est pour avoir défié les pleins pouvoirs de la Syrie que le cabinet Karamé a été forcé de démissionner.

En attendant que la situation se décante, les Libanais ont accueilli avec espoir la désignation rapide du nouveau chef du gouvernement. Le dollar a reculé de plus de 15 % en quarante-huit heures, et de 30% depuis le départ du gouvernement Karamé, revenant mardi en-dessous de 1 500 livres après avoir dépassé les 2 000.

LUCIEN GEORGE



ISRAËL

Jérusalem reproche à Washington de soutenir le « droit au retour » des réfugiés palestiniens

Les Etats-Unis ont rappelé mardi 12 mai qu'ils soutenaient la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies établissant le droit des réfugiés palestiniens au retour dans leurs foyers ou à des compensations. Cette prise de position est survenue quelques heures avant de l'ouverture à Ottawa d'un groupe de travail sur les réfugiés dans le cadre des négociations multilatérales de paix au Proche-Orient.

JERUSALEM

de notre correspondant

« Choquante, naïve, hypocrite ». En trois mots, M. Benjamin Netanyahu, le vice-ministre israélien des affaires étrangères, a exprimé tout à la fois la *« stupéfaction »* et la colère du gouvernement, à la suite de la réaffirmation du soutien de l'administration américaine à la résolution 194.

Littéralement assiégé par les médias locaux qui, presque tous, avaient fait mercredi matin leur « une » sur ce *« nouveau mauvais coup américain »,* M. Ehud Gol, le porte-parole du premier ministre, a fait savoir que l'Etat juif avait officiellement demandé des *« éclaircissements »* au Département d'Etat américain. Un *« fonctionnaire de haut rang »*, non identifié mais largement cité dans la matinée par les radios israéliennes a, à son tour, fait part de la *« surprise »* de l'administration américaine, laquelle *« soutient, depuis 1948 »* le droit au retour ou à des compensations financières pour les centaines de milliers de Palestiniens qui avaient fui leurs terres, lors de la première guerre israélo-arabe déclenchée aussitôt après la fondation de l'Etat juif en 1948.

« Washington sait bien, a dit M. Netanyahu, *que le droit au retour des Palestiniens constituerait,* s'il était mis en œuvre, *le meilleur moyen de détruire notre Etat en le noyant sous l'afflux de centaines de milliers de réfugiés ».* Pour lui, c'est clair, *« les Etats Unis, s'ils étaient conséquents, devraient rejeter »* cette résolution tant honnie par l'Etat hébreu.

Mme Margaret Tutwiler, porte-parole du Département d'Etat qui a, en quelque sorte, mis le feu aux poudres mardi soir en réaffirmant la position de son gouvernement, a certes indiqué dans la foulée qu'elle se refusait à toute interprétation de la résolution en question, et que c'était *« aux parties en cause »* de s'entendre pour régler le problème, mais cela n'a pas suffi à calmer les appréhensions israéliennes. *« Ce nouveau coup de poignard dans le dos,* remarquait amèrement un fonctionnaire des affaires étrangères israéliennes mercredi matin, *nous est porté au moment même où les Arabes vont clamer leur droit au retour à Ottawa ».*

Israël, on le sait, avait décidé de boycotter le groupe de travail sur les réfugiés qui devait s'ouvrir mercredi 13 mai à Ottawa, pour deux motifs : d'abord en raison de la présence de Palestiniens de la diaspora à ce groupe de travail. Ensuite, et peut-être surtout, parce que le gouvernement savait, dixit son chef M. Itzhak Shamir, *« que les Arabes profiteraient de l'occasion pour faire de la propagande »* autour d'une question, le droit au retour, *« totalement inacceptable pour Israël ».*

Grand ordonnateur du difficile processus de paix en cours, M. James Baker eut beau essayer de rassurer M. Shamir en lui indiquant, par exemple, qu'il demanderait expressément aux participants arabes de ne pas soulever cette question du retour pour l'instant, et même que les Etats-Unis s'engageaient à bloquer, si besoin était, toute discussion sur ce délicat sujet, le premier ministre de l'Etat juif ne voulut rien entendre.

A Jerusalem, finalement, on n'est pas loin de penser que *« l'intempestive déclaration »* de Mme Tutwiler – concomittante du rejet, par les protagonistes arabes à Ottawa, des « conseils » de modération de M. Baker (le « droit au retour » des Palestiniens devait être ainsi solennellement réaffirmé mercredi) –, serait en quelque sorte une nouvelle représaille américaine à l'endroit d'un partenaire jugé par trop récalcitrant...

PATRICE CLAUDE

La résolution 194

Voici, dans la résolution 194, adoptée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, le passage relatif au droit au retour des réfugiés dans leurs foyers :

L'Assemblée générale *« décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables. »*

L'Assemblée *« donne pour instructions à la Commission* [de conciliation] *de faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement des indemnités... »*

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : les milices prêtes à se retirer de Kaboul si *« la paix est garantie à 100 % ».*** – Le général Dostom, chef de la milice ouzbèke, s'est dit prêt, lundi 11 mai, à évacuer Kaboul si *« la paix est garantie à 100 % »* et si *« les forces du Hezb-e-Islami cessent leurs attaques contre la capitale ».* Ce départ figure parmi les exigences du Hezb. Le médiateur des Nations unies pour l'Afghanistan, M. Benon Sevan, s'est, quant à lui, entretenu mardi avec M. Modjadeddi, président intérimaire, sur l'aide à l'Afghanistan et sur le rapatriement des quelque cinq millions d'Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran. – *(AFP, Reuter.)*

□ **THAÏLANDE : Le premier ministre prêt à démissionner.** – Après l'accord intervenu, lundi 11 mai, entre l'opposition et les partis gouvernementaux sur une modification de la Constitution prévoyant notamment que le chef de gouvernement devrait être choisi parmi les parlementaires élus, le premier ministre, le général Suchinda Krapayoon, s'est déclaré mardi prêt à quitter ses fonctions une fois l'amendement voté. Etant arrivé à son poste le 7 avril sans avoir été élu au Parlement, l'opposition a réclamé son départ au cours de grandes manifestations la semaine dernière. – *(AFP.)*

Après la guerre, la misère

Suite de la première page

Au Liban, où 75 % des familles mettent leurs enfants dans des écoles privées, compte tenu de l'incurie de l'enseignement public, le coût annuel moyen de la scolarité – 500 000 livres – devient un luxe. Qui plus est, pour compenser la chute de la livre, nombre d'écoles ont réclamé, la semaine dernière, une rallonge immédiate de 100 000 livres, qui a sonné le glas de l'éducation pour beaucoup d'enfants.

Assistante sociale depuis vingt ans, Mme Ghandour, qui travaille au Comité d'aide aux familles dans le besoin, mis en place par Mme Elias Hraoui, l'épouse du président de la République, avoue : *« Il nous arrive d'aller voir une famille qui nous a sollicités pour une aide médicale et de nous apercevoir que tous les enfants ont été retirés de l'école. Nous nous attendons à une nette augmentation des demandes d'aide à la scolarité lors de la prochaine rentrée,* dit-elle, *et déjà, des familles nous écrivent pour finir l'année. »* Dans certaines familles, les parents « choisissent » désormais ceux de leurs enfants qui suivront un enseignement, ne pouvant l'assurer à tous.

Autre problème majeur : les soins médicaux. *« Mes patients me paient de plus en plus en nature : poulets, légumes, fromages »,* affirme un médecin de quartier à Beyrouth, qui dit ne percevoir de l'argent que dans un tiers des cas. *« Des gens meurent aujourd'hui, faute de pouvoir acheter des médicaments »,* confie Mme Ghandour, dont l'association accorde désormais ses aides en dollars, et non plus en livres libanaises. Le coût de l'hospitalisation pour le moindre soin est devenu hors de portée d'un revenu moyen. *« Pour l'accouchement de ma femme, j'ai dû verser 650 000 livres,* raconte Moussa, *soit un peu plus de trois mois de salaire, et maintenant je ne sais plus comment faire. »* Chauffeur particulier, Moussa se débrouillera sans doute avec l'aide de ses patrons, mais, ajoute-t-il, *« je ne dois plus avoir d'enfant ».*

Des palliatifs très libanais

Face à la déroute de l'économie libanaise, seuls quelques phénomènes propres au Liban expliquent que la situation n'ait pas atteint – mais pour combien de temps encore – un point de rupture. Les liens que maintiennent avec le village beaucoup de familles leur permettent d'avoir encore un peu de quoi manger, au moins des légumes par exemple. Et puis, dans ce pays aux traditions encore féodales, où le pouvoir ou le statut social se mesure au nombre de personnes que chacun emploie, les riches ont tous « leurs » pauvres. Pas une famille aisée qui ne paie, qui les études de l'enfant du chauffeur, qui les médicaments du cousin du concierge, ou fait travailler en surnombre l'un ou l'autre. Enfin, les trois quarts en moyenne des Libanais ont au moins un parent à l'étranger, dont les versements en devises constituent une aide indispensable.

Mais la méthode a ses limites, et sans des mesures de réformes profondes du système économique et financier de nature à inspirer la confiance, rien ne pourra être fait. Car, les experts en conviennent : la cause de l'effondrement de la monnaie libanaise tient en grande partie aux erreurs de gestion d'un gouvernement incompétent et corrompu. *« Les politiques doivent comprendre qu'on ne peut dépenser sans compter, alors que les rentrées financières sont dérisoires »,* affirme un responsable de la Banque centrale qui poursuit : *« Sur 1 500 milliards de livres libanaises dépensés par l'Etat, les revenus fiscaux n'ont pas dépassé 350 milliards. » « La priorité devrait être la reconstruction d'une administration, en particulier au ministère des finances »,* renchérit un autre, qui souligne que *« l'Etat ne possède pas même un recensement des contribuables ».* La refonte de l'administration au profit de personnes compétentes – qui ne manquent pas – se heurte toutefois au confessionnalisme, seul critère réel d'attribution des postes, les responsables politiques se comportant d'abord comme défenseurs des « droits » de leur communauté.

Répandue à tous les niveaux de l'Etat et de la société, la corruption entraîne une perte de confiance générale et freine en définitive toute mesure qui pourrait supprimer des avantages particuliers. *« Dans mon immeuble,* raconte ainsi un avocat, *les vingt-deux locataires paient chacun 50 dollars par mois d'abonnement à un gros générateur, dont est propriétaire un employé de la compagnie d'électricité. Pourquoi celui-ci chercherait-il à améliorer la distribution publique alors qu'il y perdrait gros ? »* Pour pratiquement tous les services, un système privé de remplacement a été mis en place, qui profite aux plus débrouillards, quitte à ce qu'ils versent des compensations aux fonctionnaires concernés.

Il est vrai aussi que les aides à la reconstruction promises au Liban dans l'euphorie des accords de Taëf ne sont pas venues, sous des prétextes divers et pas toujours convaincants.

La crise actuelle permettra-t-elle une mise en ordre de nature à redonner confiance aux Libanais de l'intérieur comme à ceux de la diaspora, qui se font avares en investissements ? C'est l'enjeu du changement de gouvernement, même s'il est à craindre que, compte tenu de l'environnement régional, ce soit encore des considérations politiques plus qu'économiques qui priment.

FRANÇOISE CHIPAUX

Beyrouth demande à la France de rappeler le général Aoun au « devoir de réserve »

A la suite de déclarations du général Michel Aoun à la presse française, le ministère libanais des affaires étrangères a convoqué, mardi 12 mai, l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Daniel Husson, pour lui rappeler que le général Aoun était astreint au *« devoir de réserve »* et qu'il contrevenait aux *« conditions de son hébergement en France ».*

Dans une déclaration à RFI, le général Aoun avait demandé lundi à la communauté internationale de *« s'abstenir de fournir toute aide financière au Liban aussi longtemps que durera l'occupation étrangère* (syrienne et israélienne) *de ce pays ».* Dans un communiqué, le général, qui a aussi adressé un point de vue au *Monde* (*le Monde* du 13 mai), avait par ailleurs dénoncé *« la tenue d'élections sous la menace des forces étrangères d'occupation ».*

□ **Raid de l'aviation israélienne contre des bases du Hezbollah.** – L'aviation israélienne a effectué dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 mai deux raids successifs contre des bases du Hezbollah pro-iranien dans le massif de l'Iqlim at-Touffah, faisant face à la « zone de sécurité » occupée par Israël au Liban sud. Le Hezbollah a affirmé qu'il ne déplorait aucune victime. Le dernier raid effectué par l'aviation israélienne dans cette région sud remontait au 19 février et avait visé également des positions du Hezbollah. – *(AFP.)*



AFRIQUE

SOMALIE : alors que la capitale a retrouvé un calme précaire

La guerre civile ravage le sud du pays

Des centaines de corps en décomposition parsèment le désert autour de la petite ville de Camsuma, à quelques dizaines de kilomètres de Kismayo, la ville portuaire du sud de la Somalie. Si, après des mois de combats sanglants, un semblant de normalité est revenu dans Mogadiscio, c'est maintenant le sud du pays qui est touché par la guerre civile.

Après avoir pris le contrôle d'une partie de la capitale, la faction du Congrès somalien unifié (CSU) dirigée par le général Mohamed Farah Aïdid tente d'étendre son influence au-delà de Mogadiscio, en s'attaquant aux clans du Sud, regroupés au sein du Mouvement patriotique somalien (MPS). *« Il y a eu des combats violents. Nous avons tué au moins trois cents membres du CSU et nous avons nous-mêmes subi de lourdes pertes »*, affirmait à la fin de la semaine dernière le chef du MPS, le général Mohammed Saïd Hersi, selon lequel l'*« agresseur »* a été repoussé.

Des milliers de personnes qui ont fui la capitale se sont réfugiées à Kismayo, où mosquées et églises ont été converties en abris de fortune. La ville portuaire a elle-même été considérablement endommagée par les combats. *« Il y a seize mois, la région alimentait en bananes et en fruits tout le pays, elle en exportait également ; elle avait de grandes usines ; maintenant tout cela est détruit »*, constate le général Hersi.

Pour le chef du MPS, les Nations unies, qui ont réussi à négocier un précaire cessez-le-feu entre les deux factions du CSU qui se battaient dans la capitale, doivent maintenant prendre en compte les forces en présence dans le Sud : *« La paix en Somalie n'est pas seulement l'affaire de ceux qui sont dans la capitale ; si toutes les factions ne sont pas directement consultées, il y a peu d'espoir de trouver rapidement une solution pacifique. »* – *(Reuter.)*

TUNISIE

Crise ouverte au sein du principal parti d'opposition

TUNIS

de notre correspondant

La crise qui couvait depuis longtemps au sein de la direction du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), le principal parti de l'opposition, a éclaté au grand jour. Le conseil national du MDS a annoncé, lundi 11 mai, qu'il avait *« suspendu les activités »* de trois des quinze membres de son bureau politique, dont le secrétaire général, M. Mustapha Ben Jafar, en attendant leur comparution devant un conseil de discipline.

M. Ben Jafar et ses partisans, non seulement au bureau politique mais aussi parmi la base, reprochaient – parfois publiquement – au président du MDS, M. Mohamed Moada, certaines initiatives personnelles et sa trop grande complaisance à l'égard du pouvoir. Les sanctions, a expliqué mardi M. Moada au journal du gouvernement *la Presse*, sont motivées par une action tendant en réalité à *« déstabiliser le parti »* et par des déclarations *« diffamatoires »* à l'égard de certains de ses dirigeants.

En fait, cette crise apparaît surtout comme une querelle de personnes. Elle remonte à juillet 1989, lorsque le congrès du MDS a choisi M. Mohamed Moada comme président, plutôt que M. Ben Jafar qui était lui aussi candidat à ces fonctions.

M. D.

MAURICE

Polémique autour d'un billet de banque à l'effigie de l'épouse du premier ministre...

PORT-LOUIS

de notre correspondant

La mise en circulation, par la banque de Maurice, d'un billet de vingt roupies à l'effigie de l'épouse du premier ministre, M. Aneerood Jugnauth, a provoqué une vive polémique.

Le jour de l'émission du billet, le 20 avril, le gouvernement fêtait l'anniversaire de Mme Jugnauth, en présence du corps diplomatique. Selon la presse mauricienne et l'opposition travailliste, dirigée par M. Navin Ramgoolam (fils de Sir Seewoosagur Ramgoolam, le « père » de l'indépendance), la coïncidence des deux événements a semé le trouble au sein de la communauté diplomatique et jeté le discrédit sur le pays. Compte tenu de la cascade de réactions provoquées par cette affaire, le premier ministre a dû reconnaître son erreur devant le Parlement, le 24 avril. Il a tenté de rejeter la responsabilité de l'affaire sur le gouverneur de la Banque de Maurice ainsi que sur son ancien ministre des finances, M. Vishnou Lutcheemenaraidoo, qui l'auraient incité à émettre un billet représentant son épouse, notamment pour marquer le rôle de la femme au sein de la société mauricienne.

La polémique a fragilisé la coalition gouvernementale, des ministres appartenant au Mouvement militant mauricien n'ayant pas caché leur irritation face à la *« maladresse »* de M. Jugnauth, du Mouvement socialiste mauricien. Ce dernier, estiment les observateurs, aurait surtout tort de trop céder aux sirènes de ses *« courtisans »* et de perdre de plus en plus le contact avec le pays profond.

ALIX DIJOUD

□ **MALAWI : des milliers d'ouvriers agricoles en grève.** – Des milliers d'ouvriers agricoles des plantations de thé et de tabac du sud du Malawi, ainsi que des travailleurs de la construction de la région de Mzuzu, dans le nord, se sont ralliés à la grève sans précédent qui affecte le Malawi depuis le lundi 4 mai. – *(AFP.)*

□ **ÉTHIOPIE : un représentant du Quai d'Orsay en Erythrée.** – Le directeur des affaires africaines et malgaches du ministère français des affaires étrangères, M. Paul Dijoud, s'est rendu en Erythrée, à Asmara, où il a rencontré M. Issaias Aferworki, président du gouvernement intérimaire, a annoncé mardi 12 mai le porte-parole du ministère. *« Ce n'était pas la première fois que des contacts étaient établis avec les autorités érythréennes »*, a ajouté M. Daniel Bernard, indiquant que M. Alain Vivien, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, s'était déjà rendu en Erythrée.

TOGO

Les formations politiques doivent observer une « pause »

Selon un communiqué conjoint, les autorités de la transition au Togo ont proposé, mardi 12 mai, une *« pause momentanée »* des activités des partis politiques, qui doivent *« conjuger leurs efforts pour réaliser un désarmement effectif des individus et des milices »*.

Sans en préciser la durée, le président Gnassingbé Eyadéma, le premier ministre de transition Joseph Kokou Koffigoh et le président du Haut Conseil de la République (HCR, assemblée provisoire), Mgr Philippe Kpodzro, ont décidé cette pause, qui devrait permettre à l'exécutif et aux états majors des partis de définir *« un code de conduite »* pour *« régir le déroulement normal des activités politiques »*.

Evoquant un climat de *« psychose généralisée »*, les trois responsables ont invité *« les populations à garder leur calme »*. Depuis la tentative d'attentat contre M. Gilchrist Olympio (*le Monde* des 7 et 8 mai), les violences entre militants du Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique) et détracteurs du général Eyadéma ont fait au moins deux morts et vingt blessés, selon des bilans officieux. – *(AFP.)*

NIGER

Trêve et négociations avec la rébellion touarègue

Le gouvernement nigérien et les dirigeants de la rébellion touarègue ont conclu une trêve de quinze jours, qui doit entrer en vigueur le 15 mai, selon un communiqué conjoint rendu public mardi 12 mai à Niamey, qui annonce également des négociations *« pour un juste règlement de la situation du nord »*.

Ce communiqué précise que les deux parties *« sont convenues que l'Algérie et la France prêtent leurs bons offices en vue de la consolidation du processus de paix »*. Cet accord fait suite à une visite du premier ministre de transition, M. Amadou Cheffou, en Algérie. Le gouvernement algérien avait joué un rôle important de médiateur dans les négociations qui ont abouti à un accord en avril entre la rébellion malienne et les autorités de Bamako.

Selon une source sûre nigérienne, Niamey a demandé à Paris de lui proposer une personnalité qui servirait de médiateur, en compagnie d'un représentant d'Alger, étant entendu qu'il ne pourrait s'agir de M. Edgard Pisani. Celui-ci avait joué un tel rôle au Mali, ce qui avait suscité des critiques à Alger. Au cours des sept derniers mois, la rébellion et la répression ont fait trente morts (quinze dans chaque camp). Le Front de libération de l'Aïr et de l'Azawad (FLAA) détient vingt-neuf militaires ou fonctionnaires.

AMÉRIQUES

CANADA

L'« affaire Morin » pèse sur les préparatifs du référendum au Québec

MONTRÉAL

de notre correspondante

L'ancien ministre québécois de la justice, M. Marc-André Bédard, a confirmé mardi 12 mai que M. Claude Morin, son collègue au gouvernement de M. René Lévesque (indépendantiste, au pouvoir de 1976 à 1985) lui avait révélé au début de 1977 son rôle d'informateur payé par les services canadiens de contre-espionnage. Après cinq jours de suspense, M. Bédard s'est porté au secours de M. Morin, dont il a largement corroboré le récit d'agent double amateur (*le Monde* du 9 mai).

A l'époque, *« j'ai exprimé à M. Morin mon désaccord sur les moyens employés, notamment sur la question des dédommagements qu'il avait acceptés »*, a expliqué M. Bédard. *« Mais j'ai aussi tenu à lui faire part que je n'avais aucun doute sur sa loyauté dans la défense des intérêts du Québec »*, a ajouté l'ex-ministre, pour qui *« toute cette affaire prend des allures totalement disproportionnées »*.

M. Morin, grande figure du Parti québécois (PQ, indépendantiste), dont il fut l'un des principaux stratèges constitutionnels, et responsable diplomatique, a admis le 5 mai, à la suite d'une enquête de la chaîne nationale de télévision Radio-Canada, avoir été recruté à la fin de 1974 par le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il a affirmé n'avoir jamais fourni aucun renseignement sur le PQ ni sur son gouvernement au cours de la quinzaine d'entretiens rémunérés qu'il a eus avec les agents de la GRC entre 1975 et 1977.

Entretiens où il se rendait *« pour apprendre des choses »* et qui portaient uniquement selon lui sur les agissements au Québec de ressortissants étrangers que la GRC soupçonnait de vouloir infiltrer le mouvement indépendantiste québécois pour le compte des services secrets français, soviétiques ou cubains.

Les récits des deux anciens ministres diffèrent cependant sur un point important. M. Morin soutient avoir informé M. Lévesque de ses contacts avec la GRC dès 1975. M. Bédard dit avoir été interrogé à ce sujet en novembre 1981 par M. Lévesque, qui venait, selon lui, d'en être averti. Le premier ministre lui aurait alors fait part de *« son désaccord sur les méthodes utilisées par M. Morin »*.

M. Bédard a conservé son portefeuille ministériel mais M. Morin a démissionné peu après, geste qu'il a toujours présenté comme une initiative personnelle motivée par l'échec de sa stratégie constitutionnelle. Du côté de l'aile radicale du PQ, où on a toujours douté de la ferveur indépendantiste de M. Morin, le bruit a couru que M. Lévesque avait en fait exigé sa démission. C'est aussi à cette fraction du parti que s'apparente la poignée de députés péquistes qui, peu après l'intervention de M. Bédard, ont réclamé que M. Morin démissionne ou soit exclu du parti.

La direction du parti, comme l'ensemble de la classe politique, a toutefois adopté une attitude plus attentiste. Le président et le vice-président du PQ, MM. Jacques Parizeau et Bernard Landry, s'en tiennent à la ligne officielle adoptée au lendemain des révélations de M. Morin : le fait d'avoir reçu de l'argent de la GRC est *« inacceptable »*, mais il n'y a pas lieu de passer de plus amples jugements ni de prendre une quelconque sanction avant que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Et dans le contexte des négociations constitutionnelles en cours au Canada et du référendum sur la souveraineté qui doit se dérouler au Québec en octobre, c'est Ottawa que les péquistes pointent du doigt en posant, comme M. Bédard, la question : *« A qui profitent les événements actuels, et pourquoi maintenant ? »*

CATHERINE LECONTE

ÉTATS-UNIS

Quatre Noirs arrêtés pour le passage à tabac d'un camionneur blanc lors des émeutes de Los Angeles

La police de Los Angeles et le FBI ont appréhendé mardi 12 mai avant l'aube quatre Noirs soupçonnés d'avoir, au début des émeutes de Los Angeles, extrait de son véhicule et violemment battu un camionneur blanc, Reginald Denny. La scène, d'une extrordinaire brutalité, avait été filmée d'hélicoptère et aussitôt diffusée à la télévision. Le président Bush y avait fait allusion dans son « allocution à la Nation » le 1er mai au soir.

Selon le bureau du procureur, les hommes du FBI et d'une unité spéciale de la police ont effectué une opération en six endroits du quartier de South Central (le plus dévasté par les émeutes) mardi à 2 heures 30 du matin. Daryl Gates, le chef controversé de la police de Los Angeles, était présent et a lui-même passé les menottes à un des suspects.

La police locale n'a pas divulgué l'identité de ces derniers, mais le *Washington Post* a révélé qu'il s'agissait de Damien Williams (dix-neuf ans), Henry Watson (vingt-sept ans) et Antoine Miller (vingt ans). Un quatrième suspect, Gary Williams (trente-trois ans), s'est présenté de lui-même à la police. Tous les quatre sont membres du gang des « Crips », l'un des plus importants de Los Angeles. Ils pourraient être inculpés de tentative d'homicide volontaire, voies de fait, vols et tortures.

Le camionneur est toujours hospitalisé. Il souffre de graves blessures à la tête. *« Je sais que beaucoup veulent savoir ce que je pense de ce qui est arrivé*, a-t-il dit lundi dans un communiqué. *Franchement, je n'ai pas d'opinion. C'était une situation malheureuse, et il s'est trouvé que j'ai été pris au milieu. »*

□ **MM. George Bush et Bill Clinton vainqueurs des primaires de Virginie occidentale et du Nebraska.** – Le président George Bush, chez les républicains, et le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton, côté démocrate, ont remporté mardi 12 mai, les élections primaires de Virginie-Occidentale et du Nebraska. Les deux hommes sont assurés, sauf accident, de s'affronter lors de l'élection présidentielle de novembre qui verra peut-être un troisième homme en lice, le milliardaire texan Ross Perot, qui envisage très sérieusement de déposer une candidature indépendante. – *(AFP.)*

□ **Exécution en Floride de l'auteur du viol et de l'assassinat d'une étudiante.** – Nollie Martin, un homme de quarante-trois ans reconnu coupable du viol et de l'assassinat d'une étudiante de dix-neuf ans en 1977, a été exécuté mardi 12 mai au matin sur la chaise électrique du pénitencier de Starke, en Floride. La Cour suprême avait rejeté lundi le recours déposé par l'accusé, arguant de son irresponsabilité en raison de troubles mentaux. Un tribunal avait estimé en 1988 que Nollie Martin simulait la folie. Celui-ci avait pris en otage sa victime pendant un hold-up, puis l'avait violée, étranglée et poignardée. – *(AP.)*

□ **PÉROU : la découverte de nouveaux cadavres porte à quarante morts le bilan de la mutinerie de la prison Miguel-Castro.** – La découverte des corps de neuf guérilleros et le décès d'une détenue ont porté à quarante morts le bilan de la mutinerie à la prison Miguel-Castro, près de Lima, qui a duré du 5 au 10 mai, a-t-on appris mardi 12 mai de sources policières et auprès des familles des prisonniers. Les morts, à l'exception de deux policiers, étaient des guérilleros du Sentier lumineux, qui avaient creusé des tunnels et les avaient minés afin de résister aux forces de l'ordre. Il est encore impossible de savoir combien il reste de cadavres dans les décombres, ont précisé des sources policières. Les autorités n'ont pour l'instant ni commenté ni démenti un bilan de l'Association des avocats démocrates, liée au groupe de guérilla, faisant état d'une centaine de tués au cours de l'intervention policière à Miguel-Castro, une prison de haute sécurité, située à 5 km à l'est de Lima. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

A Strasbourg

La reine d'Angleterre a défendu « l'équilibre trouvé à Maastricht »

La reine Elizabeth II a rendu visite pour la première fois, mardi 12 mai, aux institutions européennes qui siègent à Strasbourg. Devant les élus européens, la souveraine britannique a jugé que *« c'était l'équilibre nécessaire qui avait été trouvé à Maastricht »*.

STRASBOURG

de notre correspondant

Les cinq cent dix-huit représentants de l'hémicycle européen attendaient depuis 1988 la venue de Sa Gracieuse Majesté. Lord Plumb (conservateur britannique), alors président de l'assemblée communautaire, avait lancé une invitation officielle, mais Mme Margaret Thatcher s'y était opposée.

Depuis le mardi 12 mai, l'« outrage » a été réparé, et ainsi le Parlement peut s'enorgueillir d'avoir reçu tous les monarques et présidents de la République des Douze. Vêtue d'un manteau d'un bleu roi proche de celui du drapeau européen et coiffée d'un chapeau de même couleur, Elizabeth II a ainsi pu rendre hommage à un *« Parlement dont l'importance ne cesse de croître »*, tout en n'oubliant pas de saluer Strasbourg, *« symbole triomphant de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, que les pères fondateurs de la Communauté considéraient comme un préalable à une grande paix européenne »*. Pour faire bonne mesure, la souveraine a non seulement cité Winston Churchill mais également Jean Monnet (en français).

Après avoir tiré les leçons du traité de Maastricht, qui renforce *« la capacité des Européens à agir sur une base européenne lorsque la nature même d'un problème exige une réponse européenne »*, la reine a consacré une large partie de son discours aux nouvelles adhésions à la CEE. Elizabeth II n'a aucun doute sur les conclusions à tirer du déjà vieux débat, cher aux Français, entre élargissement et approfondissement : *« Chaque fois que la Communauté s'est élargie, elle s'est renforcée par la même occasion. »* Dans ces conditions, les Douze ont d'autant moins à craindre l'arrivée d'Etats supplémentaires : *« Nous avons aujourd'hui une entité dynamique qui peut accueillir de nouveaux membres, tout en offrant au monde extérieur les liens de l'amitié et de la coopération. »*

La boîte de Pandore...

C'est avec humour que la reine a évoqué la concurrence entre le Parlement du Royaume-Uni et celui de Strasbourg : *« Les députés britanniques n'auront certainement pas manqué d'apporter aux délibérations de cette Assemblée le ton vigoureux des débats de Westminster : style qui peut être celui de l'affrontement, ainsi que certains de mes ancêtres l'ont constaté. »* *« Mais*, a-t-elle ajouté, *les différences de style et d'opinion sont insignifiantes par rapport à la vocation affirmée des Européens* (...) *pour la réconciliation et la démocratie. »* Dans sa brève allocution devant le Conseil de l'Europe, Elizabeth II a également choisi l'humour pour saluer la tâche accomplie par l'institution des droits de l'homme.

La reine a cité Ernest Bevin, ministre britannique des affaires étrangères de 1945 à 1951, *« réputé pour ses qualités d'homme d'Etat européen mais moins pour sa culture littéraire »*, qui aurait dit : *« Si vous ouvrez cette boîte de Pandore, vous la trouverez pleine de chevaux de Troie. »*

Et de conclure : *« En cette circonstance, le jugement d'Ernest Bevin a été démenti, non seulement par le fait que d'autres organisations intergouvernementales se sont, à l'instar du Conseil de l'Europe, dotées d'un organe parlementaire, mais aussi parce que son Assemblée a rendu d'éminents services, notamment* (...) *en facilitant l'entrée des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale dans la grande famille européenne. »*

MARCEL SCOTTO

En Grande-Bretagne, les anti-européens relancent la controverse

Le discours prononcé par la reine Elizabeth II à Strasbourg a servi de prétexte à une nouvelle fronde anti-européenne de la part de l'aile droite du Parti conservateur.

LONDRES

de notre correspondant

On ne saura probablement jamais le fin mot de l'histoire : les « fuites » relatives à la première ébauche du discours que la souveraine a prononcé devant l'Assemblée européenne étaient-elles accidentelles ou délibérées ? Toujours est-il que certaines expressions de ce texte, reprises et amplifiées par la presse, ont provoqué mardi une nouvelle controverse européenne. L'exercice a beau paraître rituel, dès que le gouvernement de M. Major affiche une conviction un tant soit peu « communautaire », les gardiens de la flamme « antifédéraliste » du Parti conservateur se mobilisent pour dénoncer un abandon de souveraineté au détriment de Westminster.

L'affaire est moins anodine lorsqu'on la replace dans son contexte, c'est-à-dire en prélude à la ratification du traité de Maastricht par la Chambre des communes. M. Major y bénéficie d'une majorité absolue qui se résume à 21 voix, soit un nombre à peu près équivalent à celui des parlementaires du Parti conservateur qui sont susceptibles d'entrer en rébellion contre la direction de leur parti. Les discours à connotation politique de la souveraine – à plus forte raison ceux qui impliquent une prise de position internationale de la Grande-Bretagne – sont censés être inspirés (c'est un euphémisme) par le Foreign Office, ou par Downing Street.

Mardi soir, Buckingham Palace assurait que cette règle avait été respectée, alors que les services du premier ministre, tout en reconnaissant que des « fuites » avaient bien eu lieu, démentaient avoir quelque responsabilité dans cette affaire. Selon ces indiscrétions, la reine s'apprêtait à qualifier d'*« insignifiantes »* les différences entre Parlements nationaux, au regard des engagements de l'Europe en faveur de la démocratie et de la réconciliation ; tout en soulignant que l'Assemblée européenne avait un rôle accru à jouer pour renforcer les liens entre nations européennes.

Bref, pour le clan des « euro-sceptiques », dont Mme Thatcher est l'incommode chef de file, Westminster devait presque abdiquer une partie de ses responsabilités devant Strasbourg. Regroupés au sein de l'aile droite du Parti conservateur et dans le « groupe de Bruges », ils ont accusé Downing Street et le Foreign Office de noires intentions, la plus grave étant d'avoir mêlé la souveraine à une querelle politique, ce qui, pour conserver à la monarchie le respect dont elle bénéficie, ne doit jamais être le cas.

Un lourd contentieux

La polémique a apparemment eu pour effet d'atténuer l'enthousiasme européen distillé par le discours royal : la reine s'est contentée de souligner que les différences *« de style et d'opinion »* des gouvernements étaient *« insignifiantes »*, tout en se félicitant de la *« riche diversité »* de la *« famille européenne »*. A la Chambre des communes, le premier ministre, M. John Major, a pris soin – sans y réussir tout à fait – de calmer le jeu, assurant que la souveraineté du Parlement britannique n'était pas *« à la disposition »* de la Commission de Bruxelles, bien que, dans certains domaines, les décisions européennes puissent être prises *« en commun »*.

La controverse est révélatrice du climat politique qui attend M. Major avant la ratification du traité de Maastricht par le Parlement de Westminster, et à quelques semaines de la présidence britannique – à partir du 1er juillet – de la Communauté européenne. Que le premier ministre ait voulu, avant cette date, faire montre d'une plus grande ouverture européenne ne semble guère faire de doute. D'autant que l'échéance électorale passée, il peut se considérer aujourd'hui plus libre de ses choix politiques, notamment vis-à-vis de son prédécesseur et de ses partisans. Mme Thatcher doit prononcer vendredi, à La Haye, un discours qualifié par ses proches de *« provoquant »*, ce qui signifie vigoureusement hostile à l'élargissement des pouvoirs de la Communauté.

S'il semble peu probable que la ratification du traité soit menacée (les démocrates-libéraux, et surtout le Labour, pouvant difficilement renier leurs professions de foi pro-européenes), dans bien d'autres domaines la Grande-Bretagne va affronter, une fois de plus, ses partenaires. Le contentieux le plus délicat concerne la question de la suppression des frontières européennes, à partir de janvier 1993, qui correspond au principe de la *« libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux »*, prévu par l'acte instituant le Marché commun.

Londres est opposé à la suppression des contrôles frontaliers (acceptée par les onze autres pays de la CEE), à l'entrée en Grande-Bretagne. *« Nous acceptons que les citoyens de la Communauté puissent voyager librement mais, naturellement, nous devons vérifier que ce sont des citoyens européens »*, résume M. Douglas Hurd, le secrétaire au Foreign Office. Mais d'autres contentieux subsistent entre la Grande-Bretagne et ses partenaires, dont les moindres ne sont pas ceux de l'augmentation du budget européen et de la suppression du rabais financier dont bénéficie la Grande-Bretagne.

LAURENT ZECCHINI

En prélude au référendum

Le Parlement danois a ratifié les accords

COPENHAGUE

de notre correspondante

Le Parlement danois (le Folketing) a ratifié les accords de Maastricht, mardi 12 mai, en troisième lecture, à l'issue d'un long débat de sept heures entièrement retransmis par la radio. Cette ratification a recueilli une large majorité (130 voix contre 25 et 20 abstentions) ; les députés du Groenland et des îles Feroe n'ont pas pris part à ce scrutin puisque leurs territoires sont restés hors de la CEE.

Les conservateurs, les libéraux (représentés dans la coalition gouvernementale), le centre démocrate, les radicaux et trois des quatre députés chrétiens-populaires ainsi que tous les socio-démocrates ont voté pour la ratification. Les socialistes populaires (extrême gauche), le Parti du progrès (extrême droite) et un député chrétien-populaire ont voté contre. Toutefois, les cinq sixièmes de voix exigés par la Constitution du royaume en un tel cas (délégation de souveraineté) n'ont pas été atteints. Le référendum reste donc indispensable pour la ratification.

CAMILLE OLSEN

A Genève

M. Georges Kiejman a rendu hommage au travail des ONG

GENÈVE

de notre correspondante

La longue journée passée le 12 mai à Genève par M. Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères, a été considérée comme un signe probant de l'intérêt croissant que la France porte aux problèmes des droits de l'homme dans le monde.

Le ministre s'est longuement entretenu avec M. Antoine Blanca, secrétaire général adjoint de l'ONU pour les droits de l'homme et a examiné avec les responsables du centre des droits de l'homme, les mécanismes de protection, de contrôle et d'assistance technique aux pays en voie de démocratisation. Dans une allocution qu'il a prononcée devant les représentants des organisations non gouvernementales (ONG), le ministre a déclaré : *« Je voudrais d'abord réaffirmer ici ma conviction que votre rôle aux Nations unies dans le domaine des droits de l'homme est indispensable. »*

M. Kiejman a rappelé que les ONG *« sont à l'origine d'une grande partie des résolutions adoptées ou examinées par les Etats membres de la commission* – des droits de l'homme – *ou par les experts de la sous-commission »*. Les ONG ont, en effet, joué un rôle important dans l'élaboration d'un instrument juridique assimilant les *« disparitions forcées »* aux crimes contre l'humanité.

I. V.

Avant le sommet de La Rochelle

La Belgique décidera dans quelques semaines de sa participation au corps franco-allemand

Au ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, qui lui a rendu une visite de quelques heures à Bruxelles, mardi 12 mai, le ministre belge de la défense, M. Léo Lacroix, a dit que son pays déciderait *« dans les prochaines semaines »* de sa participation éventuelle au projet de corps franco-allemand.

La Belgique, avant de donner sa réponse, insiste pour que le lien entre cette formation de 35 000 hommes – autour d'une division blindée française outre-Rhin, d'une division blindée et mécanisée allemande et de la brigade mixte existante – et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) soit clairement défini.

Les Français et les Allemands ont proposé à d'autres pays européens de se joindre à ce projet, qui sera examiné lors du prochain sommet franco-allemand de La Rochelle (*le Monde* du 13 mai). Outre la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg et les Pays-Bas sont intéressés. Plus récemment, le Royaume-Uni a été tenu informé lors des entretiens, les 4 et 5 mai, de M. Joxe avec son homologue britannique et de l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major français des armées, avec Sir Richard Vincent, son interlocuteur britannique, qui est en même temps le président du comité militaire de l'alliance atlantique.

Présenté comme l'embryon d'une éventuelle force européenne, le corps franco-allemand, dont le PC serait à Strasbourg, a trois missions : 1) la défense commune des alliés ; 2) l'action en situation de crise dans le cadre de l'Union européenne de Maastricht et de l'UEO (devenue le bras séculier de l'union politique) ; 3) des interventions à caractère humanitaire.

Dans le cadre de la défense commune des alliés, le corps franco-allemand pourra être placé sous contrôle opérationnel temporaire (et non pas automatique) du commandement militaire de l'Alliance atlantique. Ce peut être considéré comme une concession de l'Allemagne à la France, puisque les forces allemandes (à l'exception des unités territoriales) sont traditionnellement sous commandement intégré de l'OTAN. La France a retiré, en effet, ses forces armées des commandements intégrés alliés en 1966 et, depuis, elle les place, sur sa seule initiative, sous le contrôle opérationnel (qui est un lien préservant son autonomie de décision sur le terrain) soit d'un corps d'armée allemand, soit d'un commandement de l'OTAN.

□ **LIBYE : l'émissaire de l'ONU n'a pas réussi à convaincre le colonel Kadhafi.** – L'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, M. Vladimir Petrovsky, a quitté Tripoli mardi 12 mai, sans avoir obtenu de la Libye qu'elle livre deux de ses agents soupçonnés d'être les auteurs de l'attentat de Lockerbie. – *(AP.)*

POLITIQUE

Le débat sur le traité de Maastricht à l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté à une large majorité le projet de révision constitutionnelle

Les députés ont adopté en première lecture, mercredi 13 mai, par 398 voix contre 77 et 99 abstentions, le projet de révision constitutionnelle insérant dans la loi fondamentale un nouveau titre, « Des Communautés européennes et de l'Union européenne », rendu nécessaire par la ratification des accords de Maastricht. L'exception d'irrecevabilité défendue dans la nuit du 5 au 6 mai par M. Philippe Séguin, sur laquelle les opposants au traité s'étaient comptés une première fois, avait recueilli 101 voix.

Après un examen difficile du projet en commission des lois, où le RPR et l'UDF avaient durci leur position, le gouvernement a su retourner la situation à son avantage. Il a d'abord fait preuve de souplesse en acceptant de tenir compte des propositions de l'opposition. Il a ainsi accueilli favorablement des amendements sur quatre points : la reconnaissance constitutionnelle que *« le français est la langue de la République »*, la réécriture du titre XIV en « Des Communautés européennes et de l'Union européenne », une meilleure association du Parlement français au processus de prise de décision communautaire et une meilleure définition de l'Union européenne.

***En plus de ces quatre amendements présentés en commun par les groupes de l'opposition, le gouvernement a accepté qu'une loi organique détermine les conditions d'application de l'article relatif au droit de vote et à l'éligibilité des ressortissants communautaires aux élections municipales. Ce n'est pas un hasard si cette proposition* émanait de M. Alain Lamassoure (Pyrénées-Atlantiques), porte-parole de l'UDF pour les questions européennes. L'intention du gouvernement était clairement de donner des gages de bonne volonté à l'UDF.**

Les pro-européens du RPR n'ont pas pour autant été oubliés puisqu'ils ont pu voir leurs inquiétudes apaisées au sujet de la validité du compromis de Luxembourg. M. Pierre Bérégovoy leur a affirmé que *« la France n'a jamais renoncé et ne renoncera pas au droit de protéger, en cas de crise grave, ses intérêts fondamentaux »*. Comme l'ambiguïté n'était pas complètement levée aux yeux de certains, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a répété : *« Il n'existe aucun gouvernement qui accepterait qu'un intérêt vital, dans un débat communautaire, puisse être sacrifié d'une quelconque façon. Le gouvernement ne faillira pas à cette règle qui est une règle d'honneur. »*

La réaffirmation solennelle d'un tel engagement a produit un effet positif chez les « modérés » du RPR. Pour le reste, on retiendra la grande confusion qui a régné dans les rangs de l'opposition. Les tensions au sein du RPR, et entre celui-ci et l'UDF, n'ont pas cessé de se manifester au fil des débats. L'esprit de conciliation affiché par le gouvernement n'avait pas d'autre objectif que d'accuser tous ces clivages.

FRÉDÉRIC BOBIN

M. Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) a ouvert la séance en contestant que la commission des lois, dont il est le rapporteur, ait *« systématiquement rejeté les amendements de l'opposition »*, comme le procès lui en avait été fait. Il a rappelé que, sur un total de quatre-vingt-six amendements, la commission avait retenu trois des quatre amendements communs déposés par l'opposition. Les autres ont été rejetés, a-t-il indiqué, soit *« parce qu'ils constituaient une limitation ou un frein à la ratification du traité de Maastricht »* (quarante-deux) soit *« parce qu'ils n'avaient aucun rapport avec l'objet du texte »* (quinze).

M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, a enchaîné en consentant un geste à l'adresse de l'opposition. Il a annoncé que le gouvernement était *« prêt à poursuivre la discussion »* sur le quatrième amendement commun de l'opposition, qui stipule que *« la France participe à la Communauté européenne et à l'Union européenne, dont les Etats membres ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences »*, sous réserve d'en remanier la rédaction.

L'examen proprement dit des amendements a débuté avec celui défendu par M. Alain Peyrefitte. Usant d'un procédé plutôt inhabituel, l'académicien, député RPR de Seine-et-Marne, a en effet appelé l'Assemblée à voter *« unanimement »*... contre son amendement, lequel précisait que *« les principes de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, n'ont pas de valeur constitutionnelle »*. Un rejet de cet amendement, a expliqué M. Peyrefitte, signifierait l'affirmation du *« caractère permanent et sacré »* de la Déclaration de 1789 et des préambules des Constitutions de 1946 et 1958 à un moment où *« l'on peut craindre une certaine dérive, une déconstitutionnalisation de ces textes »*.

« Le français, langue de la République »

Le raisonnement de M. Peyrefitte a provoqué perplexité et ironie sur les bancs socialistes. *« Cet amendement ne s'apparente-t-il pas à une chinoiserie ? »* a demandé M. Gouzes tandis que le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, soulignait que, fort d'une telle logique, on pourrait présenter *« un amendement tendant au rétablissement de la monarchie »* pour mieux réaffirmer, à travers un vote négatif, *« l'attachement à la République »*. Quoi qu'il en soit, l'amendement de M. Peyrefitte fut rejeté à l'unanimité moins une voix.

MM. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques), Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis) ont ensuite défendu une série d'amendements visant à retirer de la Constitution toute référence à la Communauté, au sens de la Communauté franco-africaine telle qu'elle avait été imaginée en 1958. *« Maintenir la mention de cette Communauté dans notre Constitution à un moment où on y introduit la Communauté européenne serait source de confusion »*, a fait observer M. Lamassoure. M. Gouzes a admis que les références à la Communauté franco-africaine représentaient *« une branche morte »* de la Loi fondamentale, tout en objectant qu'une telle *« toilette »* n'avait *« rien à voir »* avec le débat sur l'Union européenne. M. Vauzelle a abondé dans son sens en précisant que ce genre de retouches devaient intervenir *« dans le cadre »* de l'*« importante révision de la Constitution »* annoncée par le président de la République pour la fin de l'année. Le garde des sceaux a toutefois récusé le terme de *« toilette »* utilisé par M. Gouzes car, a-t-il indiqué, il s'agit d'un *« mot réservé à certains animaux »*. Suivant les recommandations de MM. Gouzes et Vauzelle, les députés ont rejeté ces amendements par trois cent quarante-quatre voix contre cent quatre-vingt-deux.

Une troisième série d'amendements a conduit l'Assemblée à débattre de la francophonie. Les députés étaient en effet invités à examiner un amendement commun de l'opposition visant à préciser dans l'article 2 de la Constitution que *« le français est la langue de la République »*: *« C'est un symbole fort et nécessaire à un moment où nous nous apprêtons à ratifier un traité qui tend à substituer à la monnaie nationale une monnaie européenne »*, a expliqué M. Lamassoure, précisant qu'il s'agissait de *« se doter d'un atout pour faire de notre langue l'une des langues officielles de l'Union européenne »*, qui, a-t-il souligné, n'en *« reconnaîtra que deux ou trois »*. M. Edmond Alphandéry (UDC, Maine-et-Loire), rapporteur pour avis de la commission des finances, a enchéri en avouant que, *« sans faire du nationalisme linguistique »*, il trouvait *« extrêmement irritant »* que *« certains organismes publics, notamment bancaires, utilisent systématiquement l'anglais, largement par snobisme »*.

Un tel plaidoyer a recueilli une large adhésion sur tous les bancs. Certains députés, tels MM. Yves Dollo (PS, Côtes-d'Armor), Adrien Zeller (UDC, Bas-Rhin), Jean Briane (app. UDC, Aveyron) ou Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) se sont toutefois faits l'écho des inquiétudes que cette « constitutionnalisation » de la langue française pouvait inspirer aux promoteurs des langues régionales. M. Vauzelle a tenu à les rassurer en déclarant que les langues régionales étaient *« une richesse de notre patrimoine national »* et qu'en conséquence *« aucune atteinte ne sera portée au respect de la culture régionale »*. Dans ces conditions, les amendements ont été adoptés à l'unanimité.

Les débats se sont poursuivis en début d'après-midi dans un climat marqué par l'extrême confusion qui régnait dans les rangs de l'opposition. En proie à des vives tensions internes sur la ligne de conduite à adopter lors du vote final – rejet ou abstention, – le groupe RPR regagnait avec une demi-heure de retard l'hémicyle où les travaux avaient repris en son absence. Pour ne rien arranger, les amendements qui venaient en discussion suscitaient des réactions contradictoires à droite et au centre. Ainsi l'amendement soutenu par MM. Pascal Clément (UDF, Loire) et Jacques Toubon (RPR, Paris) visant à préciser dans l'article 3 de la Constitution que *« la souveraineté est inaliénable »* a-t-il été combattu, au nom de l'UDC, par M. Jean-Jacques Hyest (Seine-et-Marne) et, à titre personnel, par M. Pierre Mazeaud, avant d'être rejeté par 325 voix contre 212.

La série d'amendements érigeant le *Conseil constitutionnel en juge de la subsidiarité n'a pas posé* moins de problèmes. Au nom de *« l'équilibre des institutions de la Ve République »* et *« des pouvoirs spécifiques du président de la République »*, M. Hyest s'est opposé à l'amendement présenté par M. Mazeaud visant à permettre au Parlement de conserver la plénitude de son pouvoir législatif à l'égard de tous les actes communautaires – et non seulement des directives – ainsi que d'autoriser le Conseil constitutionnel à se prononcer sur la constitutionnalité des actes de nature législative pris par les autorités internationales. Cet amendement a également été rejeté, par 370 voix contre 185.

L'amendement de Mme Nicole Catala (RPR, Paris), sous-amendé par MM. Toubon et Maseaud, a connu le même sort. Ayant pour *objectif de soumettre le droit communautaire dérivé au contrôle du* Conseil constitutionnel, il a été repoussé par 326 voix contre 195, c'est-à-dire qu'il n'a pas fait – et de très loin – *le plein des voix de* l'opposition. Celle-ci a toutefois pu resserrer ses rangs à l'occasion d'un autre amendement de M. Mazeaud, tendant à permettre à soixante députés ou soixante sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel pour vérifier si un traité ne contient pas une clause contraire à la Loi fondamentale. C'est donc avec *une marge plus étroite* – 298 voix contre 268 – que l'amendement a été rejeté.

Puis ce fut à un porte-parole de l'outre-mer de donner son point de vue. Après avoir rappelé que les territoires d'outre-mer (TOM) ne relèvent pas de l'*union douanière* issue du *traité de Rome* et *ne sont* liés à la Communauté européenne que par une décision d'« association » du type de celle prévue par la convention de Lomé, M. Alexandre Léontieff, député non inscrit de la Polynésie française, a souhaité que les lois statutaires des TOM soient dotées du caractère de lois organiques, et non *pas seulement de celui de lois ordinaires*, afin de prévenir tout risque de remise en cause de leur *« spécificité »* par l'Union européenne. Estimant que cette proposition n'entrait pas dans le cadre du débat en cours, M. Vauzelle n'a pas souhaité la retenir. Mais l'Assemblée a suivi M. Léontieff puisqu'elle a adopté par 293 voix contre 277 son amendement visant à introduire dans l'article 74 de la Constitution la phrase suivante : *« Les statuts des territoires d'outre-mer sont fixés par des lois organiques qui définissent, notamment, les compétences de leurs institutions propres, et modifiés, dans la même forme, après consultation de l'assemblée territoriale intéressée. »*

Le « compromis de Luxembourg »

Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a fait ensuite une déclaration solennelle afin de clarifier la position du gouvernement sur le « compromis de Luxembourg ». Après avoir précisé que *« la France n'a jamais renoncé et ne renoncera pas au droit de protéger, en cas de crise grave, ses intérêts fondamentaux »*, M. Bérégovoy a affirmé : *« Demeure (...) l'engagement mutuel des Etats de continuer à chercher un accord entre eux tous, quand l'unanimité n'a pas pu être recueillie et que l'application de la règle majoritaire mettrait en cause les intérêts jugés vitaux par l'un d'entre eux. »* Mais le premier ministre a souligné que la *« pratique »* de cet arrangement avait *« évolué »* depuis la conférence des 9 et 10 décembre 1974, à laquelle participait le président français de l'époque, M. Valéry Giscard d'Estaing, où il y eut *« accord pour favoriser le vote à la majorité qualifiée »*. *« La France a toujours respecté cet engagement depuis lors »*, a poursuivi M. Bérégovoy, précisant que cet engagement fut *« confirmé »* lorsque l'Acte *unique fut ratifié en 1986 par le* Parlement sur proposition de M. Jacques Chirac, alors premier ministre. Le chef du gouvernement a toutefois rappelé que ce texte n'avait pas d'existence juridique et a estimé que *« ceux qui proposent aujourd'hui d'introduire dans la Constitution ce que M. Couve de Murville a appelé « un acte imaginaire » risquent de dénaturer le compromis de Luxembourg »*. Toutefois, *« la France peut-elle s'attribuer le droit de faire échec à la règle de la majorité qualifiée qu'elle a elle-même demandée ? »*, s'est interrogé M. Bérégovoy.

Lire la suite page 8

Dans les couloirs

Les « compagnons » de la douleur

« L'union, l'union, l'union ! » implorait le RPR. *« L'Europe, l'Europe, l'Europe ! »* répondait l'UDF. Ce dialogue de sourds au sein de l'opposition pourrait résumer à lui seul la journée du mardi 12 mai à l'Assemblée nationale. Un groupe RPR en détresse, dévasté par « l'effet Séguin » et qui se perd en réunions ; des députés UDF insensibles, qui refusent de répondre à ses appels à l'aide ; des centristes exaspérés par ses atermoiements, qui campent sur leurs positions pro-européennes ; des socialistes ravis de l'aubaine, qui contemplent le tout en connaisseurs : on pensait avoir déjà assisté aux meilleurs moments du spectacle de la division de l'opposition sur Maastricht, mais le tableau de mardi a dépassé toutes les attentes.

Dès le petit matin, la journée s'annonce douloureuse pour les « compagnons », comme s'appellent, entre eux, les membres du RPR. M. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, les réveille brutalement en balayant avec dédain leurs dernières réserves sur le projet de loi constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht. Invité d'Europe 1, il confirme que les députés UDF voteront sans hésiter le texte proposé par le gouvernement (*le Monde* du 13 mai). Le bureau du groupe RPR, qui se réunit dans la matinée, n'avait vraiment pas besoin de cela. Depuis le discours de M. Philippe Séguin et le score inattendu recueilli par l'exception d'irrecevabilité qu'il avait défendue, les responsables gaullistes éprouvent déjà les pires difficultés à se déterminer.

A cette heure, ils n'ont qu'une obsession : camoufler leurs dissensions pour sauvegarder un semblant de cohésion au sein du groupe et préserver l'union de l'opposition. Une seule solution : l'abstention. C'est ce pis-aller peu glorieux, défendu par M. Edouard Balladur, que MM. Jacques Chirac, Alain Juppé, Bernard Pons et l'ancien ministre de l'économie et des finances viennent soumettre, en début d'après-midi, à leurs collègues de l'intergroupe. *« L'important*, tente d'expliquer le président du RPR, *c'est l'union de l'opposition. De toute façon, je voterai Maastricht. Ce qui se passe avant* [c'est-à-dire le débat constitutionnel] *n'a aucune importance. »* L'argument consterne les délégués de l'UDF et de l'UDC qui, revenus chacun devant son groupe, raillent cette nouvelle trouvaille de M. Chirac.

La colère des centristes

Chez les centristes, l'ironie le cède à la colère. Eux dont on a si souvent moqué les hésitations, ils sont résolus à ne pas céder. L'Europe est leur label et, répète M. Jacques Barrot, président du groupe UDC, *« nous ne pouvons pas laisser le monopole de la construction européenne au Parti socialiste, ce serait une captation d'héritage »*. A l'UDF, pourtant troublée par « l'effet Séguin », on affiche la même détermination, et le président du groupe, M. Charles Millon, peut venir affirmer avec sérénité dans les couloirs du Palais-Bourbon : *« Nous venons de décider que nous ne nous abstiendrons pas. Notre vote sera probablement positif. »* M. Alain Lamassoure, porte-parole de l'UDF dans le débat, ajoute un ultime argument : *« Honnêtement, le gouvernement a fait de gros efforts par rapport aux conditions que nous avions posées nous-mêmes. Nous ne pouvons que voter pour. »*

Quant aux délégués RPR, qui rentrent bredouilles de la réunion de l'intergroupe, une nouvelle épreuve les attend. Leurs troupes elles-mêmes ne sont pas du tout convaincues du bien-fondé de l'abstention. Les plaidoyers de MM. Chirac, Juppé et Nicolas Sarkozy ne suffisent pas à entraîner l'adhésion de députés traditionnellement disciplinés. Vainement, le président du RPR explique qu'il a fait *« suffisamment de compromis »* et qu'il se résigne à être *« minoritaire »* au sein de son groupe. *« Le maximum que je peux faire*, concède-t-il, *c'est l'abstention. »* M. Pierre Mazeaud rejette sèchement une décision qui lui paraît dictée par des considérations extérieures au débat sur Maastricht. A l'intention de MM. Chirac, Balladur et Charles Pasqua, président du groupe RPR du palais du Luxembourg, le député de la Haute-Savoie lance : *« Je ne tolérerai pas que des motivations présidentielles, des ambitions de premier ministre ou de président du Sénat commandent la position du groupe ! »*

L'heure de la reprise des travaux parlementaires a sonné. La réunion du groupe RPR s'achève, provisoirement, sans que la question du vote soit tranchée. Un à un, les députés rejoignent leurs bancs sans s'attarder dans les couloirs. A leur demande, une suspension de séance est aussitôt accordée, et le débat interne au RPR reprend, sans plus de succès. Hilare, M. Séguin, qui s'est bien gardé d'intervenir au cours des différentes réunions, commente : *« Ça atermoiemente toujours. »* Mme Elisabeth Hubert (RPR), qui a voté en faveur de la motion de M. Séguin, soupire : *« Ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt, on ne trouvera pas de position unanime au RPR. Est-ce, d'ailleurs, bien nécessaire ? »*

Dans l'hémicycle, l'examen des articles du projet de loi est laborieux. Les « chefs » de l'opposition s'éclipsent pour tenter une ultime conciliation avant la réunion plénière de l'intergroupe prévue à 18 h 30. Une fois de plus, M. Chirac tente de sauver sa mise : Maastricht, martèle-t-il, l'opinion publique n'en a cure ; l'important c'est de sauver l'union de l'opposition, qui doit se traduire par une position commune à l'UDF et au RPR en faveur de l'abstention. Deuxième refus. M. Chirac implore : qu'au moins, les présidents de groupe s'abstiennent. Un député centriste résume crûment : *« C'est simple : le RPR est dans la m... et nous demande de l'y rejoindre. »*

Conflit entre MM. Chirac et Juppé

Ni l'UDF ni l'UDC n'ont envie de prendre leur part des problèmes internes au RPR, et leurs présidents le signifient clairement dès l'ouverture de la réunion plénière de l'intergroupe. *« L'abstention, c'est illisible politiquement »*, affirme M. Millon. *« C'est le degré zéro de l'expression parlementaire »*, assène M. François Léotard (UDF), qui demande au RPR *« d'assumer sa différence »*. Personne n'écoute M. Alain Peyrefitte (RPR) invoquer la défense du « couple » de l'opposition, dans lequel, assure-t-il, *« chacun doit faire des concessions »*, et plaider en faveur de la non-participation au scrutin. Agacé, M. Jacques Chaban-Delmas (RPR) demande qu'on en finisse au plus vite et propose de *« s'abriter derrière la liberté de vote »*.

De retour dans les couloirs, les députés de l'UDF et de l'UDC constatent avec amertume la rupture avec leurs collègues du RPR. *« Nous avions des différences*, constate M. Pierre Méhaignerie (UDC) ; *elles étaient maîtrisables, il y a deux semaines ; maintenant, elles ne le sont plus. Les excès médiatiques de certains ont fait de nos différences des divergences. Aujourd'hui, l'honneur de la politique est de les assumer. »* Plus sévère, M. Millon observe : *« L'abstention, ce n'est tout de même pas le meilleur moyen de se préparer à gouverner. »*

Le RPR se retrouve décidément bien seul, avec, en plus, au terme de cette journée, un insupportable sentiment d'humiliation. C'en est trop pour M. Juppé, qui, silencieux tout au long de la journée, sort violemment de sa réserve. Partisan du vote contre, le secrétaire général du RPR, qui n'avait pas pu imposer ses vues à M. Chirac, répète qu'il s'abstiendra par solidarité avec son président, mais il accompagne cet engagement d'une amère déclaration. Pour lui, le RPR commet *« une erreur monumentale »*. *« Sur un tel texte, dit-il, on vote pour ou on vote contre, mais on ne s'abstient pas et on ne va pas quémander auprès de l'UDF. »* Lui qui avait dû assumer, jusque-là, les hésitations de M. Chirac, il explose : *« Je mangerai donc encore une fois mon chapeau ! »* La réponse du président du RPR est cinglante : *« Vous n'en ferez jamais autant que moi. Au nom de l'union, j'en ai avalé d'autres. »* *« Oui*, rétorque M. Juppé, *mais moi, je suis déjà au-delà du seuil de l'indigestion. »*

Dans l'hémicycle, le débat a repris. Chacun rejoint son banc, sa liberté de vote en bandoulière, mais avec le sentiment, pour certains, d'avoir perdu et l'union et l'Europe.

GILLES PARIS et PASCALE ROBERT-DIARD

Le débat sur le traité de Maastricht

Suite de la page 7

Rappelant les propos tenus, le 12 mai, par M. Giscard d'Estaing, selon lequel la question *« n'est plus d'actualité »*, il a conclu : *« Plus précisément, depuis l'Acte unique, il y a des sujets qui restent traités à l'unanimité, et la France peut user de tous ses droits pour préserver ce qu'elle juge vital, et d'autres sujets sur lesquels on se prononce à la majorité. Le traité de Maastricht définit d'ailleurs la liste des sujets sur lesquels les Douze ont maintenu le vote à l'unanimité. »*

Cette explication n'a pourtant pas complètement rassuré le RPR qui, par la voix de MM. Jean de Lipkowski et Alain Peyrefitte, a tenu à relever *« la contradiction »* entre le début et la fin de la déclaration de M. Bérégovoy. M. Charles Millon ne partageait pas cette interprétation puisque, un brin impatient, il a pris *« acte que le gouvernement ne renoncera pas à utiliser le compromis de Luxembourg sur des décisions prises à la majorité qualifiée »*.

Afin de lever toute ambiguïté, M. Roland Dumas, qui avait déjà déclaré, en début de séance, que *« chaque pays tient cette arme comme une arme de dissuasion, c'est-à-dire avec la volonté de ne pas s'en servir »*, est donc à nouveau intervenu pour expliciter la pensée du premier ministre. Rappelant qu'il était *« évident »* que parler du compromis de Luxembourg à propos des décisions prises à l'unanimité était *« redondant »* et que *« c'est bien dans les autres circonstances que le problème se pose »*, il a déclaré : *« Il n'existe aucun gouvernement qui accepterait que, dans un débat communautaire, un intérêt vital puisse être sacrifié d'une quelconque façon. Le gouvernement ne faillira pas à cette règle qui est une règle d'honneur. »*

De la Communauté et de l'Union

Hostile aux accords de Maastricht, M. Jean-Pierre Chevènement (PS, Territoire de Belfort), a fait entendre ensuite son point de vue très minoritaire au sein du groupe socialiste. *« Ces accords nous éloignent de la démocratie, ils ne répondent pas au défi du chômage, le mal le plus grave de nos sociétés. Ils façonnent en Europe des oligarchies, alors que ce qui est bon pour Volkswagen n'est pas forcément bon pour l'Europe »*, a-t-il estimé. *« Cette construction européenne déséquilibrée, ambiguë, contradictoire nous prépare une crise d'ici à quelques années. Et puisque un principe devra l'emporter sur l'autre, il serait raisonnable de choisir d'emblée la confédération. Elle permet la démocratie, elle permet l'élargissement, qui est inévitable »*, a conclu l'ancien ministre de la défense.

La discussion s'est poursuivie avec l'amendement commun présenté par l'opposition, visant à rebaptiser le titre XIV qui deviendrait *« De la Communauté européene et de l'Union européenne »* au lieu de *« De l'Union européenne »* seulement. *« Cela permet de faire rentrer plus nettement l'Europe dans la Constitution »*, a indiqué M. Lamassoure. Au nom de la commission des lois, M. Gouzes s'y est déclaré favorable au motif que cela apportait, a-t-il dit, *« un coin de ciel bleu pour tous ceux qui, ce soir, vivent un psychodrame »*. L'amendement a été adopté – seul le PC votant contre – après avoir été sous-amendé afin de remplacer *« la Communauté européenne »* par *« les Communautés européennes »*, modification suggérée par M. Dumas.

C'est dans le même esprit de compromis que les députés ont ensuite examiné le seul amendement commun de l'opposition qui avait été rejeté en commission des lois et dont la formulation est la suivante : *« La République participe à la Communauté européenne et à l'Union européenne, constituées d'Etats qui ont choisi d'exercer en commun certaines de leurs compétences propres. »* Après avoir été sous-amendé par MM. Gouzes, Mazeaud et Toubon, l'amendement a été adopté – seul le PC a voté contre – sous la forme suivante : *« La République appartient aux Communautés européennes et à l'Union européenne, constituées d'Etats qui ont choisi librement, en vertu des traités qui les ont instituées, d'exercer en commun certaines de leurs compétences. »*

La discussion a repris ensuite son cours pour parvenir, au milieu de la nuit, aux dispositions relatives au droit de vote et à l'éligibilité des ressortissants de la Communauté aux élections européennes et municipales. Sur ce sujet particulièrement sensible, Mme Guigou s'est efforcée de répondre aux inquiétudes qui s'étaient manifestées dans l'hémicycle, y compris sur les bancs du groupe UDF, pourtant majoritairement acquis à un vote positif sur le projet de loi constitutionnelle.

Le ministre a d'abord indiqué que les modalités d'application du dispositif seraient adoptées à l'unanimité par le conseil des ministres des Douze et que *« la France dispose donc d'un filet de sécurité »*. Elle a ensuite énuméré les conditions à remplir par les ressortissants, notamment sur le délai de résidence et sur la radiation obligatoire des listes électorales du pays d'origine, avant d'assurer que ce vote ne sera accordé à *« personne d'autre »* qu'aux ressortissants de la Communauté.

M. Pierre-André Wiltzer (UDF, Essonne) a alors défendu un amendement, cosigné par quarante membres de son groupe, supprimant tout bonnement cet article. L'amendement a été repoussé par 329 voix contre 220. Les centristes ayant fait savoir, par la voix de M. Jean-Jacques Hyest (Seine-et-Marne), qu'ils étaient, sur ce point, en parfait accord avec le gouvernement, MM. Lamassoure et Millon sont alors revenus à la charge pour obtenir de nouvelles précisions de Mme Guigou, d'une part, sur un projet de charte ouvrant le droit de vote aux ressortissants de pays membres du Conseil de l'Europe, d'autre part, pour savoir si le gouvernement soumettrait pour avis au Parlement le projet de directive sur le droit de vote des ressortissants communautaires, dans l'hypothèse où l'amendement prévu par ailleurs à propos de l'information du Parlement serait adopté. Mme Guigou a répondu que la France *« s'oppose au projet de charte »* et que le gouvernement *« est tout disposé à demander l'avis du Parlement »* sur le projet de directive européenne.

« D'extrême justesse »

Satisfait, le groupe de l'UDF n'a pas relâché sa pression pour autant. M. Hervé de Charette (UDF, Maine-et-Loire) a ainsi défendu âprement un amendement renvoyant à un projet de loi organique les conditions d'élection et d'éligibilité des ressortissants. *« Si vous n'acceptez pas, cela signifie que vous avez des arrières pensées »*, a indiqué M. de Charette, au petit jour. De suspension de séance en suspension de séance, MM. de Charette, François Bayrou (UDC, Pyrénées-Atlantiques) et Jean Auroux, président du groupe socialiste, se sont efforcés d'aboutir à un accord sur ce point. Le gouvernement a d'abord campé sur un refus. Mis au voix, l'amendement de M. de Charette, voté par les trois groupes de l'opposition comme par les communistes, a été repoussé d'extrême justesse par 283 contre 280, alors que les députés, très présents dans la journée et dans la soirée de mardi, affluaient à nouveau en nombre vers l'hémicycle.

La droite n'a pas pu cependant jouir longtemps de cette unanimité inespérée. Dans une ambiance de plus en plus animée, les députés de l'UDF ont en effet défendu un ultime amendement de M. Lamassoure, voisin de celui de M. de Charette. Le gouvernement, après s'être contenté de réitérer les engagements pris auparavant, a finalement accepté cette disposition, en précisant simplement que ces conditions d'application, déterminées par une loi organique, devaient être en conformité avec les dispositions du traité. L'ensemble a été voté par l'UDF, l'UDC et le PS. Le RPR, à nouveau isolé, s'est abstenu.

Restait le quatrième amendement commun présenté par l'opposition, visant à mieux associer le Parlement français au processus de prise de décision communautaire. Comme les députés socialistes adhéraient sans réserve à une telle idée, la commission des lois n'avait guère eu de difficulté à s'entendre sur un amendement de synthèse. Présenté par M. Gérard Gouzes, celui-ci était ainsi rédigé : *« Le gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil des communautés, les projets d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative. Selon des modalités déterminées par la loi, chaque Assemblée émet un avis sur ces projets, au sein d'une délégation constituée à cette effet ou en séance »*. Il a suffi que le même M. Gouzes le sous-amende, en remplaçant le terme de *« projet »* par *« proposition »*, et que le gouvernement n'y voit aucun inconvénient pour que la cause soit entendue. L'amendement ainsi sous-amendé a été adopté à main levée à la quasi-unanimité.

F. B. et G. P.

L'analyse du scrutin

Le projet de loi constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht a recueilli 398 voix contre 77 et 99 abstentions. Deux députés n'ont pas pris part au vote. La majorité requise était de 238.

Ont voté pour :

263 PS sur 271

5 RPR sur 126 : MM. Michel Barnier, Pierre de Bénouville, Jean-Pierre Delalande, Alain Devaquet, Patrick Devedjian.

77 UDF sur 89

39 UDC sur 40

14 non-inscrits sur 24 : MM. Jean-Michel Boucheron, Jean-Marie Cambacérès, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Michel Noir, Alexis Pota, André Thien Ah Koon, Emile Vernaudon, Marcel Wacheux, Aloyse Warhouver

Ont voté contre :

5 PS sur 271 : MM. Jean-Yves Autexier, Roland Carraz, Jean-Pierre Chevènement, Jean-François Delahais, Michel Suchod.

31 RPR sur 126 : MM. Patrick Balkany, Franck Borotra, Louis de Broissia, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Paul Charié, Jean Charroppin, Alain Cousin, René Couveinhes, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Xavier Deniau, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Henri de Gastines, George Gorse, Lucien Guichon, Mme Elisabeth Hubert, MM. Didier Julia, Jean Kiffer, Philippe Legras, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Jean-Claude Mignon, Etienne Pinte, Philippe Séguin, Robert-André Vivien.

7 UDF sur 89 : MM. François d'Aubert, Alain Griotteray, Roger Lestas, Alain Mayoud, Jean-Luc Préel, André Rossi, Philippe de Villiers

1 UDC sur 40 : Mme Christine Boutin.

26 PC sur 26.

7 non-inscrits sur 24 : MM. Léon Bertrand, Auguste Legros, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois, M. Yves Vidal.

Se sont abstenus :

3 PS sur 271 : MM. Jean-Pierre Fourré, Jean-Pierre Michel, Mme Hélène Mignon.

88 RPR sur 126.

5 UDF sur 89 : MM. Henri Bayard, Georges Durand, Gilbert Mathieu, Pierre Micaux, Jean-Pierre Philibert.

3 non-inscrits sur 24 : Mme Martine Daugreilh, MM. Elie Hoarau, Maurice Sergheraert.

N'ont pas participé au vote :

2 RPR sur 126 : Mme Lucette Michaux-Chevry, M. Roland Nungesser.

Dérapage incontrôlé

par Olivier Biffaud

L'HISTOIRE du gaullisme serait-elle irrésistiblement ponctuée par la date du 13 mai? De 1958 à 1992 en passant par 1968, cette date jalonne l'histoire du mouvment gaulliste. Il n'y a évidemment pas grand rapport entre l'effondrement de la IVe République, l'ébranlement de la Ve, dix ans plus tard, et le risque d'implosion du RPR, aujourd'hui.

La crise que traverse le Rassemblement pour la République n'est pas – se rassurent les plus optimistes – la première. Clairvoyants dans la langue de bois, ils peuvent ajouter que ce ne sera sûrement pas la dernière. Les plus pessimistes, au contraire, pensent que chaque nouvelle crise approfondit la précédente. On peut même imaginer que, le phénomène étant devenu répétitif, il finira par acquérir un statut d'élément récurrent, comme c'est le cas à l'intérieur du Parti communiste français. Dans cette hypothèse, d'abord, on n'en parle plus que pour cela ; après, on risque de n'en plus parler du tout.

Ce n'est pas une découverte : l'Europe a toujours été une pomme de discorde dans l'opposition. Elle l'était quand la gauche occupait la place qui est celle de la droite depuis onze ans maintenant. L'abstention socialiste au référendum sur l'élargissement de la Communauté en 1972 n'a pas empêché M. François Mitterrand d'être élu président de la République en 1981, en défendant un productivisme national assez éloigné des préoccupations européennes. Les optimistes, toujours eux, se rassurent en affirmant qu'il ne faut donc pas insulter l'avenir. On se rassure comme on peut.

Le phénomène nouveau, qu'aucune contorsion intellectuelle ne pourra faire disparaître, c'est que le clivage apparaît au grand jour, non seulement entre les partenaires actuels de l'opposition, mais à l'intérieur de l'un des deux groupes. Depuis sa conquête de l'UDR en 1974, transformée en RPR deux plus tard, M. Jacques Chirac s'est plus volontiers appuyé sur les gaullistes anti-européens dans les moments difficiles. Il s'agissait, il est vrai, de s'opposer aux tenants du *« parti de l'étranger »*, qui se recrutaient en nombre, notamment parmi les giscardiens, européistes honnis. Ce n'est plus le cas pour Maastricht.

M. Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint du RPR, favorable au traité de Maastricht, a beau dire que l'abstention *« vigilante »* sur la révision de la Constitution est une *« position de départ, qui ne préjuge en rien de ce que sera notre attitude définitive à la fin du débat »*, M. Pierre Mazeaud, constitutionnaliste de choc, farouchement opposé au même traité, claironne que *« l'abstention n'est pas digne d'un gaulliste »*. La remarque du député de la Haute-Savoie vaut autant pour le vote sur la révision de la loi fondamentale que pour celui sur l'exception d'irrecevabilité, défendue, la semaine dernière, par son « compagnon » de combat, M. Philippe Séguin. Une motion de procédure sur laquelle, précisément, la majorité du groupe s'était déjà... courageusement abstenue.

A force de laisser entendre que la majorité du groupe est « contre », mais qu'il faut s'abstenir pour sauver l'union de l'opposition – tout en reconnaissant à chaque député... sa liberté de vote, – l'état-major du RPR a laissé s'établir une impression de dérapage incontrôlé, pour ne pas dire plus. Par absence de conducteur. Le président du RPR est pour Maastricht, mais il s'abstient sur la révision. M. Alain Juppé, auteur d'un « oui, si... » au traité, avait envisagé – et milité pour – le vote contre la révision. Il se trouvait une petit poignée de députés du même groupe pour répondre positivement à l'un et à l'autre. On dit que ce n'est pas une division, ni une scission. Il va falloir enrichir la langue française, qui, comme chacun sait, restera la *« langue de la République »*, même avec Maastricht, pour définir exactement l'état du RPR.

Le texte du projet de loi modifié

Nous avons indiqué en italique les ajouts des députés, le texte initial du gouvernement apparaissant en romain.

Après le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution est inséré l'alinéa suivant :

« Le français est la langue de la République ».

La dernière phrase de l'article 74 de la Constitution est remplacée par les deux alinéas suivants :

« Les statuts des territoires d'outre-mer sont fixés par des lois organiques qui définissent notamment les compétences de leurs institutions propres, et modifiés dans la même forme après consultation de l'assemblée territoriale intéressée.

« Les autres modalités de leur organisation particulière sont définies et modifiées par la loi après consultation de l'assemblée territoriale intéressée. » Le titre XIV et le titre XV de la Constitution du 4 octobre 1958 deviennent respectivement le titre XV et le titre XVI.

Il est inséré dans la Constitution un nouveau titre XIV ainsi conçu :

Des Communautés européennes et de l'Union européenne.

La République participe aux Communautés européennes et à l'Union européenne constituées d'Etats qui ont choisi librement, en vertu des traités qui les ont constituées, d'exercer en commun certaines de leurs compétences.

Sous réserve de réciprocité, la France consent, pour l'application du traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, aux transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'union économique et monétaire européenne ainsi qu'à la détermination des règles relatives au franchissement des frontières extérieures des Etats membres de la Communauté européenne.

Sous réserve de réciprocité et pour l'application du traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992, les ressortissants des Etats-membres de la Communauté européenne résidant en France sont électeurs et éligibles aux élections municipales. Ils ne peuvent ni exercer les fonctions de maire ou d'adjoint au maire ni participer à l'élection des sénateurs.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article en conformité avec les dispositions prévues par le traité.

Le gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au conseil des communautés, les propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative.

Selon des modalités déterminées par la loi, chaque assemblée émet un avis sur ces propositions, au sein d'une délégation constituée à cet effet ou en séance.



POLITIQUE

à l'Assemblée nationale

Obstacle franchi

Suite de la première page

Mais victoire pour le gouvernement et le président de la République? Probablement pas autant que M. François Mitterrand l'aurait souhaité. Certes, ce débat – et le vote qui le conclut – a fait éclater la droite comme le chef de l'Etat l'avait certainement prévu et espéré. Certes, l'opposition aura démontré qu'elle était incapable de dégager une position commune sur un sujet dont chacun reconnaît qu'il engage l'avenir du pays ; ce faisant, elle s'est alourdie d'un handicap dans sa prétention à se poser en force d'alternance aux socialistes. Certes, ce dossier aura fait exploser le RPR, au-delà des probables prévisions de M. Mitterrand, et mis ainsi en sérieuse difficulté M. Jacques Chirac. Cet échec de leurs adversaires, cette perte de crédibilité du présidentiable actuellement le mieux placé de la droite, sont à eux seuls un succès pour les socialistes. Mais pour le reste le bilan est plus mitigé.

Pour franchir ce premier obstacle parlementaire, le gouvernement a dû faire des concessions que le président de la République aurait préféré éviter. Au début du processus, il avait donné à ses ministres une consigne de fermeté. Après les deux jours de débats de la semaine dernière, il lui avait fallu convenir qu'il était indispensable de prouver concrètement sa volonté affirmée de rechercher le plus large consensus possible et de laisser le Parlement apporter sa pierre à l'édifice proposé. M. Pierre Bérégovoy a donc pu annoncer, dimanche, que le gouvernement acceptait les trois amendements retenus par la commission des lois. Puis, mardi, dès l'ouverture du débat, M. Roland Dumas prévenait qu'il se rallierait aussi à un quatrième.

Des ministres conciliants

Tout au long du débat, les ministres se sont montrés fort conciliants, répondant de bonne grâce aux nombreuses questions, ou inquiétudes, de députés de l'opposition : le chef du gouvernement a présenté une position sur le « compromis de Luxembourg » suffisamment nuancée pour satisfaire ceux qui s'accrochent à ce témoignage du passé gaullien, le RPR, et ceux qui jugent qu'il n'a plus de raisons d'être dans l'Europe d'aujourd'hui, les giscardiens; Mme Elisabeth Guigou a confirmé, avec solennité, que la France s'opposerait à une charte du Conseil de l'Europe recommandant que tous les étrangers bénéficient du droit de vote aux élections municipales.

Mais, au petit matin, il a fallu aller au-delà. Les dirigeants de l'UDF cherchaient les moyens de calmer ceux des leurs qui ne voulaient à aucun prix du vote des citoyens européens. Les centristes présents n'avaient pas envie de faire des misères à leurs amis. M. Michel Vauzelle, dans un premier temps, ne voulut rien entendre. Tout aurait pu basculer. Une opportune suspension de séance l'amena, après un contact avec M. Bérégovoy, à faire le geste nécessaire. Tout s'arrangea. Mais le gouvernement avait dû accepter une ultime concession.

Tout cela était aussi habile que justifié. Tactiquement, cela permettait de s'assurer le soutien des centristes de l'UDC et de la majeure partie des libéraux de l'UDF, et donc de dégager une solide majorité pour le projet. Stratégiquement, en donnant, avec insistance, satisfaction à M. Valéry Giscard d'Estaing, en s'appuyant sur la déclaration de M. Raymond Barre, en soulignant avec un malin plaisir les divergences entre l'ancien président de la République et M. Chirac, le gouvernement ne faisait qu'aggraver la fracture de l'opposition. En finissant par accepter les quatre amendements sur lesquels celle-ci s'était mise d'accord, mais en refusant les autres, en laissant entendre qu'il ne pouvait que rejeter ceux sur laquelle la droite restait divisée, il aidait l'UDC et l'UDF à justifier leur vote positif en expliquant qu'eux restaient fidèles à l'union, et que c'était le RPR qui la rompait...

Le jeu en valait certainement la chandelle, mais les risques sont grands. D'abord, les socialistes peuvent donner l'impression qu'ils n'utilisent l'Europe que pour piéger l'opposition. Ce contre quoi M. Lionel Jospin a mis en garde le premier ministre, mardi, lors de la réunion du bureau exécutif du PS; celui-ci en est convenu, mais il a redit qu'il ne lui appartenait pas, à lui, de régler les affaires du RPR. Pourtant, si cette impression perdure, cela pourrait amener la droite à refaire son unité, et donc compliquer la suite de la procédure.

Déjà, en étant contraint de faire plus de concessions qu'il ne le souhaitait dès la première lecture à l'Assemblée nationale, le gouvernement s'est privé de munitions pour l'avenir, y compris de celle dont il sait qu'il aura besoin face aux sénateurs, qui sont encore plus réticents que les députés devant l'accord du droit de vote et d'éligibilité, lors des élections municipales, aux citoyens des onze autres Etats de la Communauté. Or il ne peut ignorer que la vraie difficulté pour mener à bien cette réforme constitutionnelle se présentera au palais du Luxembourg, quand il lui faudra dégager une majorité au Sénat, permettant aux deux Chambres du Parlement de voter le même texte.

M. François Mitterrand ne pourra vraiment proclamer sa victoire que le jour où, après que cette révision constitutionnelle sera acquise, il obtiendra le droit de ratifier le traité de Maastricht. Mercredi, il n'a franchi que la première étape d'une longue course d'obstacles.

THIERRY BRÉHIER

□ **M. Léotard souhaite que la ratification du traité de Maastricht soit *« soumise au peuple »*.** – Dans une tribune publiée dans *le Figaro* du mercredi 13 mai, M. François Léotard, considérant que le traité de Maastricht *« représente une chance pour la France »*, souhaite que sa ratification soit *« soumise au peuple »* à l'automne. Favorable à cette ratification, M. Léotard estime que l'opposition *« ne pourra bâtir aucune alternance sur les décombres de Maastricht »*.

M. Bérégovoy devant le bureau exécutif du PS

Les socialistes se félicitent de « l'amélioration de l'image du gouvernement »

M. Pierre Bérégovoy a reçu du bureau exécutif du Parti socialiste, *mardi 12 mai*, un accueil que M. Laurent Fabius a qualifié de *« chaleureux »*. Le premier secrétaire a souligné *« l'amélioration de l'image du gouvernement »* depuis le changement de premier ministre. M. Pierre Mauroy a parlé d'un *« retour de la confiance »*. Tous, selon M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, ont insisté sur le *« sérieux »*, le *« réalisme »*, l'*« autorité »*, le *« sens de l'Etat »* dont M. Bérégovoy avait fait preuve depuis quarante jours.

Tout cela, joint aux difficultés de l'opposition, crée *« un climat évidemment plus favorable sur le plan politique »*, a observé M. Queyranne. *« Les gens ne nous considèrent plus comme battus d'avance »*, affirmait, après la réunion, M. Claude Bartolone, fabiusien, membre du secrétariat national et député de la Seine-Saint-Denis.

A la direction du PS, *« tout le monde respire depuis la nomination d'un nouveau chef du gouvernement »*, expliquait M. Gérard Lindeperg, rocardien, numéro deux du parti. Le premier ministre, qui s'était exprimé devant les parlementaires socialistes dès sa nomination, le 2 avril, puis devant le *comité directeur*, le 11 avril, a adressé au bureau exécutif, après les paroles de bienvenue de M. Fabius, un discours guère différent de celui qu'il avait fait à l'Assemblée nationale lors de son entrée en fonctions, ni de ses propos sur Antenne 2 le 10 mai.

Il a redit que les trois difficultés principales avec lesquelles il doit compter sont, selon M. Queyranne, *« le discrédit moral qui pèse sur la vie politique française »*, la question du mode de scrutin et le chômage. Il a rappelé les décisions qu'il avait prises dans ces trois domaines.

Pour l'avenir, M. Bérégovoy a précisé la façon dont il compte aborder les échéances politiques. S'agissant de la ratification du traité de Maastricht, il a réaffirmé, face à l'opposition de M. Jean-Pierre Chevènement, que *« si l'Europe ne se faisait pas ou si elle se disloquait, le risque serait grand de voir les nations retrouver leurs habitudes, voire leurs démons passés »*. Sur le plan intérieur, il compte *« réévaluer le bilan »* des quatre gouvernements de gauche qui se sont succédé depuis 1981, sachant qu'il avait appartenu à tous et qu'il entend, a-t-il dit, situer son action *« dans la continuité »* de celle de ses prédécesseurs au poste de premier ministre. Cette affirmation est considérée comme importante notamment par M. Lindeperg, qui a souligné la difficulté, pour le gouvernement, d'être à la fois *« audacieux »* et *« prudent »*, face à une opinion qui demande du neuf, mais craint l'innovation. *« Je serai prudent... et audacieux »*, a promis M. Bérégovoy.

Le premier ministre a invité les socialistes à réfléchir, dans la préparation de leur programme, sur sept *« chantiers »* : l'éducation, l'environnement, la protection sociale, la sécurité, la modernisation de l'Etat, *« l'évolution du capital des entreprises publiques »*, la défense. Plusieurs membres du gouvernement, ainsi que M. Michel Rocard, doivent participer au « séminaire » que la direction du PS consacrera, le 15 mai, à l'élaboration du futur programme.

P. J.

Après s'être démis de son mandat

M. Chesa (RPR) est réélu maire de Carcassonne

CARCASSONNE

de notre correspondant

M. Raymond Chesa (RPR) a été *réélu maire* de Carcassonne (Aude), mardi 12 mai, en ralliant les suffrages de vingt-quatre des quarante-trois membres du conseil municipal. Sa principale adversaire, Mme Nicole Bertrou (CDS), *qui était son premier adjoint*, a obtenu quinze voix, dont celle des six élus socialistes. Quant au candidat communiste, il a obtenu les voix des trois conseillers de son parti. Il y a eu un bulletin nul.

M. Raymond Chesa avait démissionné de son poste de maire le 4 avril à la suite du refus de Mme Bertrou et de trois autres adjoints RPR de voter un supplément d'impôt destiné à rembourser la dette Orta, du nom d'un promoteur condamné pour détournement de fonds au préjudice de la ville de Carcassonne (*le Monde* du 9 mai). Les quatre adjoints contestataires avaient profité de l'occasion pour accuser M. Chesa de se conduire en *« autocrate »*. L'élection s'est déroulée dans un climat passionné en présence d'un public houleux qui a empêché le maire de Carcassonne de terminer son discours. Ce dernier a toutefois promis *« une autre appréhension des problèmes et plus de participation »*.

B. R.

En Nouvelle-Calédonie

M. Nénou, député RPR, se déclare brimé par M. Lafleur et ses « amis » du RPCR

Rien ne va plus, au sein du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), entre l'état-major de ce parti, que préside M. Jacques Lafleur, et M. Maurice Nénou-Pwataho, député RPR de la deuxième circonscription du territoire depuis 1988. Celui-ci se juge brimé depuis que la mise en œuvre des accords de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie a conduit M. Lafleur et son mouvement à nouer des relations privilégiées avec les dirigeants de l'Union calédonienne (UC), la principale composante du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS).

M. Nénou et ceux des représentants de la communauté mélanésienne qui ont opté depuis longtemps pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française éprouvent le sentiment d'être désormais *« relégués au niveau de simples marionnettes »*. Personnellement, M. Nénou redoute de se voir mis sur la touche par son propre parti aux prochaines élections législatives dans l'hypothèse où le RPCR déciderait d'abandonner à l'Union calédonienne le siège de la deuxième circonscription, qu'elle avait détenu jusqu'en 1998 par l'intermédiaire de Roch Pidjot, décédé en 1990.

Le « comité de soutien à l'action du député Maurice Nénou », qui s'est constitué, indique notamment que celui-ci *« est frappé de représailles (...) pour avoir pris position de manière claire et honnête contre l'utilisation abusive de fonds de la Caisse locale de retraites par la direction de la province Sud* [que préside M. Lafleur], *pour avoir pris l'initiative de s'entourer d'un groupe de réflexion formé de personnes intègres et dévouées, pour avoir osé publier une lettre mensuelle dont le seul but est la poursuite de la vérité et l'instauration d'un véritable débat démocratique en Nouvelle-Calédonie, et pour avoir exprimé sans ambiguïté son indéfectible attachement à la République française seule garante de la prospérité du territoire »*.

Ce comité précise que le député s'est vu supprimer par le président de la province Sud *« son chauffeur et sa sécurité personnelle »* [son garde du corps] et que le président RPCR du congrès, M. Simon Loueckhote, lui a *« retiré son chef de cabinet »* tandis que *« l'avenir de son secrétariat est menacé »*.

Ses amis en concluent que M. Nénou est *« traité d'une façon indigne par une direction du RPCR plus soucieuse d'enrichissement personnel que de partage et de développement véritable et par une presse locale (excepté RFO dont l'impartialité doit être saluée) qui, par ses insultes ou par sa censure, se fait complice de l'escroquerie morale et politique actuelle »*. Ils vont jusqu'à estimer qu'*« ainsi les accords de Matignon, dont Maurice Nénou est signataire, et dont il soutient les principes initiaux, ont dérivé vers la manœuvre politico-affairiste »*.

A. R.

□ **M. Charasse déclare qu'il n'y aura pas de collectif budgétaire.** – M. Michel Charasse, ministre du budget, a annoncé, mardi 12 mai, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale qu'il n'y aura *« pas de collectif »* budgétaire car *« il n'y aura pas d'ouverture de nouveaux crédits »*. Il a rappelé que l'augmentation du déficit en 1991 et 1992 *« résultait des pertes de recettes que le gouvernement n'avait pas voulu compenser par des relèvements d'impôts »*. Il a confirmé aussi que les impôts ne seront pas augmentés. M. Charasse a précisé en outre que le *« rythme des cessions d'actifs »* des entreprises d'assurances, prévues par le projet de loi adopté le 30 avril par l'Assemblée nationale, *« dépendra du marché et ne financera pas les dépenses courantes »*.

Devant la commission d'enquête du Sénat

M. Scheer déclare qu'il n'a eu « aucune hésitation » pour l'accueil de M. Habache à Paris

La commission d'enquête du Sénat sur l'affaire Habache a entendu, mardi 12 mai, M. François Scheer, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay.

M. Scheer a déclaré qu'il *« n'a eu aucune hésitation »* à donner un avis favorable pour l'entrée sur le territoire français du dirigeant du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) le 29 janvier. *« Mon rôle s'est terminé là*, a souligné M. Scheer, *on ne m'a pas demandé d'explication sur mon avis qui a été transmis au cabinet du ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas. »*

L'ancien secrétaire général a confié aux sénateurs que M. Dumas l'avait appelé le jeudi 30 janvier au soir, à son domicile, pour lui signifier que, compte tenu du retentissement fait autour de cette affaire, Mme Edith Cresson, premier ministre, souhaitait *« qu'il présente sa démission »*. *« Je n'ai pas eu d'explication. Je n'en ai pas demandé. J'ai rédigé ma lettre de démission le vendredi matin à la première heure »*, a affirmé M. Scheer.

Lancé par une centaine de personnalités

Un appel à l'unité des écologistes

Un groupe d'une centaine de personnalités, membres des Verts, de Génération Ecologie ou militants associatifs, parmi lesquels Henri Cartier-Bresson, Daniel Cohn-Bendit, René Dumont, Félix Guattari, Edmond Jouve et Hubert Reeves, ont lancé un appel, mercredi 13 mai, pour l'organisation d'états généraux de l'écologie.

« Une nouvelle intelligence de l'oïkos, la maison du monde, est heureusement en train de naître, écrivent-ils notamment. *L'air, l'eau, l'énergie deviennent des affaires humaines. Des modes de vie sont appelés à être repensés (dans les domaines de l'urbanisme, des transports, du travail et de la production) mais aussi les mentalités qui devraient pouvoir se réorienter vers un nouveau goût de la vie, de la solidarité, de l'échange, de la concertation.*

» Cette progression n'ira pas sans difficultés et sans contradictions, l'une d'entre elles étant la division actuelle des écologistes en plusieurs pôles, dont les Verts et Génération Ecologie. (...) *Dans cette perspective, les états généraux de l'écologie ouverts et sans exclusive doivent être un moyen de sceller des liens nouveaux entre des projets écologiques à long terme et les actions démocratiques sur le terrain permettant une large participation des individus et des mouvements, associations, syndicats et formations politiques qui se réclament de l'écologie et agissent quotidiennement en ce sens. »*

Collectifs pluralistes de concertation

Cet appel *« à la formation, partout en France, de collectifs pluralistes de concertation et d'action pour l'écologie »* fait suite à l'initiative des Verts d'organiser à la rentrée prochaine des assises de l'écologie, et à une lettre du président de Génération Ecologie, adressée le 18 avril aux *« responsables du parti Vert »*, dans laquelle M. Brice Lalonde proposait une organisation conjointe de ces rencontres. Outre les personnalités déjà citées, il est signé par plusieurs responsables de Génération Ecologie (MM. Jean-Jacques Porchez, Dominique Bidou, Guy Konopnicki), des Verts (MM. Jean-Félix Bernard, Yves Cochet, Jean Desessard) ou d'associations du cadre de vie (MM. Guy Aznar, Jean-François Blet, Jean Marcheras).

Le dernier conseil national des Verts, réuni à Lyon au début du mois d'avril, avait refusé d'associer Génération Ecologie à son initiative. M. Antoine Waechter, qui s'était fait le défenseur de cette ligne, avait peu après été mis en minorité au sein du collège exécutif des Verts. La direction du mouvement a en effet proposé, le 25 avril, aux amis de M. Lalonde une double rencontre : l'une sur les assises de l'écologie, l'autre sur la stratégie politique des deux organisations. La première prise de contact a eu lieu le 6 mai entre MM. Guy Cambot, secrétaire national des Verts, et Philippe Germa, délégué général de Génération Ecologie.

J.-L. S.

POINT / L'OPUS DEI

Une béatification hautement symbolique

Dimanche 17 mai, place Saint-Pierre à Rome, près de 150 000 membres ou sympathisants de l'Opus Dei assisteront à la cérémonie, présidée par Jean-Paul II, de béatification du fondateur de l'œuvre, Mgr José Maria Escriva de Balaguer (1902-1975).

Les conditions exceptionnellement rapides de cette béatification, dix-sept ans seulement après la mort du prélat espagnol, ont fait l'objet de polémiques dans son pays, aux Etats-Unis, en Italie, un peu moins en France où l'Opus Dei, en progrès, est assez peu représenté.

Ce procès de béatification et les critiques qui l'ont suivi relancent les campagnes d'opinion qui, en fait depuis sa création en 1928, n'ont jamais cessé d'accompagner la progression de cette œuvre, qui, de simple association de laïcs à ses débuts, est devenue, en 1982, une «prélature personnelle», directement rattachée au pape, dont la forme juridique est sans comparaison dans l'Eglise. Si, sous le pontificat de Jean-Paul II, les béatifications et les canonisations sont devenues de vrais actes de gouvernement, la «montée sur les autels» de Mgr Escriva de Balaguer est particulièrement symbolique : elle consacre l'action, à travers le monde, d'une organisation de 75 000 membres qui dans l'Eglise catholique assure au pape, selon des méthodes souvent contestées, ses soutiens les plus inconditionnels et les plus militants.

Les fantassins de Jean-Paul II

Pampelune la Prude. Dans la capitale de Navarre, l'amateur serait bien en peine de trouver un ciné porno, un sex-shop ou une cave de drogués. Au cœur de l'Opus Dei espagnol, entre des rues neuves tracées au cordeau, l'université de Navarre est aussi célèbre en Espagne que l'hôtel de la vieille ville où vivait et écrivait Ernest Hemingway.

Les résidences du campus ressemblent à tous les centres de l'Opus Dei dans le monde. La mixité y est interdite. Les murs et les bibliothèques ploient sous les portraits et ouvrages du fondateur, Mgr Escriva de Balaguer. Meublées et fleuries avec goût, les pièces rutilent de propreté. A l'oratoire, à genoux sur un prie-Dieu, des «numéraires» de l'œuvre ou de simples étudiants sont en oraison. Un souci de perfection s'attache à chacun de leurs gestes. La vie sur le campus se déroule comme dans un ballet minutieusement réglé, avec sourire et application.

Le monde comme terre de mission

A ce souci de *«sainteté quotidienne»* – l'image de fabrique de l'Opus Dei – s'ajoute, depuis sa fondation en 1928 en Espagne, un formidable besoin d'expansion. Comme si tous les costumes taillés jusque-là dans l'Eglise catholique étaient subitement devenus trop petits pour elle. L'université de Navarre compte déjà mille deux cents professeurs et quinze mille étudiants. Elle est flanquée d'une clinique ultra-moderne dont 30 % du personnel appartient aussi à l'Opus Dei. Là, on cultive les vertus chrétiennes que chérissait le fondateur : l'écoute, l'ascèse, le goût du sacrifice, la compétence professionnelle, le zèle apostolique, etc.

Comme celle de Navarre, les universités de l'Œuvre poussent comme champignons après la pluie : à Bogota, à Mexico, à Piura (Pérou), à Buenos-Aires, au Chili, aux Philippines, à Rome, etc. Depuis la chute du mur de Berlin, des centres de l'Opus Dei se sont ouverts à Prague, à Brno, à Budapest, à Varsovie, à Szczecin. Il n'est guère possible de recenser toutes ses écoles, ses dispensaires, ses cliniques, ses maisons d'édition, ses centres de presse et de télévision. L'Opus Dei ne les compte pas : il n'est pas propriétaire; ce sont ses membres, à titre personnel, qui les dirigent.

Quand on interroge un membre de l'Opus Dei sur les raisons de ce succès, et sur sa propre vocation, il répond invariablement : *«Ce n'est pas moi qui ai choisi. C'est Dieu qui m'a choisi.»* Mais tous vous diront, sans luxe de détails, brouillant les filières de recrutement, qu'ils sont devenus membres grâce à un *«ami»*, à un *«club de jeunes»*, à des *«rencontres culturelles»*, à un *«aumônier»* de l'Opus, le plus souvent dans les meilleurs lycées. Mais de leurs premiers contacts ils parlent toujours comme d'une *«expérience indescriptible»* qui forge une vocation et fonde une vie.

De «petites mortifications»

Ce soir-là, au centre de l'Opus Dei de la rue Jasmin dans le seizième arrondissement de Paris, une vingtaine de jeunes écoutent, dans la pénombre d'une chapelle que dissimulent les volets d'un immeuble cossu, une *«méditation»* d'un prêtre en soutane noire – en fait, une longue suite de lieux communs – sur la Vierge Marie. Ses auditeurs sont un maquettiste de mode, un ingénieur EDF, un conducteur de chantier, un informaticien, un attaché commercial, un architecte, etc.

La quarantaine, Jean-Pierre S... est, quant à lui, cadre dans une filiale du Crédit lyonnais à Paris. Il est membre de l'Œuvre depuis 1971 et parle avec vénération du fondateur, aussi appelé par ses fils *«le Père»* ou *«le Serviteur de Dieu»*. Se sanctifier par son travail, sanctifier son travail professionnel : il répète presque mécaniquement la double consigne de Mgr Escriva. Aussi Jean-Pierre S... s'oblige-t-il, chaque jour au bureau, à de *«petites mortifications»* : recevoir un *«casse-pieds»*, être ponctuel à un rendez-vous, exhumer un dossier qu'on n'a pas envie de traiter. Il va quotidiennement à la messe, récite le chapelet dans le métro et à l'heure de l'Angélus au bureau la prière du *Regina Coeli*. Chaque coup de téléphone est devenu pour lui, comme par un réflexe pavlovien, l'occasion de penser à Dieu et, dit-il, de *«murmurer intérieurement que je l'aime»*.

Le temps de «calomnies»

Marié, il est «surnuméraire» d'un ordre qui compte aussi des «agrégés» et des «numéraires» célibataires. Mais, quel que soit leur statut, le décalage est toujours saisissant entre le niveau de compétence, de relations sociales des hommes de l'Opus Dei et leur dévotion, si proche encore de la bigoterie espagnole des origines. Le contraste est encore plus frappant entre cet appétit innocent de «sainteté» et la réputation de secret, d'élitisme, de prosélytisme, voire de sympathie pour le fascisme qui, soixante-cinq ans après sa création, dix-sept après la mort de Franco, continue de coller à l'Opus Dei.

La plupart vous diront que ces *«calomnies»* ne les atteignent pas. Elles remonteraient aux circonstances mêmes de la naissance de l'Opus Dei, lorsqu'un jeune prêtre modeste, inconnu, l'abbé Escriva – qui mettra des années pour obtenir un titre de noblesse (de Balaguer) – décida que l'idéal de sainteté, traditionnellement réservé aux prêtres et aux religieux pour des actes hors du commun, pouvait être atteint par des laïcs ordinaires, dans l'accomplissement de leurs simples devoirs familiaux et sociaux.

Une révolution dans l'Eglise. Elle valut au bienheureux d'aujourd'hui d'être traité d'hérétique et même traîné devant le Saint-Office. Paradoxe pour les uns, machiavélisme pour d'autres, c'est précisément parce que les membres de l'Opus Dei n'ont ni habit, ni clôture, ni tout autre signe distinctif qu'ils sont soupçonnés de faire partie d'une «sainte mafia». *«Parce qu'on ne nous distingue pas, on nous voit partout!»*, dit à Paris Pierre Dutot, «numéraire» de l'Œuvre. L'Opus Dei serait victime aujourd'hui de la machination diabolique qui, hier déjà, a fonctionné contre les jésuites, contre les francs-maçons et, toutes proportions gardées, contre les juifs.

En fait, tout semble se passer comme si l'Opus Dei était tombé dans le piège tendu par ses adversaires. Des dérives se seraient produites, liées à une sorte d'acharnement mis à se protéger, à obtenir dans l'Eglise un statut toujours plus particulier, à dissimuler certains de ses modes de recrutement, de fonctionnement et d'expansion.

Un certain flou, pour le moins, règne en effet. Tantôt l'Œuvre met en avant une spiritualité laïque de *«conversion du monde»*, tantôt elle cherche ses soutiens dans les milieux les plus cléricaux. Elle justifie son originalité par l'association de laïcs et de clercs, mais laisse toutes les *«charges de gouvernement»* à ses prêtres et à son évêque. Mgr Escriva écrit que *«l'Opus Dei n'exige ni vœux ni promesses»*, mais ses membres numéraires et agrégés sont en fait soumis à des obligations de célibat et d'obéissance rigoureuse aux seuls buts de l'Œuvre.

A peine avait-il obtenu, en 1947, après des années de lutte en Espagne et à Rome, un statut sur mesure d'institut séculier – la Société sacerdotale de la Sainte-Croix – que Mgr Escriva, pointilleux comme le juriste et entêté comme l'Aragonais qu'il était, repartait à l'assaut pour trouver *«une solution juridique appropriée»* à une association de laïcs et de clercs. Mais alors que Paul VI avait toujours gardé des distances, renouvelant l'épiscopat espagnol (sous la coupe de Franco) sans jamais promouvoir de prêtres de l'Opus Dei, Jean-Paul II allait, à l'inverse, choisir des évêques dans l'Œuvre (sept au Pérou, deux au Chili, un en Autriche et le prélat lui-même de l'Opus, Mgr Alvaro del Portillo) et lui donner, en 1982, un statut de *«prélature personnelle»* unique en son genre dans l'Eglise. L'Opus Dei est ainsi un *«diocèse sans territoire»*, à diffusion universelle. Il est dirigé par un prélat nommé par le pape, qui n'a de comptes à rendre qu'à lui. Il peut former et «incardiner» ses propres prêtres.

Une «Eglise dans l'Eglise»

Ce statut d'exception divise encore aujourd'hui théologiens et évêques. Des conflits de juridictions naissent. Certains évêques, en Angleterre, en France, refusent de collaborer avec des prêtres de l'Opus Dei. D'autres les accueillent, leur confiant même des paroisses entières, des mouvements, des services. La comparaison de statut faite avec la Mission de France (qui n'a pas non plus de territoire réel) n'est pas bonne. La Mission de France ne compte que des prêtres (ouvriers, paysans, etc.), mis au service des évêques. L'Opus Dei est très majoritairement composé de laïcs. La tentation est donc forte pour l'Œuvre d'agir comme une sorte de «super-Eglise», ou d'«Eglise dans l'Eglise». Ses liens de solidarité interne (la participation à la messe, la confession réservée seulement à des clercs de l'Opus) l'emportent sur la collaboration avec les autres composantes de l'Eglise, dans laquelle ils se présentent parfois comme les seuls garants de la doctrine, de la morale, de l'intégralité de la foi.

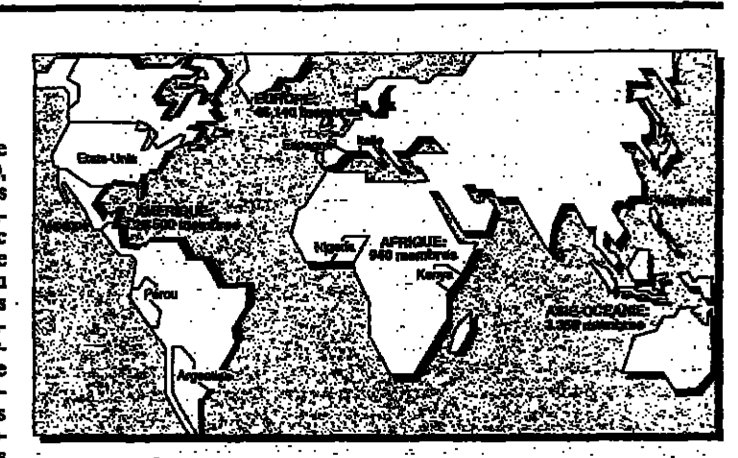
Groupe de pression dans l'Eglise, l'Opus Dei le serait aussi dans la société, selon ses détracteurs, qui rappellent les liens de certains de ses membres avec le gouvernement de Franco, en oubliant que l'Œuvre fut aussi la cible du régime, ou des scandales bancaires ou immobiliers dans lesquels son nom fut cité. *«L'Œuvre n'est liée à aucun groupe, à aucun régime, à aucun idéal politique* (...). *Elle n'a aucune philosophie temporelle»*, disait son fondateur. Celui-ci ajoutait : *«Sur cent âmes, cent âmes m'intéressent.»*

Mais ses héritiers ne cachent pas, pour des raisons d'efficacité apostolique, une sympathie plus grande pour les milieux intellectuels ou une certaine élite sociale, en vue d'*«évangéliser»* des secteurs techniques, scientifiques, universitaires, de plus en plus coupés de l'Eglise. Voire, comme disait sa revue *Cronica* en 1963, de *«sanctifier la science, la culture, l'art et la civilisation»*. Accusés par des familles de *«prosélytisme systématique auprès des jeunes éléments brillants»*, de sectarisme et d'endoctrinement, les membres de l'Opus Dei, fantassins de la *«nouvelle évangélisation»* de Jean-Paul II, comparent souvent leur situation avec celle des chrétiens des trois premiers siècles. Comme eux, ils annoncent la foi *«en faisant du commerce et de la navigation»*, c'est-à-dire avec naturel, par le témoignage de leur travail et de leur vie quotidienne. Mais, comme les premiers chrétiens aussi, ils sont persécutés.

HENRI TINCQ

Mgr Escriva de Balaguer

Né le 9 janvier 1902 à Barbastro, en Aragon (Espagne), José Maria Escriva de Balaguer, ordonné prêtre en 1925, fonde le 2 octobre 1928 l'Opus Dei, lui adjoignant, deux ans plus tard, une section féminine. En 1934, il écrit son livre fondamental *Chemin*, diffusé dans le monde entier. Il prêche, voyage et revient à Madrid à la fin de la guerre civile. En 1944, il ordonne les trois premiers membres de l'Œuvre accédant au sacerdoce (dont son successeur, Mgr Alvaro del Portillo, l'actuel prélat). En 1950, l'Opus Dei devient par décret institut séculier. Mgr Escriva multiplie les voyages en Espagne, en Amérique centrale et latine, à Rome, où, dans son bureau, il meurt le 26 juin 1975.



Le nombre d'hommes et de femmes laïcs (en deux branches séparées) de l'Opus Dei, est d'environ 77 000. La carte ci-dessus est celle des principales implantations dans le monde. Le nombre des prêtres «incardinés» dans la prélature est de 1 446. En France, l'Opus Dei compte environ 1 400 membres (dont 21 prêtres), répartis dans une dizaine de centres à Paris et d'autres érigés à Aix-en-Provence, Grenoble, Lyon, Marseille, Neuilly, Soissons, Strasbourg et Toulouse.

Une influence croissante à Rome

ROME

de notre correspondante

C'est à la guerre civile espagnole et à la deuxième guerre mondiale que l'Italie doit d'être devenue le siège de l'Opus Dei. En effet, dans la deuxième moitié des années 30, le fondateur, Mgr Escriva de Balaguer, voulait commencer son travail apostolique en France. Les circonstances l'en ayant empêché, il s'installe en 1946 à Rome. C'est de là qu'il travaillera à donner une dimension universelle à l'Opus Dei, en créant notamment, en 1948, le collège de la Sainte-Croix pour les hommes et, en 1953, le collège de Sainte-Marie pour les femmes.

Lorsqu'il meurt à Rome, le 26 juin 1975, Mgr Escriva est remplacé par l'abbé Alvaro del Portillo, le premier vicaire régional de l'œuvre en Italie. C'est lui qui va achever la bataille juridique qui permettra à l'Opus de devenir en 1982 la première «prélature personnelle» de l'Eglise.

Que représente aujourd'hui l'Opus Dei en Italie? Environ trois mille membres, dont une moitié de femmes et un peu plus de 2 % de prêtres. Ses centres se trouvent dans les principaux diocèses, soit dix-sept en tout : outre Rome, Milan, Come, Turin, Bari, Gênes, Naples, Padoue, etc. Très présent dans l'éducation et la formation professionnelle, l'Opus Dei, qui compte déjà une université de théologie, l'Ateneo romano della Santa-Croce, travaille à un autre projet d'université à Rome, comprenant entre autres un institut biomédical, une polyclinique et un centre de recherches.

De plus, l'Opus Dei est partie prenante dans une vingtaine de résidences universitaires, de centres de formation hôtelière ou de clubs à vocation sportive ou culturelle. Au total, chaque année, dans la seule ville de Rome, plus de 50 000 personnes auraient un contact avec l'Opus Dei. Chiffre qui passerait à environ 5 millions pour tout le pays.

Sympathies politiques

Cette présence n'a pas toujours été acceptée facilement par le passé, en Italie. Et en 1986 la question fut posée au Parlement, où l'Opus Dei, assimilé pour son goût du secret à la maçonnerie ou au réseau politico-affairiste de la loge P2, fut mis en cause. Aujourd'hui, le climat semble plus serein et de nombreuses personnalités de la classe dirigeante italienne ne font pas mystère de leur appartenance à l'Opus Dei. C'est le cas notamment du financier Giammario Roveraro ou encore du député Alberto Michelini. Présents dans les milieux scientifiques et médicaux, avec par exemple le professeur Raffaello Cortesini, l'un des pionniers des transplantations d'organes, les membres de l'Opus Dei sont également nombreux dans la haute bureaucratie italienne, l'instruction publique et la magistrature.

L'Œuvre en tire-t-elle une influence politique aussi importante que celle qu'on veut bien lui prêter? Selon certains, une bonne soixantaine de députés soutiennent régulièrement la cause de l'Opus Dei. Enfin – sympathie ou estime intéressée – des personnalités comme le président du conseil Giulio Andreotti, dont le livre de chevet est *Camino* («Chemin») de Mgr Balaguer, ou l'ex-président de la République Cossiga, ne cachent pas leur intérêt pour l'Opus Dei.

Ces sympathies et points communs se retrouvent pour une large part aussi au Vatican, où, outre le porte-parole du Saint-Siège, Joaquim Navarro-Valls, le secrétaire pontifical chargé de l'interprétation du droit canon, Mgr Herranz, ou le sous-secrétaire pour les rapports avec les non-croyants, le professeur Luis Clavel, appartiennent en propre à l'Opus Dei. De nombreux prélats de curie, parmi lesquels les cardinaux Deskur, Felici et Palazzini, qui assistent chaque année à la messe anniversaire de la mort du fondateur, affichent leur soutien actif à l'Œuvre. Jean-Paul II lui-même se montre l'un des plus réceptifs, en accueillant chaque année à Castelgandolfo des groupes de jeunes de l'Opus Dei, tandis qu'il s'est fait une règle, lors de ses voyages à l'étranger, d'y rencontrer les dirigeants locaux.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Procès éclair et polémique

Un record. Bien avant Charles de Foucauld, Mgr Oscar Romero, évêque assassiné au Salvador, Jean XXIII, ou des Français célèbres comme Robert Schuman ou Edmond Michelet – autant de personnalités dont le procès de béatification est engagé – Mgr José Maria Escriva de Balaguer, dix-sept ans seulement après sa mort, va «monter sur les autels», selon l'expression consacrée pour désigner, dans l'Eglise catholique, le cortège des saints et des bienheureux.

Certes, depuis l'élection de Jean-Paul II en 1978, le rythme des béatifications et des canonisations s'est singulièrement accéléré. En quinze ans de règne, son prédécesseur Paul VI avait promu 31 bienheureux et 21 saints. Au bout de douze ans de règne de Jean-Paul II, en 1990, les chiffres étaient déjà de 123 béatifications et 23 canonisations (1).

Le procès de béatification de José Maria Escriva de Balaguer a tenu neuf cent quatre-vingts sessions devant le tribunal du diocèse de Madrid de 1981 à 1984, de Rome jusqu'en 1986, avant d'être transféré à la congrégation pontificale pour la cause des saints. Moins de quatre ans après, en 1990, il s'achevait par un décret du pape proclamant les «vertus héroïques» de Mgr Escriva, dernière étape avant la béatification proprement dite.

Les critiques ont tourné autour de trois points : le caractère expéditif de l'instruction; l'exclusion de témoins à charge au cours de l'étape de postulation destinée à recueillir des témoignages contradictoires; les pressions exercées sur le tribunal à Madrid et à Rome.

1. Le caractère expéditif de l'instruction : pour les responsables de l'Opus Dei, toutes les étapes prévues par la législation ont été *«scrupuleusement respectées»*. Il est vrai que la procédure a subi deux coups d'accélérateur en 1969, puis en 1983, *«pour favoriser les causes de personnes plus proches aux hommes de chaque époque, par leur manière de vivre le christianisme et par leur message»*.

75 000 témoignages écrits

Doyen de la faculté de théologie de l'Opus Dei à l'université de Navarre à Pampelune, le Père José Maria Ilanes explique que *«les historiens ont désormais les moyens de faire des dossiers rapides et bien ficelés et qu'une enquête correctement menée devrait aboutir au bout de quinze ou vingt ans»*. L'efficacité de l'Opus Dei et la dévotion populaire envers Mgr Escriva ont permis le recueil de soixante-quinze mille témoignages écrits favorables qui figurent au dossier du fondateur de l'Œuvre.

2. Les anomalies de la postulation : les personnes entendues par le postulateur de la cause des saints à Rome sont toujours réparties en deux moitiés égales de témoins favorables et défavorables. Une liste de dix personnes hostiles à la béatification du fondateur de l'Opus Dei a été présentée au postulateur. Mais, selon certaines révélations, il apparaît que des témoins à charge, d'abord pressentis, ont été écartés et que tous ceux qui figuraient sur la liste n'ont pas été entendus. *«C'est le tribunal qui choisit dans la liste qui il veut entendre»*, répond le Père Ilanes. Le théologien de l'Opus Dei admet pourtant que certains ont été écartés *«parce qu'ils n'avaient manifestement aucune connaissance biographique de Mgr Escriva»*.

3. Les pressions sur le tribunal : elles auraient été multiples de la part de membres de l'Opus Dei, dès la phase d'instruction diocésaine à Madrid et à Rome. Les responsables de l'Œuvre répondent que c'est l'archevêque de Madrid, alors le cardinal Enrique y Tarancon, et lui seul, qui a nommé les théologiens et médecins instructeurs. Alors vicaire général de Rome, le cardinal Poletti a fait la même chose dans son diocèse. A la congrégation de la cause des saints, le tribunal est inamovible et il est plus difficile «à manipuler» : il est composé de huit théologiens chargés de constater les vertus morales et chrétiennes du candidat à la béatification et de cinq médecins pour enregistrer le ou les miracles nécessaires au succès de sa cause. Or, sur cinq médecins, un seul appartient à l'Opus Dei, assure le Père Ilanes : le professeur Cortesini, de Rome. A l'entendre, la complexité de la procédure et la multiplicité des recours interdiraient, en fait, toute manipulation.

H. T.

(1) *Comment l'Eglise fait des saints*, par Kenneth Woodward. Grasset. 486 pages. 145 F.

Les conclusions de la commission d'enquête administrative sur la catastrophe de Bastia

Un rapport accablant pour les constructeurs et les instances sportives

« Nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu de fatalité. Cette tribune ne pouvait que s'effondrer et transformer le public en victime. C'était une tribune mortelle. » En quelques mots, M. Jean-Pierre Lemoine, président de la commission d'enquête administrative, vient de résumer, mardi 12 mai, le rapport sur les causes de la catastrophe du stade de Furiani remis au ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès, dans l'après-midi et rendu public quelques heures plus tard.

Selon lui, toutes les parties impliquées dans le drame – le constructeur de la tribune et les instances sportives en tête – ont fait preuve d'une grande légèreté, d'inconscience et d'irresponsabilité. Elles n'ont pas hésité à faire usage de faux documents ou de circulaires erronées. Ces irrégularités ont été aggravées par des dysfonctionnements des commissions de sécurité. De plus, la commission a révélé que le Sporting Club bastiais (SCB) a *« voulu faire une opération financière pour combler une partie de son déficit »*. En déclarant une recette de 1 339 500 F quand il comptait engranger 3 millions de francs, le SCB comptait *empocher* près de 2 millions de francs « en douce ».

Seuls le maire de Furiani, M. Eugène Bertucci, et le préfet de Haute-Corse, M. Henri Hurand, sortent quasiment « indemnes » de l'enquête menée tambour battant et en toute transparence. Avant de se lancer dans la longue litanie des responsabilités, M. Lemoine réaffirme l'indépendance de la commission, *« qui a reçu ni instruction ni directives quelconques »*.

• « L'incompétence des constructeurs »

La commission d'enquête administrative *« est consternée par l'incurie complète et l'incompétence totale des constructeurs*, déplore M. Lemoine. *Sud Tribune a réalisé un ouvrage en ne respectant pas les règles de l'art »*. Le chapitre consacré aux raisons techniques de l'effondrement de la tribune nord relève que *« la grande légèreté de la partie « échafaudage »* [la partie haute qui s'est effondrée] *saute aux yeux (...). L'absence de plans et de notes de calcul, pour cette catégorie d'ouvrage, ne peut en aucun cas être justifiée, la faute professionnelle est encore plus grave s'agissant d'une construction recevant du public classée dans la première catégorie.*

» L'installateur ne peut invoquer que deux arguments pour atténuer la responsabilité qui est la sienne dans ce montage :

» La hâte avec laquelle il dut procéder aux travaux (...). Mais n'est-il pas responsable d'avoir accepté d'exécuter ce marché en une semaine, sans avoir le temps matériellement d'établir les plans et notes de calculs indispensables ?

» Le contrôle technique de la SOCOTEC (Société de contrôle technique), dont il prétend avoir été assuré. »

• Une commission de sécurité « qui n'a pas rempli son rôle »

« A aucun point de vue, la commission de sécurité départementale n'a rempli son rôle qui eût été d'émettre un avis après avoir édicté les prescriptions de sécurité et recommandé au maître d'ouvrage les rectifications techniques » : aucun des deux procès-verbaux des réunions des 29 avril et 4 mai – cette dernière s'est tenue dans une grande confusion, précise le rapport – n'a été signé par le directeur de cabinet du préfet.

• Des rapports entre Sud Tribune, le Sporting Club bastiais et la SOCOTEC « flous et ambigus »

Parce que le contrat de location a été conclu dans la hâte et verbalement, les rapports entre les trois parties restent, affirme M. Lemoine, *« flous et ambigus »*. Néanmoins, le rapport accable encore un peu plus Sud Tribune accusée d'avoir menti sur la marchandise. La société a prétendu avoir monté deux tribunes, pour les Jeux olympiques d'Albertville, alors qu'elle n'a été que le sous-traitant pour la construction de la tribune d'Albertville. Plus grave, la présentation de certificats d'homologation n'attestant *« du contrôle de la résistance de la structure métallique que pour cinq rangées de tribunes. »*

Les responsabilités de la SOCOTEC : *« Déjà critiquable pour le contrat de location, le caractère oral du mandat est encore plus inacceptable s'agissant de l'exercice du contrôle technique confié à la SOCOTEC*, poursuit le rapport. *Un contrôle sur toute la totalité de l'opération était en effet indispensable. Or le chef de l'agence SOCOTEC de Bastia prend comme ligne de défense le fait de n'avoir reçu qu'un mandat limité du contrôle du terrain. A l'opposé, l'ingénieur de Sud Tribune prétend qu'un mandat général d'examen de l'ouvrage a été confié à l'agence bastiaise de la SOCOTEC. »*

La commission ne peut *« trancher sur ce point extrêmement délicat que seule l'enquête judiciaire est à même d'élucider »*.

« La défaillance du contrôle technique, quelle qu'en soit l'origine, a été d'autant plus grave que, ni le pouvoir sportif ni l'autorité administrative ne se sont inquiétés des modalités de sa réalisation. »

• Des pouvoirs sportifs à l'index

« La Fédération française de football (FFF), la ligue régionale de Corse ou le Sporting Club bastiais n'ont pas construit les tribunes », précise M. Lemoine. Le club bastiais a pourtant joué les apprentis sorciers. *« Le mouvement sportif – et en premier lieu le Sporting Club bastiais – est à l'origine d'une catastrophe dans laquelle il ne peut nier avoir une lourde part de responsabilité. »*

Ici encore, une cascade de délégations, aggravée par une *« déresponsabilisation »* des organismes, est à l'origine de la catastrophe, explique le rapport. Comme le veut le règlement, la FFF délègue ses pouvoirs, pour l'organisation de la demi-finale Bastia-Olympique de Marseille *(lire l'encadré)*, à la ligue régionale corse, qui, à son tour, a confié l'organisation au Sporting Club bastiais. Une pratique largement répandue.

Les dirigeants du club n'ont pas mesuré les conséquences du montage d'une vaste tribune provisoire et n'ont pas respecté les procédures à suivre. Le SCB devait s'assurer du concours d'un bureau de contrôle agréé, respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes et, surtout, demander une autorisation de construction au maire de Furiani.

Bien que non responsable de la catastrophe, la Fédération française de football est déclarée *« irresponsable »* par la commission : en clair, déléguer ses pouvoirs ne veut pas dire s'en laver les mains. La ligue de Corse aurait, par exemple, pu s'inquiéter qu'au moment prévu pour l'ultime visite de la commission de sécurité, quatre jours avant le match, le haut de la tribune nord n'était pas encore monté. S'en inquiéter et alerter la fédération.

« La FFF avait la possibilité théorique de désigner un terrain autre que celui tiré au sort s'il apparaissait que les installations étaient dangereuses. » De plus, la billetterie a été remise sur la base d'un faux document : *« La billetterie n'est délivrée par la fédération et adressée au club que lorsque l'avis favorable de la commission de sécurité lui est parvenu. La fédération s'est contentée d'un procès-verbal de la commission de sécurité adressé par la ligue de Corse et qui mentionnait, bien à tort, qu'un avis favorable avait été formulé par la commission. »* La commission a entendu les responsables de la fédérations qui affirment avoir été abusés. Elle regrette que ses cadres n'aient pas eu la prudence de s'intéresser de plus près à la construction de cette tribune.

• Les rôles du maire et du préfet allégés

Tout en constatant de graves manquements de l'autorité administrative, la commission allège les responsabilités du maire et du préfet. Le premier semble avoir été impuissant face aux décisions des dirigeants du Sporting Club bastiais, *« qui ont l'habitude de ne pas solliciter d'actes juridiques de sa part »*. De plus, installé sur un terrain privé, le stade de Furiani *« semble disposer d'un statut d'extra-territorialité »* et échapperait ainsi au contrôle de la municipalité.

La commission constate que le préfet de Haute-Corse a été bien isolé et les hauts fonctionnaires bien passifs : pas une voix ne s'est élevée parmi les chefs de service de l'Etat ou tout autre responsable en charge de sécurité pour exprimer des inquiétudes ou des doutes.

« Face à la confiance aveugle accordée par les dirigeants du SCB à la société Sud Tribune, le préfet n'a pu, dans l'extrême climat de passion et de tension qui régnait alors, développer des arguments de raison. »

• Trois propositions pour l'avenir

La commission d'enquête administrative souhaite des réglementations plus sévères pour l'installation de tribunes provisoires ; la nomination d'une haute personnalité chargée de clarifier les règles nécessaires à une autorisation de ce type. Enfin, elle demande la mise en place, avec le ministère de la jeunesse et des sports, d'une enquête sur le pouvoir des organismes sportifs et un contrôle sur la gestion financière des clubs. Cette dernière proposition montre combien la commission d'enquête administrative tient le monde du football pour responsable en grande partie de la catastrophe du stade de Furiani.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Président de la FFF

M. Fournet-Fayard sur la sellette

Ni les rumeurs qui le cernent ni *le cercle des accusations qui se* resserre autour de lui après la catastrophe de Furiani n'arrivent à convaincre M. Jean Fournet-Fayard de quitter son poste de *président* de la Fédération française de football (FFF). *« Pas question de démissionner »*, martelait-il encore, mardi 12 mai, dans son bureau de la Fédération, avenue d'Iéna, à Paris. Le président de la FFF venait pour*tant d'avoir une nouvelle* mauvaise surprise. Une « visite » de trois heures, rendue par trois gendarmes, dont deux venus de Corse sur commission rogatoire. *« Ils m'ont entendu à titre de témoin*, précisait M. Fournet-Fayard, *et je leur ai remis un certain nombre de documents. »* Le patron du football français s'empressait d'ajouter que, malgré les rumeurs de son départ *imminent pour la Corse*, il n'avait pas été convoqué officiellement à Bastia, devant le juge d'instruction Jean-Pierre Rousseau.

Cette deuxième audition – deux gendarmes *l'avaient déjà* entendu au lendemain du drame – place cependant M. Fournet-Fayard dans une situation très difficile, car elle montre que les enquêteurs *n'écartent pas les* responsabilités de la Fédération dans la tragédie de Furiani. Certes, la FFF n'organise directement que la finale de la Coupe *de France*. Pour les autres rencontres, elle délègue ses pouvoirs *aux ligues régionales* : en l'occurrence la ligue corse, dont le vice-président a été inculpé. Mais la FFF demeure responsable de l'émission des billets. Elle *a ainsi fourni* sans sourciller, et semble-t-il hors des délais qu'elle avait *elle-même fixés*, les 10 000 billets supplémentaires que la ligue corse lui avait réclamés, après que la capacité du stade eut été portée à 18 000 spectateurs. A aucun moment, elle n'a semblé s'inquiéter *de la construction* si rapide des nouvelles tribunes.

En affirmant dès le soir de la catastrophe *qu'il disposait* de *« tous les certificats de garantie pouvant être délivrés par des gens autorisés »*, M. Fournet-Fayard ne faisait qu'aggraver son cas. *Il semble qu'il n'ait eu* connaissance en fait que d'une note de la ligue de Corse affir*mant que* la commission de sécurité avait rendu un avis favorable. Tout *se passe comme si* M. Fournet-Fayard avait abdiqué toute autorité, de crainte d'aller à l'encontre de la volonté des diri*geants corses, de s'opposer à* l'engouement que le match Bastia-Marseille suscitait dans l'île.

Ces carences de la Fédération ne peuvent que faire ressurgir la réputation de passivité de son président. Depuis son élection en 1984, ses occupations professionnelles, à la tête d'un laboratoire pharmaceutique lyonnais, l'éloignaient souvent de la Fédération. D'où la tentation de lui imputer le laisser-aller général du football professionnel français dans les années 80 – qui avait conduit à un déficit de 1 milliard de francs en 1990 – et son corollaire : la multiplication des affaires en tout genre.

Un bouclier fragile

La nomination controversée de Claude Bez, ancien président des Girondins de Bordeaux, aujourd'hui en prison, comme intendant de l'équipe de France en *1988, est une de ces décisions* que lui reprochent ses détracteurs, au premier rang desquels M. Bernard Tapie. Entre les deux hommes, l'inimitié est vive, et le *patron de l'OM rechigne* rarement à faire connaître ses désaccords avec le président de *la* FFF. Les intentions de M. Tapie sont transparentes : la chute de M. Fournet-Fayard lui permettrait enfin de mettre un pied à la *Fédération, en plaçant éventuellement* un homme sûr. Le président de la FFF pourra difficilement compter sur l'aide de Mme Frédérique Bredin, ministre *de la jeunesse et des sports*, pour résister aux assauts du *ministre de la ville*.

En fait, face à la pression administrative et médiatique, *auxquels s'ajoutent les effets* de la procédure judiciaire, M. Fournet-Fayard ne *dispose plus que* d'un fragile bouclier : sa place de responsable de la candidature *française* pour la Coupe du monde 1998. Son éviction à *moins de deux mois de la dési*gnation officielle du pays organisateur – le 2 juillet à *Zurich* – *ne plaiderait* pas en faveur du dossier français. Mais même cet argument est à *double* tranchant : la Fédération internationale peut-elle remettre le sort de *son épreuve* reine dans les mains d'un homme ainsi contesté ?

JÉROME FENOGLIO

Nouvelles inculpations dans les milieux du football corse

BASTIA

de notre correspondant

Trois nouvelles inculpations ont été prononcées, mercredi 13 mai, par le magistrat instructeur en charge du dossier de la catastrophe du stade Furiani, M. Jean-Pierre Rousseau, ce qui porte à six le nombre des personnes inculpées. Les dernières inculpations concernent M. Ange Paolacci, secrétaire adjoint de la Ligue corse de football, pour homicides involontaires, coups et blessures involontaires et faux et usage de faux en écriture privée, le vice-président du Sporting Club bastiais (SCB), M. Michel Lorenzi, et M. Noël Bartolini, un des responsables de la ligue corse de football, inculpés uniquement de faux et usage de faux en écriture privée. Ces trois personnes ont été remises en liberté sous contrôle judiciaire. L'inculpation pour faux et usage de faux en écriture privée porterait à la fois sur la transmission aux instances fédérales d'un faux certificat de la commission de sécurité, sur la révélation d'une double billeterie.

Un faux procès-verbal

Mardi, le juge d'instruction avait déjà prononcé deux inculpations d'homicides involontaires et de coups et blessures involontaires, visant MM. Etienne Galeazzi, secrétaire général de la Ligue corse de football, et Bernard Rossi, le directeur pour la Haute-Corse de la société de contrôle technique SOCOTEC. Si M. Galeazzi a été laissé en liberté, M. Rossi a été écroué à la maison d'arrêt de Bastia. Le directeur technique de la société niçoise Sud Tribune, M. Jean-Marie Boimond a, quant à lui, été transféré à la maison d'arrêt de Marseille.

En plus de ces six inculpations, le président du SCB, M. Jean-François Filippi devait être présenté dans l'après-midi au juge d'instruction. Cela confirme que les enquêteurs ont choisi de frapper fort, notamment en direction des organisateurs de la rencontre.

Le procès-verbal de la commission de sécurité dont la rédaction a entraîné les trois dernières inculpations, mobilise particulièrement l'attention du juge. L'enquête sur le drame de Furiani révèle en effet que les responsables de la Ligue corse de football et du Sporting Club bastiais ont rédigé un faux procès-verbal au nom de la commission de sécurité chargée de surveiller les installations du stade de Furiani avant la demi-finale Bastia-OM, se substituant ainsi à l'autorité du préfet. Le document, rédigé sur un papier à en-tête de la Ligue corse de football, affirme que les prescriptions de sécurité *appliquées au stade de Furiani ont* toutes été exécutées et les examens SOCOTEC réalisés.

Ce faux procès-verbal adressé à la Fédération française de football quelques jours avant le match Bastia-OM avait pour but, comme le règlement de la FFF le stipule, d'obtenir la délivrance de la billetterie supplémentaire nécessaire à la vente des dix mille places créées à l'occasion de l'installation de la nouvelle tribune. Ce document conçu, rédigé et signé par les principaux responsables du club de *Bastia et de la Ligue corse pose* aussi la question de la responsabilité de la FFF.

M. Fournet-Fayard aura rapidement à répondre à une convocation du juge Rousseau à propos du rôle *réglementaire des délégués fédéraux* en Corse, qui auraient dû être à pied d'œuvre à Furiani quatre jours avant le match, c'est-à-dire au moment où la tribune Nord était en cours d'édification. Le « vrai faux » procès-verbal de sécu*rité aurait alors été inutilisable*... et la catastrophe évitée.

MICHEL CODACCIONI

Doubles fonds

par Alain Giraudo

L'APPÉTIT financier est-il une des causes de la catastrophe de *Furiani*? Dans les heures qui ont suivi l'effondrement de la tribune, M. Ber*nard Tapie s'était élevé* contre une telle opinion, qui revenait en première *analyse* dans *tous les* commentaires. Pour le président de l'Olympique de Marseille, le bénéfice de l'augmentation du nombre de places du stade Armand-Césari était *absorbé* par les frais de démolition de la tribune Claude-Papi et ceux de *construction des nouveaux gradins* par Sud Tribune. En reconnaissant dans ces colonnes que la recette estimée de la demi-finale était de 3 millions de francs, le président du Sporting Club de Bastia, M. Jean-François Filippi, laissait pourtant *entendre que* le résultat de l'opération n'était pas blanc, puisque que la tribune devait *revenir* à près de 1 million de francs.

Le rapport de la commission d'enquête administrative remis mardi 12 mai par M. Jean-Pierre Lemoine au premier ministre et au ministre de *l'intérieur présente l'opération sous* un jour beaucoup plus noir. La *recette déclarée – c'est-à-dire* la somme qui sert d'assiette au calcul des taxes et qui est répartie entre les clubs et la fédération – a été de 1 339 500 F. En clair, il y a eu volonté de dissimulation de recette, opération dont le corollaire est l'ali*mentation d'une caisse noire*. Faut-il mettre cela sur le compte du contexte corse ? Le club de Bastia supporte un passif estimé à 6,4 millions de francs. La tentation pouvait donc être forte de recourir à ce pro*cédé pour éviter que le bénéfice soit* instantanément englouti par les dettes. Les Corses n'auraient pas été les premiers à succomber. On pensait pourtant que, après les *affaires* du Paris-Saint-Germain de Daniel Hechter et de l'AS Saint-Etienne de Roger Rocher, la Fédération de football était avertie des opérations de double billetterie et avait les moyens de les prévenir. Manifestement, ce n'est pas le cas.

La justice aura à mesurer la part de *laxisme ou de connivence qu'il* peut y avoir dans cette situation. En tout cas – s'ajoutant au manque de rigueur dans l'application de son règlement mis en lumière par la *commission d'enquête administrative* – cela pose le problème de la légitimité *de la Fédération française* de football. Par délégation de l'Etat, elle bénéficie de prérogatives, de la puissance publique dans l'exercice de ses missions. Mais les dysfonctionnements *ne sont-ils pas trop graves* pour que la délégation soit maintenue ? *La prochaine discussion d'un* projet de loi sur l'organisation du sport devrait donner l'occasion de sortir du marais dans lequel le football s'est enlisé à cause de la faiblesse des structures et des hommes.

Rejetant le pourvoi de trois élus socialistes marseillais

La Cour de cassation donne son feu vert à l'information judiciaire sur le dossier Urba

Trois ans après le début de *« l'enquête impossible »* menée en 1989 par l'ex-inspecteur Gaudino, la justice va enfin pouvoir *enquêter sur le versant marseillais* de l'affaire Urba. La chambre cri*minelle de la Cour de cassation* a en effet rejeté, mardi 12 mai, le *pourvoi formé par trois élus* socialistes marseillais, MM. Michel Pezet, Pierre Rastoin et Philippe Sanmarco, contre l'arrêt de la cour d'appel de Lyon qui avait estimé que l'information judiciaire ouverte à Lyon, confiée à M. Christian Riss, devait suivre son cours.

Classée par le parquet de Marseille à la suite d'instructions émanant de la chancellerie, l'enquête sur Urba avait rebondi en juin 1991 grâce à l'astuce d'un avocat *des Verts, Me Pierre-François* Divier. Après plusieurs mois de péripéties, une information judiciaire visant MM. Pezet, Rastoin et Sanmarco avait été ouverte à Lyon le 27 septembre 1991. Malgré un décret annulant son point de départ, l'ouverture de l'information judiciaire avait été confirmée *par la chambre d'accusation* le 31 janvier.

L'arrêt de la Cour de cassation met fin aux querelles sur la régularité de l'information judiciaire. L'assise de l'enquête se trouve également affermie : le juge va pouvoir s'intéresser *« aux infractions prétendument commises à l'occasion non seulement de la concession du marché concernant la construction du tunnel Prado-Carénage, mais encore d'autres marchés publics ayant intéressé la ville de Marseille de 1987 à 1989 »*. La seule incertitude qui demeure concerne l'action civile : le Conseil d'Etat examine actuellement la *validité du décret remettant en* question la constitution de partie civile du député des Verts *« en ce qu'elle concerne M. Pezet »*. La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Christian Le Gunehec, a profité de cet arrêt pour défendre l'autonomie des magistrats du parquet, qui dépendent hiérarchiquement du garde des sceaux. Malgré le classe*ment sans suite effectué par le par*quet de Marseille, à la demande de la chancellerie, le parquet général de Lyon pouvait parfaitement, selon la Cour, prendre une décision contraire : *« L'action publique ayant été mise en mouvement par voie de constitution de partie civile, il appartenait au procureur général (...) de prendre des réquisitions sans que puisse y faire échec une décision antérieure de classement sans suite. En effet, un magistrat du ministère public, compétent pour exercer l'action publique, a, en vertu de ses pouvoirs propres, à l'exclusion de toute autre autorité, la faculté de revenir sur une telle décision dès lors que ne sont pas réunies les conditions d'un refus d'informer. »*

ANNE CHEMIN

SOCIÉTÉ

Le plan gouvernemental pour la rénovation et la sécurité urbaines

Des mesures associant les ministères de l'intérieur, de la ville, de la justice, de la jeunesse et du logement

M. Pierre Bérégovoy devait détailler le plan gouvernemental «de rénovation et de sécurité urbaines», mercredi 13 mai, lors du conseil des ministres. Ce plan fait écho au discours de politique générale du premier ministre, au cours duquel il avait placé *«l'insécurité urbaine»* parmi les *«trois fléaux qui démoralisent la société française»*. Les deux autres *«fléaux»* – le chômage et la corruption – ont déjà fait l'objet de mesures gouvernementales.

Le gouvernement lance à présent un programme d'ensemble contre la crise urbaine, dont le contenu sera progressivement rendu public par des communications ministérielles intervenant lors des conseils des ministres successifs du mois de mai. Premier volet de ce programme, le «plan d'action immédiate pour la sécurité urbaine» a été détaillé par M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, lors du conseil des ministres du 13 mai. Une série de décisions tendant à réaffirmer l'autorité de la police et à intensifier la présence policière sur le terrain ont été annoncées.

Le deuxième volet, qui concerne le renforcement général des actions en faveur du cadre de vie urbain, sera décliné par le ministre de la ville, M. Bernard Tapie, à l'occasion du conseil des ministres du 20 mai. Les grands traits en sont déjà connus. Des opérations de réaménagement urbain, allant jusqu'à la destruction de grands ensembles, seront développées; le Groupe central des villes nouvelles sera chargé de les assurer dans la dizaine de sites nécessitant ce type de restructuration en profondeur.

La citoyenneté locale sera encouragée grâce à la création de «maisons du citoyen» (ouvertes à tous, jour et nuit, elles offriront des services tels que la garde des enfants et l'accueil des adolescents après l'école), ainsi que de «conseils de quartier» (installés à titre expérimental, ils permettront aux habitants de prendre directement en charge des questions relative à l'organisation des quartiers). Quatre mille appelés du contingent pourront, à l'horizon d'un an, exécuter un «service national ville». Enfin, une procédure unique de «contrat de ville» sera instaurée, remplaçant le foisonnement actuel des diverses formes de contractualisation.

Le plan gouvernemental sera complété fin mai, à l'occasion d'un autre conseil des ministres, par M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, sur le thème de la «justice de proximité». Des réponses judiciaires adaptées à la petite délinquance seront annoncées (développement de la médiation et des maisons de justice dans les quartiers difficiles; diversification des peines, à l'image des travaux d'intérêt général et des peines de réparations pour les mineurs). D'autres mesures seront prises en faveur de la prévention de la récidive, du soutien aux comités de probation et de la réouverture des foyers de protection judiciaire de la jeunesse en région parisienne.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, fera, elle, une déclaration concernant l'opération «Eté Jeunes 1992», tandis que Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre chargé du logement et du cadre de vie, interviendra au sujet du logement social.

Cet échéancier très serré, comme le souci de cohérence qui s'en dégage, sont la marque de la «méthode Bérégovoy». La volonté de présenter des mesures d'application rapides saute aux yeux. Intervenant dans les domaines de la lutte contre l'insécurité et du développement urbain, le programme gouvernemental s'inscrit dans la filiation des politiques conduites par la gauche depuis 1981, assure-t-on dans l'entourage de M. Bérégovoy, tout en améliorant l'action des nombreux ministères intéressés et en «collant» au plus près aux demandes sociales exprimées localement.

E. In.

La police est redéployée pour un «quadrillage dissuasif du terrain»

Dimanche 10 mai, à «L'heure de vérité» sur Antenne 2, le premier ministre avait annoncé un plan *«visant à obtenir des résultats rapides contre l'insécurité»*. Mercredi 13 mai, le plan de bataille est lancé. Pas seulement parce que le temps presse avant les prochaines élections législatives, assure-t-on dans l'entourage de M. Bérégovoy. Mais parce que les demandes sociales, qui s'expriment dans les quartiers en difficulté sur fond de petite délinquance et de crise urbaine, exigent un traitement d'urgence.

Aussi le ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès, a-t-il dû présenter très vite son *«plan d'action immédiate pour la sécurité urbaine»*. L'objectif affiché est autant d'infléchir la forte hausse de la délinquance depuis 1989 (*le Monde* du 13 mai) que d'agir sur le sentiment d'insécurité qui l'accompagne. Aussi M. Quilès veut-il renforcer la présence policière dans les zones urbaines les plus touchées par l'insécurité au quotidien, en assurant ce que son entourage appelle un *«quadrillage dissuasif du terrain»*.

Vingt-sept départements prioritaires

D'ici à la fin de 1992, 3 200 policiers supplémentaires seront ainsi affectés sur la voie publique. Une série de mesures doivent pourvoir à ce redéploiement d'une partie des effectifs policiers (il y a, au total, 123 000 fonctionnaires de police). Mille postes de personnels administratifs seront créés, ce qui permettra de remettre sur le terrain 650 policiers jusqu'alors occupés à des emplois de bureau. La réduction des gardes statiques (devant des bâtiments publics ou des domiciles de personnalités) et des cortèges officiels entraînera un gain d'environ 500 gardiens de la paix qui quitteront les trottoirs parisiens pour se retrouver dans des quartiers plus exposés.

En outre, le nombre des compagnies républicaines de sécurité (CRS) placées en réserve, c'est-à-dire prêtes à intervenir à la demande d'une préfet, passera de quatre à sept, grâce à des mesures de redéploiement (soit une capacité opérationnelle augmentée de 270 hommes). Auxquels s'ajouteront 600 appelés supplémentaires du contingent – un millier, à terme (les policiers auxiliaires sont, à ce jour, au nombre de 4 700). Par ailleurs, un système de paiement des heures supplémentaires sera mis en place dans trois départements, à titre expérimental, afin de dégager d'autres effectifs pour des missions de police de proximité en contournant les contraintes horaires de la sécurité publique.

La diversité de ces mesures, comme le nombre relativement limité d'effectifs sur lesquels elles portent, disent assez les difficultés d'une gestion du personnel plus proche des réalités de la délinquance dans cette grande industrie de main-d'œuvre qu'est la police nationale. Les conditions de logement des policiers en région parisienne, souvent contraints à des heures de déplacement entre leur domicile et le commissariat, seront cependant améliorées : un millier de logements vont leur être réservés en Ile-de-France (une mesure chiffrée à 100 millions de francs). Ces actions nouvelles seront financées sur le budget voté pour l'année 1992.

Cette intensification de la présence policière sera avant tout sensible dans les vingt-sept départements fortement urbanisés – situés dans les régions parisienne, lilloise, marseillaise et lyonnaise – qui concentrent à eux seuls 75 % de la délinquance constatée en France. Ils feront partie de la prochaine vague de départementalisation des services (polices urbaines, renseignements généraux, police de l'air et des frontières), prévue en septembre. Le plan gouvernemental leur attribue d'avance une enveloppe exceptionnelle de crédits en moyens de fonctionnement.

Le ministère de l'intérieur se propose aussi d'innover en proposant des sortes de «coproductions» aux divers acteurs de la sécurité. Des *«contrats de sécurité»* seront négociés avec les communes volontaires, le but étant d'arriver à une meilleure répartition des tâches entre les polices municipales et la police nationale. Cette dernière pourrait ainsi être déchargée de missions telles que le contrôle du stationnement ou les surveillances des sorties d'école, et se consacrer essentiellement à la lutte contre la délinquance. Il reviendra aux préfets de mettre en œuvre des *«plans locaux de sécurité»* qui analyseront, de ce point de vue, les particularités de chaque agglomération. Un tel partage des tâches ne sera pas un jeu de dupes, précise-t-on place Beauvau : les communes intéressées bénéficieront, en contrepartie, d'effectifs et de moyens supplémentaires.

Un Conseil supérieur indépendant

«Mieux vaut prévenir que punir, avait déclaré M. Bérégovoy à «L'heure de vérité». *Mais la petite délinquance, même lorsqu'il s'agit de jeunes, doit être punie aussi.»* Le couple prévention-répression reste donc de mise, notamment pour l'îlotage. Cette police de proximité et à vocation préventive sera développée (on passera de 2 300 îlots à 2 800 à la fin de l'année). Dans le même temps, des unités de police judiciaire spécialisées dans la lutte contre la délinquance (notamment contre les phénomènes de bandes de jeunes) seront créées dans les grandes agglomérations. Par ailleurs, des services de protection des personnes âgées seront mis en place : des policiers les accompagneront à l'occasion d'un retrait de mandat ou d'une démarche administrative.

Le renforcement de la présence policière et de la lutte contre la délinquance devra se faire dans le respect absolu de l'Etat de droit, insiste-t-on place Beauvau comme à Matignon. La preuve en est administrée par le ministre de l'intérieur qui s'est engagé, en présentant son plan d'action, à créer le «conseil supérieur de l'activité policière» qui était réclamé de longue date par les syndicats. Composée de représentants de l'administration, de responsables des policiers et de personnalités extérieures à l'institution policière, cette instance indépendante devra veiller à ce que efficacité, déontologie et transparence fassent bon ménage.

D'application immédiate, toutes ces mesures renvoient aux calendes grecques la *«démarche gouvernementale de sécurité intérieure»* annoncée, le 20 mai 1991, lors d'un conseil de ministres du gouvernement Cresson. Contrairement à ce qui était alors avancé, les projets de loi fixant les statuts des polices municipales ou des sociétés privées de gardiennage ne seront certainement pas débattus à la session de printemps. Au risque de mettre en porte à faux, par exemple, la mise en œuvre des «contrats de sécurité» à passer avec les communes. Mais la priorité donnée au traitement d'urgence de l'insécurité urbaine a aussi du bon pour la police nationale : la lettre de cadrage budgétaire adressée par Matignon a retenu quatre priorités pour l'année 1993 : l'emploi, l'éducation, la justice et... la sécurité publique.

ERICH INCIYAN

ESPACE

Le vol d'Endeavour prolongé pour récupérer le satellite Intelsat-6

La NASA a décidé de prolonger d'au moins vingt-quatre heures la mission de la navette spatiale Endeavour pour que son équipage tente, une nouvelle fois, de capturer le satellite de télécommunications Intelsat-6, placé sur une mauvaise orbite par une fusée voilà quelques mois. Ce délai supplémentaire ne sera pas de trop pour une opération qui s'annonce particulièrement délicate. Par deux fois déjà les astronautes Pierre Thuot et Dick Hieb ont échoué dans leur tentative de capture de l'engin. Pour cette troisième et, en principe, dernière tentative, programmée pour la nuit du 13 au 14 mai, les astronautes pourraient être au nombre de trois et les responsables du centre de contrôle de la mission envisageraient de renoncer, pour cette récupération, au système de barre déjà utilisé, se réservant la possibilité d'une saisie «à mains nues» de l'engin. – *(AFP, UPI.)*

RELIGIONS

A la conférence judéo-chrétienne de Baltimore

L'Eglise catholique se dit prête à ouvrir ses archives de la seconde guerre mondiale

Le Comité international de liaison entre juifs et catholiques s'est réuni à Baltimore (Etats-Unis) du 4 au 7 mai. Comprenant chacune une trentaine de personnalités, les deux délégations étaient conduites respectivement par M. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial et du Comité juif international pour les consultations interreligieuses (IJCIC), et par le cardinal Edward Cassidy, président du Conseil pontifical pour les relations avec le judaïsme.

Après une interruption de cinq ans, due à une série de crises (à propos de la réception au Vatican de M. Waldheim ou de l'installation d'un carmel au camp d'Auschwitz), le Comité international de liaison entre juifs et catholiques vient de se réunir pour la deuxième fois en moins de vingt mois. Signe d'une réelle détente, la conférence de Baltimore a poursuivi la discussion sur la Shoah et l'antisémitisme engagée à Prague en septembre 1990. La délégation catholique avait alors condamné l'antisémitisme comme *«constituant un péché contre Dieu et contre l'homme»* et affirmé que *«l'on ne peut être à la fois authentiquement chrétien et s'engager dans l'antisémitisme»*.

Rappelant, à Baltimore, l'expulsion des juifs et des musulmans d'Espagne en 1492, le cardinal Cassidy a estimé que la *«techuva»* (la repentance) était *«la réponse la plus appropriée pour l'Eglise catholique à cet acte typique d'intolérance»*. Pour la période plus récente, les cardinaux Cassidy et Bernardin, archevêque de Chicago également présent, ont suggéré qu'*«au cas par cas»*, les archives du Vatican concernant la période de la deuxième guerre mondiale et tout ce qui concerne l'holocauste juif soient ouvertes aux historiens et étudiants.

Tous les participants, surtout les représentants de l'Eglise polonaise, ont insisté sur la nécessité d'une nouvelle pédagogie, plus active, pour favoriser une meilleure appréciation de cette période. *«La méconnaissance du rôle joué par le peuple juif dans l'histoire du salut* – a dit le Père Bernard Dupuy, dominicain français, directeur de la revue *Istina* – *a fait le lit des compromissions chrétiennes avec la fausse religion nazie.»* La délégation juive, en particulier M. Jean Kahn, président du Congrès juif européen, a de nouveau souligné les risques d'une résurgence de l'antisémitisme en Europe et plaidé en faveur d'une reconnaissance diplomatique de l'Etat d'Israël par le Saint-Siège.

A propos du carmel d'Auschwitz, les participants ont enregistré avec satisfaction le début de fonctionnement du centre de conférences, de recherche et d'information sur la Shoah, créé, par une volonté commune des autorités juives et catholiques, à 500 mètres du camp d'Auschwitz. Ralentie par des difficultés financières, sa construction devrait être achevée à la fin de cette année. Si les carmélites polonaises à l'origine de la polémique, encore présentes dans le camp, partiront à l'automne prochain, comme l'a promis le supérieur de leur ordre, il semble désormais acquis que ce sont d'autres religieuses qui s'installeront dans le nouveau couvent également en cours de construction.

H. T.

EN BREF

□ **Le procureur de la République de Foix fait l'objet d'une procédure disciplinaire.** – Le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, a déclenché une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Yves Delpech, procureur de la République du tribunal de grande instance de Foix (Ariège). La chancellerie, qui a saisi, mardi 12 mai, la commission de discipline du parquet, reproche à M. Delpech d'avoir refusé de participer aux cérémonies commémorant la victoire du 8 mai 1945. Par *«solidarité»* avec ses collègues de la chambre d'accusation parisienne ayant rendu l'arrêt Touvier, M. Delpech souhaitait ainsi protester contre les positions des associations d'anciens combattants qui avaient, selon lui, *«traîné dans la boue et calomnié les magistrats»* (*le Monde* daté 10-11 mai).

□ **Le président Bush ira au «Sommet de la Terre» à Rio.** – Lors d'un entretien à la Maison Blanche avec le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, mardi 12 mai, le président Bush a annoncé qu'il participerait au prochain «Sommet de la Terre», convoqué du 3 au 14 juin à Rio-de-Janeiro. Sans préciser les dates de son séjour au Brésil, le président américain a indiqué que celui-ci serait court, étant donnés les impératifs de son calendrier électoral. – *(AFP, AP.)*

□ **Exercice naval interallié au large de la Bretagne.** – Placé sous les ordres du vice-amiral d'escadre Régis Merveilleux du Vignaux, préfet maritime de Brest et commandant en chef en Atlantique, un exercice réunira, du 13 au 22 mai, devant les côtes bretonnes, cinquante-sept bâtiments de combat et de soutien, ainsi que des avions de patrouille maritime, relevant de dix nations alliées de la France : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Baptisé «Suroît-Norminex-Defcotex 92», cet exercice, qui rassemble sept mille hommes, a pour but de tester la protection du trafic maritime en coopération.

□ **Rectificatif.** – Dans l'article sur la vente potentielle de Mirage 2000-5 français à Taïwan (*le Monde* du 13 mai, nos premières éditions), il fallait lire que *«le contrat est estimé à plus de 20 milliards de francs»* (et non à 80, comme il était écrit par erreur dans nos premières éditions). De même, une phrase rendue incompréhensible au début de l'article en première page doit être rétablie comme suit : *«Le ministre de la défense a évoqué le fait que les contrats d'armes, en France, sont toujours examinés – avant toute décision à chacune des étapes du contrat – dans le cadre d'une procédure interministérielle qu'il a qualifiée de* «très compliquée».»

Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

Grandes manœuvres dans l'enseignement catholique

Radicalisation des associations de parents d'élèves, réunion extraordinaire des évêques cette semaine : les tensions s'accentuent dans le privé

DES rassemblements en province qui se multiplient. Une association de parents d'élèves forte de plus de 830 000 familles, l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), qui se radicalise. Des syndicats d'enseignants qui posent leurs conditions. Des évêques qui se réunissent, mercredi 13 et jeudi 14 mai à Paris, en assemblée plénière extraordinaire, pour débattre de l'institution. Quelle agitation s'est emparée de l'enseignement catholique ?

Partout le ton monte. Couvrant les enchères et les enjeux, les contentieux et les débats internes. Que le gouvernement dise poliment *« respecter la demande formulée par les responsables de l'enseignement catholique »* en décidant, en décembre dernier, de lui verser 1,8 milliard de francs (*sur six ans*) pour solder une vieille dette accumulée sur huit ans, et voilà l'UNAPEL qui bat le rappel de ses troupes, se choisit un nouveau président, M. Philippe Toussaint, jugé plus radical, et pose un ultimatum au nouveau ministre de l'éducation nationale en lui donnant quatre semaines *« pour prendre des décisions »* (*le Monde* du 12 mai).

Le 23 mai, les partenaires de l'enseignement privé (parents, enseignants, chefs d'établissement, gestionnaires, religieux) se réuniront à Amiens, début juin à Lyon. En cinq mois, ils se sont réunis en Bretagne, en Auvergne, dans le Nord, en Ile-de-France (*le Monde* du 7 avril). Ces rassemblements régionaux emprunteraient-ils imperceptiblement le sentier d'une nouvelle *« guerre scolaire »* ? M. Toussaint dit avec assurance que, *« au moindre claquement de doigts, tous pourraient descendre dans la rue »*. A dix mois des élections législatives, cela a le mérite de la clarté. Dans le gouvernement comme dans l'*opposition... on ne s'y trompe* pas.

Application de la loi Debré

Que réclament les responsables du privé ? *« En premier lieu, l'application de la loi »*, répond le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique. Précisément la loi Debré du 31 décembre 1959, dont le législateur avait voulu, *en son temps*, qu'elle développe *« une politique nouvelle essentiellement fondée sur l'idée de coopération »*. Cette loi jetait notamment les bases des contrats d'association entre l'Etat et l'enseignement privé qui allaient devenir la règle des collèges et des lycées privés.

Deux des trois principaux dossiers contentieux qui opposent aujourd'hui l'Etat à l'enseignement privé découlent de la notion de parité inscrite dans la loi Debré. Celle-ci stipule en effet que *« les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public »*. Or une interprétation trop restrictive des *« frais de fonctionnement »*, constatée en octobre 1991 par le Conseil d'Etat, a *engendré entre 1982 et 1989* un retard dans le paiement par l'Etat de sa quote-part des frais (appelée forfait d'externat). Coût du retard selon l'enseignement catholique : 4 à 5 milliards de francs. Selon le ministère Jospin : une somme *« incalculable »*.

Le piège de Jospin

De même, la loi de 1959 prévoit la parité dans *« les charges afférentes à la formation initiale et continue des maîtres »* du privé et du public. L'enseignement catholique réclame donc, également, l'application de cette parité pour la formation de ses maîtres tant du premier degré que du second degré, dans la mesure où de nouveaux moyens ont été mis en œuvre dans le public avec la *création des instituts universitaires* de formation des maîtres (IUFM). Selon ce même principe de parité encore, elle réclame un ajustement des déroulements de carrière, des retraites (un instituteur du privé cotisant en moyenne 15 % de plus que son homologue du public perçoit une retraite inférieure de 16 %), la prise en charge par l'Etat des documentalistes, des psychologues scolaires, des directeurs d'école.

Pressés par l'urgence de la discussion *budgétaire en décembre* dernier, le gouvernement et l'enseignement catholique avaient négocié point par point. L'enseignement catholique avait accepté en dernier ressort de ramener ses prétentions financières à 1,8 milliard de francs mais *« à condition que soient prises en compte dans la négociation l'intégralité des demandes concernant l'application du principe de parité »*.

Pour preuve de sa *« bonne volonté »*, M. Jospin décidait alors d'octroyer ces 1,8 milliard de *francs aux établissements privés*, pour solde de tout compte. Mais, dans le même mouvement, il tirait un trait sur les demandes annexes, plus techniques, mais *« très chères »* aux yeux des responsables catholiques. Ceux-ci ont eu, dès lors, le sentiment très net d'avoir été piégés et n'ont pas



supporté l'idée de voir ce dossier réglé par *« l'achat de* [leurs] *enfants »*. De technique, le contentieux devenait *« symbolique »*, pour ne pas dire politique. Symptomatique, en tout cas, pour le privé, de l'*« état d'esprit du gouvernement »*.

La part des symboles, il est vrai, dans cette affaire, est à la mesure des passions que celle-ci déchaîne. Reine au royaume des symboles, la loi Falloux, vieille de cent quarante-deux ans, fait figure d'arbre qui cache la forêt. Alors qu'une loi de 1886 – dans la foulée des lois de Jules Ferry – *interdit* strictement l'octroi de fonds publics au bénéfice des *écoles primaires privées*, la loi Falloux, adoptée antérieurement dans un contexte plus favorable aux intérêts de l'Eglise, autorise les collectivités locales à financer partiellement les investissements en faveur des collèges et des lycées.

Les évêques à huis clos

Selon l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 octobre 1991, les subventions que les collectivités locales peuvent allouer aux établissements secondaires privés doivent être limitées *« au dixième des dépenses annuelles de ces établissements non couvertes par les fonds publics versés au titre d'un contrat d'association »*. Or, sur le *terrain*, chacun connaît, à droite comme à gauche, les *« ficelles »* qui permettent de contourner la loi. En créant par exemple une « cité scolaire » regroupant sur un même site lycée technique (pour qui la loi ne prévoit aucune limitation de subvention) et lycée général...

C'est dans cette atmosphère conflictuelle que s'inscrit la réflexion des évêques de France sur le statut de l'enseignement catholique. Réunis en Assemblée plénière extraordinaire – à huis clos – à Paris, mercredi 13 et jeudi 14 mai, les évêques *devraient confirmer leur intention* de renforcer leur contrôle sur l'institution, comme ils l'avaient laissé supposer en octobre dernier à Lourdes lors de leur assemblée annuelle (*le Monde* du 24 octobre). Or les va-et-vient inhabituels des projets de statuts entre la conférence épiscopale et le Comité national de l'enseignement catholique (CNEC), qui regroupe des parents d'élèves, des enseignants, des chefs d'établissement, des représentants des organismes gestionnaires, témoignent *pour le moins de profondes* divergences entre la tutelle et les partenaires de l'institution. Ces divergences éclairent d'un jour nouveau le raidissement des parents du privé à l'égard du gouvernement, qui n'est pas à l'évidence fondé sur la seule référence à l'identité catholique.

En fait, en révisant les statuts actuels, qui datent de 1973, et en les adaptant notamment aux lois de décentralisation (1), certains évêques ont purement et simplement découvert quelle était la *réalité de l'enseignement catholique* depuis la loi Debré : une *institution elle-même confrontée à la* démocratisation de l'enseignement, à l'accroissement des effectifs, à l'accueil d'élèves non chrétiens ou tout au moins profondément sécularisés, ou de déçus du service public (2).

Institution d'Eglise par le « caractère propre » qu'il entend mettre en jeu au sein de ses établissements (et que lui reconnaît la loi Debré), mais aussi structure civile par l'association qui l'unit à l'Etat, l'enseignement catholique pose en fait crûment à l'Eglise *la question de son action* missionnaire. Pour les évêques, la révision des statuts a donc pour ambition de repréciser qui fait quoi dans l'enseignement catholique et, surtout, d'élaborer suffisamment de garde-fous pour que celui-ci puisse *« garder son âme »*.

Car, à l'examen, certains évêques auront été ébranlés par le *degré de laïcisation non seulement* des personnels enseignants – crise des vocations oblige. – mais aussi et surtout des personnels d'encadrement, même au sein des établissements congréganistes, qui représentent le tiers des *établissements privés : 97 %* des enseignants sont des laïcs, *88 % des directeurs d'école, 81 %* des chefs d'établissement du second degré (contre 46 % en 1978), 66 % des directeurs diocésains, garants de l'enseignement catholique dans chaque diocèse (contre 9 % en 1978).

Professionnel ou confessionnel ?

Ainsi, les revendications de la « base » de l'enseignement catholique reposent moins sur un engagement confessionnel que sur des exigences professionnelles. Celles-là mêmes qui resurgissent aujourd'hui dans les discussions avec le gouvernement. L'élection d'un enseignant, membre de la CFDT, à la commission permanente du CNEC en novembre dernier en dit long sur ce changement des mentalités.

Or que peuvent peser réellement les exigences « professionnelles » des partenaires de l'enseignement privé dès lors qu'elles ne sautent aux yeux ni de leur tutelle, méfiante envers le rôle des laïcs dans l'institution, *ni a fortiori* de leurs *« ennemis »* du *public*, convaincus que *« la guerre scolaire que la droite prépare aura lieu »* (3) ? Le succès même partiel, jeudi, de la tendance « dure » des évêques, soucieux essentiellement d'un renforcement de la tutelle des évêques, pourrait peser lourd et donner du crédit à l'image d'un enseignement privé *« expansionniste »*, qu'incarne la *« nouvelle évangélisation de Jean-Paul II »*.

Les radicalismes de tout poil – et de tout bord – habituellement en hausse à l'approche des élec*tions pourraient alors accentuer* la confusion des genres, mêlant arguments professionnels, politiques et confessionnels.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) L'échelon académique régional n'existe pas en droit canon, l'évêque « régnant » sur un diocèse et dépendant directement du pape.

(2) On se reportera sur le sujet à l'analyse du Père jésuite Jacques Maréchal dans la revue *Etudes*, avril 1992.

(3) Propos de M. Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du *SNI-PEGC*, dans *l'Ecole libératrice*, en décembre 1991.

Un élève sur six

A la rentrée 1990, l'enseignement catholique (qui représente la quasi-totalité de l'enseignement privé sous contrat) scolarisait 2 033 770 élèves (près d'un élève sur six), pour une moitié dans l'enseignement primaire et pour l'autre dans le secondaire, au sein de 9 980 *établissements scolaires : soit* 13,4 % des élèves du premier *degré, 20,1 % des collégiens* et 19 % des lycéens. Dans certaines académies, le poids de l'enseignement catholique est particulièrement important : 38 % des effectifs scolarisés à Rennes, 37 % à Nantes. 148 100 élèves sont passés en 1990 du secteur public au secteur privé, et 102 400 du secteur privé au secteur public. Plus d'un Français de plus de dix-huit ans sur trois a effectué *au moins une partie de sa scolarité* dans l'enseignement privé.

L'enseignement catholique *emploie près de 41 000* enseignants dans les écoles primaires et 80 000 professeurs dans le second degré, parmi lesquels près de la moitié sont rémunérés à partir des échelles de maîtres auxiliaires de l'enseignement public. L'enseignement catholique emploie par ailleurs 40 000 *administratifs*.

Aux termes de la loi Debré, *les établissements privés peuvent* opter pour deux types de contrat les liant au service public : le contrat d'association (l'Etat paie les maîtres et participe aux frais de fonctionnement des classes dont l'enseignement est conforme aux programmes et règles de l'enseignement public) ou le *contrat simple* (moins contraignant pour les écoles privées, où l'Etat prend seulement en charge les traitements des enseignants). Le contrat d'association est la règle quasi unanime pour les collèges et lycées, tandis que 53 % des écoles primaires demeurent actuellement sous contrat simple.

Le fonctionnement de l'enseignement catholique repose sur une pyramide d'organismes et d'associations, de l'établisse*ment scolaire au Comité* national de l'enseignement catholique (CNEC), le « parlement » au sein duquel siègent parents, chefs d'établissement, syndicats d'enseignants, organismes de gestion. Son « exécutif » est assuré par une commission permanente présidée par le *secrétaire général de l'enseignement* catholique, désigné *lui-même par les évêques*. Les chefs d'établissement sont nommés par l'évêque du diocèse.

J.-M. Dy.

L'Eldorado des historiens

Les archives des anciens régimes et des Partis communistes d'Europe de l'Est constituent une véritable mine pour les chercheurs

PRAGUE

Correspondance

APRÈS les décennies de domination communiste, où des informations élémentaires comme la production industrielle ou le taux de pollution de l'air étaient considérés comme des secrets d'Etat, la liberté d'accès aux documents d'archives dont bénéficient actuellement les historiens d'Europe de l'Est a quelque chose d'inespéré. *« Les historiens ne peuvent pas se plaindre »* souligne, ravi, M. Pavel Seifter, directeur adjoint de l'Institut des relations internationales, un organisme de recherche dépendant du ministère tchécoslovaque des affaires étrangères. *« Mais si la situation n'a jamais été aussi bonne auparavant, elle ne sera probablement plus jamais aussi favorable »*, souligne ce professeur d'histoire, exclu de l'université Charles de Prague pendant les purges de l'après-68.

En effet, la suppression parfois désordonnée des contrôles au moment de la disparition de régimes communistes, ainsi que la reconnaissance du besoin d'y voir clair sur le passé récent de ces pays ont permis aux chercheurs d'avoir accès à bon nombre de documents. Et les historiens soulignent que si la concentration des pouvoirs par les Partis communistes a longtemps rendu leur travail très difficile, elle représente aujourd'hui une véritable aubaine. *« En France, l'accès aux archives du Parti communiste ou d'autres partis dépend du bon vouloir de ces organisations. Ici, les archives du Parti communiste ont pu être nationalisées »*, se réjouit ainsi M. Andrzej Paczkowski, professeur à l'Institut de sciences politiques de l'Académie des sciences de Varsovie.

De nombreux historiens se sont donc plongés, depuis des mois, dans la masse des archives des partis communistes et des précédents gouvernements de la région. Avec l'énorme excitation intellectuelle d'espérer trouver des réponses aux nombreuses questions qui demeurent sur l'organisation et l'histoire du monde communiste. *« Nous voulons pouvoir expliquer exactement comment la société a été manipulée »*, comment le régime communiste a pu établir un tel contrôle pendant si longtemps, lance ainsi M. Vilem Precan, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Prague, une figure importante de l'opposition pendant les années 70-80.

Enigmes et procès politiques

Et chaque pays ressasse quelques questions brûlantes. Qu'est-ce qui a conduit le général Jaruzelski, par exemple, à décréter la loi martiale le 13 décembre 1981 en Pologne ? *« Une intervention soviétique était-elle alors imminente ou pas ?* interroge ainsi M. Andrzej Paczkowski. *Jusqu'à présent, notre connaissance des archives ne nous permet pas de répondre à cette question. »*

De même en Roumanie, où l'on s'interroge sur l'étendue de la répression menée par la police secrète du régime communiste, la Securitate. *« Ce n'est pas seulement une question historique*, souligne Ioan Chiper, chef de département à l'Institut d'histoire de l'académie des sciences de Roumanie. *C'est aussi une question politique. Les partis historiques, c'est-à-dire ceux qui étaient interdits pendant la période communiste et sont à nouveau actifs aujourd'hui, veulent savoir ce qui est arrivé à leurs organisations et à leurs responsables. »*

De façon plus générale, les chercheurs d'Europe de l'Est attendent avec impatience l'ouverture complète des archives soviétiques en Russie, dans l'espoir de comprendre comment Moscou a dominé l'évolution politique de leurs pays respectifs, et en particulier comment l'Internationale communiste a contrôlé les mouvements communistes dans le monde entier. Mito Isusov, directeur de l'institut d'histoire de l'Académie des sciences bulgare, espère ainsi le dessous de la *« bolchévisation »* du Parti communiste de Bulgarie.

BURTON BOLLAG

Lire la suite page 16

Patience de correcteur

Les épreuves écrites du concours 1992 des Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI) se sont déroulées du 4 au 7 mai. Les correcteurs chargés de sélectionner les quelque 2 200 élèves ingénieurs de ces trente-sept écoles d'ingénieurs avaient menacé, jusqu'à la veille du concours, de ne pas remettre les sujets des examens et de ne pas corriger les copies. Ces mesures de représailles visaient le ministère de l'éducation nationale, coupable de ne pas avoir réglé ses dettes à l'encontre des professeurs chargés de corriger les épreuves du concours de l'année 1991. Près d'un an après les épreuves, ces derniers n'avaient toujours pas été payés. La régularisation est intervenue au mois de mai 1992.

Pour que la situation soit normalisée, M. Christian Masselot, directeur des études à l'Ecole nationale d'ingénieurs-électriciens de Grenoble, et président du concours ENSI option physique, n'a pas ménagé ses efforts. Alerté par les professeurs lésés, il avertit, le 17 décembre 1991, le recteur de l'académie de Grenoble. Le 31 janvier, il saisit le directeur des enseignements supérieurs au ministère. La réponse sera similaire : le paiement interviendra dans quelques semaines. En février, les correcteurs ne voient rien venir. En mars, on leur promet que le règlement interviendra dans les jours prochains. En avril, le ministère se déclare désolé, mais la régularisation ne pourra pas intervenir avant le début du nouveau concours. Les enseignants chargés de la correction entament le bras-de-fer.

Querelles de ministères

Le coût du concours est de 1 500 francs par candidat. La majeure partie du budget du concours des ENSI est consacrée à la rémunération des enseignants qui corrigent les épreuves écrites – environ 150 000 copies et 20 000 heures de travail pour cinq cents correcteurs – et font passer les oraux – 32 000 interrogations, soit 16 000 heures de travail pour deux cents correcteurs. La correction de chaque copie est fixée à 26 francs et chaque vacation de quatre heures pour les oraux atteint 690 francs. Le recrutement des professeurs correcteurs et interrogateurs est basé sur le volontariat. *«Ils tolèrent un retard de quelques mois pour le remboursement de leurs frais et leur rémunération, mais n'acceptent pas de faire le même travail un an plus tard sans avoir reçu ce qui leur est dû. Qui pourrait leur en vouloir?»*, souligne M. Masselot.

Au ministère de l'éducation nationale, on précise que la situation des correcteurs du concours des ENSI est connue. Les retards de paiement seraient dus à un *«problème de dotation budgétaire»*. Le chapitre 2732 des examens et concours des enseignements supérieurs serait en déficit structurel. Sur les 47,9 millions de francs destinés aux concours de l'enseignement supérieur, 20 étaient donnés manquants, jusqu'à la fin du mois d'avril. Et la chaîne était rompue. La direction de l'enseignement supérieur avait beau être en possession de tous les documents nécessaires, les correcteurs ne pouvaient être rémunérés au niveau de chaque académie, faute de moyens.

Le ministère du budget s'insurge. Faisant figure d'accusé, il rétorque que les moyens du ministère de l'éducation nationale sont versés de manière globale. Les services financiers sont chargés de les répartir. S'ils ont choisi d'autres priorités, entend-on à Bercy, à eux de trouver un moyen de rémunérer les concours. Fin avril, 8,15 millions de francs sont débloqués par le ministère de l'éducation nationale. Le solde (12 millions de francs) vient d'être mis à la disposition des trésoriers-payeurs généraux. La direction des enseignements supérieurs a demandé aux recteurs de transférer rapidement ces sommes aux enseignants concernés.

Cette régularisation intervient tard. Comme le note M. Masselot, *«à force de compter sur la bonne volonté de ses fonctionnaires, l'Etat risque de perdre la confiance de ses plus fidèles serviteurs et de semer la colère chez les étudiants, qui risquent d'attendre longtemps les résultats du concours»*.

MICHÈLE AULAGNON

Un entretien avec M. Friedrich Hirzebruch, président de la SME

«Il faut unir les efforts des mathématiciens européens»

«Directeur du Max Planck Institut für mathematik, vous présidez, depuis sa création en 1990, à Varsovie, la Société mathématique européenne. Comment est née cette initiative?

– Tout d'abord c'est une idée ancienne. Déjà en 1962, Henri Cartan avait suggéré la création d'un *«passeport européen»* permettant à un étudiant de faire ses études de mathématiques dans différents centres européens. Mais c'est surtout une démarche naturelle : regardez le Norvégien Sophus Lie, qui a travaillé à Gottingen, Berlin, Paris, ou pensez au contexte continental des créateurs de la géométrie non euclidienne, Nicolai Lobachevski et James Bolyai, un Russe et un Hongrois...

» Le projet est donc né de la volonté de plusieurs mathématiciens européens, parmi lesquels Sir Michael Atiyah, de l'institut Newton de Cambridge, d'unir nos efforts dans le contexte politique en plein mouvement de la fin des années 80. En 1990, les perspectives d'ouverture européenne se précisaient. Mais nous n'imaginions pas, en créant la SME, à Varsovie, que le développement de nos liens avec l'Europe de l'Est deviendrait si vite possible!

– Comment s'articule ce regroupement de scientifiques de toute l'Europe avec les programmes des Douze en la matière?

– Bien sûr nous suivons de près les initiatives européennes qui peuvent avoir de l'intérêt pour les mathématiciens européens qu'elles viennent de la Communauté ou de la Science European Fondation de Bruxelles. Par exemple, nous attirons actuellement l'attention de tous les mathématiciens européens sur les nouvelles perspectives ouvertes par le traité de Maastricht concernant l'éducation ou encore par le nouveau programme «Human Capital and Mobility» de la CEE, qui doit être d'ailleurs étendu aux pays de l'Est. Ce programme très important doit favoriser la mobilité et stimuler les collaborations d'équipes de recherche à travers l'Europe.

» Entre le mode de fonctionnement des instances de Bruxelles et les microréseaux des mathématiciens, il s'agit de trouver des schémas de compatibilité. Il y a déjà un réseau assez dense de centres de recherches de mathématiques à travers l'Europe : ici le MPI, l'Institut des hautes études scientifiques à Bures-sur-Yvette, l'Institut Mittag-Leffler à Stockholm, le nouvel institut Euler à Saint-Pétersbourg, le Centre international de Marseille-Luminy et le nouvel Institut des mathématiques discrètes qui va ouvrir dans le cadre du CNRS à Marseille. Mais il faut développer et faciliter les échanges et aider les centres naissants, notamment en Europe de l'Est.

» Dès le départ, les relations avec l'Europe de l'Est mathématique ont été au centre de nos préoccupations. Nous sommes évidemment concernés par le drame que constitue la fuite des cerveaux provoquée par la destruction du système scientifique en Russie et dans d'autres pays de l'Est. Pour la CEI nous avons repris l'excellente idée venue de France d'organiser des visites de chercheurs, de six mois par exemple, répétées sur une période de plusieurs années. Le financement de cette opération est privé ; il doit être décidé courant juin.

» Bien sûr, nous voulons aussi que l'Europe mathématique reste grande ouverte sur le monde, en particulier sur les Etats-Unis, qui ont la première école mathématique, et sur les pays en voie de développement, qui comptent sur nous.

– Quelle est la situation particulière dans l'ancienne Allemagne de l'Est?

– J'ai été mis à contribution pour la transformation du système éducatif (secondaire, supérieur, recherche) dans les cinq nouveaux Etats créés à partir de l'ancienne Allemagne de l'Est. Chaque Etat a créé un comité qui est placé auprès du gouvernement ; je suis membre du comité pour Berlin. Je visite différents instituts et discute avec les enseignants et chercheurs. Comme vous savez, l'Académie des sciences de l'Allemagne de l'Est fonctionnait, sur le modèle soviétique, avec de très nombreux instituts où travaillaient de nombreux chercheurs.

» Cette situation s'est brutalement transformée. Aujourd'hui l'Académie n'est plus employeur, elle pourrait tenir un rôle analogue à votre Académie des sciences. Il a fallu reclasser les chercheurs. Par exemple, il y avait cent cinquante chercheurs à plein temps sans charge d'enseignement à l'Institut Karl Weierstrass de Berlin. Ces chercheurs étaient organisés en quatre groupes. L'un a été intégré au Max Plank Institut de Bonn, un groupe a créé une annexe du Max Planck, sous le nom de l'Institut d'analyses mathématiques appliquées et des processus stochastiques (IASS).

» Il a fallu proposer des retraites anticipées, tenir compte des situations personnelles, provoquer le brassage nécessaire au renouvellement des idées. Tout cela n'a pas été facile mais devrait être réglé d'ici l'automne. Il ne devrait pas en résulter de chômage dans un avenir proche, mais c'est une menace pour les années qui viennent car nous n'avons pas assez de postes à proposer.

– Comment fonctionne la société mathématique européenne?

– La SME regroupe des sociétés nationales sans exclusive : y participent par exemple, pour la France, la Société mathématique de France et la Société des mathématiques appliquées à l'industrie, mais aussi une société de mathématiciens georgiens ou deux sociétés baltes... L'ambition de la Société européenne est également de rassembler des individus qui peuvent adhérer par l'intermédiaire de leur société locale. Nous espérons, à l'avenir, que ces adhérents individuels prendront une place prépondérante. Pour l'instant, on en compte environ 1 100, dont environ 400 français et 120 allemands. Le conseil de la SME reflète cette orientation puisqu'il comprend un membre par société locale et un membre du pour cent membres individuels.

» Tout en respectant le mode de fonctionnement général des activités scientifiques, les mathématiques doivent pouvoir garder leur spécificité de fonctionnement : après tout elle a déjà fait ses preuves!

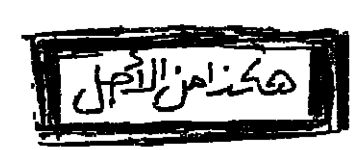
» Nous devrions pouvoir le vérifier lors du congrès de la SME qui se déroulera à Paris, entre le 6 et le 10 juillet prochains. Ce sera une étape importante dans le développement de la SME. Je suis particulièrement attaché au nouveau mode d'organisation de ce congrès : il sera partagé entre des exposés faits par les meilleurs mathématiciens européens et des tables rondes qui réuniront mathématiciens, chercheurs et enseignants avec d'autres scientifiques, des utilisateurs divers des mathématiques, des industriels, des pédagogues ou des journalistes.

» Il faut prendre garde, quand nous justifions notre métier en évoquant les très importantes applications technologiques des mathématiques, des télécommunications aux sondages, du scanner aux modèles cosmologiques, de ne pas oublier que la science ne doit pas être au service de la technique, mais le contraire. La technologie doit nous libérer, nous donner plus de temps pour nous adonner à la culture, à Beethoveen, Gauss – le prince des mathématiciens – ou Goethe...

– Ou Baudelaire, Poincaré, Debussy...

– Absolument.»

Propos recueillis par
JEAN-MICHEL KANTOR



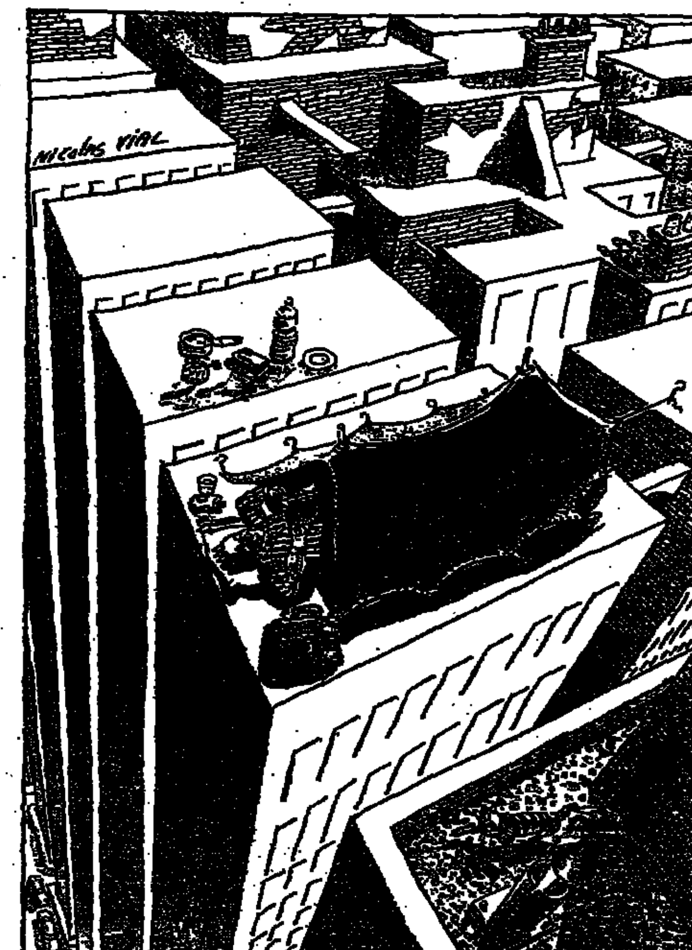


les efforts
iens européens

Promoteurs immobiliers cherchent étudiants

Depuis quelques années, organismes de HLM et constructeurs privés s'intéressent au marché universitaire. Un créneau en plein développement

FINIES les chambres à la mode des années 60, les 9 mètres carrés-placard-lavabo refoulés aux portes des villes. A en croire les promoteurs immobiliers privés ou les organismes HLM qui se sont lancés depuis deux ou trois ans sur ce nouveau marché de la résidence universitaire, la « cité U » classique, c'est dépassé. Tout simplement parce que les désirs des étudiants – et leurs ressources – ont évolué depuis quelques années. Ce qu'ils attendent désormais ? Un studio au cœur de la vie urbaine, assez spacieux pour dormir, cuisiner, recevoir et travailler, offrant un minimum de services. Un logement « banalisé » pour une clientèle qui ne l'est guère : le seuil psychologique du loyer mensuel se situe à 1 000 francs ou 1 500 francs ; l'occupation dure en général dix mois ; les garanties locatives sont incertaines.



Un beau casse-tête pour les professionnels privés de l'immobilier qui s'intéressent à ce produit. Selon Philippe Plantagenest, directeur de cabinet à la direction générale de la *Mutuelle nationale des étudiants de* France (MNEF), quelque cent dix-neuf permis de construire relatifs à une résidence pour étudiants ont été déposés en 1991, contre soixante en 1990. Voici cinq ans, c'était le désert.

Car le créneau est porteur : une étude récente de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF) situe les besoins pour l'an 2000 entre 35 000 et 75 000 nouveaux logements, selon les méthodes de calcul. On n'en recense aujourd'hui que 10 000 gérés par le CROUS et 14 000 par des associations diverses. Si la province est moins mal lotie en chambres de cité universitaire, la demande et les besoins n'y sont pas moins forts. A Montpellier par exemple, où la municipalité a commandé à l'OPAC 5 000 logements spécifiques, on dénombre à peine 6 000 chambres en cité U ou en ville, alors que quinze mille jeunes postulent chaque année !

De 900 à 2 800 francs mensuels

Si les pouvoirs publics ont commencé à bouger depuis le milieu des années 80, le problème n'est pas franchement nouveau. Depuis 1968, en effet, les CROUS ne construisent plus comme ils l'ont fait massivement avec des subsides directs de l'éducation nationale. Certes, ils peuvent depuis lors faire des « réservations » dans des HLM. Mais la réforme des aides au logement de 1977 a privé les étudiants des aides personnelles.

C'est avec une loi de 1985, complétée en 1991, que l'ère de l'après-cités universitaires a vraiment commencé. Le logement étudiant rentra alors dans le droit commun du logement social. Les jeunes peu argentés sont aidés (aide personnalisée au logement ou APL, allocation logement à caractère social ou ALS). Des financements aidés sont ouverts aux promoteurs, privés ou sociaux (prêts locatifs aidés, PLA). *Les initiatives « privées » sont récentes.*

La Caisse des dépôts, *via* sa petite sœur immobilière, la SCIC, a ici fait œuvre de pionnier. Entre *1987* et 1988, *3 millions* de francs d'études ont été consacrés à ce sujet, et une filiale créée, Eurostudiomes. Sa force ? « *Une succession de détails* », dit simplement le PDG, Jean-Claude Szaleniek. En matière de services, par exemple avec la *création* d'espaces d'accueil, de vidéo, ou de sport, autocommutateurs électroniques gérant les télécommunications comme le contrôle d'accès à l'immeuble, laverie, bagagerie, service courrier, etc).

Les résidences d'Eurostudiomes offrent trois types de logements : studettes (18-20 mètres carrés,) studios classiques (22-26 mètres carrés), ou « studiomes » (32-42 mètres carrés) comprenant deux chambres, avec salles de bains et entrées indépendantes et une cuisine commune : c'est la « *convivialité restreinte* » à deux. Les loyers variant entre 900 et 2 800 francs mensuels, soit 700 à 1 900 francs environ à la charge du locataire bénéficiant d'une aide. A la rentrée prochaine, Eurostudiomes gérera vingt-trois résidences.

Peu après la SCIC, le Crédit national s'est mis, lui aussi, aux résidences pour étudiants, par l'intermédiaire d'une nouvelle société, Réside-Etudes. Son produit, les « Estudines », correspond globalement aux précédents en termes de qualité ; d'ici à la fin de l'été, cinq résidences fonctionneront, notamment en villes nouvelles. « *L'emplacement est capital* », note le PDG de la filiale, Philippe Nicolet. Cependant, à la différence d'Eurostudiomes, qui n'est pas promoteur, Réside-Etudes mène toute l'opération, de la construction à la commercialisation, *via* le réseau de la banque.

SEERI, SAE, Pelège, Quillery... De près ou de loin, les grands groupes de BTP ont tous mis leurs filiales immobilières sur ce créneau. Avec des stratégies diverses. Ainsi France Construction (Bouygues) a pris le parti de vendre ses opérations en bloc à un investisseur unique. D'où une volonté que le produit puisse évoluer en immeuble d'habitation classique. Parmi les acquéreurs des six opérations en cours, citons une caisse de retraite (*à Strasbourg*) et des sociétés anonymes d'HLM (Nancy et Reims).

Scénario inverse pour GESTRIM, un important administrateur de biens. Ce dernier, qui entend être le trait d'union entre le monde étudiant et celui des promoteurs et investisseurs, vient de conclure un accord de partenariat avec la MNEF et la Mutuelle universitaire du logement (MUL). Chacun son métier. GESTRIM gérera les résidences, la MUL et la MNEF garantissant les impayés et donnant leur agrément pour la conception des immeubles.

Si la MNEF travaille avec GESTRIM et figure comme actionnaire minoritaire dans Eurostudiomes, elle n'exclut aucun partenariat. « *Notre objectif est de susciter les initiatives* », assure Philippe Plantagenest, qui note avec satisfaction que les privés comme les HLM s'éloignent peu à peu du modèle de la cité universitaire. Un retour à la standardisation, mais par le haut ? Pas pour autant. Derrière des discours semblables, les démarches varient, certains adoptant des systèmes constructifs et économiques mais pas forcément confortables (*cf.* les chambres-couloirs), tandis que d'autres privilégient le sur-mesure et le soft. Mais cela, seules des visites *in situ* permettent de le constater.

Montpellier en pointe

Les résidences pour étudiants des organismes HLM sont pour leur part soit des constructions neuves, soit des réhabilitations avec changement d'usage. Leader toutes catégories, la ville de Montpellier a lancé l'initiative en 1987, demandant à l'OPAC (l'Office de HLM) de réhabiliter mille logements en cinq ans. L'OPAC revendique avec fierté des prix imbattables, ce qui n'exclut pas le souci du beau. Ainsi, la ville projette de construire une cité internationale comme celle de Paris, avec douze pavillons aux couleurs de l'Europe, conçue par des architectes étrangers.

Autre originalité de cette politique, les résidences qui ne sont pas gérées par le CROUS, mais par une association locale, l'ARI, sont attribuées en fonction de critères particuliers : la réussite universitaire, l'origine géographique (priorité aux locaux), enfin, contrairement au CROUS, les revenus des étudiants et non ceux de leurs parents.

Depuis deux ans, un groupe de travail consacré au logement étudiant a été constitué à l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM. Toutes les grandes villes sont représentées, mais aussi des cités moyennes souvent fortement investies dans leur développement universitaire. Cela étant, l'exemple de Montpellier, où c'est la municipalité qui a initié un programme, n'est pas vraiment suivi. Souvent, c'est au contraire tel organisme dynamique qui mène la danse. Il arrive aussi que des départements, régions ou établissements soutiennent le dispositif (conseil régional d'Ile-de-France, secrétariat général des villes nouvelles). De l'implication de ces différents partenaires dépend la cohérence de véritables politiques locales.

HÉLÈNE GIRAUD

Des ingénieurs tout terrain

Un rapport original de l'Académie des sciences repose sans ménagement le problème des flux et des modalités de formation

L'AVENIR des formations d'ingénieurs est l'objet, depuis quelques années, d'attentions multiples... et parfois contradictoires. Depuis le rapport prospectif, en 1988, du Conseil national pour le développement des grandes écoles jusqu'aux travaux de la commission présidée par Bernard Decomps, en 1989, sans oublier les exhortations de M. François Mitterrand à doubler les flux de formation d'ingénieurs français dans les cinq ans, ou – plus récemment – les projets controversés de M. Claude Allègre, alors conseiller de M. Jospin au ministère de l'éducation (réduction de la durée des classes préparatoires, création des instituts universitaires professionnalisés), chacun s'est efforcé de répondre à deux questions : faut-il former davantage d'ingénieurs ? Et faut-il les former autrement ?

Ces deux interrogations sont, à nouveau, au centre du rapport que l'Académie des sciences et son comité d'application (le CADAS) ont rendu public mardi 12 mai. Ce petit rapport d'une trentaine de pages, coordonné par M. Dominique Peccoud, professeur à l'université de Toulouse, ne craint pas de bousculer les idées reçues ou les positions acquises.

Sur l'augmentation des flux de formation d'ingénieurs, tout d'abord. Au terme de comparaisons entre la situation de la France et celles des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie, les experts de l'Académie estiment en effet que « *la France a un taux d'ingénieurs de formation initiale longue comparé à sa population totale très supérieur à tous les autres pays (...). En revanche elle pourrait pousser au-delà une fraction des étudiants s'arrêtant actuellement au terme de formations courtes de type BTS ou DUT* ».

Cela justifie-t-il un développement très rapide des formations d'ingénieurs ? Sur ce point, l'Académie des sciences se montre nuancée. Globalement, « *une augmentation des flux limitée à 4 % par an semble raisonnable à court terme* », soit une croissance beaucoup plus prudente que bien des projections faites aujourd'hui. Mais, surtout, le groupe de travail se montre « *réservé sur une croissance massive et indifférenciée* » des formations d'ingénieurs. Il reprend, à cet égard, l'analyse de base faite depuis plusieurs années : plutôt que de continuer à développer des formations fondées sur les capacités d'abstraction des jeunes, en particulier dans les grandes écoles, il est indispensable de renforcer les formations comportant soit davantage d'enseignement technologique, soit davantage de recherche.

Ses conclusions sont sans ménagement excessif. Le système des classes préparatoires, estime-t-il, « *ne doit pas être développé quantitativement (...). Quand on constate les fractures irréparables laissées chez trop d'élèves, inadaptés à ce système, il ne serait vraiment pas judicieux d'en augmenter le nombre ou d'allonger la durée au-delà de deux années* ». En revanche, « *l'amélioration pédagogique* » des grandes écoles est indispensable. « *Il n'est pas admissible que des étudiants brillants conçoivent leur accession à une école comme un droit à privilèges* », lance l'Académie, avant de préconiser une plus grande exigence d'assiduité pour les élèves et une ouverture plus grande vers le monde de l'entreprise. D'autre part, le rapport souligne la qualité de nombreux deuxièmes et troisièmes cycles scientifiques et invite fortement la commission du titre d'ingénieur à reconnaître les meilleures de ces filières universitaires comme des formations d'ingénieurs à part entière et non plus seulement leurs diplômés, individuellement, comme c'est le cas aujourd'hui.

Filières intégrées

Quant aux formations à profil plus technologique, l'Académie préconise le développement rapide des filières intégrées sur cinq ans. « *Un recrutement sur dossier à l'issue de la classe terminale s'avère [pour ces élèves plus concrets] bien meilleur qu'un recrutement sur concours, où seules les qualités scolaires peuvent servir de critère d'admission. Le niveau scolaire, pour ce profil d'ingénieur, ne doit pas servir de critère de tri mais seulement être au-dessus d'un seuil minimum.* » Pour développer de telles formations, l'Académie suggère que des écoles recrutant actuellement sur concours passent des conventions avec des lycées pour qu'ils transforment leurs prépas en années initiales de cursus intégré.

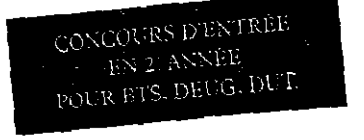
Enfin, l'Académie souligne fortement la nécessité de renforcer le pourcentage d'ingénieurs ayant une formation à la recherche qui reste « *faible dans notre pays* ». Le nombre d'ingénieurs ayant soutenu une thèse est non seulement « *très inférieur aux postes à pourvoir dans l'industrie* » mais surtout insuffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche institutionnelle. « *Alors que l'on parle d'augmentation considérable des effectifs à accueillir dans l'enseignement supérieur, on ne semble pas se préoccuper de ce que le renouvellement même des enseignants-chercheurs existants est actuellement impossible.* »

GÉRARD COURTOIS

▶ « La formation des ingénieurs », Académie des sciences-CADAS, *mars 1992, 32 p.*







POINT DE VUE

Le métier d'intellectuel doit s'apprendre

par Guy Belloncle

DANS sa déclaration du 23 avril, le ministre de l'éducation nationale, M. Jack Lang, tout en déclarant que l'arrêté portant rénovation pédagogique des premiers cycles universitaires *«ne serait pas publié dans sa version actuelle»*, a invité la communauté universitaire à lui proposer des *«solutions concrètes»* susceptibles de *«faire émerger les idées positives qui permettront de progresser»*. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les réflexions qui suivent.

Ce qu'il était convenu d'appeler le *«projet Jospin»* comportait en effet trois innovations positives qui ont été largement occultées par le débat sur la redéfinition des filières. La première consistait à rendre obligatoire la pratique d'une langue étrangère. Ici, soyons clairs : cette langue étrangère ne peut être que l'anglais, devenu – qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse – la langue de communication scientifique internationale.

Or, aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est une incroyable régression des compétences linguistiques des étudiants entre le lycée et la maîtrise, en l'absence de toute pratique de la langue pendant quatre ans. Quant à l'objectif à atteindre, il ne devrait pas porter seulement sur la maîtrise de l'anglais écrit mais également sur une réelle maîtrise de l'anglais oral, permettant la participation aux colloques où l'anglais est langue de travail, ce qui sera bientôt le cas dans tous les colloques européens. Et cela implique, bien entendu, la pratique du laboratoire de langues. Avec les conséquences financières que l'on devine.

Seconde innovation : une information approfondie sur l'ensemble des sciences humaines dès l'entrée à l'université. L'argument généralement invoqué pour justifier une telle mesure est celui d'une meilleure information permettant une meilleure orientation. Sans minimiser la portée d'un tel argument, il en est un autre qui me paraît plus essentiel. Une information solide sur la complexité actuelle du champ des sciences humaines constitue le fondement de la culture générale indispensable à tout étudiant, quelle que soit la discipline qu'il choisira de privilégier par la suite.

Le tutorat contre l'asphyxie

La troisième innovation est la plus importante. Il s'agit de l'introduction du tutorat, seul antidote possible à la massification des premiers cycles. C'est, à mes yeux, une question de vie ou de mort pour éviter l'asphyxie totale des universités.

Chacun conviendra que si l'enseignement supérieur a une raison d'être, c'est bien de faire passer progressivement les étudiants d'une situation de consommateurs à une situation de producteurs de connaissances. Or, aujourd'hui, l'université est dans l'incapacité (en tout cas pour les sciences humaines) de mettre en œuvre un tel apprentissage.

L'explosion démographique dans le premier cycle conduit à restreindre les contrôles aux seuls contrôles annuels *«administrativement imposés»* (le contrôle continu de février et l'examen terminal de juin). Or 500 étudiants en première année (norme de plus en plus courante), c'est, dans l'année, mille copies à corriger soit, à raison d'un quart d'heure par copie et pour un cours magistral de vingt-cinq heures,... deux cent cinquante heures de corrections ! Déjà, pourquoi le cacher, nous en sommes à limiter autoritairement le nombre de pages *(pas plus de quatre pages par copie)*. Mais comment traiter de l'épistémologie comparée de Durkheim et de Weber en quatre pages ? Et le temps n'est pas loin où nous ne procéderons plus que par QCM !

Mais il y a les travaux dirigés, m'objectera-t-on. Hélas, il y a bien longtemps que ceux-ci ne jouent plus le rôle qui aurait dû être le leur. Avec 45 étudiants par groupe, il est absolument impossible (tout enseignant le sait) de demander à chacun d'eux un travail personnel présenté au groupe pour qu'il en propose la critique. Les «TD» se transforment donc inéluctablement en nouveaux cours magistraux.

Un travail personnel (impliquant étudiants et professeurs «côte à côte» et non «face à face») ne peut se faire – chacun le sait d'expérience – qu'avec des groupes de 12 à 15 étudiants.... ce qui nous ramène au tutorat.

Ici se pose cependant un problème de terminologie. Certains étudiants (mais aussi certains enseignants) trouvent à ce terme une connotation péjorative, voire infâmante. Ainsi l'affiche où j'annonçais une conférence d'information sur le tutorat fut bientôt couverte de commentaires tels que *«tutorat = maternage»*, *«tutorat = esclavage»*, voire de façon plus lapidaire : *«on nous prend pour des c...»*. Laissons donc le terme de tutorat, et trouvons une autre dénomination pourvu que l'on soit d'accord sur la réalité qu'elle recouvre, c'est-à-dire l'apprentissage des méthodes du travail intellectuel dans l'enseignement supérieur.

Ce problème de terminologie cependant n'est pas le plus important. L'obstacle le plus redoutable est celui des «maîtres d'apprentissage». Et sur ce point les dispositions de l'ancien projet d'arrêté sont entièrement à revoir. Il est hors de question en effet de faire assumer le rôle de maître d'apprentissage par des étudiants en maîtrise *(qui sont précisément ceux qui ont le plus besoin de tutorat dans la mesure où c'est l'année où ils deviennent réellement «producteurs de connaissances» avec la rédaction de leur mémoire)*.

Il faut donc être clair : cet apprentissage aux méthodes du travail intellectuel ne peut être assuré que par les enseignants (maîtres de conférences et professeurs) pour lesquels cela devrait constituer une obligation de service.

Les moyens de la réforme

Reste le problème des effectifs et des ratios. Il est bien évident que (sauf à ne faire que du tutorat !) les enseignants sont trop peu nombreux pour encadrer la totalité des étudiants actuels. La solution vers laquelle il faut donc s'orienter, c'est la constitution d'équipes enseignants-étudiants en doctorat, où ces derniers participeraient comme observateurs aux séances animées par l'enseignant avant de les démultiplier.

Une telle formule – cela ne serait pas le moindre intérêt de la réforme – permettrait en outre de faire d'une pierre deux coups. Ces *«doctorants»* devraient en effet être recrutés comme «ATER» (assistants temporaires d'enseignement et de recherches), ce qui leur permettrait, avec un salaire, de préparer leur thèse dans des conditions décentes.

A ces trois innovations s'ajoutait, dans le projet Jospin, une lacune importante : l'absence de toute référence à la nécessité d'une initiation théorique et pratique au langage informatique, qui constituait, il y a une huitaine d'années, une idée force de la rénovation des DEUG. Dans le département de sociologie de Tours, elle a été introduite et donne pleine satisfaction aux étudiants. L'expérience montre qu'elle peut se faire sur un an (la deuxième année) avec vingt-cinq heures de cours magistral d'initiation au langage et trente-sept heures trente de travaux pratiques par groupes de 24 étudiants (à raison de deux par ordinateur).

Où trouver les moyens d'une telle réforme pédagogique ? Il ne faut pas le dissimuler : si on ne veut pas renouveler l'expérience des DEUG rénovés mort-nés faute d'un minimum de moyens supplémentaires, la *«rénovation pédagogique»* des premiers cycles coûtera cher. Laboratoires de langues, salles d'informatique, petites salles *«conviviales»* pouvant recevoir les groupes d'apprentissage (et qui impliquent une véritable révolution dans l'architecture universitaire actuelle où le mot d'ordre est : toujours plus d'amphis et de plus en plus grands), recrutement *«massif»* d'ATER, tout cela doit être chiffré avec précision UFR par UFR. C'est ce que nous avons déjà fait dans l'UFR de sciences humaines de Tours.

Il est évident que cela est hors de portée du ministère, même si la croissance de son budget est maintenue. Il faut donc trouver d'autres sources de financement. Nous nous limiterons ici à en mentionner trois dans la seule perspective d'ouvrir le débat sur une question qu'on ne peut plus éluder :

– la participation des conseils régionaux aux dépenses de fonctionnement (et non plus simplement aux dépenses d'équipement) ;

– l'instauration de droits d'inscription proportionnels aux revenus des parents, le 1 % parental à côté du 1 % patronal !) ;

– les ressources propres des départements obtenues par la passation de contrats.

► Guy Belloncle est professeur de sociologie à l'université de Tours.

L'Eldorado des historiens

Suite de la page 13

D'autres énigmes historiques pourraient trouver là leur solution : celle, par exemple, de la disparition à Budapest en 1945 du diplomate suédois Raoul Wallenberg, ou celles des procès politiques des années 50, à Budapest comme à Prague notamment.

Toutefois, les premières plongées dans les archives sont parfois déconcertantes. M. Vojtech Menel, qui a été destitué, après l'invasion soviétique de 1968, de son poste de recteur, est aujourd'hui à la tête d'une équipe d'une douzaine d'historiens, spécialement créée par le gouvernement tchécoslovaque pour analyser l'écrasement du «printemps de Prague». M. Menel explique que son équipe de chercheurs a pu examiner tous les dossiers et documents qu'elle souhaitait, émanant aussi bien du gouvernement que de l'armée ou du Parti communiste.

C'est ainsi qu'en décembre dernier l'ambassadeur de Tchécoslovaquie a fourni à cette commission d'historiens environ quatre-vingt documents, essentiellement des télégrammes diplomatiques codés, démontrant que la pression en faveur d'une invasion du pacte de Varsovie, en 1968, venait encore davantage des responsables de l'époque d'Allemagne de l'Est et de Bulgarie que de Moscou. *«Même s'il y avait eu des allusions dans la presse à l'époque, nous avons été surpris. Mais les documents sont formels.»*

Prescription de trente ans

Si les archives des anciens pays et partis «de l'Est» constituent donc une mine formidable pour les historiens, ceux-ci commencent à se heurter à de nombreux problèmes. Le plus immédiat, dans de nombreux cas, est l'état de désorganisation dans lequel ils ont trouvé ces archives. A quoi s'ajoutent les difficultés de stockage satisfaisant de ce flot de documents. En Tchécoslovaquie, par exemple, les historiens déplorent que, faute de place, certaines archives pourrissent doucement, en piles humides, dans des monastères, voire, dans un cas, dans un hangar d'une ferme d'Etat.

En outre, la marge de liberté et d'accès aux archives les plus récentes se réduit progressivement, au fur et à mesure que les autorités introduisent les normes occidentales en la matière, et particulièrement celle de la prescription trentenaire. Pendant les deux dernières années, note M. Paczkowski, dans le chaos qui a suivi la chute du régime communiste, la *«liberté d'accès aux documents dépendait beaucoup des archivistes que vous pouviez connaître. Cette période est en train de prendre fin»*. Les autorités polonaises ont pris le contrôle des archives du Parti communiste et ont commencé à appliquer strictement la règle de la prescription trentenaire, sauf autorisation spéciale, *«pratiquement impossible à obtenir désormais»*.

Autre problème, souligné par ce chercheur polonais spécialiste de l'histoire de la période stalinienne : la difficulté de consultation des archives de la police secrète. *«C'est une sorte de système soviétique*, explique-t-il. *Je leur dis le sujet qui m'intéresse et ils me communiquent quelques documents. Mais il n'y a pas de catalogage central qui permettrait de savoir ce que l'on peut chercher et trouver.»* D'autre part, si les historiens ne se plaignent guère de constater des disparitions de documents, il n'est pas rare de les trouver incomplets. M. Paczkowski explique ainsi que de nombreuses pages ont été arrachées dans les grands volumes rassemblant les comptes-rendus des réunions du bureau politique du Parti communiste polonais dans les mois qui ont précédé l'introduction de la loi martiale en 1981.

Assumer le passé

En Tchécoslovaquie et, très récemment, en Hongrie, les archives communistes ont été confisquées et confiées aux Archives nationales. Dans ces deux pays, selon les historiens, il n'est pas encore trop difficile d'avoir accès à des documents récents. En Hongrie, les chercheurs doivent en faire la demande à une commission spéciale de l'Académie des sciences et, en Tchécoslovaquie, l'accès dépend souvent de la décision de chaque archiviste. Dans un cas comme dans l'autre cependant, les historiens savent que cela ne durera pas longtemps. *«Les boulons sont en train d'être resserrés»*, note M. Seifter à Prague.

En Bulgarie, le Parti social démocrate qui a succédé au Parti communiste a gardé le contrôle des archives. Selon M. Isusov, de l'Institut d'histoire, l'accès est autorisé pour les historiens. Il ajoute cependant que l'absence de catalogage sérieux rend difficile la consultation des documents portant sur les années 70-80. La situation la plus difficile est celle de la Roumanie. M. Chiper précise en effet que les archives du Parti communiste ont été saisies par l'armée en décembre 1989, au moment de la chute de Ceausescu et qu'elles sont restées bouclées depuis.

Dans plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale, des projets de loi sont en préparation sur l'accès aux documents historiques. Mais si le consensus est très large pour éviter la communication de documents pouvant être nuisibles pour les particuliers, de nombreux historiens souhaitent que la liberté d'accès aux documents récents soit la règle plutôt que l'exception. *«Il n'y a aucune raison de protéger aucun secret de l'Histoire jusqu'en 1989»*, au moment de la chute du régime communiste, souligne M. Precan à Prague. Et il ajoute : *«C'est la tâche des historiens d'aider la société à assumer son passé.»*

BURTON BOLLAG

Cannes 92

de nos envoyés spéciaux

Rendez-vous

Dès le 19 juin, le Museum of Modern Art de New-York, le prestigieux MOMA, met son département cinéma à l'heure de Cannes. Pendant quatre mois y seront présentés, en version originale sous-titrée, cent quarante films qui ont connu leur première projection au Festival. Quarante-cinq ans de cinéma, de Rome, ville ouverte, *de Rossellini (1946), à* Manhattan, *de Woody Allen (1979), en passant par* Van Gogh, *de Maurice Pialat (1991), qui ouvrira le bal. Autre rendez-vous : un «Paris-Rome», prévu pour février 1993. Sous l'égide d'Unifrance Film et de Cinecitta, une grande rétrospective retracera les noces fécondes et orageuses de la coproduction franco-italienne, avec des rejetons aussi dissemblables que* Don Camillo *et* l'Année dernière à Marienbad*... Plus proche, le rendez-vous donné par Francis Bouygues à mille festivaliers privilégiés, le 16 mai, après la projection de* Twin Peaks, *de David Lynch. Sur le carton d'invitation, il remercie «pour leur concours» la sous-préfecture de Grasse, la mairie de Cannes, les affaires maritimes, la police municipale, la gendarmerie nationale, les pompiers de la ville de Cannes, la protection civile et la Croix-Rouge. Il s'agit bien d'une fête ?*

D. H.

SÉLECTION OFFICIELLE

«le Voyage», de Fernando Solanas

Passeport pour la liberté

Enfin Fernando Solanas est arrivé à bon port avec un film où il a joué sa vie, qui lui a pris des années et a failli causer sa mort. Cela ne peut être un film «normal» qu'on aborde avec une bienveillante mais tiède neutralité. Avant même que la lumière s'éteigne, on a pris sans discuter son billet pour ce *Voyage*, le cœur ouvert à toutes les tendresses, à toutes les estimes, à toutes les sympathies.

Et l'on s'embarque. Qu'importe quelques lenteurs du parcours, des naïvetés démonstratives dans la volonté de convaincre, on est emporté dans un flot de belles colères et de farouches espérances. Tout commence au plus loin, au plus austral de la planète, à Ushuaïa. Un adolescent, Martin (Walter Quiroz), largue les amarres, quitte son collège-prison où il neige dans les classes et où le vent et les voleurs (alternativement) emportent les chevaux de bronze des généraux statufiés. Il quitte sa mère plaintive (Dominique Sanda) et son beau-père odieux, décide de rejoindre son père. Père mythique, auteur de B. D. et géologue, dont il ignore la résidence, mais qui est ailleurs, c'est tout et c'est assez. Ailleurs est le mot-clé.

Martin Nunca, («jamais», en espagnol) enfourche donc sa bicyclette et s'en va à la recherche de ses origines ainsi que de lui-même. Patagonie, Argentine, Mexique ou Amazonie, Martin fait des rencontres bouleversantes. Un ange salvateur en la personne d'un vieux routier caraïbe, le fantôme de l'amour sous la robe rouge d'une beauté muette, une petite fille violée qui a encore quelque chose à donner, les esclaves immémoriaux de la mine d'or de la Sierra Pelada.

Martin avale tout, les kilomètres et les frontières, les misères et les beautés, les paysages, les personnages. Et trouve partout la corruption, la pollution, le spectre replet des dictatures. Solanas dénonce, fustige. Tous les moyens lui sont bons, mais le meilleur, celui où il excelle, où il manifeste une sorte de génie, est le burlesque militant. Un contribuable insolvable a-t-il sa maison saisie ? On voit un tracteur géant emportant la maison. La situation économique impose-t-elle qu'on se serre la ceinture ? Les citoyens dociles se promènent ligotés, les pieds et les mains entravés. Les instances internationales organisent-elles une réunion des «pays agenouillés», tous les participants se déplacent en prière, avec une humilité grotesque et désopilante.

Mais la plus belle séquence du genre, la plus frappante, est celle qui illustre un slogan de l'opposition, *«l'Argentine plonge et nage»*. Solanas montre alors Buenos-Aires sous les eaux, un vaste domaine lacustre et désolé, où les morts quittent le cimetière en cercueil flottant pour rentrer chez eux, un cloaque nauséabond où parade un président en palmes de plongée. Pour cette scène et quelques autres, Fernando Solanas a été puni. Une rafale de pistolet-mitrailleur. Mais que peuvent six balles dans les jambes d'un homme qui rêve debout ?

DANIÈLE HEYMANN

La saga «Othello»

Née du mariage entre l'Italienne Paola Mori, comtesse de Gerfalco, et Orson Welles, Beatrice Welles est la benjamine des enfants du cinéaste américain. La raison de sa venue à Cannes ? La présentation de l'*Othello* de papa – Grand Prix (Palme d'or), – il y a exactement quarante ans. Un *Othello* retrouvé, restauré et complété conformément aux désirs du cinéaste.

La saga d'*Othello* (le film) est tout aussi shakespearienne que celle du Maure. *Citizen Kane* et *la Splendeur des Amberson* lui ayant fait comprendre que le système des studios se soucie peu de la liberté de création, Orson Welles quitte Hollywood et parcourt l'Europe à la recherche d'un financement pour l'*Othello* dont il rêve.

Après onze faux départs, Welles trouve sa Desdémone, la Québécoise Suzanne Cloutier. Par manque de moyens, le seul tournage d'*Othello* durera plus de deux ans, avec des intermittences : lorsque l'argent vient à manquer, Welles va faire l'acteur ailleurs (*Prince of Foxes*, *la Rose noire* et... *le Troisième Homme* de Carol Reed).

L'argent de ses cachets (ou celui qu'il arrache au producteur Darryl Zanuck) est immédiatement investi dans *Othello*, Welles convoquant à nouveau ses acteurs, qui laissent alors tout tomber et s'en vont le rejoindre où qu'il soit. Ainsi, Iago passe du portique d'une église à Torcello (île vénitienne) à une citerne portugaise au large de l'Afrique. Ainsi, au détour d'une phrase, sinon d'une syllabe, on peut avoir changé de continent. Roderigo frappe Cassio à Mazagran ; Cassio lui rend sa gifle à Orvieto, à 1 500 kilomètres de là... Sans doute pour défaut de paiement, le bateau portant les costumes en provenance d'Italie n'arrive pas à temps à Mogador, sur la côte marocaine, qui tient le «rôle» de Chypre. Welles transpose alors une des scènes dans un hammam marocain, et drape ses acteurs de burnous...



JEAN-CHRISTIAN BOURCART/RAPHO

Beatrice Welles

Présenté au Festival de Cannes en 1952, quatre ans après le début du tournage, *Othello* mettra trois ans de plus à sortir aux Etats-Unis. Peu soutenu par les Artistes associés, son distributeur à l'époque, il tiendra l'affiche moins d'un mois dans deux petites salles new-yorkaises, puis disparaîtra. A peine quelques pâles copies de copies circuleront encore en Europe.

Le négatif retrouvé dans un hangar

«*C'est à Paris, pendant le tournage du* Procès, *que j'ai vu* Othello *pour la première fois – et la dernière, jusqu'à tout récemment*, dit Beatrice Welles, aujourd'hui Welles-Smith par mariage et PDG d'une entreprise de cosmétiques à Chicago. *J'avais cinq ans à l'époque, je n'y ai pas compris grand-chose...*» Beatrice est la seule des enfants du cinéaste qui ait passé avec son père une enfance «normale». «*A moi, en tout cas, elle paraissait normale*, dit-elle ; *je ne suis jamais allée à l'école, on se trimballait tout le temps à travers l'Europe. J'ai mis des années à découvrir que ce n'était pas tout à fait la norme...*»

Othello «appartient» à Beatrice Welles. «*C'est la seule chose dont j'ai pleinement hérité de mon père, la seule dont le copyright soit effectivement au nom d'Orson Welles. Papa avait si peu le sens des affaires, c'est un miracle qu'il ait même fait un testament.*»

Mais où est le négatif ? C'est dans un hangar du New-Jersey qu'il est retrouvé, presque en parfait état, avec la majeure partie de ses éléments sonores. Le film est restauré. Syllabe par syllabe, le dialogue est remis dans la bouche de ses acteurs, la partition originale enregistrée en numérique. Après *Othello*, Beatrice Welles projette de restaurer cet autre chef-d'œuvre d'Orson Welles pratiquement disparu, *M. Arkadin*.

HENRI BÉHAR

Solanas en campagne

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

«Un autre pays est possible». Le leitmotiv du *Voyage*, le nouveau film de Fernando Solanas, est aussi le slogan que le cinéaste argentin, a choisi pour se lancer dans la politique active. Alors qu'à Buenos-Aires la sortie du *Voyage*, où il brocarde le président Menem, a provoqué une polémique avec le chef de l'Etat, Solanas vient d'annoncer sa candidature à un poste de sénateur dans la capitale, lors des élections du 28 juin prochain.

Cinéaste engagé, péroniste de longue date, le réalisateur se présente à la tête du Front du Sud qui regroupe un mouvement hétérogène d'intellectuels et d'hommes politiques provenant du péronisme dissident, mais aussi du centre-gauche, du Parti communiste et de plusieurs petits partis de gauche.

Déjà surnommé *«le Fujimori de gauche»* par ses détracteurs, le cinéaste part en guerre contre *«le projet raciste du ménémisme, qui condamne à la misère plus de la moitié de la population»*, mais aussi contre la *«complicité des dirigeants du Parti radical»*. Il affirme que sa candidature *«n'est qu'un premier pas vers la création d'un vaste mouvement national»* qui revendique les bannières du nationalisme et de la justice sociale.

Fernando Solanas, qui a vécu plusieurs années exilé en France durant la dictature militaire, dénonce *«la corruption au sein du gouvernement et la dépendance croissante vis-à-vis des Etats-Unis»*, accusant le président Menem de *«brader le pays aux étrangers»*. *Le Voyage* montre d'ailleurs la Patagonie devenue colonie anglaise, le reste du pays noyé sous une inondation de corruption et d'eaux polluées d'excréments. Il présente un portrait du président, rebaptisé *«docteur La Grenouille»*, arrogant et incapable. Une prise de position qui n'est pas de tout repos : le cinéaste venait de terminer le tournage quand, il a été blessé aux jambes par deux inconnus qui ont tiré sur lui. La veille de l'attentat, Solanas avait renouvelé devant les tribunaux ses accusations contre le chef de l'Etat, qui lui avait intenté un procès pour *«injures graves contre le président de la nation»*.

CHRISTINE LEGRAND

«Le Songe de la lumière», de Victor Erice

Au plus près du soleil

Revenir au plus près des choses essentielles ; dire exactement ce qui rend l'homme unique, différent, *sa capacité à créer* ; entrer dans cette magie avec gaieté, humilité ; retrouver une vertu bafouée, perdue, la simplicité. C'est ce qu'a fait l'Espagnol Victor Erice avec *le Songe de la lumière*, un film bienfaisant, nécessaire, un film qui désaltère.

Le peintre balaye son atelier, prépare sa toile, sort dans le petit jardin où pousse un arbre, un cognassier, planté quatre ans plus tôt. Encore frêle mais portant de gros fruits, charnus, lisses, parfaits, des cadeaux de nature, d'un jaune *d'or mat, blottis dans le vert obscur* du feuillage. Le peintre veut saisir le soleil d'automne lorsqu'il caressera le haut de l'arbre, un certain moment qu'il sait ineffable.

Le peintre organise son travail, plante des piquets autour de l'arbre, matérialise le niveau de son regard et en vérifie l'exactitude au fil à plomb, enfonce des clous dans le sol, y cale ses pieds comme un athlète avant la course ; ainsi la position de son corps sera immuable.

Rien de maniaque ni d'exalté. Le prélude à un rendez-vous, c'est tout. Pas un mot n'a été prononcé : on a entendu aboyer le chien, un train passer, au loin. On est désormais, pour deux heures dix-huit de bonheur et d'intimité, captif d'un jardin minuscule et d'un mystère immense, on est envoûté.

Passent les jours, les semaines. Le peintre fredonne, et doucement s'approprie les fruits. Ils deviennent siens puisqu'il les représente. Ils sont de plus en plus beaux, de plus en plus vrais puisqu'il leur apporte, par sa patience inspirée, l'éternité.

Rien de pédant, de maniéré. Le peintre n'est pas seul : autour de lui, la vie. Sa femme est là ; des amis passent, peintres aussi, avec qui il parle, rit, évoque sa jeunesse, mange des biscuits, du chocolat.

L'obsession joyeuse de l'arbre

Il y a seulement, unique, son obsession joyeuse de l'arbre, sa passion têtue de la lumière. Aura-t-il le temps d'attraper le soleil avant que l'hiver éteigne les élans *et les sèves, que les fruits tombent* de l'arbre, cessant d'être la cristallisation du plus beau désir de l'homme – qui est de se survivre – pour redevenir ce qu'ils sont : de la chair à confiture ?

Victor Erice donne un film tous les dix ans (*l'Esprit de la ruche*, *Sud*). Il réussit, avec *le Songe de la lumière*, une sorte de miracle. Un documentaire sur le peintre Antonio Lopez peignant des coings dans son jardin, qui a plus de fantaisie, d'imagination, de souffle, que les plus spectaculaires fictions. Retrouvant étrangement ce qui fait l'irremplaçable singularité des pionniers du cinéma, la capacité de remplir chaque plan d'existence, chaque regard de présence, chaque image d'émotion.

D. H.

UN CERTAIN REGARD

Des angoisses par vagues

Voyageurs à la recherche du passé, misère noire en Suède et crime sexuel

Décidément, à en croire les films de cette section (officielle), le monde va vraiment mal. Passée l'ouverture avec le beau chant d'espoir d'Abbas Kiarostami – qu'accompagnait un excellent court-métrage italien d'Eric Mendelsohn, *Une grande fenêtre ouverte*, – la morosité, l'inquiétude, la misère et l'angoisse sont arrivées par vagues.

Prague de Ian Sellar échappe pourtant à la tristesse ambiante par un ton de comédie de mœurs juste et mélancolique. Un jeune Américain, Alexander Novak (Alan Cumming), arrive à Prague pour consulter, aux Archives du film, un extrait de bande d'actualités du temps de l'occupation allemande, où doivent se trouver les dernières images de ses grands-parents, déportés par les nazis. Il tombe amoureux d'Elena, la responsable du service. Elle est la maîtresse de Josef, le directeur. La recherche d'un passé tragique va se confondre avec une quête du bonheur qui exige autre chose que les états d'âme masochistes du garçon. Elena est jouée par Sandrine Bonnaire. Elle apporte à cette histoire son énergie habituelle, son charme rude, son talent.

Averill Ortega, qui a vingt ans comme Alexander, est le héros, si l'on peut dire, de *l'Arrivée d'Averill*, film autrichien de Michael Schottenberg. Voyageant par le train pour aller retrouver son père, Averill est bloqué par une grève dans une ville inconnue. Il traverse des lieux fantomatiques et si évidemment «kafkaïens» qu'on est vite rebuté des procédés de mise en scène. Averill, qui cherchait son père comme tout un chacun ces temps-ci, trouve à la place... mais non, on ne va pas le dire. Il faut laisser au film cette chance d'intriguer.

Beaucoup plus intéressant, tant par le scénario que la réalisation, est *le Vacancier*, premier long-métrage du comédien hongrois Can Togay (on l'a vu dans *Malina* de Werner Schroeter). Là encore, il y a un voyageur, mais c'est un homme mûr, qui revient au village de son enfance, où arrive, en même temps, une femme étrangère au pays. Une histoire d'amour et de meurtre appartenant au passé va se reproduire dans le présent, comme sous l'effet d'une fatalité. On peut y voir la métaphore d'une société débarrassée du communisme. Mais en pleine confusion idéologique et économique. Sur un schéma pseudo-policier, Can Togay a tissé une atmosphère volontairement pesante de cafard, d'immobilisme, d'attente anxieuse.

Avec *Oxen*, le suédois Sven Nykvist, grand chef opérateur que l'on sait, et qui n'en est pas à son coup d'essai dans la mise en scène de cinéma, se réfère à un fait réel des années 1860 à Smaland. Une terrible famine s'est abattue sur le pays. Pour nourrir sa femme et sa fille, un ouvrier agricole privé de travail tue un bœuf, propriété du petit fermier qui l'employait. Le remords le pousse à avouer sa faute au pasteur. La justice des hommes le condamne à la prison à vie. Sven Nykvist peint la misère noire et les catastrophes brisant un couple, sans naturalisme ni tentation de la «belle image». Il montre le prix à payer pour un itinéraire de rédemption sociale dans lequel le pasteur joue un rôle ambigu.

Et encore moins de *Being at Home with Claude*, film canadien (français malgré son titre) de Jean Beaudin, où alternent les images, en noir et blanc du monde de la prostitution masculine et des lieux de drague homosexuelle à Montréal et le face-à-face d'un jeune prostitué et du policier l'interrogeant sur le meurtre d'un de ses clients. On aboutit à la démonstration que le crime commis en plein déchaînement sexuel sur le carrelage d'une cuisine était un vrai crime d'amour. Pas convaincant.

Heureusement, on a eu *Strictly Ballroom* pour se remonter le moral. Le premier long-métrage de l'Australien Baz Luhrmann évoque à la fois les comédies musicales américaines kitsch en couleurs vives, irréalistes, et *l'Acrobate* de Jean-Daniel Pollet pour les concours de danse. Un jeune homme, Scott Hastings, est poussé par sa mère et la fédération, toute-puissante, à concourir, dans le tango et le paso-doble, pour le Grand Prix Pan Pacific. Or il veut imposer ses propres pas contre la technique officielle et choisit pour partenaire Fran, une jeune fille appartenant à une famille d'immigrés espagnols.

Baz Luhrmann caricature à outrance le clan des adultes représentant l'ordre établi, prend le parti de la jeunesse et d'une minorité ethnique, organise des scènes de danse qui fascinent et donnent des fourmis dans les jambes, grâce au couple Paul Mercurio-Tara Morice, passe, très adroitement, de la satire sociale au conte de fées. Quel plaisir !

JACQUES SICLIER

ÉCONOMIE

BILLET

Drôle de guerre transatlantique

La drôle de guerre transatlantique résultant de l'enlisement des négociations commerciales internationales de l'Uruguay Round se perpétue avec son lot de menaces et de tensions.

La Commission européenne vient ainsi de réagir à l'annonce faite par les Etats-Unis de mesures de rétorsion à l'égard de la CEE dans le cas où celle-ci mettrait en œuvre, comme prévu au 1er janvier 1993, la directive ouvrant à la concurrence les marchés publics des télécommunications, des équipements électriques, des matériels de transports et d'installations pour l'approvisionnement en eau. Washington reproche à cette directive la préférence (très limitée) qu'elle prévoit en faveur des entreprises de la CEE, étant entendu que les entreprises de pays tiers installées dans la CEE ne sont en rien discriminées.

La Commission réplique en brodant sur le thème de la paille et de la poutre. Les discriminations imposées outre-Atlantique en matière de marchés publics, au niveau fédéral (le *Buy American Act*) ou bien à celui des Etats, sont beaucoup plus importantes que celles prévues par la CEE. S'agissant de transports publics par exemple, la discrimination atteint 25 % : il faut par exemple qu'une rame de métro proposée par un constructeur européen soit plus du quart meilleur marché que le produit concurrent américain pour pouvoir prétendre remporter une adjudication aux Etats-Unis...

D'autre part, la CEE a fait savoir qu'elle était pleinement disposée à ouvrir ses marchés publics aux entreprises des pays tiers, et notamment américaines, mais sur une base de réciprocité. Les pourparlers engagés à cette fin dans le cadre de l'Uruguay Round ont échoué à cause des Etats-Unis. La Commission, qui, à ce stade, ne veut pas envisager comment elle ripostera si l'administration Bush met à exécution ses menaces au 1er janvier prochain, répète qu'elle est prête à négocier, soit au GATT, soit, si les Américains le préfèrent, de manière bilatérale.

Autre manifestation inquiétante de cette drôle de guerre commerciale : les sidérurgistes américains déposent des dizaines de plaintes contre les exportateurs communautaires d'acier, ce qui laisse redouter pour bientôt des droits compensateurs et autres taxes sur ces livraisons de la CEE. Ce sont les Etats-Unis, rappelle-t-on à Bruxelles, qui ont récemment rompu les négociations engagées afin d'instaurer un minimum de discipline dans les échanges internationaux de produits sidérurgiques.

Depuis des années, les Américains font baigner l'Uruguay Round dans un climat d'agressivité qui a vicié la négociation. Cela continue.

PHILIPPE LEMAITRE

« Répondre aux préoccupations quotidiennes des citoyens »

Le nouveau ministre du logement présente un programme en cinq points

Mme Marie-Noëlle Lienemann, nouveau ministre délégué au logement et au cadre de vie, a présenté mardi 12 mai son programme de travail en cinq points et sa méthode d'action : *« Écouter, entendre, mobiliser tous les acteurs pour trouver des réponses concrètes et rapides aux préoccupations quotidiennes des citoyens »*.

Ecouter le nouveau ministre délégué au logement et au cadre de vie, Mme Marie-Noëlle Lienemann, c'est prendre un bain de jouvence. On retrouve dans ses propos le ton, l'idéal et pour tout dire le souffle qui inspiraient les socialistes version 1981 et qui ne se trouvent plus guère que dans le courant de la gauche socialiste dont le maire d'Athis-Mons est, au demeurant, l'un des animateurs.

Réputée pour la force de ses convictions, le ministre n'hésite donc pas à parler de *« véritable citoyenneté de l'habitant »* ou de ses *« nouveaux droits »*. Elle ne cache pas son intérêt pour les *« cages d'escalier »* chères à M. Michel Rocard, baptise « Le temps des cerises » un programme d'écologie urbaine pour les enfants, affirme la nécessité de permettre aux Français de faire un *« parcours résidentiel personnalisé »*. Présentant à la presse son programme pour les mois à venir, Mme Lienemann a cerné cinq priorités qui, toutes, lient étroitement les deux domaines de compétence du ministre.

La première doit permettre de *« développer la participation des habitants aux choix qui les concernent »* car, aujourd'hui, ils ont *« l'impression de subir leur cadre de vie »* et il y a *« un déficit démocratique dans le secteur du cadre de vie et du logement »*. Mme Lienemann souhaite améliorer l'accueil des demandeurs de logements *« renforcer la protection des occupants dans leurs droits »* et *« réfléchir à la réglementation de la profession des marchands de biens »* afin de modifier la loi actuelle au cours de l'automne. Pour mettre sur pied un *« nouveau droit des habitants »*, elle se propose de faire pour eux *« au moins l'équivalent »* de ce qui a été prévu pour les salariés dans les lois Auroux (1982) et d'associer les locataires aux procédures de réhabilitation aidées par l'Etat.

Mettre l'accent sur l'écologie urbaine

La deuxième priorité du ministre concerne l'emploi. Les mesures prévues par le plan de soutien au BTP (bâtiment et travaux publics) du mois de mars vont être mises en place prochainement, notamment le Fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS), les prêts locatifs sociaux et les abaissements fiscaux. Mme Lienemann entend aussi revaloriser les métiers touchant au cadre de vie (concierges, gardiens, agents d'entretien...) en mettant en place des statuts, des structures de formation et un *« cursus de promotion »*. Cette action devrait favoriser un entretien courant de qualité du parc HLM : le ministre a promis à ce sujet un *« dialogue franc et déterminé »* avec les organismes HLM dont elle attend un *« partenariat actif »*.

« Créer des espaces de convivialité » : telle est la troisième priorité du ministre, qui veut lutter contre la *« déshérence de l'espace public »*. Des *« sites-pilotes »* (sorties d'écoles, abribus, kiosques pour jeunes) vont êtres développés ainsi qu'un *« programme qualité-service-sécurité permettant un traitement adapté des cages d'escaliers »*.

Le ministre souhaite aussi mettre l'accent sur l'*« écologie urbaine »*, notamment en refusant la monofonctionnalité (le « zoning ») dans les villes. Pour cela, une réflexion sur la révision des codes de la construction et de l'urbanisme va être engagée, *« l'intégration urbaine des grandes surfaces »* va être améliorée en évitant pourtant l'écueil du retour des grandes surfaces en centre-ville, des dispositions comme l'enterrement des câbles d'EDF et la lutte contre le bruit vont être prises.

Cinquième et dernière priorité : *« le droit au logement par la diversification et la mixité de l'habitat »*. A cette fin, Mme Lienemann veut que les décrets d'application de la loi sur la ville soient rapidement mis en œuvre, relancer (dans le cadre de la loi Besson sur les plus démunis) les plans d'occupation du parc social, réfléchir sur les plafonds de prix et de ressources des prêts locatifs aidés et des prêts conventionnés en région parisienne, répondre aux besoins de certaines populations spécifiques comme les fonctionnaires : *« Je trouve scandaleux qu'un jeune fonctionnaire ait du mal à trouver un logement social car les HLM considèrent que ses revenus sont trop bas »*, a notamment déclaré le ministre, qui se promet enfin de lutter derrière son premier ministre contre *« la corruption dans l'immobilier »*.

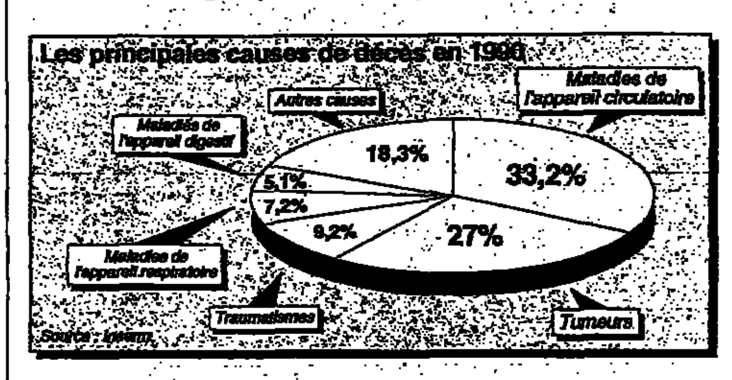
FRANÇOISE VAYSSE

Une étude de l'INSERM

Le tiers des décès est dû en France aux maladies de l'appareil circulatoire

Si la mortalité recule en France (*le Monde* du 29 février), les causes de décès aussi évoluent, même si la plupart des morts restent dues à quelques groupes de maladies. C'est ce qui ressort des analyses publiées par deux chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) dans le dernier numéro d'*INSEE première* (no 196, mai 1992).

En 1990, parmi les grandes causes de décès, arrivaient en tête les maladies de l'appareil circulatoire (33,2 %), les tumeurs (27 %), puis, loin derrière, les accidents et les suicides (9,2 %). Mais la fréquence de chacune varie selon l'âge, le sexe et... la région. Ainsi, juqu'à trente-cinq ans, *« les morts violentes prédominent »*. Ensuite, les tumeurs l'emportent et enfin, à partir de soixante-dix ans, les maladies de l'appareil circulatoire.



Parallèlement, les morts avec tumeurs sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes (31 % contre 22 %). C'est l'inverse pour celles dues aux maladies de l'appareil circulatoire (29 % contre 37,5 %). Les deux constats ne sont pas sans rapport. Si, à tous les âges, les décès sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes, cette « surmortalité » atteint cependant son maximum entre vingt et trente-quatre ans. Elle est notamment due aux décès par accident, sept fois plus fréquents chez les hommes, alors qu'entre trente-cinq et soixante-neuf ans la différence tient plus au cancer du poumon et des voies aérodigestives supérieures (lié notamment au tabac et à l'alcool).

Depuis vingt ans, certaines causes de mortalité ont perdu de leur importance : chez les hommes en particulier, la baisse a été nette pour la cirrhose du foie, les cancers de l'estomac et des voies digestives supérieures tandis qu'augmentaient les décès par cancer des bronches, du poumon et de la prostate.

Enfin, on note que les décès par cancer du poumon, des voies aérodigestives ou ceux dus à l'alcoolisme sont plus fréquents dans le Nord et l'Est, tandis que les morts causées par les accidents de la route sont plus nombreuses dans le Sud-Ouest et le Bassin parisien.

GUY HERZLICH

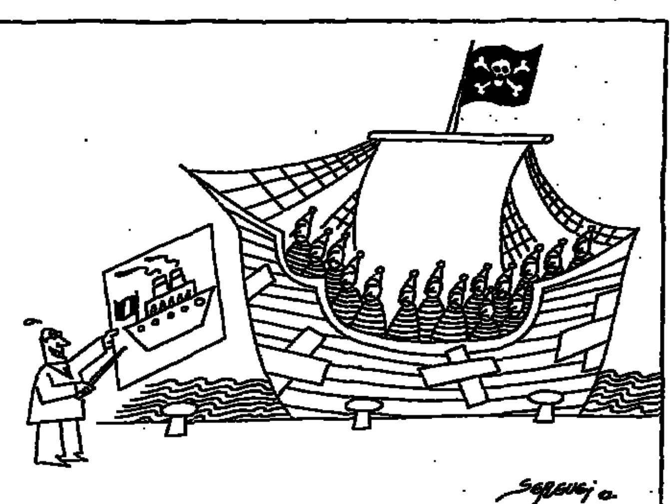
La « corpo » des dockers

Suite de la première page

Tout a été dit sur la perte de substance économique des grands ports français, les détournements de trafics, le surcoût exhorbitant du passage des marchandises par Marseille, Dunkerque ou Nantes. Les centaines de millions de francs de manque à gagner s'ajoutent aux centaines de licenciements déjà programmés dans les entreprises liées de près ou de loin au transit maritime (1). Réputation détestable, fiabilité aléatoire, risques permanents de grèves perlées ou générales : au lieu d'être naturellement des havres tranquilles, les ports se sont forgé depuis l'automne dernier une détestable image de repaires infréquentables et de pièges dangereux. Qu'ils battent pavillons asiatiques, américains, danois, allemands ou... français, les grands navires transocéaniques porte-conteneurs ont pris l'habitude de brûler l'escale du Havre ou de Marseille et d'aller décharger leurs précieuses cargaison à Anvers ou à Gênes dont les responsables, du reste, se frottent les mains.

C'est un combat politique farouche que va livrer le gouvernement. Non au Parlement, où seuls les communistes conduits par le maire du Havre, M. André Duroméa, se battront le dos au mur, mais sur le littoral. Les amendements tendant à atténuer dans le temps les effets d'une réforme évidemment néfaste pour des travailleurs aujourd'hui « hyper-privilégiés », présentés par le rapporteur M. Jean Beaufils (PS, Seine-Maritime), seront considérés comme nuls et non avenus par le bloc AC-CGT.

De droite ou de gauche, les ministres successifs de la Ve République ont régulièrement renoncé à toucher au dogme des spécificités du métier de docker, et au statut, dont l'omnipotente fédération CGT des ports et docks parle toujours avec un S majuscule. En 1970-1971, le ministre de l'équipement de l'époque, M. Albin Chalandon, avait bien tenté d'introduire une réforme comparable à celle qui est aujourd'hui soumise aux députés, à savoir la mensualisation et la garantie d'emploi des travailleurs. La réplique ne tarda pas : soixante-dix-sept jours de grève... qui aboutiront au retrait du projet. Toutes les initiatives ultérieures se contenteront d'actions mécaniques et d'ajustements sociaux : plans sociaux et départs en préretraites très chèrement payés, comme en 1987, améliorations partielles de la productivité, revalorisation des indemnités de chômage.



Mais gare à ceux qui, sous couvert de modernisation, auraient voulu modifier le cœur du statut hérité du « corporatisme » au sens historique du terme ! Dans cet esprit, le contrat de travail collectif l'emporte sur tout engagement individuel et l'intermittence de l'emploi (on est embauché chaque matin par un employeur différent) est un gage irremplaçable de liberté vis-à-vis du patronat. C'est pourquoi l'affrontement actuel entre le gouvernement et les dockers prend aussi, par référence à l'histoire ouvrière et syndicale, une dimension « culturelle » essentielle.

Une communauté singulière

Les dockers n'ont jamais reconnu qu'un seul patron, le port : c'est un lieu hybride, mi-national mi-étranger, et une communauté singulière, ni entreprise, ni usine, ni ministère. Devant ce semblant d'autorité dirigeante éclatée, plus les travailleurs seront solidaires, plus ils seront puissants. Les dockers le comprennent dès le début du siècle et leur groupe prend le pas sur chaque individu. N'ayant pas de patron attitré, le docker ne peut craindre le licenciement. Il ne reconnaît aucune autre autorité légitime que le syndicat, auquel revient le droit naturel de réglementer, régler, répartir le travail disponible. C'est à Marseille, le 27 avril 1900, que sera signé le premier « contrat de travail collectif » entre le Syndicat des entrepreneurs de manutention et l'Union syndicale des ouvriers du port : dix-neuf ans avant que la loi du 25 mars 1919 définisse officiellement le contrat collectif et le travail en équipe, de règle chez les dockers. Dès lors, et bien avant la « bible » législative de 1947, l'indépendance des ouvriers portuaires ne cessera de se renforcer, tant vis-à-vis du patronat que de la puissance d'Etat. Et il n'admettra qu'un seul lien de subordination : celui qui le relie à son syndicat.

Pour les 8 300 dockers, derniers survivants d'un « modèle » ouvrier quasi unique, quand la cloche de la séance parlementaire va retentir au Palais-Bourbon (le débat était prévu pour mercredi 13 mai en fin d'après-midi), sonnera la fin d'un monde, d'un mode d'organisation du travail, d'un monopole syndical d'airain, d'un régime juridique atypique dans lequel les entreprises, toujours convaincues d'être battues d'avance dans les rapports de forces, se sont laissé confisquer la gestion des hommes, et ce qui est plus grave, les ambitions maritimes de la nation.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) *Le Monde* du 15 février et « le Monde de l'économie » du 18 février.

Conséquence du Clean Air Act

Deux sociétés américaines échangent des « droits » de polluer

C'est une première aux Etats-Unis : la Tennessee Valley Authority (TVA), l'une des principales compagnies américaines d'électricité, a racheté à Wisconsin Power and Light Co. (WPL), une firme concurrente, des « droits » de polluer.

La transaction, révélée par le *Wall Street Journal*, va permettre à une douzaine de centrales à charbon exploitées par la TVA dans le Tennessee, l'Alabama et le Kentucky, de rejeter dans l'atmosphère 10 000 tonnes de dioxine de sulfure, un dérivé chimique tenu pour principal responsable des pluies acides. En contrepartie, WPL devra réduire le niveau de ses émissions de 10 000 tonnes en dessous du niveau légal, ce qu'elle fera sans peine, la compagnie s'étant dotée d'équipements anti-pollution de pointe.

Protéger la pureté de l'air

Cette curieuse pratique, qui permet à la TVA de repousser des investissements antipollution, est une conséquence du Clean Air Act, la loi de protection de l'environnement adoptée outre-Atlantique en 1990. Celle-ci autorise, en effet, les centrales polluant moins que le maximum légal à céder leurs « crédits » antipollution à des firmes moins bien placées.

Gardé secret jusqu'ici, le prix de la transaction entre les deux électriciens est estimé entre 2,5 et 3 millions de dollars, soit une fourchette de 250-300 dollars la tonne de dioxine de sulfure émise. Un chiffre que les spécialistes jugent relativement bas, donc peu incitatif pour investir dans les équipements antipollution. De là les critiques des protecteurs de l'environnement : *« La pureté de l'air devrait être protégée et non pas vendue comme une voiture d'occasion »*, a fait valoir l'un d'eux.

Événements de Los Angeles, déficits américains

Le principal conseiller économique de M. Bush répond à MM. Mitterrand et Bérégovoy

A quelques jours de la réunion ministérielle annuelle de l'OCDE (les 18 et 19 mai), le principal conseiller économique de la Maison Blanche, M. Michael Boskin, a estimé mardi 12 mai à Paris que la croissance économique américaine devrait atteindre un rythme annuel de 3 % au deuxième semestre. Après une longue sortie de récession, le produit national brut des Etats-Unis a augmenté à un rythme annuel de 2 % au premier trimestre. Cependant, si les perspectives de reprise s'avèrent décevantes, et que l'inflation reste contenue, la Réserve fédérale aura la *« possibilité et la volonté de prendre des mesures supplémentaires »*, c'est-à-dire de poursuivre l'assouplissement du crédit, a déclaré M. Boskin.

Interrogé sur les propos tenus par M. François Mitterrand au lendemain des émeutes de Los Angeles (le président français avait rapproché les émeutes de la *« théorie politique conservatrice »* de l'administration américaine), M. Boskin a répondu que *« cette analyse est erronée »*. De même, selon M. Boskin, M. Pierre Bérégovoy se trompe en rendant les déficits américains responsables de la récession vécue à l'heure actuelle dans les pays industriels (*le Monde* du 12 mai). Le ralentissement s'explique, a noté M. Boskin, par le maintien dans plusieurs pays d'une politique monétaire très stricte menée pour lutter contre l'inflation, au moment où des problèmes structurels s'accumulaient. Remarquant la très lente croissance économique de l'Europe, M. Boskin a déclaré qu'un assainissement des politiques budgétaires qui ne serait pas accompagné d'un assouplissement du crédit aurait pour conséquence de prolonger le marasme économique.

EN BREF

□ **TGV Nord : un conseiller maître à la Cour des comptes inculpé d'ingérence.** – M. Jean-François Carrez, conseiller maître à la Cour des comptes, a été inculpé d'ingérence par Mme Brigitte Blind, juge d'instruction au tribunal de Paris, dans le cadre d'une procédure ouverte à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile déposée en décembre 1988 par l'association TGV-Amiens-Picardie-Normandie, qui conteste le tracé du TGV Nord. M. Carrez, chargé par le gouvernement de novembre 1987 à janvier 1988 d'une étude complémentaire sur le tracé du TGV Nord en tant que délégué à l'aménagement du territoire, siégeait au conseil d'administration de la SNCF, ce qui constituait, selon le plaignant, une ingérence. – *(AFP.)*

□ **La Mutualité française décidée à « jouer le jeu » de la maîtrise des dépenses de santé.** – La Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) ne se prononcera que le 18 décembre, date de sa prochaine assemblée générale, sur l'accord sur la maîtrise des dépenses de santé conclu entre les caisses d'assurance-maladie et la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). Président de la FNMF, M. Jean-Pierre Davant – qui vient de succéder à M. René Teulade, nommé ministre des affaires sociales – a estimé, mardi 12 mai, lors d'une conférence de presse, que le nouveau dispositif, qui doit prochainement faire l'objet d'un projet de loi, *« paraît relativement compliqué »*. Néanmoins, il se dit *« décidé à jouer le jeu en pesant de* [son] *poids pour obtenir des corrections »*.



ÉCONOMIE

SOCIAL

Chômage de longue durée

Mme Martine Aubry veut privilégier la « qualité » du dispositif

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a présenté mardi 12 mai un premier bilan du programme en faveur des 900 000 chômeurs de longue durée (*le Monde* du 30 avril). Selon les derniers chiffres indicatifs transmis le 31 avril par les agences pour l'emploi, près de 180 000 chômeurs de longue durée ont été reçus au cours d'un premier entretien depuis le 1er février 1992. Parmi eux, 32 % ont été mis *« en relation avec un emploi »*, 9 % sont déjà entrés en formation et 29 % ont bénéficié d'un *« bilan approfondi »* et recevront une deuxième convocation. Pour un quart des intéressés, *« aucune relation immédiate avec un emploi ou une formation »* n'a été possible, a précisé le ministre, ils seront donc dirigés vers une activité d'intérêt général ou bénéficieront d'un *« appui social individualisé »* (600 000 contrats emploi-solidarité sont prévus en 1992).

A l'occasion de la présentation d'un ouvrage consacré au chômage de longue durée (1), Mme Aubry a rappelé que le dispositif du gouvernement vise *« à prendre en compte la totalité des problèmes des individus »*. *« Il ne s'agit pas d'une opération conjoncturelle »*, a souligné le ministre, mais d'une démarche qui doit *« devenir une mission permanente du service public de l'emploi »*. Revenant enfin sur les récentes déclarations du premier ministre, M. Pierre Bérégovoy (*le Monde* du 12 mai), Mme Aubry a nuancé la portée des objectifs du gouvernement. *« En aucun cas nous ne sacrifierons la qualité à la quantité »*, a souligné le ministre, rappelant que *« 70 000 chômeurs de longue durée suplémentaires entrent chaque mois dans le dispositif »*. Il s'agit donc d'apporter un solution pour chacun des 900 000 chômeurs de longue durée actuellement inscrits, tout en sachant que, d'ici le mois de novembre 1992, *« de nombreux nouveaux seront arrivés »*.

O. P.

(1) *Le chômage de longue durée*, éditions Syros Alternatives

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• *Prix de gros : + 0,2 % en avril.* – Les prix de gros ont progressé aux États-Unis de 0,2 % en avril par rapport à mars, soit une hausse identique à celle des deux mois précédents. Sur les quatre premiers mois de l'année, les prix de gros enregistrent, en rythme annuel, une hausse de 1 %. Les analystes prévoient, pour 1992, une augmentation de 2,5 % après la baisse de 0,1 % enregistrée en 1991. Du coup, les prix de détail pourraient, selon les experts, augmenter de 3,5 % en 1992. Ces bons chiffres, qui montrent que l'inflation reste contrôlée aux États-Unis, alimentent des rumeurs d'une nouvelle baisse des taux courts, ce qui a affaibli le dollar mardi 12 mai sur les marchés des changes.

GRANDE-BRETAGNE

• Prix de gros : + 0,2 % en avril. – Les prix de gros ont augmenté de 0,2 % en Grande-Bretagne au mois d'avril par rapport à mars. En un an – avril 1992 comparé à avril 1991 – la hausse revient à 3,8 % contre 4,5 % en mars. Le glissement annuel des prix enregistré en avril est le plus faible depuis février 1988.

FINANCES

Annoncé en mars

Le plan d'épargne en actions soumis au conseil des ministres

Le conseil des ministres du mercredi 13 mai devait adopter le projet de plan d'épargne en actions (PEA), un produit de placement financier, annoncé au mois de mars par M. Pierre Bérégovoy, alors ministre des finances, qui vise comme son nom l'indique à favoriser l'épargne longue en actions. Il sera présenté ensuite au Parlement avant la fin de la session de printemps.

La création rapide du PEA vise à la fois à répondre aux besoins en fonds propres des entreprises et à faciliter les privatisations partielles.

Son contenu devrait être sans surprises (*le Monde* du 8 mai) : il s'agira d'un produit simple permettant d'investir jusqu'à 600 000 francs (1,2 million pour un couple) en actions pour une durée de huit ans mais avec une possibilité de sortie sans pénalité à partir de six ans.

Le principal attrait du PEA est fiscal. Les plus-values et les revenus – y compris l'avoir fiscal – sont exonérés d'impôt à la sortie.

Pour autant, les financiers n'ont pas fait preuve d'un grand enthousiasme à son annonce et affichent même un certain scepticisme. Ils reprochent notamment au PEA de ne pas offrir d'avantage fiscal immédiat, à l'entrée, seul susceptible à leurs yeux d'attirer rapidement des capitaux en Bourse comme l'avaient fait les Sicav Monory (1978) ou les comptes d'épargne en actions (1983). Mais, pour des raisons d'équilibre budgétaire, le gouvernement ne va pas amputer ses recettes.

Selon certains experts, le PEA pourrait apporter au marché financier plus de 20 milliards de francs d'ici à la fin de l'année.

E. L.

COMMUNICATION

UPI vendue aux enchères

Un télévangéliste américain rachète la quatrième agence de presse mondiale

La deuxième agence de presse américaine après Associated Press (AP), United Press International (UPI), a été vendue 6 millions de dollars – environ 33 millions de francs – lors d'une mise aux enchères, mardi 12 mai, au révérend Pat Robertson, l'un des télévangélistes les plus connus des Etats-Unis.

Créée en 1907, celle qui demeurait la quatrième agence de presse mondiale après AP, Reuter et l'AFP enregistrait un déficit chronique depuis trente ans. Son passif actuel, estimé à quelque 60 millions de dollars pour des actifs de l'ordre de 18 millions, avait incité son précédent propriétaire, Infotechnology, à demander la protection de la loi américaine sur les faillites (*le Monde* du 2 avril 1991), puis sa direction à réclamer une vente aux enchères. Le révérend Pat Robertson était le seul candidat au rachat de la totalité des activités de UPI (service de dépêches, service audiophonique, archives, etc.).

M. Robertson, soixante et un ans, est à la fois président du Christian Broadcasting Network (CBN) et du réseau Family Entertainment, qui possède l'un des principaux réseaux câblés américains, Family Channel. CBN produit notamment l'émission qui permet au révérend de diffuser la bonne parole évangélique, sur un ton très conservateur, auprès de cinquante-quatre millions d'Américains. Le télévangéliste a indiqué qu'il s'intéressait surtout aux activités de UPI en Amérique latine mais qu'il conserverait les cinq cents salariés et ferait appel aux nouvelles technologies (CD rom, câble) pour diversifier UPI. Il a toutefois indiqué qu'il ne voulait pas *« transformer l'agence en entreprise de tendance chrétienne »*.

Y.-M. L.

□ **La participation irakienne au capital de Hachette serait de 12,5 %, selon *le Canard enchaîné*.** – La participation irakienne au capital de Hachette, au travers de la société panaméenne Montana, s'élèverait à 12,5 % et non à 8,4 %, révèle *le Canard enchaîné* dans son édition du mercredi 13 mai. Selon l'hebdomadaire, *« aux titres détenus par Montana s'ajoutent 825 000 actions, soit 4,2 % du capital, achetées en nom propre par un nommé Abdul Sattar Al Abouha »*, qui était alors président de Montana. Interrogé par *le Canard enchaîné*, M. Jean-Luc Lagardère, président du groupe Matra-Hachette, a refusé de confirmer ce chiffre, invoquant la *« confidentialité de l'actionnariat d'une société »*. A la direction d'Hachette, certains font remarquer que c'est peu après que M. Jean-Luc Lagardère eut réussi à recapitaliser son groupe sans bradage des actifs que semblables informations ont été divulguées. *« Nous avons la certitude que la source n'est pas située à l'étranger »*, affirment-ils.

Le groupe Bertelsmann vient d'acquérir les disques Vogue

BMG-France, filiale française de Bertelsmann Music Group, département musical du groupe de communication allemand, a annoncé mardi 12 mai qu'elle avait acquis la totalité du capital de la maison de disques Vogue, l'un des derniers labels français indépendants après le rachat d'Erato et de Carrère Musique par l'Américain WEA. Le montant de la transaction n'a pas été révélé.

Vogue, qui annonçait une centaine de millions de francs de chiffre d'affaires et un bénéfice de 3 millions pour 1991, était, avec FNAC Music et Musidisc, l'une des dernières maisons de disques à capital français. Sa réputation s'était construite dans les années 60, lorsque le label fut à la pointe du mouvement yé-yé, éditant Johnny Hallyday ou Jacques Dutronc. Jean-Louis Détry, l'actuel PDG, qui avait acquis Vogue en 1985, avait assaini la situation financière de l'entreprise, très compromise au début des années 80. Tout en ne fréquentant qu'épisodiquement le Top 50 (son dernier succès fut *Cœur de loup*, de Philippe Lafontaine, en 1989), Vogue exploitait un fond de catalogue extrêmement riche, surtout en matière de jazz.

T. S.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Constatant les brillants résultats économiques de Santiago

La France veut faire du Chili une plate-forme pilote pour ses investissements en Amérique latine

Les entreprises françaises auraient-elles oublié l'Amérique latine? Après la réunion récente à Santiago des conseillers commerciaux français en poste dans la région, M. Jacques Desponts, directeur des relations économiques extérieures (DREE), appelle les entreprises françaises à ne pas manquer le rendez-vous avec le « grand retour économique » du sous-continent.

SANTIAGO

Correspondance

L'Amérique latine n'est plus le continent économiquement sinistré des années 80. En 1991, le produit intérieur brut (PIB) de la zone a augmenté de 2,7 % malgré une conjoncture internationale défavorable. Mais le commerce extérieur français avec la région n'est pas à la hauteur de ce renouveau : en 1991, l'Amérique latine n'a représenté que 1 % des exportations françaises, contre 2 % dix ans plus tôt. Le cas du Chili est significatif.

Ce pays réalise depuis quelques années des performances économiques dignes d'un « dragon asiatique » avec une croissance du PIB qui a atteint 50 % entre 1986 et 1991. L'amélioration des relations politiques entre les deux pays depuis l'installation d'un pouvoir démocratique à la Moneda n'a pas – ou pas encore – eu d'effet sur les flux commerciaux. Au contraire.

Les performances du « bon élève » de la classe latino-américaine n'ont pas, tant s'en faut, bénéficié au commerce extérieur français. Le déficit des échanges avec le Chili en 1991 a atteint 2,4 milliards de francs, les exportations reculant de 11,2 % par rapport à l'année précédente (11,1 % pour les produits industriels), alors même que le pays continuait à connaître une forte croissance (9 % pendant la même période).

C'est pourquoi le choix de Santiago comme lieu de réunion des conseillers commerciaux français n'était pas dû au hasard . La reconquête de parts de marchés en Amérique latine passe par celle du marché chilien, qui, bien qu'étroit (13,2 millions d'habitants), n'en constitue pas moins l'un des plus intéressants de la région, en raison de sa solvabilité. La direction des relations économiques extérieures voudrait inciter les entreprises à considérer ce pays comme une tête de pont vers les autres pays du sous-continent, au moment où ce dernier adopte un libéralisme croissant dans le domaine des échanges commerciaux.

Favoriser l'investissement direct

Afin de rendre la présence économique de la France moins tributaire des grands contrats, la décision a été prise de faire du Chili un lieu pilote en Amérique latine pour l'instauration de mécanismes favorisant l'investissement direct. Ainsi, en plus des traditionnelles « assurance foire » et « assurance prospection » de la COFACE, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (dont les montants, pour un pays comme le Chili, ne sont pas plafonnés), la DREE essaie de mener une politique de cofinancement et de mettre sur pied un mécanisme d'aide à la création de joint-ventures franco-chiliennes. Ce mécanisme, qui consiste en l'octroi de prêts bonifiés, se heurte pour l'instant à la conception rigide qu'a le gouvernement chilien de l'économie de marché. La CORFO, organisme d'Etat chilien par lequel transitent les prêts, refuse pour le moment de les rétrocéder à un autre taux que celui en vigueur sur les marchés.

Reste que, si des efforts sont faits en direction de la promotion de l'investissement français au Chili, on n'oublie pas l'importance des grands contrats. La réunion des conseillers commerciaux français de Santiago a donné lieu à des contacts bilatéraux et ce sujet a été abordé à un niveau plus politique. Des entreprises françaises sont en effet candidates aux deux principaux marchés publics sur le point d'être attribués : la centrale thermique de Mejillones et la ligne 5 du métro de Santiago.

BRUNO ANDRIAN

L'ampleur de la pollution en Tchécoslovaquie

La mise aux normes de l'aciérie VSZ coûterait 1,5 milliard de francs

La santé ou le travail : tel est le dilemme auquel se trouvent confrontés les habitants de Kosice, la ville qui abrite la grande aciérie de l'est de la Slovaquie, VSZ, qui emploie 25 000 des 200 000 habitants. La mise aux normes européennes de pollution coûterait 1,5 milliard de francs et la modernisation de l'usine supprimerait des emplois...

PRAGUE

Correspondance

« Il faudrait au moins 7,5 milliards de couronnes (1,5 milliard de francs français) *pour répondre aux normes européennes de pollution ».* Jan Rimarcik, responsable de l'inspection écologique de la grande aciérie de l'est de la Slovaquie, VSZ – la plus grande d'Europe centrale, – n'est pas au bout de ses peines.

La dizaine de cheminées poussant d'immenses panaches rouge et noir, le brouillard sur toute la vallée et cette odeur fétide que l'on respire dans les cités bétonnées de la ville de Kosice ne portent guère à l'optimisme. *« Dioxyde de soufre, oxyde et dioxyde d'azote, nous sommes en règle »,* énumère l'ingénieur, pragmatique. Et pour l'oxyde de carbone? *« Nous ne le surveillons pas en permanence. Personne ne s'en plaint »,* ajoute-t-il avec assurance.

Un argument qui laisse songeur. Difficile en effet de hausser la voix après avoir appris à se taire pendant quarante ans de communisme. Et cela d'autant plus que les habitants sont désormais confrontés à un dilemme : leur santé ou leur travail. Car VSZ emploie vingt-cinq mille des deux cent mille citadins ; autant dire que l'usine fait vivre la moitié sinon les deux tiers de la ville.

Un conduit d'eau potable

La seule modernisation de l'aciérie devrait se solder par quelque 5 000 licenciements d'ici à 1994. Des perspectives peu réjouissantes qui n'incitent pas à la révolte : à Kosice, on ferme ses fenêtres.

Aussi, à Velka-Ida, un village dans la périphérie de l'usine, la pollution de la nappe phréatique par les eaux usées de l'aciérie n'a-t-elle donné lieu qu'à de vagues protestations : *« Nous pensions déplacer les populations mais finalement nous n'avons pas été obligés de le faire »,* justifie Jan Rimarcik.

En l'occurrence, le petit bourg a été relié par un conduit d'eau potable ; une dépense moindre de tout de même 9 millions de couronnes. Au printemps dernier, l'usine a également terminé la construction de sa propre station d'épuration. Coût de l'opération : 160 millions de couronnes ; un ouvrage entièrement financé par l'entreprise. Il reste encore cependant à mettre fin à la pollution des eaux municipales engendrée par les déversements de phénol de la cokerie.

Une question que VSZ espère avoir résolue d'ici à 1994. De saines résolutions puisqu'à compter de cette année la loi sur l'écologie permettra pour la première fois de poursuivre les entreprises qui ne respecteront pas les normes européennes. *« Je suis tout à fait en faveur de cette nouvelle législation,* s'exclame le très élégant Zoltan Berghauer, cinquante et un ans, président des aciéries depuis deux ans. *Mais cela à condition que VSZ ne soit pas la seule à assumer quarante années d'une politique irrationnelle. Le nouvel Etat issu de la révolution de velours ne doit pas se contenter de rejeter la faute sur le régime précédent ; il doit assumer ses propres responsabilités. »*

« Malheureusement, déplore le président de VSZ, *je suis au regret de constater que nos hommes politiques passent le plus clair de leur temps dans des querelles politiciennes et font peu de cas de l'économie et encore moins de l'écologie. »*

CATHERINE MONROY

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Monde des Carrières

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :

JOURNALISTE - 27 ans - Formation ESCP + Sciences Po. - expérience 3 ans AFP et presse éco., spécialiste CEE et relations internationales - anglais et espagnol courants.
RECHERCHE piges en presse écrite de préférence (Section BCO/HP 2208).

CADRE CONFIRMÉ gestion, administration, organisation, informatique, commerce, cultivé - très motivé, enthousiaste, dynamique, sportif, méthodique, sens responsabilité et rentabilité - forte capacité relationnelle et animation-aptitude à anticiper et à négocier - anglais courant.
SERAIT : excellent secrétaire général ou adjoint de direction générale (Section BCO/JV 2209).

JOURNALISTE - H. 47 ans - 25 ans en quotidien et journal entreprise.
RECHERCHE : nouvel élan : presse tous publics, communication d'associations ou collectivités locales - exp. rubriques : vie urbaine, immigration, décentralisation - formation ; vie des médias - aime également : enquête terrain et dossiers à dimension historique - exp. personnelle de vie associative (Section BCO/HP 2210).

RESPONSABLE CENTRE DE PROFIT - ing. électronique - 46 ans – Exp. : organisation et mise en œuvre (tech. et commerciale) de prestations en maintenance, SAV, installation (secteur élect., informatique, industrie) - bon manager (animation et motiv. du pers.) - pilotage s/traitance. Dévelop. de l'activité commerciale - rigoureux : gestion, product. qualité - ouvert tte proposition - RP - province - dir. d'agence, direct. technique (Section BCO/JV 2211).

INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE expérimenté - 45 ans.
RECHERCHE : partenariat avec PME ou cabinet d'études pour développement de produits : machines spéciales, manutention, véhicules industriels, matériels de collecte de déchets sur Paris et Est parisien (Section BCO/BD 2212).

DOCTEUR EN PSYCHOLOGIE - DESS psychologie clinique (Paris-V) - doctorat (Paris-X) - psychothérapeute - formation analytique - 12 ans expérience psychothérapie individuelle et de groupe enseignant - formation continue et professionnelle.
RECHERCHE : emploi de psychothérapeute ou de formateur (Section BCO/HP 2213).



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

J.F. traductrice (fr./angl./esp.) ayant également expérience au niveau international en communication (presse d'entreprise), documentation, organisation de conférences, cherche à investir son professionnalisme et son dynamisme dans un poste à responsabilités. Tél. : 30-40-15-66.

Professeur exp. angl./franç., maîtrise, rech. vacations, traductions. (1) 43-25-85-99.

Formatrice bureautique 5 ans d'expérience, libre de suite, cherche poste stable. Tél. : 43-09-12-42.

Spécialiste en droit international privé, titulaire d'un doctorat en droit anglo-saxon, diplômé sc. po., parfait. tril., ayant déjà été employé par une sté française à Paris. Actuellement responsable du service juridique internat. d'une sté multinat. basé à New-York, cherche poste similaire à Paris. Tél. M. ANTAKI 43-28-31-15 privé, 64-74-52-20 bur.

H. 25 ans BTS comm. int. avec exper. adm. ciale et log. Etudie ttes propositions. Tél. : 48-41-88-64.

J.F. 24 ans, maîtrise anglais/espagnol + DESS commerce ch. emploi Paris. 43-36-07-14 (répon.).

J.H. 26 a. maîtrise AES + IAE angl., alle., ch. emploi R.H. mkg. gestion, Paris/province. Sous réf. 8520. Le Monde Publicité 15/17, rue du Col.-P.-Avia 75902 Paris Cedex 15.

F. 39 ans, directrice littéraire (jeunesse) puis éditeur (Beaux Livres internationaux). 12 ans d'expérience livres d'art, catalogues d'exposition, cherche poste similaire. Tél. 42-04-73-64 (plus répondeur).

L'AGENDA

Bijoux

GILLET
Bijoux anciens, bagues romantiques.
19, rue d'Arcole, Paris-4e.
Tél. : 43-54-00-83

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles » écrit le guide Paris pas cher, ts bijoux or, ttes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens, 4 ch.-d'Antin, magasin à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo, autre gd choix.

Déménagements

ABEILLE DÉMÉNAGEMENTS 7/7
Travail sérieux, rapidité. Devis gratuit, prix sympa. TÉL. : 43-31-21-21

Éditions

Éditeur ch. manuscrits : essais, littérat., poésie. Éditions EG NAR 82190 LACOUR

Échange

Étudiante allem. échange appt à Berlin contre appt à Paris du 15 sept. 92 au 15 juil. 93. T. 42-45-31-07

Jeune fille au pair

AU PAIR INTERNATIONAL recherche
JEUNES FILLES
mini. 20 ans, aimant enfants, pour 1 an.
DANEMARK. Famille bilingue anglais.
ILES CANARIES. Sportive, amoureuse de la mer.
GRÈCE - CRÈTE - 4 mois
Tél. : CAROLYN (1) 34-93-00-26
EVELYNE (1) 44-49-04-98

Au pair - Southern California - Non smoker, for 6 - 12 months, fem. only, call Ingrid Hipp. 19-1-3102897978.

Manifestation

L'association des pompiers de Damarie-les-Lys a le plaisir de faire part que sa journée « portes ouvertes » se tiendra le dimanche 17 mai à partir de 9 h 30 (parking gratuit). Elle vous y attend nombreux. 1, place Coubertin. Damarie-les-Lys.

Stages

MALTE au cœur de la Méditerranée. Découvrez La Valette... (ou) l'île de Gozo. Ascension du 23/30 mai 92. Vols + hôtel 4 étoiles + pension complète 3 690 F. VIAZUR VOYAGE. T. 42-89-28-72.

Cours et stages de massage ayurvedique. Béatrice ZABETH ds 20e. 40-30-18-99 9 h/19 h.

BACHOTAGE A DOMICILE avec Vidéo Maths
1re cassette de préparation à l'épreuve de mathématique des bacs C et E. 120 mn d'exercices, de corrigés, d'astuces et de conseils par un professeur agrégé pour obtenir les points qui vous manquent ou la mention espérée.
Pour tous renseig. contact. EDUCOM VIDEO (1) 45-67-57-57

Eveil à la conscience constructrice : yoga, méditation, antistress, maîtrise psy., nouvelle méthode souflame. Contactez EGHBAL. Tél. : 42-78-61-81.

C'EST COMME EN DORMANT
Apprenez l'anglais 5 fois plus vite. Tél. : 46-06-48-94.

Séjours linguistiques

Vous cherchez à améliorer votre anglais ? Bromley College of Technology (Kent-13 km de Londres) vous propose des stages intensifs d'anglais cet été.

Nous vous proposons 3 différentes sessions de 2 semaines durant l'été.

2 semaines à partir de 345 livres sterling avec Bed et Breakfast.
La proximité de Londres vous permettra d'apprécier la vie culturelle et sociale d'une capitale tout en apprenant !
Si vous désirez en savoir plus, écrivez-nous à l'adresse suivante :
Bromley College of Technology, Rookery Lane, Bromley, Kent BR2 8HE ANGLETERRE.

APPRENDS L'ANGLAIS AVEC FUN !
Séjours linguistiques et touristiques à Oxford (11-18 ans). Professeurs qualifiés. Domaine du XVIIe siècle, équitation, natation... Visites : Londres, Stratford... 2 050 F par semaine. The Grange, Lower Farm, Leafield, Oxford OX8 5PS. Mlle Pech 1944.993.779569.

Vacances Tourisme Loisirs

JURA
3 H DE PARIS TGV
Près Métabief, pleine zone nordique, location CHAMBRES EN PENSION COMPLÈTE A LA SEMAINE OU +
Activités sur place, salle de remise en forme, sauna, ski à roulettes, VTT, tir à l'arc. Location matériel sur place.
Réservations : Tél. (16) 81-49-00-72

Location villas, mini villas, maisons rurales en CORSE et MAJORQUE avec poss. transport bateau ou avion, dispo. juill. août. Tél. : 95-28-44-79.

Italie, Toscane, part. offre vacances, beau site, collins, 80 km Firenze, Sierra Urbino. Asss mai à sept. sauf août. Tél. : Florence 19.39-55-21-84-93.

ENTRE NIMES ET MONTPELLIER au GRAU-DU-ROI (30)
Particulier LOUE STUDIO plain-pied, tout confort avec petit jardin, 100 m de la plage, tous commerces très proche. Coin très agréable. Juillet 5 500 F. Tél. au : (16) 75-56-55-38 ou 48-47-59-26, 19 h 30.

DORDOGNE, COTE ATLANTIQUE. D.H.C. HOLIDAYS TÉL. : 53-82-93-46.

LA CIOTAT (13600). Loue villa (1 km mer) pr vac. T3 130 m². 1 000 m² de terr. clos, gde terr. Px : 2 000 F/sem., 3 000 F/sem. juillet et août. (16) 90-86-88-45.

VACANCES EN IRLANDE
Venez découvrir l'Irlande profonde au Connemara. Vous pourrez séj. chez M. et Mme COYNE à BRU-LODGE, à 12 km de CLIFDEN. Pour 100 FF par nuit, douche et petit déj. irlandais. Écr. ou tél. à M./Mme COYNE Bru-Lodge, Moyard Connemara. IRLANDE T. (19) 353-95-41159

Travail à domicile

Traduc. financ., jurid., éco., anglais et espagnol/français, 10 ans expérience. Mac - Modem Quad (Paris). T. 48-08-01-61. F. 48-08-01-97.

Tableaux

RESTAURATION DE TABLEAUX DEVIS GRATUIT TÉL. : 47-34-61-61

Le Monde SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

2e arrdt

Bd des ITALIENS. Près, beau 2 p., cuis., w.c., bains, gardien, dig., chauff. ind. Faibles ch. Crédit. 469 000 F. 43-70-04-64.

3e arrdt

MARAIS R. BAILLY
4 P., 110 m² DUPLEX 4e-5e ét. Charme, poutres, tommettes, escal. classé. 2 400 000 F - 48-04-35-35.

4e arrdt

SAINT-PAUL
BEAU 2 PCES s/rue et cour. Clair, gde cuis., sal. d'eau – w.-c. Bon état 825 000 F. – 42-71-61-48

LES ATELIERS DU MARAIS
HOTEL DE VILLE
LIVRAISON 4e TR 1992
Du studio au 4 pièces
Terrasses, parkings
45-72-50-50
ELMER DWIGHT EDOUARD

HOTEL DE VILLE / RIVOLI APPT DE GD STANDING 7 P. Triple récept. Dans imm. P. de T. ravalé, 3e ét. asc., plein sud 5 900 000 F FONCIA – 40-09-73-55.

RUE ST-PAUL. Vue exceptionnelle. Dernier étage. Immeuble XVIIe. Charme, poutres. Beau 2 pces. Double exposition. 1 420 000 F. 48-04-84-48.

5e arrdt

OBSERVATOIRE DE PARIS
limite 5e
PRESTIGIEUX
4 pces plein sud
96 m², terrasse et balcon
VISITER APPT DÉCORÉ
livraison été 92
43-36-46-44
LES NOUV. CONSTRUCTEURS

PL. ST-MICHEL, près, immeuble 17e, restauré original, vaste studio + mezzanine, hauteur s/plafond, poutres apparentes. Rentabilité 8 %. 45-04-24-30.

Broca 3/4 p., 90 m² parking. Mouffetard 4 p., 85 m², 2 bns. Arago près 5e, 3/4 p., 125 m², box. Lhomond, 5 p, 108 m². 43-35-18-38.

6e arrdt

RUE DE RENNES
3-4 PCES 103 m² caractère, 3,20 m sous plafond. BEAU PIERRE DE TAIL. 2 850 000 F. 45-66-43-43.

ODEON. Mais. de ville XVIIIe. Rare. Park. 10 800 000 F SERGE KAYSER. 43-29-60-60

2 PCES 810 000 F
Odéon 45-67-95-17

7e arrdt

Me VANEAU, luxueux 4/5 pces en duplex, ét. élevé, possib. park. Part. HB 45-66-69-01.

LATOUR MAUBOURG
STUDIO 450 000 F
Kitch, s. de bns, bon état clair – 45-66-43-43

Me VANEAU : AFFAIRE BEAU STUDIO TT CFT
Bon état, cave, immeub. en rénovation. 620 000 F. 45-66-43-43.

8e arrdt

PRÈS PARC MONCEAU s/voie priv., bel imm. pierre de t. 2 P., 68 m². Possib. prof. lib., cuis., s. de bns, jardin privatif, calme s/verd. A.S.M. 48-24-63-66, soir et week-end 42-40-35-94

SAINT-AUGUSTIN
140 m² + grand balcon 5e ét. asc., bel immeuble 42-89-50-57

LAVOISIER
Bel appt 210 m², duplex 4e et 5e ét., asc., bel imm. Directoire, parfait état 7 900 000 F – 42-89-50-57

MONCEAU MESSINE
Style hôtel particulier, 240 m², jard. priv. 130 m² env. Belles dépend., beaucoup de charme. 42-81-50-33.

10e arrdt

BD ST-MARTIN (près) petit 2 pces – CLAIR. 3 fenêtres s/cour, w-c, sal. d'eau à créer. Bon imm. 360 000 F – 42-71-62-79

11e arrdt

NATION, près, Me, 2 pces, cuis., tt cft, 2e ét., digic., gardien. Faibles charges. 415 000 F. Crédit. 43-70-04-64.

12e arrdt

BASTILLE – NATION
MAISON LOFT
Gd séjour + chbre, bains. Parfait état – 1 560 000 F. Tél. : 46-34-13-18

13e arrdt

Butte-aux-Cailles dans quartier pittor. au charme provincial, superbe appt 72 m², 7e asc., gd séj., 2 ch., cuis. équ., s. de bns, dche, terrasse, 26 m², balcon, 10 m² sud, calme, caract., A.S.M. 48-24-63-66 ; soir et week-end – 42-40-35-94.

PEUPLIERS, maison 108 m² sur site protégé, jardin 95 m² 4 400 000 F part. Tél. : (1) 45-65-02-45.

GOBELINS à rénover maison 100 m² + atelier 25 m² + jard. 2 950 000 F Exclu LEGI – 45-46-28-25

BOULEVARD ARAGO
Part. vd appart. luxueux, 115 m² avec balcons, 1 box double, 2 caves, ét. élevé, asc., verdure. 4 150 000 F. Tél. : 45-84-37-06.

14e arrdt

MAINE-ALÉSIA, 5 P. 131 m² E.O. 4e asc., chauff. indiv. Imm. p.d.t., conc. digic. interph. mixte libér. poss. Tél. 45-40-67-34 (repas).

VILLA ELMER
RUE DE L'EURE
Studio 3/4 Pces duplex plein ciel avec vue terrasses parkings
Livraison 4e trim. 1992
45-72-50-50
ELMER DWIGHT EDOUARD

MOUTON DUVERNET
Beau studio tt cft, clair. Calme au 4e étg. Dans imm. ancien. A saisir 360 000 F. 43-35-52-82.

RASPAIL, 6e ét., asc., 5/6 pces + serv. travaux. 3 400 000 F. 45-67-95-17.

GLACIÈRE 7e ét., balcon, vue exceptionnelle, soleil, 4 pces rue et cour, box poss. 1 900 000 F. 45-67-95-17.

91 m². Ancien atelier sculpteur dans impasse fleurie, gd calme, excellent état. Px 3 600 000 F. 42-84-02-86.

15e arrdt

LOURMEL
BEAU 2-3 PCES BALCON ETAGE ÉLEVÉ VUE SUR JARDIN
1 480 000 F - 45-66-43-43

CHARLES-MICHELS
Beau 2 PCES caractère, cuis. équip., s. de bns, balconnets, très clair. Bon état. Superbe pierre de tail. 1 120 000 F – 45-66-43-43

Me DUPLEIX. BEAU STUDIO TT CFT au 3e ét. VUE DEGAGÉE dans bel imm. anc. Bon stand. Px intéressant. A VOIR – 43-35-52-82

PASTEUR 5e ét., bel imm. vrai 4 P. balcon, cave 1 580 000 – 45-67-95-17

Me EMILE-ZOLA, 5 P. 1er ét., asc., jardin sud. 2 500 000 F - 45-31-51-10.

16e arrdt

R. MICHEL-ANGE, EXCEPT. apt. 4 p., 115 m², 3 m s. plaf., moulures, cheminées. BEAU PIERRE DE TAILLE. 3 000 000 F. 45-66-43-43.

Av. VICTOR-HUGO
2 pces, kitchen., s. d'eau, ref. nf, ét. élevé. 595 000 F. Rent. poss. 8 %. 45-04-23-15.

BD MURAT
Part. vd dans petit imm. ancien. Faibles charges.
BEAU 2 P. - 42 m²
R.-de-ch. s/ jardins et cour. Living 21 m² + chbre 14 m². Petite cuis. équipée, S. de bns. REFAIT NEUF - TRÈS CALME. 950 000 F - 42-80-16-23 ou 47-70-09-56.

19e arrdt

PL. DES FÊTES
GD 2 PCES. Balcon, soleil, ét. élevé, park, 37, RUE DES LILAS de 14 h à 17 h.

METRO RIQUET
Studio, entrée, cuisine, s. d'eau, asc. 330 000 F. 48-04-88-85.

20e arrdt

PRÈS DE NATION
2 pces 36 m², Me Maraîchers, au pied de l'imm. Soleil, dble expo. est/ouest, calme 590 000 F. T. 43-71-29-02.

CAMPAGNE A PARIS
PL. OCTAVE-CHANUTE voisinage mais. et square, imm. bourg., 2 p. s/rue, asc. 890 000. 48-04-85-85.

92 Hauts-de-Seine

LEVALLOIS
COTÉ NEUILLY
Pche métro Anatole-France. Ds petite rés. p. de taille avec hall d'ent. marb., asc.
2 P. NEUF 58 m²
Gd séj. lumineux, chbre vue sur jardin, au calme, salle de bains marbre, box ou pkg s-sol possible.
1 700 000 F
LIVRABLE CET ÉTÉ
PROMOGIM
L'IMMOBILIER RESIDENTIEL EN FRANCE
40-89-02-80
48-26-46-25

A vendre Hauts-de-Seine
COURBEVOIE
4 pièces plein sud
Vue panoramique
terrasse de plein pied 20 m²
2 500 000 F
Appartement témoin décoré
Visite sur place
102, bd Saint-Denis
de 14 h à 19 h
46-67-77-87

LES TERRASSES
165, rue Galliéni, Boulogne Imm. neuf, façade pierre Spacieux et lumineux appts
4 PIÈCES 92 m²
+ TERRASSES 31 m²
Prix : 2 450 000 F
Livraison 2e trimestre 92
Réalisation SOGEPROM
Visite appt témoin, week-end ou RV JN Commercialisation
40-89-00-00

93 Seine-Saint-Denis

SAINT-DENIS
Cause départ retraite en septembre
Part. vd 2 P. cuis., s. de bns, 35 m². Près tramway. Px 350 000 F. Tél. 48-26-12-81, ap. 18 h.

94 Val-de-Marne

IVRY – Pierre-Curie Magnifique 2 P. 495 000 F ORPI – 49-60-10-60

IVRY MAIRIE
Imm. stand., exceptionnel 6 P. 125 m² habitables, séj. 47 m², 1 785 000 F ORPI – 49-60-10-60

CHARENTON CENTRE
Appt du 2 au 6 P., terrasse
Dans IMM. NEUF
Visite sur place : lun., jeu., ven., sam., dim. De 14 h 30 à 19 h 30
32, rue des Bordeaux
Tél. : 49-77-58-90

95 Val-d'Oise

95 Val-d'Oise. Ds petite rés. calme, St-Brice, 12 mn train gare Nord, beau 6 P. duplex, 3e-4e ét., géobiologiquement sain, 120 m², cuis. éq. + lingerie + grenier + park, 5 mn pied écoles, centres comm., sportif, médical, espaces-verts, proche forêt Montmorency. URGENT cause mutation 1 250 000 F. Tél. : 39-92-11-43.

Province

Dans un domaine privilégié, appt 4 pces S H 128 m², terr. 217 m², 2 park., 1 cave. VUE MER PANORAMIQUE. frais réduits 17 500 F/m². Prix 4 187 817 F. Tél. : 92-07-03-00, ouv. 7 jrs sur 7.

A 10 mn de CANNES
2 pces – S.H. 50 m², terr. 33 m² Vue mer et colline Parking, cave, piscine. Prix : 1 360 000 F
Frais de notaire réduits
Tél. : 92-97-03-00. ouvert 7 jours sur 7.

Proche golf Mandelieu. Vue mer – Esterel – golf. Domaine privé gard., 3 pces S.H. 89,70 m². Terr. 58,40 m². Frais réduits. Prix : 1 980 000 F. PAGANICA commercialisat. 92-97-03-00. Ouvert 7 jours sur 7.

ANGLET BIARRITZ, jard. d'ARCADIE. Vds Sud F2, 55 m². Terrasse 25 m², cave. Résid. ts services. Parc 10 ha. pisc., tennis. Tél. : 42-02-54-57

ANGERS
Part. vend 60 m², T3. Quart. DOUTRE Imm. refait neuf. Belle vue. Tél. : (16) 41-88-79-29.

MONTPARNASSE, près Raspail. Imm. p. d. t., 7e, asc., 2 pces 51 m², chem., gde cuis. B. s. de bns. Bal. ét. neuf, cav., cher., 6 920 F ch. compr. ASM 48-24-63-66, soir et w.-e. 42-40-35-94.

PRÈS PÈRE LACHAISE, réc., ref. neuf, gd studio, tt cft, 9e ét. Gde terrasse. 3 900 F. ASM 42-47-12-10.

Part. loue à Neuilly-sur-Seine beau 3 pces impec. Living, 2 chbres, cuis., s. de bns, w.-c. indép., cave, tt cft, 6e étage, sans ascenseur. 5 700 F/mois + 300 F charges. Tél. : 46-37-02-79 (absences, répondeur).

TERNES IMM. RÉCENT grand studio confort 3 400 F + ch. 45-67-95-17.

DEAUVILLE
Dans immeuble résidentiel, part. vd beau STUDIO, prox. Hôtel Royal, 150 m plage, 27 m² habit., 19 m² jard. privé. Park., cave, tt cft. Etat impecc. 43-59-89-74, matin.

Nice Fabron. 4 P. luxe, terr., piscine, vue mer, parc. 1 700 000. EIG 93-88-93-23.

appartements achats

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS DE HAUT DE GAMME PARIS – RÉSIDENTIEL et BUREAUX
TÉL. : (1) 45-62-16-40

Recherche 2 à 4 pces PARIS. Préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-35-43 même le soir.

ACHÈTE COMPT
NOTAIRE STUDIO à 3 P DÉCISION IMMÉDIATE 48-04-84-48, poste 267.

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. 48-73-48-07.

VOUS DÉSIREZ VENDRE
UN BIEN IMMOBILIER
Adressez-vous à un professionnel FNAIM
Immo-Mercadet 42-52-01-82
88, rue Mercadet, Paris-18e
FAX 42-55-55-55

Collaborateur du journal recherche appartement, Paris 100 m² env. Préférence ancien, même avec travaux, mais clair et calme. Écrire sous no 6 081 LE MONDE PUBLICITÉ 15-17, rue du Colonel p.-Avia, qui transmettra. 75902 Paris. Cedex 15. ou tél. : 50-27-63-02.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS et BUREAUX.
(1) 45-62-30-00

locations non meublées offres

Paris

TROCADERO
4/5 pièces 160 m² refait neuf libre de suite
loyer : 23 000 F
frais agence : 13 200 F
J.A. & TIFFEN
Tél. : 44-21-11-44

RUE FONTAINE, sur cour fleurie, b. 2 pces, parf. état, cuis. amér. B. s. de b., 4 800 F. ASM 42-47-12-10.

ALESIA, réc., b. 4 pces, cuis. éq., s. d. bns, 8e ét., asc., balc., park., chauff. cent. 10 000 F + ch. ASM 42-47-12-10.

locations meublées offres

Paris

VANEAU 2e étage beau studio cft, 2 fenêtres, 3 600 F net. 45-67-95-17

maisons individuelles

Tous commerces. 1 700 000 F. Saint-Augustin (77), maison briarde 8 pces, 200 m² habit. + grenier 80 m², sur 3 100 m², confort, isol. therm., entrée, séjour, cuisine, chbre, salle de bains, wc - étage : 4 chbres, salle de bains, wc – terr., vér., chauff., cave, atelier, gar. 140 m², tout à l'égout, libre, 64-03-15-18, DOM, écoles, tous comm.

Fontainebleau
En ville, particulier vend maison, 140 m² habitables. Parfait. état, 7 pièces + cuisine aménagée, 2 wc, 2 salles de bains, sous-sol, chauffage électrique, sur 240 m² de jardin clos. Prix 2 000 000 F. Tél. : 64-22-02-43 ou (16) 50-64-05-97.

pavillons

L'HAY-LES-ROSES
Pavillon jumelé pl.-pied, 5 pces, chauff. cent. gaz, cave, gar., jard. clos 435 m², 1 400 000 F. Tél. : 46-86-94-96.

MAISON RÉNOVÉE
40 km d'Albi, 40 km de Rodez, 50 km de Millau, bord du Tarn
BROUSSE-LE-CHATEAU
pierre de pays, toit en lauses, 2 loge. tout conf., cheminée, 2 terrasses, 2 caves, jard. bord riv., entièrement meublé.
PRIX 500 000 F à débattre
Téléphone région parisienne : 48-60-71-45
Téléph. sur place juillet-août (16) 65-99-46-37

PAVILLON (77) sur 720 m² pay., s.-sol tot., gar. 3 v., cuis. équ., séj. avec ch., 3 ch., w-c, s.-de-b., sal. de jeux, 2 terra. Belles prestations :
1 350 000 FRANCS
Tél. : 60-29-16-28 (apr. 19 h)

immeubles

PARMENTIER, 42-72-70-61
IMMEUBLE 260 m²
R.d.ch. + 1 ét. A rénover. 3 900 000 F.

forêts

A VENDRE COTE-D'ARMOR
20 km au sud-ouest de Saint-Brieuc et à 25 km de la mer. UN DES PLUS GRANDS MASSIFS PRIVÉS DE LA RÉGION. Forêt de Bois-Meur, 575 ha d'un seul tenant, d'accès très aisé. Piste forestière sur toute la longueur, permettant l'accès à toutes les parcelles. Plantations résineuses (pin Laricio, Douglas, pin maritime et épicéa de Sitka) de 2 à 30 ans, installées suivant les techniques de sylviculture intensive, sur 90 % du massif. 5 points d'eau (2 ha) et 33 ha de taillis. Très belle chasse.
Prix : 13 500 000 F.
Pour tous renseignements, Sté Forestière de la CDC. Madame Sylvie Querleu, tél. : (1) 45-30-20-16.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

CACHAN-CENTRE
à 600 m du RER
ÉTAT NEUF (imm. 1989)
au 2e ét. avec ascenseur env. 240 m², H.O. + 3 park. ss-sol. 2 300 000 F + droit enregistr.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (77) face gare SNCF (RER 95) dans imm. NEUF de 3 000 m², env. 1 200 m² + 33 park. Dispo. et divis. en 8 lots d'env. 75 à 290 m². Px moyen 9 500 F HT/m², park. compris. Tél. rens. : 60-63-47-63.

fonds de commerce

Ventes

Paris 18e, lingerie féminine, boutique 25 m² + s/sol 25 m², agencement récent. 325 000 F. Loyer 4 500 C.C./mois. T. H.B. 42-23-14-81.

BRASSERIE-RESTAURANT
CHATEAU DE VINCENNES
Belle affaire d'angle. Jardin d'hiver. Salle sonorisée pour séminaire. 150 places assises. Gros chiffre d'affaire. Prix justifié.
Tél. : 43-28-25-76.
Après 20 heures.

propriétés

L'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre, le comité FNACA ainsi que la ville de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) vendent

PROPRIÉTÉ de 1,8 ha sise à Barbazan (Haute-Garonne)

Construction initiale du XVe siècle en pierre dans parc arboré comprenant :

– **1 bâtiment principal dénommé « château », dont une tour carrée en bon état (100 m²)**, le reste à rénover pour une superficie au sol d'environ 660 m².
– **4 bâtiments annexes de construction récente**, pour une superficie au sol d'environ 1 000 m².

Ces associations ont construit ces bâtiments pour y recevoir des colonies de vacances d'enfants de la région nazairienne.

L'Office municipal de la jeunesse ainsi que le Service des sports de la ville de Saint-Nazaire ont participé à la création d'activités ces dernières années.

Situation privilégiée au pied des Pyrénées, sur le plateau de Lannemezan, cette commune se situe à 20 km des pistes de ski (station de Mourtis), 10 km de Saint-Gaudens, 30 km de Bagnères-de-Luchon et 100 km de Toulouse.

Cette station thermale de la chaîne du soleil, de 355 habitants, est actuellement en voie de développement avec des investissements futurs tels piscine, hôtels... Elle possède aussi un lac (activités nautiques et pêche) et 2 courts de tennis.

Mise à prix : 1 500 000 F.

Demande de renseignements à SAINT-NAZAIRE (44) :
– Mme CABROL, Mairie de Saint-Nazaire, au 40-00-40-00 poste 4595, ainsi que tout courrier.
– M. PASQUET, président de l'ACPG, au 40-66-35-65.
– M. EVEIN, président de la FNACA, au 40-90-55-43.

Visites :
Contactez pour rendez-vous le représentant de la Mairie de Barbazan, M. MARCHEZ, au 61-95-43-22, du lundi au vendredi, à partir de 17 heures.

Le Monde
AGENTS IMMOBILIERS
Renseignements
Tél. : 46-62-75-13 • 46-62-73-43



LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
4e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 116 m², 2e étage parking	15, rue des Lions-Saint-Paul **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	12 000 + 1 702 9 400
7e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES 184 m², 2e étage Cave	18, avenue de La Bourdonnais **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	26 500 + 1 900 18 857
2 PIÈCES 43 m², 2e étage parking	50, rue de Bourgogne **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	6 750 + 695 3 463
3 PIÈCES 60 m², 6e étage parking	80-82, rue Saint-Dominique **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	7 600 + 1 138 5 472
7 PIÈCES 173 m², 5e étage	42, boulevard Raspail **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	23 500 + 3 394 16 920
8e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 156 m², 2e étage Parking	10 *bis*, rue Paul-Baudry **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	22 600 + 3 685 16 272
11e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 71 m², 3e étage	110, avenue de la République **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	6 400 + 504 4 608
4 PIÈCES 102 m², 5e étage parking	1, rue Pelée **LOC INTER – 47-45-15-58** Frais de commission	9 557 + 750 7 182
12e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 63 m², 3e étage Cave	29, avenue Ledru-Rollin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 500 + 1 150 3 913
5 PIÈCES 129 m², 7e étage parking, cave	8-10, rue Jules-César **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	11 888 + 1 684 8 408
14e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 94 m², 1er étage 2 parkings	199/201, avenue du Maine **LOC INTER – 44-75-14-65** Frais de commission	8 954 + 788 6 750
15e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 59 m², 5e étage cave	11, rue Alexandre-Cabanel **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	7 367 + 900 5 242
3 PIÈCES 60 m², 4e étage cave	12, rue Dupleix **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 268 + 600 4 460
4 PIÈCES 124 m², 8e étage parking, cave	86, rue de la Fédération **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	15 500 + 2 200 11 029
2 PIÈCES 48 m², 5e étage parking, balcon	15, rue Fizeau **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	5 450 + 432 4 194
3 PIÈCES 91 m², 3e étage parking	20 *bis*, avenue de Lowendal **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	13 650 + 1 706 9 828
4/5 PIÈCES 158 m², 1er étage parking	20 *bis*, avenue de Lowendal **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	21 250 + 2 901 15 300
16e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 38 m², 4e étage cave	94, boulevard Flandrin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 579 + 350 3 258
5 P. DUPLEX 131 m², 5/6e ét.	4, rue Félicien-David **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	18 500 + 1 980 14 275
18e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 51 m², 1er étage parking, cave	67, rue du Mont-Cenis **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	3 811 + 1 200 2 711
77 - SEINE-ET-MARNE		
MAISON 5 PCES 145 m² jardin privatif	**BUSSY-SAINT-GEORGES** 30, promenade des Golfeurs **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	11 025 + 400 8 769
78 - YVELINES		
3 PIÈCES 68 m², 8e étage Parking	**POISSY** 3, av. des Ursulines **AGIFRANCE – 30-74-32-14** Frais de commission	3 532 + 889 2 890
3 PIÈCES 74 m², 4e étage Parking, cave	**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** 2 *bis*, rue La Rochejaquelein **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 287 + 763 4 473
PAVILLON 6 P. 121 m² Garage	**VILLEPREUX** 6, impasse de la Fontaine **AGIFRANCE – 30-44-01-13** Frais de commission	7 026 + 345 4 999
92 - HAUTS-DE-SEINE		
2 PIÈCES 55 m², 3e étage mezzanine 15 m² parking	**BOULOGNE** 33-37, rue Louis-Pasteur **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 400 + 825 6 700
3 PIÈCES 69 m², 3e étage parking	**BOULOGNE** 24, rue des Abondances **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	7 042 + 755 5 382
3 PIÈCES 75 m², 3e étage poss. parking	**COURBEVOIE** 12, place des Dominos **SAGGEL – 47-78-15-85**	4 600 + 1 194
3 PIÈCES 90 m², 1er étage	**COURBEVOIE** 179, rue J.-B.-Charcot **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 160 + 550 4 705
4/5 PIÈCES 115 m², RC	**COURBEVOIE** 333, boulevard Saint-Denis **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	8 000 + 600 6 030
3 PIÈCES 75 m², 2e étage parking	**NEUILLY** 223, avenue Charles-de-Gaulle **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 900 + 1 090 5 238
4 PIÈCES 100 m², 2e étage parking	**NEUILLY** 223, avenue Charles-de-Gaulle **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	9 890 + 1 512 7 390
4/5 PIÈCES 185 m², 2e étage	**NEUILLY** 3, rue du Général-Delanne **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	21 350 + 1 015 15 372
6 PIÈCES 230 m², 4e étage	**NEUILLY** 1 *bis*, bd Richard-Wallace **AGIFRANCE – 49-03-43-04** Frais de commission	27 156 + 3 786 19 324
7 PIÈCES 261 m², 4e étage	**NEUILLY** 43, boulevard Victor-Hugo **AGIFRANCE – 49-03-43-04** Frais de commission	27 009 + 3 206 19 219
3 PIÈCES 70 m², 8e étage parking cave	**PUTEAUX** 16, avenue Georges-Pompidou **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 129 + 630 3 649
4 PIÈCES 88 m², 1er étage parking cave	**SURESNES** 16, rue S.-de-Rothschild **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 730 + 1 315 4 789
94 – VAL-DE-MARNE		
3 PIÈCES 68 m², 4e étage	**CHARENTON** 158, rue de Paris **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	5 380 + 903 4 158
3 PIÈCES 65 m², 1er étage parking, balcon	**SAINT-MANDÉ** 4, avenue Joffre **LOC INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	6 162 + 731 4 734
2 PIÈCES 53 m², 4e étage parking, cave	**VINCENNES** 6, allée Félicien-David **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 350 + 530 3 807

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE











LOCARE









VIE DES ENTREPRISES

Concurrencée par le TGV

Air Inter cherche à attirer les jeunes

La guerre du Golfe n'a pas épargné Air Inter. La filiale d'Air France a transporté 15 787 000 passagers en 1991, soit une baisse d'activité de 2,3 % par rapport à 1990 et un recul du coefficient de remplissage de ses avions de 3,2 %. La clientèle des abonnés a résisté à cette mauvaise conjoncture. En revanche, les clients « plein tarif » ainsi que les jeunes, plus sensibles à la concurrence du TGV, notamment Atlantique, sont partis moins nombreux en avion.

Toutefois, le déficit enregistré en 1990 (– 166,5 millions de francs) a pu être limité à 45,5 millions en 1991. Le chiffre d'affaires a augmenté de près de 9 % pour atteindre 10,4 milliards de francs. Cette progression s'explique par la hausse des tarifs (+ 13 % en un an) et par des charges contenues grâce à la baisse du prix du carburant.

La marge brute d'autofinancement a atteint près de 11 % du chiffre d'affaires. Un bon indicateur pour une entreprise qui, bon an mal an, cherche à autofinancer les deux tiers de ses investissements. De 1990 à 1996, les investissements pour renouveler la flotte sont estimés à 15,5 milliards de francs. Les derniers Mercure seront remplacés en 1994. Le déficit du résultat d'exploitation de la compagnie aérienne s'est élevé à 236 millions de francs contre 495 millions en 1990. La faible fréquentation d'Orlyval, la liaison rapide entre Antony est Orly dont Air Inter est actionnaire à 26,6 %, lui a fait perdre plusieurs dizaines de millions de francs. La liquidation de sa filiale fret Inter cargo service, intégrée à l'Aéropostale, s'est soldée par une perte d'une centaine de millions de francs au cours des deux dernières années.

Programme de fidélisation

Pour revenir à un résultat équilibré en 1992, Air Inter a lancé plusieurs initiatives commerciales, dont les jeunes sont la cible. Depuis le 29 mars, les vols « Grand Bleu » leur permettent, par exemple, de faire Paris-Lyon ou Paris-Nantes pour 195 francs, Paris-Bordeaux pour 205 francs. Une carte de fidélisation, Fréquence jeune, offre un billet gratuit sur vol « Grand Bleu » après six voyages. La nouvelle carte Evasion Loisirs permet des réductions pouvant aller jusqu'à 55 % par rapport au plein tarif.

Enfin, Air Inter lancera à l'automne un programmme de fidélisation, à l'instar des compagnies américaines, destinés à ceux qui voyagent beaucoup. Un cumul de points en fonction de la distance parcourue permettra aux voyageurs de bénéficier de voyages gratuits. En 1992, Air Inter table sur une progression de 10 % de son chiffre d'affaires et une augmentation des passagers transportés de 6,4 %.

MARTINE LARONCHE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PROCÈS

□ **Sega (jeux vidéo) paiera 43 millions de dollars à l'inventeur américain, M. Jan Coyle.** – Le plus important fabricant japonais de jeux électroniques, Sega Enterprises, a annoncé le 13 mai qu'il avait accepté de payer 43 millions de dollars (236 millions de francs) à l'inventeur américain Jan Coyle, après avoir perdu un procès contre celui-ci pour piratage technologique en avril dernier. Selon Sega, ce paiement autorisera en contrepartie sa maison-mère, sa filiale aux Etats-Unis et ses autres filiales, à développer et à commercialiser le procédé de colorisation de l'image inventé par Coyle.

RÉSULTATS

□ **Bons résultats pour la compagnie maritime allemande Hapag Lloyd.** – La grande compagnie maritime allemande Hapag Lloyd, dont le siège est à Hambourg, a sensiblement amélioré ses résultats financiers en 1991. L'ensemble du groupe a dégagé 66 millions de deutschemarks (220 millions de francs) de bénéfices au lieu de 41 (139 millions de Francs) en 1990. Pourtant le niveau des taux de fret ne s'est pas notablement raffermi. La compagnie a surtout fait des efforts pour comprimer ses coûts et a obtenu de bons résultats commerciaux sur ses lignes entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Le transport maritime (22 navires porte-conteneurs) représente 57 % du chiffres d'affaire du groupe et le tourisme (charter aérien, notamment avec 20 avions, et un paquebot) 33 %. Une augmentation du capital de 40 millions de DM (135 millions de francs) sera proposée aux actionnaires le 22 juin.

FUSION

□ **La fusion des banques Pallas et Stern a été approuvée.** – La fusion entre la banque Pallas France et la banque Stern, annoncée en février dernier (*le Monde* du 16 février) à l'occasion du rapprochement de la Comipar de M. Gérard Eskénazi et du groupe Pallas de M. Pierre Moussa, a été officiellement approuvée par les instances dirigeantes des deux sociétés. Elles ont également approuvé les comptes 1991, qui font ressortir un bénéfice net de 72,5 millions de francs pour la banque Stern et une perte nette de 674 millions de francs pour la banque Pallas. La banque Pallas Stern issue de cette fusion, effective le 19 juin, disposera de fonds propres d'environ 1,1 milliard de francs. Son capital sera détenu intégralement par la Compagnie industrielle Pallas, résultat de la fusion du groupe Pallas et de la Comipar, effective elle aussi début juin.

CAPITAL

□ **Pechiney International : augmentation de capital de 1,29 milliard de francs.** – Pechiney a vendu, mardi 12 mai, 14 292 136 bons de souscriptions d'actions Pechiney International à trois banques – la BNP, le Crédit suisse First Boston et Lazard Frères. Cette opération a entraîné la création de 7 146 068 actions nouvelles que les banques, qui servent ici d'intermédiaires, vont reclasser auprès d'investisseurs. Pechiney International, filiale « emballage » du groupe, renforcera ainsi ses fonds propres de 1,29 milliard de francs. La participation de Pechiney dans le capital de sa filiale sera ramenée de 74,1 % à 67,9 %. Si l'ensemble des bons de souscriptions actuellement en circulation sont exercés avant le 30 juin, la participation de Pechiney sera ramenée à 66,7 % et sa filiale bénéficiera d'une augmentation de ses fonds propres de 1,7 milliard de francs. Cet apport de fonds propres vient s'ajouter aux 3,845 milliards de francs déjà reçus par Pechiney International, lorsque sa maison-mère a repris ses activités aluminium et commerce international (*le Monde* du 25 avril).

CRISE

□ **Dépôt de bilan d'Habitat-Center.** – Le groupe de construction Habitat Center, qui était le premier d'Alsace, a déposé son bilan. Il emploie une centaine de personnes dans ses trois composantes : la Société de promotion COVIM, la Gestion immobilière, et la Société d'aménagement foncier ALSAS, toutes trois placées en redressement judiciaire. En 1990, le groupe avait réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de francs et vendu quelque 1 000 appartements et 450 pavillons. L'an dernier, avec 890 millions de chiffre d'affaires, il avait perdu 3,5 millions de francs. Les deux principales banques actionnaires, la Banque populaire et le Crédit mutuel, cherchent une solution de reprise pour le groupe, dont les difficultés pourraient retomber sur plus de 250 sous-traitants et de nombreux particuliers engagés dans des programmes de construction. – (*Corresp.*)

ENVIRONNEMENT

□ **Rhône-Poulenc présente un plan environnement.** – Rhône-Poulenc a présenté mardi 12 mai un plan environnement de trois ans (1992-1994) basé sur la prévention des accidents et des pollutions accidentelles et sur la diminution des déchets. Le groupe chimique s'est également engagé à réduire tous ses effluents et déchets dans le monde de 50 % d'ici 1995 et de 65 % en l'an 2000, a annoncé son directeur général, M. Jean-Marc Bruel. Pour cela, la firme nationalisée a conçu trois indices mesurant les rejets dans l'eau, dans l'air et les déchets provenant de ses usines dans le monde et a décidé de publier chaque année leur évolution. Le budget total du groupe pour l'environnement s'est élevé à 2 milliards de francs en 1991 et devrait rester du même ordre d'ici 1995.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 12 mai ⬇

Pause

Victime de prises de bénéfices, la Bourse de Paris perdait un peu de sa superbe mardi 12 mai après s'être pourtant approchée lundi en clôture à moins de 2,5% de son record historique. L'indice CAC 40 était à l'ouverture en repli de 0,15% et accentuait ensuite progressivement ses pertes pour céder 0,61% en milieu de journée. En fin de séance, l'indice cédait 0,67% à 2 063,63 points.

En dépit du nouveau sommet historique atteint lundi par Wall Street, le marché faisait preuve de peu de dynamisme. Les volumes de transactions sont restés relativement faibles et les acheteurs peu nombreux. « *La Bourse de Paris a manifestement besoin de reprendre son souffle après les récentes embellies* », expliquait un opérateur.

Du côté des valeurs, forte hausse de 7,5% de l'action Dassault Aviation à la suite de l'annonce faite dans la matinée par le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, d'une commande par Taïwan de 100 avions de combat. Bonne tenue également de SGE et SCOA, en progression de respectivement 4,1% et 3,6%. En revanche, net recul de 18,6% de Métrologie international, qui va procéder à un « *coup d'accordéon* » sur son capital, et d'Euro Disney, qui perd 4,3%. Euro Disney était victime d'une information parue dans le journal *Libération* et faisant état d'une fréquentation du parc d'attractions inférieure aux prévisions. Baisse également de 3,5% d'Eurotunnel et de 3,3% de la Société générale.

NEW-YORK, 12 mai ⬇

Tassement

Wall Street a reculé mardi 12 mai sous la pression de prises de bénéfices, après avoir battu un nouveau record la veille et frisé la barre psychologique des 3 400 points. L'indice Dow Jones a terminé mardi à 3 385,30 points en baisse de 12,28 points (– 0,36 %). Le volume des transactions a été bien plus élevé que la veille, avec quelque 194 millions de titres échangés contre 156 millions lundi. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses, à 976 contre 732, alors que 550 actions sont restées inchangées.

Selon des analystes, la baisse de mardi serait passagère car le marché reste soutenu par plusieurs facteurs, dont la détente des taux d'intérêt à long terme en réaction à l'annonce d'une hausse de l'indice des prix de gros en avril aux Etats-Unis, encore plus modérée (0,2 % contre 0,3 %) que prévu.

Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale valeur de référence sur le marché obligataire, a reculé à 7,85 % contre 7,89 % la veille au soir.

VALEURS	Cours du 11 mai	Cours du 12 mai
Alcoa	78 1/8	77 3/8
ATT	43 1/4	43 1/8
Boeing	44	43 7/8
Chase Manhattan Bank	29 5/8	29 5/8
Du Pont de Nemours	53 1/4	52
Eastman Kodak	40 1/4	40 1/8
Exxon	59 1/2	58 7/8
Ford	44 3/8	44 3/8
General Electric	79 3/8	79
General Motors	39 3/8	38 7/8
Goodyear	73 1/2	75 3/8
IBM	93 7/8	93 1/2
ITT	68 1/4	68
Mobil Oil	62 7/8	62 5/8
Pfizer	71 3/4	71 1/2
Schlumberger	65 1/2	65 1/2
Texaco	82 1/4	81 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	124	123 3/4
Union Carbide	27 1/2	27 5/8
United Tech.	54	54 1/2
Westinghouse	17 7/8	17 7/8
Xerox Corp.	72 7/8	72

LONDRES, 12 mai ⬇

Baisse

Les valeurs ont viré à la baisse mardi 12 mai au Stock Exchange après quatre séances consécutives de records, déprimées par des prises de bénéfice, l'ouverture maussade de Wall Street et les commentaires pessimistes des magasins Marks and Spencer sur la reprise de la consommation. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 15,4 points (0,6 %) à 2 722,4. Le volume des échanges est tombé à 590,1 millions de titres, contre 644,8 millions la veille.

Marks and Spencer s'est très légèrement apprécié en dépit de résultats annuels inférieurs aux prévisions des analystes, mais les commentaires mitigés de son président sur l'absence de signes de reprise de la consommation ont assombri la tendance.

TOKYO, 13 mai ⬆

La reprise se poursuit

Un moment interrompue, la reprise de la Bourse de Tokyo s'est poursuivie mercredi 13 mai dans un marché relativement actif. A la fin de la séance, l'indice Nikkei gagnait 260,04 points, soit 1,4%, à 18.768,57 points.

En dépit d'un recul initial, le Kabuto Cho s'est rapidement ressaisi, les opérateurs se montrant satisfaits de voir que les prises de bénéfices de la veille n'avaient pas trop entraîné le marché à la baisse. Symbôle d'un certain retour à l'optimisme, les investisseurs réinvestissent – selon les professionnels – leurs liquidités sur le marché après avoir pris leurs bénéfices.

VALEURS	Cours du 12 mai	Cours du 13 mai
Ajinomoto	1 290	1 320
Bridgestone	1 180	1 190
Canon	1 430	1 420
Fuji Bank	1 420	1 450
Honda Motors	1 560	1 530
Matsushita Electric	1 400	1 390
Mitsubishi Heavy	595	600
Sony Corp.	4 440	4 430
Toyota Motors	1 600	1 490

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4740	4726
Arnault Associés	265	....
B.A.C.	82	....
Bque Vernes	800	....
Boiron (Ly)	494	490
Boisset (Lyon)	239	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	800	778
Calberson	385	....
Cardif	863	863
C.E.G.E.P.	175	....
C.F.P.I.	275	....
C.N.I.M.	1237	1215
Codetour	291	....
Conforama	1218	....
Creeks	200	....
Dauphin	291	....
Delmas	1000	....
Demachy Worms Cie	370	....
Devanlay	1099	1119
Deville	200	....
Dolisos	126 70	....
Editions Belfond	172	....
Europ. Propulsion	200	195 10
Finacor	110	....
G.F.F. (group.fon.f.)	105	105
G.L.M.	360	....
Gravograph	169	....
Guintoli	898	....
I.C.C.	201	....
Idianova	100	....
Immob. Hôtelière	1150	....
Insmt. Computer	147	....
I.P.B.M.	70	....
Locamic	78 10	....
Matra Comm.	199 50	195
Molex	178	....
Publ.Filipacchi	498 50	475
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	320	....
Select Invest (Ly)	90	....
Serbo	318	....
Sopra	310	....
TF1	485 20	490
Thermador H. (Ly)	415	....
Unilog	264	....
Viel et Cie	113 50	....
Y. St-Laurent Groupe	885	861

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 mai 1992
Nombre de contrats estimés : 114 737

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	108,56	108,80	108,98
Précédent	108,56	108,76	108,92

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92	Sept. 92
109	0,10	0,78	0,54	0,95

CAC 40 A TERME (MATIF)

Volume : 5 217

COURS	Mai	Juin	Juillet
Dernier	2 075,50	2 067,50	2 073
Précédent	2 089	2 087,50	2 078

CHANGES

Dollar : 5,43 F ⬇

Le dollar s'inscrivait en forte baisse mercredi 13 mai, notamment après les propos d'un responsable américain réclamant une surveillance étroite du yen. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,43 francs contre 5,4775 francs la veille à la cotation officielle. Le franc continuait à progresser contre le mark (*lire page 28*).

FRANCFORT	12 mai	13 mai
Dollar (en DM)	1,6308	1,6185
TOKYO	12 mai	13 mai
Dollar (en yens)	132,60	130,30

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (13 mai)	9 7/8 - 10 %
New-York (12 mai)	3 11/16 %

BOURSES

	11 mai	12 mai
PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)		
Valeurs françaises	119,50	
Valeurs étrangères	109,60	
(*SBF, base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	554,36	555,93
(*SBF, base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 077,40	2 063,63
NEW-YORK (*indice Dow Jones*)	11 mai	12 mai
Industrielles	3 397,58	3 385,30
LONDRES (*indice « Financial Times »*)	11 mai	12 mai
100 valeurs	2 737,80	2 722,40
30 valeurs	2 147,10	2 137,80
Mines d'or	111,00	110,10
Fonds d'Etat	88,67	88,61
FRANCFORT	11 mai	12 mai
Dax	1 743,50	1 751,16
TOKYO	12 mai	13 mai
Nikkei Dow Jones	18 508,53	18 768,57
Indice général	1 385,81	1 398,22

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,4330	5,4350	5,5165	5,5215
Yen (100)	4,1648	4,1680	4,2194	4,2257
Ecu	6,9008	6,9020	6,8931	6,9000
Deutschemark	3,3540	3,3550	3,3527	3,3564
Franc suisse	3,6268	3,6306	3,6321	3,6386
Lire italienne (1000)	4,4595	4,4615	4,4331	4,4382
Livre sterling	9,8775	9,8825	9,8731	9,8847
Peseta (100)	5,3765	5,3812	5,3432	5,3524

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16	3 7/8	4
Yen (100)	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Ecu	10	10 1/8	10	10 1/8	10	10 1/8
Deutschemark	9 11/16	9 13/16	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8
Franc suisse	9 3/16	9 5/16	9	9 1/8	8 13/16	8 15/16
Lire italienne (1000)	11 7/8	12 1/8	11 15/16	12 3/16	12	12 1/4
Livre sterling	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16
Peseta (100)	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16
FRANC FRANÇAIS	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





S FINANCIERS

PARIS

Second marché

36-15

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 13 MAI

Cours relevés à 10 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4560	C.N.E 3%	4683	4740	4740	+ 1 22
892	B.N.P. T.P	930	919	919	- 1 18
802	Cr.Lyon. T.P	906	906	906	....
1440	Renault T.P	1725	1700	1700	- 1 45
1626	Rhone Poul. T.P	1750	1750	1750	....
1144	Saint Gobain T.P	1147	1131	1131	- 1 39
909	Thomson T.P	920	....	....	....
785	ACCOR	817	820	821	+ 0 49
770	Air Liquide	810	810	810	....
635	Alcatel-Alsthom	661	661	660	- 0 15
1670	Als.Superm	1740	1735	1735	- 0 29
315	A L S P I	316 50	319	315	- 0 47
495	AGF Sté Centrale	510	515	515	+ 0 98
850	Aux. Entrepr	890	860	900	+ 1 12
181	Avenir H. Média	182	180 80	179 50	- 1 37
935	Axa (ex Cie Midi)	1024	1020	1021	- 0 29
154	Bafip	151 70	155	155	+ 2 18
121	Bail-Equipem	128	128	128	....
800	Bail Investiss	815	....	....	....
490	Bancaire	505	505	509	+ 0 79
810	Bazar H.-V	810	810	810	....
850	Beghin-Say	661	665	664	+ 0 45
1380	Berger (M)	1465	1460	1460	- 0 34
410	Bertrand Faure	410	....	....	....
775	Bic	768	765	765	- 0 39
1090	B.I.P	1130	1140	1140	+ 0 88
340	BIS	338	337 90	340	+ 0 59
376	B N P (CI)	413 50	414	413	- 0 12
790	Bolloré Tech	792	790	790	- 0 25
2900	Bongrain	3215	3190	3218	+ 0 09
740	Bon-Marché	755	768	765	+ 1 32
630	Bouygues	675	665	668	- 0 89
112	BP France	118 90	117	116	- 2 44
1150	B S N	1166	1166	1173	+ 0 60
1130	Canal Plus	1182	1190	1189	+ 0 59
330	Cap Gem.S	324 90	320	322 10	- 0 86
2680	Carrefour	2652	2651	2672	+ 0 75
166	Casino	184	184 60	183 50	- 0 27
100	Casino ADP	104 60	105	104 50	- 0 10
2200	Castorama D.L	2136	2170	2165	+ 1 36
185	C.C.F	199 20	198 20	198 60	- 0 30
47	CCMC Ly	48	48	48	....
400	C.D.M.E	429 50	428	425	- 1 05
187	C.E.G.I.D	200	200	200	....
130	Centrest (Ny)	125	124	125	....
415	C.E.P. Comm	445	444 90	440	- 1 12
135	Cerus	134 90	134	135	+ 0 07
815	Cetelem	804	801	801	- 0 37
295	CF Inc	287 10	287 50	294 90	+ 2 72
315	CGI Info	339 70	338 50	339 50	- 0 06
1240	C G I P	1260	1272	1270	+ 0 79
640	CGF	659	660	660	+ 0 15
1150	Chargeurs S A	1168	1188	1190	+ 1 88
360	Christian Dior	354	353	350 10	- 1 10
590	C I C A (M)	629	....	....	....
355	Ciments franc	467 20	468 10	466 10	- 0 24
725	Clarins	727	723	739	+ 1 65
525	Club Méditer	542	542	543	+ 0 18
190	CMB Packg	191	191 50	190 60	- 0 21
875	Colas	836	849	845	+ 1 08
250	Cpt. Entrep	245	240	245	....
1310	Compt Mod	1320	1310	1310	- 0 76
260	CPR (Paris Bde.)	277	275	276	- 0 36

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
880	Créd. Foncier	966	968	970	+ 0 41
220	Crédit Loc France	233	230	230	- 1 29
835	Cr Lyon (CI)	840	840	842	+ 0 31
1100	Credit Nat	1105	1108	1108	+ 0 27
380	CSEE	327	349	330 10	+ 0 95
2880	Damart	3085	3100	3159	+ 2 40
320	Dassault Aviation	371	380	380	+ 2 43
178	Dassault Electr	190	192 20	195	+ 2 63
1630	De Dietrich	1785	1790	1780	- 0 28
90	Dév.P.d.C.(Li)	90 05	90 05	90	- 0 08
158	Dév.R.Sud-Est	155 20	155	155	- 0 13
306	D M C	346	344	344	- 0 58
425	Docks France	453	452	449	- 0 88
335	Dynaction	321 10	....	....	....
2320	Eaux (Gle)	2436	2439	2440	+ 0 16
895	E.B.F	875	880	860	- 1 71
460	Ecco	484 90	476	480	- 1 01
385	Elf Aquitaine	396 10	396	396	- 0 03
1170	ElfSanofi/ExSanofi	1129	1124	1124	- 0 44
280	Erap-Elf (Certif)	284	282	282	- 0 70
450	Essilor	490	479	490	....
200	Essil.Int.(DP)	221 50	220 20	220 20	- 0 59
805	Esso	830	825	825	- 0 60
1580	Eurafrance	1597	1600	1620	+ 1 44
600	Eurocom	686	690	690	+ 0 58
132	Eurodisneyland	125 30	127 10	128 50	+ 2 55
1070	Europe 1	1100	1101	1100	....
39	Eurotunnel	37 60	37 30	37 45	- 0 40
1440	Exor	1430	1430	1430	....
120	Finextel	120	120	120	....
395	Fives Lille	408	408	408	....
3080	Fromager. Bel	3090	3120	3120	+ 0 97
2050	Gal.Lafayette	1980	1945	1979	- 0 05
1880	G.A.N	2035	2010	2019	- 0 79
550	Gascogne (B)	540	535	535	- 0 93
1430	Gaz et Eaux	1510	1518	1506	- 0 26
650	Geophysique	659	660	660	+ 0 15
665	Gerland Ly	665	665	665	....
775	Groupe André SA	750	745	742	- 1 07
510	Groupe Cité	538	538	537	- 0 19
410	GTM-Entrep	425	426	425	....
1780	Guyenne-Gas	1798	1760	1765	- 1 84
148	Hachette	145	140	142 70	- 1 59
600	Havas	541	538	541	....
340	Idia	320	326	321	+ 0 31
340	Imétal	359 90	359	357 80	- 0 64
138	Immob. Phénix	137 40	136 20	136 50	- 1 38
99	Ingénico	101 40	100 10	100 10	- 1 28
7000	Inst. Mérieux	6900	6900	6900	....
460	Interbail	475	476	476	+ 0 21
780	Intertechnique	870	881	900	+ 3 45
940	J. Lefebvre	990	981	981	- 0 91
580	Klepierre	582	580	580	- 0 38
735	Labinal	785	781	783	- 0 25
380	Lafarge	392	392	392 10	+ 0 03
320	Lebon	325	325	325	....
5010	Legrand	5050	5080	5070	+ 0 40
2820	Legrand (DP)	2799	2800	2800	+ 0 04
415	Legris Industries	469 50	470	470	+ 0 11

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
715	Locindus	725	735	730	+ 0 69
4330	L.V.M.H	4299	4298	4307	+ 0 19
525	Lyon.Eaux/Dumez	570	572	571	+ 0 18
115	Majorette Ly	123	120	120	- 2 44
315	Mar. Wendel	335	330 10	331	- 1 19
158	Matra	178 50	178	179	+ 0 28
580	Merlin-Gerin	577	581	583	+ 1 04
89	Metaleurop	100 50	101	100 90	+ 0 40
52	Métrologie In	34 20	34	33 70	- 1 46
198	Michelin	209	209 90	209 10	+ 0 05
158	Min. Salsig (Ny)	156 10	....	....	....
88	MMB	84 70	83 90	80 10	- 5 43
176	Moulinex	163	164	162	- 0 61
1160	Navig. Mixte	1125	1125	1125	....
109	Nord-Est	118 50	117 10	117 80	- 0 59
275	Nordon (Ny)	290	....	....	....
580	Nouv Galeries	590	587	587	- 0 51
170	Olipar	181	179	179	- 1 10
865	Oréal	886	889	899	+ 1 47
400	Paribas	438	438 90	439	+ 0 23
210	Pechiney Int	207	205 90	204	- 1 45
370	Pechiney (CIP)	382	380	377	- 1 31
1570	Pernod Ricard	1635	1630	1629	- 0 37
735	Peugeot	791	794	796	+ 0 63
325	Pinault	360	360	361 50	+ 0 42
720	Plastic-Omn	866	875	867	+ 0 12
555	Poliet	629	628	628	- 0 16
720	Primagaz	733	731	720	- 1 77
810	Printemps	828	831	834	+ 0 72
2380	Promodès	3773	3780	3790	+ 0 45
590	Radiotechn	594	587	594	....
5500	Redoute (La)	5520	5600	5600	+ 1 45
174	Rémy Cointreau	185	185 80	186	+ 0 54
610	R. Poulenc CIP	654	657	655	+ 0 15
370	Robur Financ	360	361	359	- 0 28
68	Rochette(La)	70 10	70 50	70 90	+ 1 14
2180	Roussel Uclaf	2130	2120	2100	- 1 41
3160	R. Impé.Ly *	3450	3410	3450	....
182	Sade (Ny)	182	182	182	....
1800	Sagem	2055	2050	2065	+ 0 49
570	Saint Gobain	613	609	610	- 0 49
1260	Saint Louis	1263	1260	1267	+ 0 32
1480	Salomon Ly	1480	1480	1507	+ 1 82
345	Salvepar (Ny)	332	....	....	....
1520	S A T	1538	1499	1499	- 2 54
230	Saul. Chât	240 80	236	236	- 2 03
1110	Sauproquet (Ns)	1100	....	....	....
715	Schneider	745	765	752	+ 0 94
18	SCOA	20	20	20	....
376	Scor s.a	404	405	405	+ 0 25
2110	S.E.B	2310	2300	2280	- 1 30
445	Sefimeg	455	450	454	- 0 22
125	Selectibanque	128 40	129	128 60	+ 0 16
225	Sextant A	248 50	249	250 60	+ 0 80
820	S F I M	800	810	810	+ 1 25
240	S.G.E	255 10	256	253 50	- 0 63
445	Simco	450	450	448 10	- 0 42
755	St. Rossignol	721	730	730	+ 1 25
500	Sligos	499	500	500	+ 0 20

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
540	Société Géné	554	552	554	....
66	Sodexco(B)	66	65 10	65 10	- 1 36
146	Sodero(Ns)	135	138	138	+ 2 22
1040	Sodexho	1025	1023	1023	- 0 20
80	Sogeal(Ny)	80	80	80	....
420	Sogerap	437	430	435	- 0 46
1410	Sommer-Allib	1526	1525	1530	+ 0 26
430	SOPHIA	419	411	411	- 1 91
1700	Source Perrier	1701	1701	1703	+ 0 12
810	Sovac	864	845	845	- 2 20
340	SPEP	380	373	390	....
340	Spie-Batignol	367	367	367	....
810	Strafor Facom	885	881	881	- 0 45
335	Suez	343 50	344	344	+ 0 16
1280	Synthélabo	1219	1212	1217	- 0 16
166	Thomson CSF	162	162 70	162 80	+ 0 49
250	Total	270 50	271	270 10	- 0 15
163	– (certif)	173	172	172	- 0 58
215	Trailleur Fin	215	215	215	....
530	U.A.P	558	562	563	+ 0 90
310	U F B Locab	345	350	352 20	+ 2 09
750	U I C	749	750	750	+ 0 13
455	U I F	452	453	451 20	- 0 18
790	U I S	815	820	815	....
520	Unibail	526	520	527	+ 0 19
730	Valéo	749	749	744	- 0 67
270	Vallourec	254 10	255	256 50	+ 0 94
300	Via Banque	310	310	309	- 0 32
320	Worms et Cie	352	351	350	- 0 57
1250	Zodiac	1272	1275	1271	- 0 08
1120	Elf Gabon	1120	1108	1109	- 0 98
106	Amax	116	114	114	- 1 72
131	Amer. Barrick	133	134 30	132	- 0 75
129	Amer. Express	122 20	124 80	123 30	+ 0 90
245	A.T.T	235 20	233 70	233 70	- 0 64
185	Anglo Amer.C	194 60	193	194	- 0 31
310	Amgold	307 50	300	300	- 2 44
260	Banco Santander	270	260	260	- 3 70
850	B.A.S.F	814	814	814	....
980	Bayer	966	970	970	+ 0 41
47	[illegible] Plc	51 25	52	52	+ 1 46
38	Buffelsfont	37	38 20	38 20	- 2 16
147	Chase Manh	163	163 80	163 80	+ 0 49
2680	Daimler Benz	2653	2653	2650	- 0 11
141	De Beers	150 50	150	150 60	+ 0 07
2470	Deutsche Bank	2425	2411	2410	- 0 62
1200	Dresdner Bank	1198	1210	1210	+ 1 00
59	Driefontein	62 50	62	62 65	+ 0 24
280	Du Pont-Nem	291 10	285	285	- 2 10
220	Eastman Kodak	220	218 10	219 70	- 0 14
14	East Rand	13 60	13 80	13 65	+ 0 37
33	Echo Bay	32 80	32 75	32 75	- 0 15
240	Electrolux	252 10	....	....	....
117	Ericsson	127 70	127 60	127 60	- 0 08
325	Exxon Corp	328 20	325	326	- 0 98
240	Ford Motor	245	242 50	242 50	- 1 02
45	Freegold	44 55	44 50	44 40	- 0 34
17 50	Gencor	19 40	19 80	19 80	+ 2 06
435	Gén. Elect	433 70	430	428 40	- 1 22

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
235	Gén. Motors	216	218	218	+ 0 93
330	Gén. Belgique	365	....	....	....
45	Gd. Métropol	49	49 70	49 70	+ 1 43
57	Guinness	62 70	61 80	62 50	- 0 32
24	Hanson PLC	24 30	24 30	24 25	- 0 21
27	Harmony Gold	26 50	26 30	26 50	....
440	Hewlett Packard	438	....	....	....
35	Hitachi	35 50	35	35 20	- 0 85
900	Hoechst	865	858	858	- 0 81
65	Homestake	67 20	66	66	- 1 79
138	I.C.I	138 80	....	....	....
505	I.B.M	516	515	513	- 0 58
365	I.T.T	375	370 70	370 70	- 1 15
168	Ito Yokado	180 50	184 80	182 10	+ 0 88
59	Matsushita	58 50	58 55	58	- 0 85
3 55	Maxwell	3 55	....	....	.
230	Mc Donald's	250	241 50	239 20	- 4 32
805	Merck	823	805	805	- 2 19
535	Minnesota M	518	....	....	....
44	Mitsubishi	46	46 50	46 50	+ 1 09
350	Mobil corp	347 10	....	....	....
310	Morgan J.P	319 70	....	....	....
35220	Nestlé	36700	36750	36700	..
131	Norsk Hydro	149	147 80	146 10	- 1 95
99	OFSI	101	101	101	....
1750	Pétrofina	1870	1878	1878	+ 0 43
420	Philip Morris	433 70	427 80	426 70	- 1 61
109	Philips	115	115 10	115 10	+ 0 09
57	Placer Dome	56 25	55 80	55 50	- 1 33
565	Procter Gamble	594	569	569	- 4 21
198	Quilmès	198	198	198	....
23	Randfontein	25 10	24 90	24 20	- 3 59
295	Rhone Poul. Rorer	303 90	301	300	- 1 28
450	Royal Dutch	450 60	447 20	447	- 0 78
59	R T Z	63 20	64	64	+ 1 27
1 80	Saat.& Saatchi	2 41	2 36	2 33	- 3 32
32	St Helena	32 45	31 80	31 80	- 2 00
335	Schlumberger	353	355	355	+ 0 57
47	Shell transp	48 70	48 50	48 50	- 0 41
2340	Siemens	2295	2299	2302	+ 0 31
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+ 1 50
180	Sony	186	185 20	185 50	- 0 27
59	Sumitomo Bank	62	62 50	62 50	+ 0 81
174	T.D.K	186	183	183	- 1 08
58	Telefonica	58 30	58 60	59	+ 1 20
27	Toshiba	27 45	27 50	27 50	+ 0 18
575	Unilever	577	574	573	- 0 69
305	Unit.Techn	291 70	295	295	+ 1 13
295	Vaal Reefs	289	282	282	- 2 42
1290	Volkswagen	1333	1335	1330	- 0 23
405	Volvo	410 50	407 10	409	- 0 37
154	West. Deep	153 90	151 60	151 60	- 1 49
420	Xerox Corp	399	....	....	....
109	Yamanouchi	112	113 50	113 50	+ 1 34
4 49	Zambia Cop	4 05	4 03	4 04	- 0 25

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 6,0%77	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	99 90	8 19
10,80% 79/94	101 05	7 43
Emp.Etat 13,4%83	105 55	5 27
Emp.Etat 12,2% 84	100 72	7 26
10,26% mars 86	104 30	1 74
OAT 10% 5/2000	108 40	9 61
OAT 9,9% 12/1997	106	4 11
OAT 9,8% 1/1996	109 06	2 78
PTT 11,2% 85	....	4 68
CFF 10,30% 88	102 30	2 88
CFF 10,25% nov 90	107 60	1 65
CNA 10 % 1979	100 80	2 06
CNB Bques 5000F	98 25	3 26
CNB Paribas 5000F	....	3 26
CNB Suez 5000F	97 95	3 26
CNE 11,5% 85	101 05	9 75
CNI 1/82 5000F	98 20	3 26
CNT 9 % 86	....	0 79
CRH 10,90% déc.85	106 60	3 61
CHARB FCE 3% 100	140 10	....
CNCA	1006	....
Canus	....	....
Alcatel 8 % janv. 89	830	....
Ly. Eaux cv 6,5%	798	....
Thoms. cv 9,2% 86	880	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	881	872
Applications Hydr	1570	....
Arbel	522	509
Bains C.Monaco	1073	1073
B.Hypoth.Europ	363	....
B.N.P. Intercont	410	414
Beghin-Say (C I)	479	478
Bénédictine	2800	....
Bidermann Internat	469	....
Blanzy Ouest	2970	....
B T P	84 40	84 10
Cambodge	900	....
Carbone Lorraine	565	563
Case Poclain	8	8 40
C.E.G.F (Frigor.)	691	....
Centenaire Blanzy	395	....
Cerabati	65	....
Champex Ny	84 50	....
CIC (CIP)	224	220

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M	1425	1425
C.I.T.R.A.M. (B)	2252	....
Cogif	343 50	343 50
Comiphos	565	....
Cie Industrielle	8500	....
Cpt Lyon Alemand	360 10	361
Concorde	715	707
Constr.Mét.Prov	26	....
Crédit Gén.Ind	131	....
Cr Universel (Cie)	364	....
Darblay	700	....
Degremont	2120	2120
Delmas Vieljeux	2950	....
Didot Bottin	817	....
Eaux Bassin Vichy	2751	....
Eaux Vittel	850	....
Ecia	356 50	354 50
Ent.Mag. Paris	4200	....
Etex (ex Eternit)	2110	2070
Finalens	301	....
F.I.P.P.	83	....
F.N.A.C	1961	1998
Foncière (Cie)	516	....
Fonc.Lyonnaise	675	675
Foncina	400	....
Fougerolle	920	920
France I.A.R.D	700	....
France SA (La)	2138	2150
From. Paul-Renard	1761	....
Gaumont	585	585
Gevelim	351	351
Gévelot	508	....
G.F.C	344	344
Groupe Victoire	1207	....
G.T.I (Transport)	211	....
Immobail	359	359 50
Immobanque	729	695
Im.Marseillaise	5130	....
Immofice	435	....
Invest.(Ste Cie.)	3250	....
Lambert Frères	301	....
Lille Bonnières	1095	....
Locafinancière	518	....
[illegible]	705	702
Louvre	3180	3127
Lucia	965	....
Machines Bull	30	31 20
Mag.Uniprix	182 20	....
Magnant	675	....
Métal Déployé	457	....
Mors	75	75
Navigation (Nle)	159	....
Optorg	320	328
Oréal (CI)	475	485
Origny-Desvroise	750	....
Palais Nouveauté	1260	....
Paluel Marmont	630	....
Parfinance	163	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	191 30	....
Paris Orléans	220	....
Parisienne Invest	314 90	....
Pathé Cinéma	1112	....
Piper Heidsieck	1201	....
Porcher	479	....
Promodès (CI)	1815	....
Publicis	770	....
Rochefortaise	108	....
Rosario	166 50	170
Rougier	255	....
S.A.C.E.R	426	....
S.A.F.A.A	207 10	....
S.A.F.I.C Alcan	205	....
Saga	410	....
Saint Dominique (F.)	111	112 70
Salins du Midi	619	616
Savoisienne M	163	....
S.C.A.C	702	....
Savoie	436	435 10
S.Esd.Part. (M)	138	....
Silic	617	610
Simim	162	....
S.I.P.H	200	....
S.M.C.I	100	....
Sofal	616	610
Soffo	397	....
Sofical	1200	1171
Sofimo (ex Saseml)	79	....
Solagi	2415	....
Soudure Autogène	835	945
Sovabail	440	....
Stemi	475	....
Taittinger	3092	3073
Testut-Aquitaine	315	....
Tour Eiffel	239	....
Ufiner	1200	....
Vicat	510	493
Viniprix	1500	....
Virax	130	....
Maroc Sté Brasserie	188	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G	708	....
Akzo Nv Sico	476	....
Alcan Aluminium	113	....
American Brands	265	....
Arbed	620	....
Asturienne Mines	90 05	....
Banco Popular Espa	593	....
B.Reglements Int	17800	....
Can.Pacifique	61	....
Chrysler Corp	95	....
C I R	8	....
Commerzbank	845	....
Dow Chemical	328 50	327 60
Fiat	22 50	....
GBL (Brux Lamb)	521	....
Gevaert	1070	....
Glaxo Holdings Ltd	78	....
Goodyear Tire	401	....
Grace and Co (WR)	198	....
Honeywell Inc	405 20	....
Johannesburg	90 15	....
Koninklijke Pakhoed	130 50	....
Kubota	22	....
Midland Bank	37	....
Noranda Mines	75 30	....
Olivetti priv	9 40	....
Pfizer Inc	393 40	....
Ricoh	19	....
Robeco	288	292 20
Rodamco NV	142 30	142
Rolinco	277	289
Sapeco	5 95	....
Sema Group	22 10	....
SKF Aktiebolaget	109	....
Tenneco Inc	241 80	....
Thorn Electrical	84	....
Toray Ind	23 05	....
West Rand Cons	6 80	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	285	....
Calciphos	93	....
C G H Cogedhor	10 20	....
Copamex	615	....
Drouot Assurances	339	....
Electro-Banque	316	....
Europ. Accum	79 10	....
Europ Soutien Ind	19 80	....
Gachot S.A	69 50	....
Guy Degrenne	495	....
Lecteurs du Monde	160	....
Nicolas	1200	....
Particip. Percier	350	....
Quadrant	22	....
Rorento N.V	217	....
St-Gobain-Emballage	1950	....
S.E.P.R	850	....
S.M.T. Goupil	130	....
S.P.R. act. B	276	....
Waterman	790	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/5	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 477	....	5 2	5 7
Ecu	6 906	....	....	....
Allemagne (100 dm)	335 750	....	325	345
Belgique (100 F)	16 311	....	15 8	16 8
Pays-Bas (100 fl)	298 290	....	288	308
Italie (1000 lires)	4 461	....	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	86 870	....	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 875	....	9 4	10 2
Grèce (100 drachmes)	2 847	....	2 5	3 2
Suisse (100 f)	362 290	....	349	369
Suède (100 krs)	93 330	....	89	97
Norvège (100 k)	86 100	....	82	90
Autriche (100 sch)	47 727	....	46 7	49 7
Espagne (100 pes)	5 382	....	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	4 036	....	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 551	....	4 3	4 7
Japon (100 yens)	4 138	....	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/5
Or fin (kilo en barre)	59100	.....
Or fin (en lingot)	59350	.....
Napoléon (20f)	341	.....
Pièce Fr (10 f)	389	.....
Pièce Suisse (20 f)	337	.....
Pièce Latine (20 f)	340	.....
Souverain	437	.....
Pièce 20 dollars	2005	.....
Pièce 10 dollars	950	.....
Pièce 5 dollars	700	.....
Pièce 50 pesos	2215	.....
Pièce 10 florins	347	.....

SICAV (sélection) 12/5

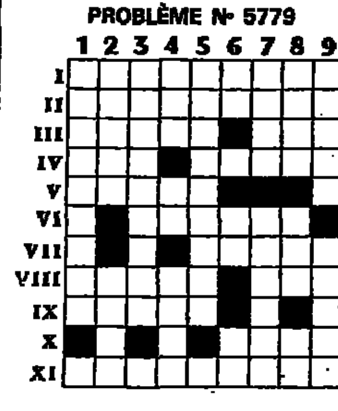
VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	213 32	207 61
Agepargne	850 84	814 20
Améri-gan	7435 11	7149 14
Ampla	284725 48	284725 48 •
Amplitude	661 72	642 45
Arbitrages Court.T	7170 27	7170 27
Associc	1089 04	1089 04
Atout Futur	438 89	428 18
Aurecic	1178 98	1144 64
Avenir Alizes	1733 40	1699 41
Axa Capital	171 20	163 83
Axa Court Terme	7885 49	7885 49
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	999 43	958 39
Axa Europa	133 76	127 99
Axa Investiments	119 50	114 36
Axa NPI	128 71	123 17
Axa Ob.Fr.Extrans	141 47	136 38
Axa Prem.Ex.Agepre	110 52	110 19
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	151 66	145 13
Axa Valeurs PER	129 30	123 73
Cadence 1	1044 02	1023 55
Cadence 2	1034 51	1014 23
Cadence 3	1046 41	1025 69
Capimonétaire	6262 85	6256 59
Capioblig	6393 03	6267 68
Capitacic	1307 54	1288 22
Cosmo	1316 69	1284 58
Comptavalor	3489 41	3484 18
Convertimmo	365 84	358 87
Creditor	476 11	461 27 •
Credit Mutuel Capital	1275 55	1250 54
Cred.Mut.Ep.Cour.T	667 29	667 29
Cred.Mut.Ep.long.T	200 31	194 95
Créd.Mut.Ep.Monde	1219 57	1186 93
Dome	1373 31	1339 81
Drouot France	917 24	877 74
Drouot Sécurité	235 81	226 86
Ecocic	1109 58	1077 26
Ecupar	128 94	123 39
Ecureuil Capitalisation	2584 27	2538 88
Ecureuil Géovaleurs	2374 83	2305 66
Ecureuil Invest	470 45	456 78
Ecureuil Monoprimaire	66611 99	66611 99
Ecureuil Monétaire	39196 86	39196 86
Ecureuil Trésorerie	2418 45	2418 45
Ecureuil Trimestr	2039 20	2019 01
Elicash	2 775746	2 775746 •
Energa	272 23	259 89
Eparcic	3577 45	3577 45
Eparcourt-Sicav	4297 91	4287 19
Epargne Associat	25141 66	24855 39
Epargne Capital	10682 87	10577 10
Epargne Croissance	1804 19	1755 90
Epargne Industrie	102 74	99 99
Epargne J.	69155 63	69155 63
Epargne Obligat	183 24	188 07
Epargne Première	14386 91	14279 81
Epargne Quatre	1101 79	1072 30
Epargne-Unie	1335 92	1303 34
Epargne Valeurs	447 98	435 99
Eufi Cash cap	8311 65	8311 65 •
Eufimmest cap	687 28	667 26 •
Eurocic Leaders	1171 43	1137 31
Eurodyn	1274 21	1243 13
Euro Gan	6846 15	6390 53
Europe Nouvelle	583 37	558 92
Fonsicav	14318 10	14318 10
France-gar	10486 27	10063 72
France Garantie	258 19	257 67
France Index Sicav	121 61	118 05
France Obligations	465 01	450 41

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	509 08	494 25
Francic Pierre	110 70	107 48
Francic-Régions	1253 50	1216 99
Fruct-Associations	35 09	35 09
Fructi-Capi	41 72	41 10
Fructidor	235 41	231 93
Fructifrance action C	971 67	947 97
Fructifrance action D	949 60	926 44
Gestilion	14744 56	14671 20
Gest.Associations	175 30	171 44
Horizon	1279 59	1242 32
HLM Monétaire	13836 97	13836 97
Indost.Fse.Court.T.	1480 82	1480 82
Interepar	102598 60	99810 29
Interoblig	13845 72	13574 24
Investifection Fce	563 91	552 85
Japacic	161 03	156 34
Jeunepargne	287 03	282 79
Latitude	2241 82	2238 46
Laumi C.T.	12494 15	12494 15
Laumi L.T.	6735 99	6539 80
Lion Association	11254 72	11254 72
Lion Institution	29483 44	29409 92
Lionplus	973 34	954 25
Lion Trésor	2108 60	2085 74
Lion 20 000	26107 30	26107 30
Livret Bourse Inv.	593	575 73
Livret Portefeuil	734 12	712 74
Méditerranée	186 27	178 25
Mensuel CIC	10144 75	10044 31
Monedan	87569 26	87569 26
Mone.J	72207 63	72207 53 •
Monévalor	81517 56	81517 55
Mutualité dépôts	13400 50	13373 75
Mutuelle Unie Sel	141 72	135 62
Natio Court Terme	282345 00	282345
Natio-Epargne	17806 54	17432 22
Natio-Ep. Ret	133 38	129 81
Natio Eparg.Trésor	7765 86	7750 18
Natio-Imm	1174 06	1142 64
Natio-Inter	1406 02	1368 39
Natio-Monétaire	25176 40	25176 40
Natio-Patrimoine	1398 13	1360 71
Natio-Placements	63848 15	63848 15
Natio-Revenu	1021 71	1011 59
Natio Sécurité	12000 67	12000 67
Natio-Valeurs	920 40	895 77
Nippon-Gan	5130 18	4932 87
Nord Sud Dévelop	1584 08	1580 92
Obli-Associations	152 71	151 20
Oblicic-Mondial	2621 01	2582 28
Oblicic-Régions	1090 16	1074 06
Oblifutur	2839 12	2788 90
Oblig. tres caté	176 84	174 23
Oblilion	1346 76	1333 43
Oblisécurité Sicav	12822 79	12822 79
Oraction	986 10	962 05
Orvalor	6780 46	6647 51
Paribas Capitalisation	1498 79	1476 64
Paribas Opportunités	133 84	128 39
Paribas Patrimoine	598 02	573 64
Patrimoine Retraite	222 01	217 68
Pervalor	641 43	628 85
Placement A	1531 51	1501 49 •
Placement J	7186 95	7172 60 •
Placement M	68536 70	66403 89 •
Placement Nord	1025 71	1005 60 •
Plénitude	137 18	133 49
Poste Croissance	21858 63	21636 89
Poste Gestion	65371 24	65371 24
Première Oblig	10541 93	10531 40

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 85	108 56
Priv'Associations	29289 38	29289 38
Proficias	1012 40	987 71
Quartz	140 02	136 60
Réalvalor	843	828 47
Rentacic	160 37	158
Revenus Trimestr	5385 48	5332 16
Revenu-Vert	1135 54	1118 76
St Honoré Bio-Alim	1027 52	980 93
St Honoré Bons de Tr	11157 40	11117 84
St Honoré Global	233 37	222 79
St Honoré Invest	806 21	769 65
St Honoré Pacifique	578 48	552 25
St Honoré PME	548 21	524 31
St Honoré Real	14880 99	14821 70
Sécuricic	1733 89	1733 89
Sécuri-Gan	12748 83	12498 85
Sécuritaux	1384 47	1384 47
Sicavdon	709 61	698 12
Sicav Associations	1835 28	1836 25
SFI-CNP Assur	671 49	651 93
S.G. Fr. opportunités	1240 48	1216 16
Sicav 5.000	463 18	450 78
S.I. Est	1420 10	1358 95
Silvfrance	746 78	725 80
Silvam	412 22	401 19
Silvarente	224 21	219 81
Silvinter	449 23	437 21
S.N.I.	1175 50	1141 28
Sogenfrance	1176 94	1153 86
Sogépargne	315 24	309 06
Sogevar	1097 54	1076 02
Sogimar	1336 27	1310 07
Soleil Investissements	599 90	576 83
Solstice	2198 47	2192 99
State Street Act. Eur	10717 24	10364 82 •
State Street Act. Fce	11761 68	11409 40
St. Str. Act. Japon	10939 70	10689 76
State Street Emer. Mts	13131 90	12500 56 •
Stratégie Actions	837 83	805 61
Stratégie Rendement	1398 95	1364 92
Technocic	1148 04	1114 60
Techno-Gan	5908 35	5681 11
Thesora	661 22	654 87
Trésor Plus	1280 38	1267 70
Trésor Trimestriel	1023 50	1013 37
Trésoricic	128982 03	128982 03
Trilion	5192 84	5126 20
UAP Investissement	457 70	441 15
UAP Actions France	636 83	613 81
UAP Act. Select	652 20	628 63
UAP Aedificandi	550 36	530 48
UAP Alizé	198 18	191
UAP Alto Sicav	155 30	149 69
UAP Moyen Terme	138 93	133 91
UAP Première Cat	10699 47	10312 74
Uni-Associations	122 57	122 57 •
Uni-Foncier	1250 86	1220 35
Unifrance	624 99	609 75
Uni-Garantie	1288 69	1263 40
Uni Régions	1429 85	1394 96
Univer	236 23	236 23 •
Univers Actions	1326 07	1293 73
Univers Obligations	1812 29	1768 08
Valorg	2042 54	2040 50
Valrea	52969 70	52943 23

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu





CULTURE

Mort de Jacqueline Maillan

Une star du théâtre

Jacqueline Maillan est morte mardi 12 mai à Paris des suites d'une crise cardiaque. Elle était agée de soixante-neuf ans.

Il y a peu de gens dont le seul nom fait déplacer les foules. Celui de Jacqueline Maillan était de ceux-là. Son public, celui de la France populaire, venait par cars entiers pour assister à une représentation où elle tenait la vedette. Peu importe le titre, le thème et l'auteur de la pièce. Quand, en 1988, elle fit une infidélité à ses auteurs de prédilection – Françoise Dorin ou Barillet et Grédy – pour Bernard-Marie Koltès, dont elle créa *Retour au désert*, avec Michel Piccoli, dans une mise en scène de Patrice Chéreau, des nouveaux spectateurs accoururent en masse au Théâtre du Rond-Point et furent sans doute décontenancés par ce qui se jouait devant eux. Qu'importe...

Mais cette idole du boulevard était aussi une star incontestée du théâtre, reconnue par l'ensemble de la profession. Ce qui impressionnait les plus exigeants était ce dynamisme, ce ressort, cette masse critique : elle débarquait sur scène comme une boule d'énergie concentrée, presque dangereuse. Et avec ça, elle faisait rire.

Elle n'avait pas, comme Michel Serreau, la folie des mots, le génie de l'improvisation, mais le contraste de sa brusquerie et de sa gaieté, de sa chaleur et de sa rigueur, l'alliage d'un naturel et d'une élégance d'exécution exceptionnelle, l'absence de toute vulgarité emportaient les convictions les plus rétives. D'autant plus que les textes sur lesquels elle s'appuyait étaient ténus, convenus, diaphanes. Son art devenait alors gratuit, imagination pure, acrobatie de tout l'être. Trapéziste sans filet, elle enchaînait les pirouettes avec tant de netteté qu'elle provoquait un plaisir sans équivoque.

Elle avait construit cette impeccable mécanique à travers l'école du cabaret, qu'elle avait connu, dans son âge d'or, au lendemain de la guerre. Née en 1923 à Paray-le-Monial, elle était « montée » à Paris en 1944 pour fréquenter le cours Simon. Dès 1952, on la voit à l'Amiral, aux côtés de Roger Pierre, Jean-Marc Thibaud, Jean Richard et Darry Cowl, où elle participe à des revues délirantes. Puis elle est propulsée sur une scène qu'elle ne quittera plus : celle du boulevard. On la voit dans *les Belles Bacchantes* (1953) avec Robert Dhéry et Louis de Funès, dans *Ornifle*, d'Anouilh (1955), avec Pierre Brasseur, dans *Gog et Magog* (1959) avec François Périer. La quarantaine sonnée, elle décroche son premier « grand rôle » dans *Croque Monsieur* (1964), de Marcel Mithois, qu'elle jouera plus de mille fois.

Ensuite, de *Folle Amanda* (1971) à *la Cuisse du steward* (1990), elle enchaîna les succès. Elle venait d'interpréter *Pièce montée*, une pièce de Pierre Palmade, et devait créer l'année prochaine une comédie écrite pour elle par Josiane Balasko. Au cinéma, on la vit dans une trentaine de films qui ne laisseront pas des souvenirs immortels. Seul Jean-Pierre Mocky (*Y a-t-il un Francais dans la salle ?*, *les Saisons du plaisir*, *Une nuit à l'Assemblée nationale*, *Ville à vendre*) su – inégalement – tirer parti de son talent.

E. de R.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5779

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III						■			
IV				■					
V						■	■	■	
VI		■							■
VII		■							
VIII						■			
IX						■		■	
X	■		■		■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Façon d'accommoder un adversaire. – II. Courent les rues. – III. Prendre certaines précautions. A éteindre. – IV. Perd une partie de ses réserves. En Syrie. – V. Enguirlandai peut-être. – VI. Ouvrage obscur. – VII. Perd facilement la tête. – VIII. Moyen de culture. Abréviation. – IX. Anciens titres. – X. On trouve des tas de choses dans son lit. – XI. Pur contraste.

VERTICALEMENT

1. Tendent à craquer quand ils sont trop gonflés. – 2. Médecin de Molière. Possessif. – 3. Comme le pouvoir d'un ressort. – 4. Oblitère un timbre. Symbole. Justifie, chez bien des gens, le désir d'avoir un garçon. – 5. Confinent parfois à l'étouffement. – 6. Morceau de liège. Annonce une restriction. Interjection. – 7. Invoquait Euterpe. Un monument qui défie le temps. – 8. Serrés. Gardé à contrecœur. Préposition. – 9. Traversent parfois les beaux quartiers. Mordant.

Solution du problème n° 5778

Horizontalement

I. Monnayeur. – II. Amoureuse. – III. N.E. Etudes. – IV. Ogres. Ere. – V. Eau. As. – VI. Iton. Ca. – VII. Vinaigre. – VIII. Esseulé. – IX. Ers. Esses. – X. S.A. Set. – XI. Boutures.

Verticalement

1. Manœuvre. – 2. Oméga. Rio. – 3. NO. Ruines. – 4. Nuée. Tas. St. – 5. Arts. Oiseau. – 6. Yeu. Agnès. – 7. Eudes. Russe. – 8. User. Celées. – 9. Réséda. Est.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

– Jacqueline BOURGOIN-ALASSEUR, Philippe ALASSEUR et leur fille Marie,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre,

le 5 mai 1992, à Maisons-Laffitte.

50, avenue Hortense-Foubert, 78500 Sartrouville.

Décès

– Jouet-sur-l'Aubois (Cher).

Mme Solange Cédile, sa mère,
Mme Jean-Michel Cédile, son épouse,
Guy-Henri et Elisabeth Cédile, ses enfants,
Mme Renée-Lise Delaire, sa belle-mère,
M. et Mme Pierre Cédile et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Allègre et leurs enfants,
Ses frère, beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Pickel, Véran, Raybaud, Pinelli, Stiot, Mirault, Lohse, Joly, Marchal, Essner,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Jean-Michel CÉDILE,

survenu le 11 mai 1992, à Jouet-sur-l'Aubois, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 mai, à 14 h 30, en l'église de Jouet-sur-l'Aubois, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

104, cours de Vincennes, 75012 Paris.
22, rue de Tocqueville, 75017 Paris.
20, place Daumy, 18320 Jouet-sur-l'Aubois.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu, le 10 mai 1992, du

Révérend Père Hubert de LEUSSE, s.j.
directeur,
fondateur des revues *Etudes médicales* et *Etudes scientifiques*.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, à Paris-6e, le vendredi 15 mai, à 10 h 30.

– Mme Henriette Gröll,
M. et Mme Guillaume Dalloz,
Alexandra et Samantha,
leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, beau-père et grand-père,

M. Pierre DALLOZ,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 mai 1992, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Un service religieux a eu lieu en l'église des Côtes-de-Sassenage (Isère).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le souvenir du disparu reste attaché à l'essor de l'alpinisme français au lendemain de la première guerre mondiale ; à la résistance du Vercors ; à la reconstruction de la France, à l'architecture, à l'urbanisme, notamment à celui d'Alger où il fonda, en 1954, le premier atelier français d'urbanisme et dont il fut, jusqu'en 1962, citoyen d'honneur.

La Grand'Vigne, 38360 Les Côtes-de-Sassenage.
156, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

– Mme Suzanne Rey, née Ponsolle,
Me Jean-Claude Rey, Mme et leur fils Jean-Christophe,
Le docteur Francis Montane, Mme, née Claudette Rey,
Eric, Cécile, Valérie, Anne et Thibaut,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur Christian Rey, Mme et leurs enfants Jean-Roch et Céline,
Les familles Ponsolle, Bages, Barrau, Montane, Guiter, Sentenac, Lapierre,
Parentes et alliées,
Et tous ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père,

Me Marius REY,
notaire honoraire,
chevalier de l'ordre des Arts et Lettres,

survenu le 10 mai 1992 en son domicile, à Perpignan, 16, rue Paul-Doumer, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Jusqu'à la fin, il a pensé à ses amis.
Aucun n'a été oublié.
Qu'ils n'oublient pas sa mémoire.

Selon son vœu, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de,

Jeanne WINOCK,
née Dussaule,

survenu le 5 mai 1992.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale en l'église Saint-Denys d'Arcueil.

Anniversaires

– Le 6 mai 1988,

Me Jeanne GRANIER CHAPRON,
avocat à la cour,

s'éteignait.

Notre pensée émue et fervente est toujours auprès d'elle.

– Pour le premier anniversaire du décès de

Noël MARCELLIN,

une messe sera célébrée à son intention le mardi 19 mai 1992, à 10 h 30, en l'église de la Trinité, place d'Estienne-d'Orves, Paris-9e.

Communications diverses

– Le jeudi 15 mai 1992, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, Jean Daniel présentera son livre *la Blessure*.

Soutenances de thèses

– Yacine Tassadit, née Titouh, soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat : « Production culturelle et agents de production en Kabylie (anthropologie de la culture dans les groupes kabyles du seizième au vingtième siècle) », le lundi 18 mai 1992, à l'université Paris-III (Sorbonne nouvelle), salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5e.

CARNET DU MONDE

Renseignements : 40-65-29-94

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

□ **Une messe de requiem pour Olivier Messiaen.** – Présidée par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, une messe de requiem pour Olivier Messiaen sera célébrée, jeudi 14 mai à 18 heures, en l'église de la Trinité, place d'Estienne-d'Orves, Paris-9e, métro Trinité. Pour tous renseignements : tél. : 48-74-12-77.

SPORTS

VOILE : coupe de l'America

Avantage à « America »

America a repris l'avantage dans la coupe de l'America en gagnant la troisième régate avec 1 mn 58 s d'avance sur *Il-Moro-di-Venezia*, mardi 12 mai à San-Diego (Californie). Plus agressifs pendant la procédure de départ, les Italiens ont franchi la ligne en tête mais ont opté pour le mauvais côté du plan d'eau. Dès le premier croisement, *America* possédait une bonne avance et a pu virer la première bouée avec une marge de 47 s. Dans des conditions météorologiques souvent rencontrées sur ce plan d'eau (vent de 10 à 12 nœuds et mer assez plate), le voilier américain a confirmé sa légère supériorité de vitesse à toutes les allures.

Jamais les Italiens n'ont semblé en mesure de regagner du terrain par rapport à leurs adversaires. Dès le deuxième bord de largue, Buddy Melges a pu céder la barre au skipper et propriétaire du bateau, le milliardaire Bill Koch, qui a encore accru l'avance d'*America* jusqu'à l'arrivée. Pour conserver la coupe, les Américains qui mènent par deux victoires à une, doivent gagner encore deux régates.

AUTOMOBILE

Des Renault 19, nouvelle donne

En attendant la commercialisation de son « haut de gamme » Safrane, toujours prévue pour la deuxième quinzaine de mai, Renault livre désormais ses 19 dans un style nouveau nettement inspiré des lignes originales de... la Safrane. Ainsi l'ensemble de la production prend-elle un nouvel air de famille.

Sur ces 19 de deuxième génération le capot est plus court avec une calandre à entrée d'air et des projecteurs, à droite et à gauche, regroupés, en amande, dans un seul bloc optique. Les boucliers qui ont été redessinés donnent à la silhouette un aspect compact et plus sportif. A l'intérieur, le tableau de bord a été revu et l'instrumentation apparaît de jour de couleur blanche, de nuit, en ocre.

Mais cela n'est que l'aspect visible des transformations opérées sur cette gamme lancée en 1988 qui a connu, notamment à l'exportation, un succès mérité. A la fin de 1991, 1 870 000 exemplaires de cette voiture dite « moyenne-inférieure » étaient sortis des usines de l'ex-Régie (Douai, Maubeuge et Palencia en Espagne). D'autres innovations, moins apparentes, sont à citer, notamment le renforcement de la rigidité de l'habitacle et le montage de barres de protection latérale dans les portières. L'air-bag, ce ballon qui gonfle en cas de choc, pour protéger le conducteur, est à venir.

Sous le capot, du nouveau aussi avec un 1 800 cm³ tiré du 1 721 cm³. Le groupe est livrable avec l'injection monopoint (7 CV, 95 ch à 5 750 tours et un couple maximum de 14,8 mkg) ou en multipoint (9 CV, 137 ch à 5 500 tours avec un couple de 16,7 mkg). Dans les deux cas un catalyseur est monté en série. Cette nouvelle motorisation, qui se distingue par une discrétion sonore de bon aloi, porte à treize le nombre des moteurs disponibles dans la gamme, dont deux diesel, de 1,9 litre, suralimenté ou pas. Notons enfin qu'une version luxueuse sous le label Baccara est mise en vente avec habillage de cuir et placage de bois.

A la route, les structures de suspension n'ayant pas subi de transformation, chacune des versions de ces 19 « nouvelle donne » se révèle équilibrée, bien accrochée au bitume et d'une grande maniabilité. Des caractéristiques que nous avions soulignées voici quatre ans lors du lancement de la gamme et qui restent, ici, toujours présentes.

C. L.

▶ **Prix : de 65 000 F à 125 000 F selon la version.**

PARIS EN VISITES

JEUDI 14 MAI

« Le parc Montsouris, ses sculptures et cités d'artistes », 10 h 30, métro Cité-Universitaire (Paris capitale historique).

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du dix-neuvième siècle », 11 heures et 15 heures, devant l'entrée, à droite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'hôtel Mezzara de Guimard, exceptionnellement ouvert », 14 heures, 60, rue Fontaine (C. Merle).

« Jardins et hôtels autour de Notre-Dame-de-Lorette », 14 h 30, métro Notre-Dame-de-Lorette (Paris pittoresque et insolite).

« Le parc de La Villette, de la Cité de la musique à la Cité des sciences », 14 h 30, fontaine aux Lions, métro Porte-de-Pantin (Sauvegarde du Paris historique).

« Les salons de l'Hôtel de Ville » (carte d'identité), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (D. Fleuriot).

« Le couvent des Carmes : église, crypte et jardin », 14 h 30, 70, rue de Vaugirard (S. Rojon-Kern).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« Les salons de l'Arsenal », 15 heures, 1, rue de Sully (D. Bouchard).

« Promenade le long du canal Saint-Martin, entre le pavillon de Ledoux et la folie de l'orfèvrerie gouthière », 15 heures, sortie métro Jean-Jaurès (Paris et son histoire).

« Promenade du Palais-Royal à la basilique Notre-Dame des Victoires », 15 heures, métro Pyramides (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

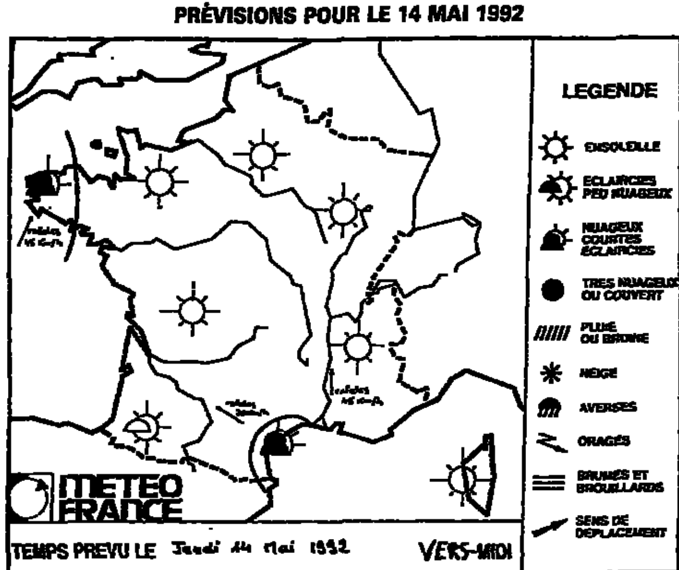
9, rue Maspéro, 18 heures : « Le vase d'Aliénor d'Aquitaine, Guillaume le troubadour et le roi de Saragosse le 17 juin 1120 : Rapports entre l'Espagne musulmane et l'Aquitaine au douzième siècle », par G. Beech (Institut historique allemand).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 MAI 1992 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 14 MAI 1992



Jeudi 14 mai : temps et températures estivales. – Le temps estival va se maintenir pendant plusieurs jours. Les brumes matinales seront vite oubliées et le soleil règnera du matin jusqu'au soir sur la quasi-totalité de l'Hexagone.

Toutefois, dès le matin, des nuages se développeront sur le Finistère. Dans l'après-midi, ils gagneront les autres départements bretons, le Cotentin ainsi que la Loire-Atlantique. Localement ces nuages deviendront menaçants et donneront des ondées.

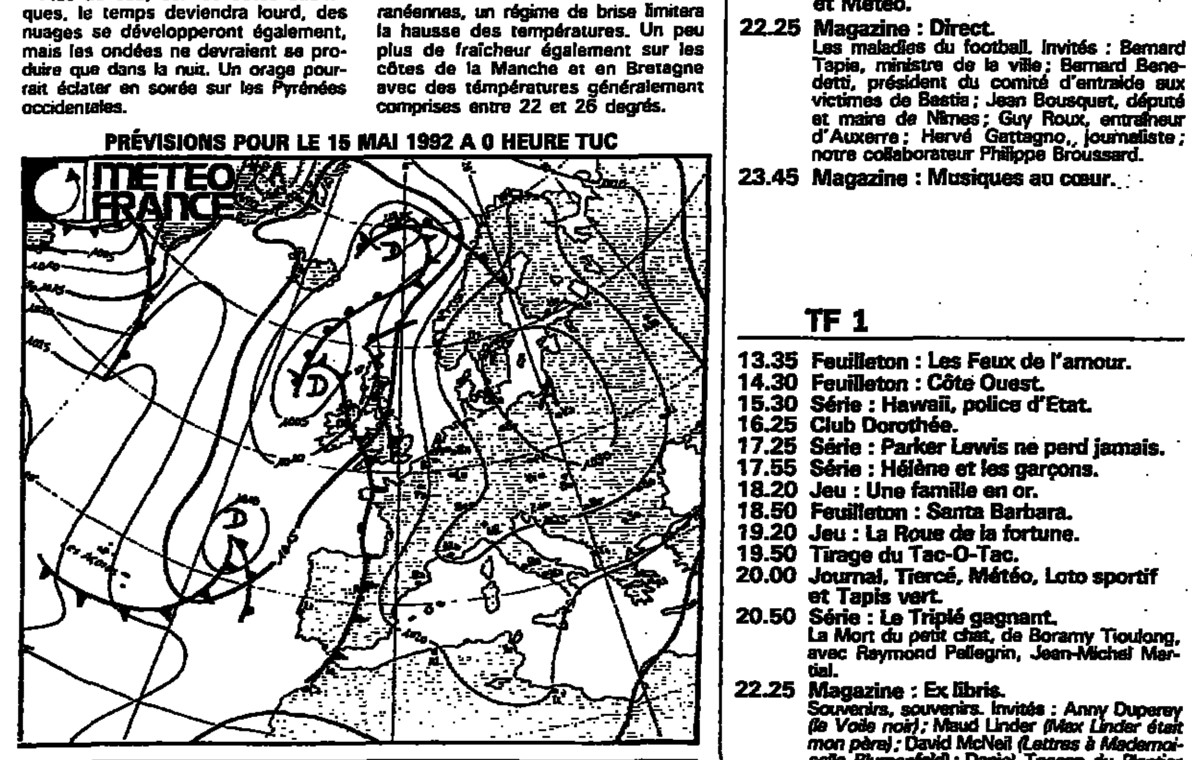
Plus au sud, sur les côtes atlantiques, le temps deviendra lourd, des nuages se développeront également, mais les ondées ne devraient se produire que dans la nuit. Un orage pourrait éclater en soirée sur les Pyrénées occidentales.

Les régions côtières du golfe du Lion auront aussi droit à quelques nuages d'origine maritime. Le vent d'autan soufflera jusqu'à 70 km/h en rafales.

Les températures minimales oscilleront autour d'une moyenne de 13 degrés. Les plus basses descendront jusqu'à 10 degrés dans l'Est, les plus hautes atteignant 16 degrés sur le pourtour méditerranéen, le Centre-Ouest, le Sud-Ouest.

Les maxima atteindront des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières. Les 30 degrés seront souvent atteints. Sur les côtes méditerranéennes, un régime de brise limitera la hausse des températures. Un peu plus de fraîcheur également sur les côtes de la Manche et en Bretagne avec des températures généralement comprises entre 22 et 26 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 15 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 13-5-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-5-1992 à 18 heures TUC et le 13-5-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	22	10	D
BIARRITZ	27	15	D
BORDEAUX	25	14	D
BOURGES	23	8	D
BREST	15	7	D
CAEN	18	6	D
CHERBOURG	17	5	D
CLERMONT-FER.	23	9	D
DIJON	30	6	D
GRENOBLE	24	8	D
LILLE	17	7	D
LIMOGES	22	13	D
LYON	21	8	D
MARSEILLE	25	14	D
NANCY	20	4	D
NANTES	28	10	D
NICE	23	17	D
PARIS-MONTS.	19	11	D
PAU	26	12	D
PERPIGNAN	26	11	D
RENNES	20	7	D
ST-ETIENNE	21	8	D
STRASBOURG	22	7	D
TOULOUSE	25	11	N
TOURS	21	7	D
POINTE-A-PITRE	31	23	P
ÉTRANGER			
ALGER	23	12	D
AMSTERDAM	15	10	C
ATHÈNES	25	19	N
BANGKOK	36	28	C
BARCELONE	21	11	D
BELGRADE	21	8	D
BERLIN	21	3	D
BRUXELLES	15	9	C
COPENHAGUE	11	10	P
DAKAR	25	20	D
DJERBA	22	16	D
GENEVE	29	7	D
HONGKONG	27	22	D
ISTANBUL	26	15	D
JÉRUSALEM	23	12	D
LE CAIRE	30	17	D
LISBONNE	30	17	D
LONDRES	17	9	C
LOS ANGELES	23	16	D
LUXEMBOURG	17	8	D
MADRID	31	12	D
MARRAKECH	34	23	C
MEXICO	26	13	C
MILAN	24	8	N
MONTRÉAL	27	11	D
MOSCOU	13	5	C
NAIROBI	21	14	N
NEW-DELHI	43	25	D
NEW-YORK	21	11	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	24	8	D
PÉKIN	18	10	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	24	13	D
SINGAPOUR	33	24	C
STOCKHOLM	15	7	P
SYDNEY	20	14	N
TOKYO	19	14	C
TUNIS	27	11	D
VARSOVIE	15	10	N
VENISE	23	13	D
VIENNE	19	8	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Amour, toujours

ON a beau tendre l'oreille dans un effort surhumain d'objectivité, on ne parvient pas à entendre le début d'un seul argument recevable chez ceux qui persistent, au nom de Dieu, à souhaiter compliquer aux adolescents l'accès au préservatif, ou interdire l'avortement à une femme violée. Tous ne sont pas des furieux ou des possédés. On se souvient, par exemple, de «L'Heure de vérité» d'André Frossard, au cours de laquelle ces questions lui furent posées avec insistance par Christine Bravo. Brûlant de comprendre, on se sentait disposé à des trésors de tolérance. Il esquiva, ce qui n'est pourtant guère dans sa manière. On n'a pourtant envie ni de les moquer ni de les réduire à de faciles punching-balls, comme le fit Dechavanne de l'échantillon folklorique qu'il avait invité, dans «Ciel mon mardi», à représenter la majorité morale : une oie blanche de vingt ans, pour qui les homosexuels sidéens *«l'ont bien cherché»*; une passionnée, selon qui Satan est né en mai 68; un psychologue belge voyant dans la pratique, trop répandue selon lui, de la fellation, le meilleur exemple que *«l'homme est revenu au stade de l'animal»* (il fut renvoyé sur ce point précis aux meilleurs manuels de zoologie).

Mais Dechavanne, pour une fois, n'avait pas le cœur à rire. Il bouillait même. Quoi ? Alors que le sida frappe aux vitres des lycées, il faudrait, en interdisant les préservatifs, lui faire délibérément offrande de vies balbutiantes ? Il faudrait laisser venir au monde l'enfant d'un viol ? Mais au nom de quoi ? D'une «certaine conception de l'amour», selon laquelle il vaut mieux se limiter à un seul partenaire ? Soit. Peut-être. Le débat est ouvert. Discutons si l'on veut. Mais la mort, elle, n'attend pas.

Poussés dans leurs retranchements, certains prêtres finissent, hors antenne, par convenir que ces interdits ont vocation à rester platoniques. Le rôle de l'Eglise, se défendent-ils, est de marquer une borne, mais une toute petite borne, qu'il est loisible à quiconque d'enjamber. Il ne faudrait donc surtout pas les prendre au pied de la lettre, et passer son chemin.

Après tout pourquoi pas ? Qui, sur ce sujet, écoute encore les objurgations mécaniques de l'Eglise, à part les croisés patentés de chez Dechavanne et leur parentèle ? A la vérité, on soupçonne même chaque nouvelle génération, y compris chez les croyants, de redécouvrir avec étonnement que les grands principes font rarement le poids face aux grands sentiments. Sans avoir forcément envie d'en faire part à la télé...

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 13 mai

TF 1

20.50 Variétés : Sacrée soirée.

Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Michel Sardou, Texas, Catherine Lara, Zana Mushein, Christophe Deschamps.

22.50 ▶ Magazine : En quête de vérité. Les abus sexuels contre les enfants.
0.00 Journal et Météo.
0.05 Téléfilm : Irena. D'Abder Isker, avec Etienne de Balasy, Isabelle Spade.
1.00 TF1 nuit. 7 arts à la Une.

A 2

20.25 Sport : Football. Match de barrage D1-D2 : Strasbourg-Rennes.
21.50 Mi-temps. Journal des courses et Météo.
22.25 Magazine : Direct. Les maladies du football. Invités : Bernard Tapie, ministre de la ville ; Bernard Benedetti, président du comité d'entraide aux victimes de Bastia ; Jean Bousquet, député et maire de Nîmes ; Guy Roux, entraîneur d'Auxerre ; Hervé Gattagno, journaliste ; notre collaborateur Philippe Broussard.
23.45 Magazine : Musiques au cœur.
0.40 1, 2, 3, Théâtre.
0.45 Journal et Météo.

FR 3

20.40 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Notre avenir en Europe : des pour et des contre.
22.20 Journal et Météo.
22.45 Mercredi en France.
23.40 Traverses. L'Héritage des Romanov, documentaire d'Elena Romanova et Peter Harcombe.
0.30 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

20.30 Le Journal du cinéma. Spécial Cannes.
21.00 Cinéma : Air America. ■ Film américain de Roger Spottiswoode (1990). Avec Mel Gibson, Robert Doney Jr, Nancy Travis.
22.45 Flash d'informations.
22.50 Sport : Football. Ajax d'Amsterdam-Torino : finale retour de la Coupe de l'UEFA, en différé.
1.05 Cinéma : L'Enfant du pays. ■ Film américain de Jerrold Freeman (1986). Avec Victor Love, Carroll Baker, Elizabeth McGovern.

M 6

20.40 Téléfilm : Passeport pour la peur. De Lou Antonio, avec Lee Remick, Norma Aleandro.
22.25 Téléfilm : L'Enlèvement de Kari Stevenson. De Stephen R. Gyllehaal, avec Tracy Pollan, Joe Don Baker.
0.05 Magazine : Vénus.
0.35 Six minutes d'informations.
0.40 Magazine : Dazibao.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

20.05 Documentaire : Mémoires en ricochets.
21.10 Informations : Dépêches.
21.15 Magazine : Carnets d'Europe.
21.20 Documentaire : Site 2.
22.50 Informations : Dépêches.
22.55 Cinéma : Twist and Shout. ■■ Film danois de Bille August (1984). Avec Adam Tonsberg, Lars Simonsen.
0.40 Informations : Dépêches.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Quid des Vikings ?
21.30 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 mai à Rotterdam) : Symphonie n° 4, de Kokkonen ; Concerto pour violon et orchestre en *ré* mineur op. 47, de Sibelius, par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Paavo Berglund ; Joshua Bell, violon.
22.00 Concert (donné le 26 janvier à Radio-France) : Topologie d'une cité fantôme, de Wallin ; One by One, de Kulenty ; Un ciel fait d'herbes, de Ledoux ; Shadowland, de Sorensen, par l'Ensemble Musique oblique, dir. Nicolas Brochot ; Pascal Zavaro, percussion.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.

Jeudi 14 mai

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Feuilleton : Côte Ouest.
15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.25 Club Dorothée.
17.25 Série : Parker Lewis ne perd jamais.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Tac-O-Tac.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Loto sportif et Tapis vert.
20.50 Série : Le Triplé gagnant. La Mort du petit chat, de Boramy Tioulong, avec Raymond Pellegrin, Jean-Michel Martial.
22.25 Magazine : Ex libris. Souvenirs, souvenirs. Invités : Anny Duperey *(le Voile noir)* ; Maud Linder *(Max Linder était mon père)* ; David McNeil *(Lettres à Mademoiselle Blumenfeld)* ; Daniel Toscan du Plantier *(Bouleversifiant)* ; Coup de cœur pour Robert Doisneau *(Rue Jacques-Prévert)*.
23.35 Journal et Météo.
23.40 Le Débat.
1.05 Feuilleton : On ne vit qu'une fois.
1.50 Série : Intrigues.
2.15 TF1 nuit. 7 arts à la Une.

A 2

15.15 Tiercé, en direct d'Auteuil.
15.25 Variétés : La Chance aux chansons.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.35 Magazine : Défendez-vous.
16.45 Magazine : Giga.
18.25 Série : Magnum.
19.15 Divertissement : Caméras indiscrètes.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 INC.
20.55 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Michel Rocard, de Rachid Arhab et Pascal Stelletta ; L'Ecole de Shashemane, d'Eric Perrin et Kristian Autain.
22.20 Théâtre : Croque-monsieur. Pièce de Marcel Mithois, mise en scène de Yannick Andrei, avec Jacqueline Maillan, Henri Virlojeux.
0.05 Magazine : Merci et encore Bravo.
1.05 1, 2, 3, Théâtre.
1.20 Journal et Météo.

FR 3

13.40 Série : La Grande Aventure de James Onedin.
14.30 Questions au gouvernement en direct du Sénat.
17.00 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Un livre, un jour.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.30 INC.
20.45 Cinéma : Le Guépard. ■■■ Film italien de Luchino Visconti (1962).
23.40 Journal et Météo.
0.05 Court métrage : Regards sur courts. Quand je serai jeune, de Yann Dedet, avec Yann Dedet, Maryline Canto, Brigitte Rouan.
0.25 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Sailor et Lula. ■■ Film américain de David Lynch (1990).
15.35 Magazine : Rapido.
16.00 Cinéma : L'Année de l'éveil. ■■ Film franco-belge de Gérard Corbiau (1990).
18.05 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.15 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.35 Cinéma : Le Vent de la Toussaint. □ Film français de Gilles Béhat (1989).
22.25 Flash d'informations.
22.27 Le Journal du cinéma. Spécial Cannes.
22.35 Cinéma : Highlander, le retour. □ Film américain de Russell Mulcahy (1990).
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : La Frangine. Film américain classé X, d'Henri Pachard.
1.20 Cinéma : Farendj. ■ Film français de Sabine Prenczina (1990).

M6

13.50 Série : L'Homme de fer.
14.40 Série : Destination danger.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Drôles de dames.
18.30 Série : Vic Daniels.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo.
20.40 Cinéma : Gator. □ Film américain de Burt Reynolds (1976).
22.35 Documentaire : Le Glaive et la Balance. Les flagrants délits.
23.30 Série : Brigade de nuit.
0.25 Six minutes d'informations.
0.30 Magazine : Dazibao.
0.35 Magazine : Sexy Clip.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

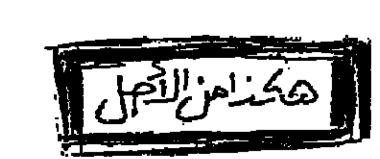
16.25 Magazine : Cinéma de poche. 16.25 Interview de Bille August ; 16.50 L'Eclaireur ; le journal des actualités cinématographiques françaises et étrangères.
17.25 Téléfilm : *Une fille d'Eve.* D'Alexandre Astruc.
18.50 Informations : Dépêches.
18.55 Documentaire : Grand reporter. 1. La force du témoignage.
19.55 Informations : Dépêches.
20.00 Chronique : Le Dessous des cartes.
20.05 Documentaire : Histoire parallèle.
20.50 Informations : Dépêches.
20.55 Magazine : Carnets d'Europe.
21.00 Magazine : Mégamix.
21.50 Informations : Dépêches.
21.55 Magazine : Objectif amateur. Les actualités locales ; Le comique.
22.50 Informations : Dépêches.
22.55 Documentaire : Jazz à Paris.
23.50 Informations : Dépêches.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. 4. Luis De Pablo, la liberté sourit.
20.30 Le Théâtre des poètes. Andrea Zanzotto : les regards, les faits et le senhal.
21.30 Profils perdus. Maurice-Edgar Coindreau, traducteur.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Symphonie n° 2, de Peert ; Concerto pour piano et orchestre n° 1 en *si* bémol mineur op. 23, de Tchaïkovski ; Le Martyre de saint Sébastien, quatre fragments symphoniques, de Debussy ; Daphnis et Chloé, suite n° 2, de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. James Conlon ; sol. : Horatio Gutierrez, piano.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue.



Le Monde

Afin d'élargir son champ d'action

Le Syndicat national des instituteurs tiendra un congrès extraordinaire le 24 juin

Le conseil national du SNI-PEGC, réuni mardi 12 mai, a adopté le principe d'un congrès extraordinaire, qui se tiendra à Orléans le 24 juin prochain. L'objet de ce congrès est «l'aménagement des champs de syndicalisation» du Syndicat des instituteurs, autrement dit, la création d'un nouveau syndicat d'enseignants, regroupant instituteurs et professeurs des collèges, des lycées et des lycées professionnels. Une consultation des adhérents de l'actuel SNI sur l'opportunité d'une telle création devrait avoir lieu du 4 au 18 juin.

Après l'exclusion, le 6 mai, du principal syndicat minoritaire de la FEN, le SNES (Syndicat national des enseignements de second degré) qui regroupe les enseignants des collèges et des lycées, le SNI-PEGC a désormais le champ libre pour étendre son emprise. Une étape essentielle du scénario de recomposition de la fédération enseignante au bénéfice de sa majorité socialiste, dont le SNI est le principal pilier, s'est jouée mardi 12 mai.

Le conseil national du Syndicat des instituteurs a, en effet, adopté (par 86 voix contre 36) un texte fixant la date du congrès extraordinaire qui doit lui permettre de modifier ses structures et d'étendre son champ de syndicalisation aux enseignants des lycées. Cette décision, préparée de longue date, et qui est au cœur de la crise traversée par la FEN depuis la fin mars, ne fait qu'officialiser l'appel *«pour rassembler tous les enseignants dans la FEN»* lancé par le patron du SNI, M. Jean-Claude Barbarant dès le 7 mai (*le Monde* du 8 mai). Une «initiative» que le conseil national du SNI a d'ailleurs approuvée.

La question sur laquelle les adhérents du SNI devront se prononcer lors de la consultation à bulletin secret qui doit préparer le congrès du 24 juin est incluse dans le texte voté le 12 mai : *«Etes-vous favorable à l'émergence, dans la FEN, d'un syndicat des enseignants au sein duquel les enseignants des écoles, des collèges, des lycées, du technique et de l'éducation physique seraient regroupés dans quatre secteurs professionnels spécifiques largement autonomes?»*

Mais il est frappant de constater que, outre le flou qui entoure l'idée de réunir plusieurs «secteurs professionnels» dans le même syndicat, l'essentiel est occulté. Que devient le SNETAA (enseignement technique), passé en 1989 du camp majoritaire de la FEN à celui des opposants, et qui, depuis le début des hostilités, soutient sans condition les deux syndicats exclus, le SNES et le SNEP (éducation physique)?

La création d'un syndicat *«de tous les enseignants»* implique, de fait, que le SNETAA soit à son tour exclu de la Fédération puisqu'il est actuellement, comme le SNES dans les lycées, en situation de monopole dans les lycées professionnels. Dans un appel adressé le 12 mai au conseil national du SNI, M. Jean-Claude Pabot, secrétaire général du SNETAA, l'a rappelé brutalement, en soulignant que ses troupes avaient, en mai 1991, *«rejeté à 98 %»* l'idée de la création d'un syndicat unique.

CHRISTINE GARIN

Le financement de la chaîne franco-allemande

M. Jeanneney annonce un crédit supplémentaire de 160 millions de francs pour ARTE en 1992

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication, a annoncé mardi 12 mai au Sénat *«un crédit supplémentaire de 160 millions en 1992 pour ARTE»*, la chaîne européenne qui doit utiliser le réseau de La Cinq, à partir du mois de septembre. Ces 160 millions de francs, inscrits dans la loi de finances rectificative, seront consacrés au fonctionnement d'ARTE et s'ajoutent au coût initial fixé à 1,2 milliard (dont 800 millions pour les programmes) à partager à égalité entre la France et l'Allemagne.

M. Jeanneney a déclaré qu'ARTE ne sera *«ni austère, ni ennuyeuse, ni guindée»*, mais *«frivole, cocasse, drôle et même farfelue»*. *«Elle élèvera l'âme et enrichira l'esprit»*, a poursuivi le secrétaire d'Etat, qui a insisté sur *«la nécessité d'établir une cohérence des programmes entre Antenne 2, FR3 et ARTE»*. M. Jeanneney a affirmé qu'il fallait *«rattraper le retard frappant de la télévision française par rapport aux autres pays»* et s'est prononcé en faveur *«d'un rééquilibrage nécessaire au profit du câble»*.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Oui et non

C'EST pas en avion qu'il est rentré de l'île Maurice, Chirac, c'est à la rame, façon d'Aboville, en cogitant à s'en faire des cals au cerveau. A peine rentré à l'Hôtel de Ville :

– Dis donc, Bernadette, qu'est-ce qu'il a bien voulu dire, le Mimi, quand il a dit qu'il allait prendre l'opposition au piège de Maastricht?

– Il a pas dit ça exactement.

– Oui, mais bon, il a parlé de cacophonie. Visiblement, il avait une idée de derrière la tête.

– Te la casse pas la tête, toi, mon grand ! Quelle importance, ce machin? Tu l'as traité par-dessous la jambe au départ. T'as pas dit oui, t'as pas dit non, t'as dit bof.

– Je pouvais pas prévoir que Giscard allait squatter l'Europe en s'asseyant dessus. Du coup, pour pas faire le grand écart, j'ai dit : Bon, d'accord, c'est oui. Mais, oui si. Si ceci, si pas ça, enfin tu vois...

– Je vois que cette garce de Marie-France Garaud, je t'ai toujours dit de t'en méfier, a poussé Balladur à exiger un référendum. Et, là, t'as pas dit non.

– Non, j'ai dit oui. Ça faisait capoter le Mimi. La France aurait voté contre lui. Et qui c'est qui se prenait les pieds dans le tapis? Naturellement, il a fallu que Giscard dise non. Je lui téléphone. Monsieur était en réunion ! [illegible] de [illegible] : il se fout de moi, ou non?

– C'est pas lui, c'est Séguin quand il a dit non à Maastruc en accusant Giscard de dire oui et toi non, puis oui, puis...

– A partir de ce moment-là, qu'est-ce tu voulais que je dise?

– Oui.

– Oui qui? Moi, on m'a appris à être poli.

– Oui, m'sieur l'ex-Président.

– En lui disant oui, je disais [illegible] à une partie du parti. Et je m'éclatais sur l'embûche, le traquenard tendu par ce Machiavel de Prisu. Bon, allez, c'est décidé, je prends mes responsabilités. Tu sais ce que je vais dire? Rien. Ni oui ni non. Je vais m'abstenir. Au moins, comme ça, le Mimi pourra pas dire qu'il y a des couacs dans l'opposition.

Pour lutter contre l'effet de serre

Bruxelles invite les Douze à taxer l'énergie

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

A l'approche de la conférence de Rio, le débat sur les contraintes à accepter par les pays industrialisés et par ceux du tiers-monde pour limiter l'effet de serre se précise. La Commission européenne devait ainsi approuver mercredi 13 mai les propositions à soumettre aux Douze afin de respecter les engagements pris en octobre 1990 par leurs ministres de l'environnement, à savoir stabiliser d'ici à l'an 2000 les émissions de CO_2 dans la Communauté au niveau atteint en 1990.

La stratégie préconisée par Bruxelles comporte deux volets : d'une part un programme renforcé d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables (y compris une incitation fiscale à la production de biocarburants), lequel devrait permettre à lui seul d'atteindre 50 % de l'objectif de réduction des émissions polluantes; d'autre part une taxe sur l'énergie modulée selon la teneur en carbone.

L'économie générale du projet reprend pour l'essentiel ce que la Commission avait déjà proposé (*le Monde* du 27 septembre 1991). La taxe serait progressive : fixée à 3 dollars le baril pour le pétrole au 1er janvier 1993, elle devrait atteindre 10 dollars le baril au 1er janvier de l'an 2000 (à comparer à un prix du pétrole qui se situe actuellement autour de 18 dollars le baril). Seuls en seraient exemptés les énergies renouvelables et les produits énergétiques utilisés comme matière première, par exemple les hydrocarbures pour la pétrochimie. A plein régime elle devrait rapporter 350 milliards de francs.

La Commission entend que cette taxe sur l'énergie soit fiscalement neutre, autrement dit que son instauration n'entraîne pas une augmentation des prélèvements obligatoires. Il reste à savoir comment mettre en œuvre cette neutralité fiscale. Il reviendra aux États membres de choisir entre les différentes options possibles.

Les industries grosses consommatrices d'énergie (aluminium, verre, papier, ciment) ne doivent pas être pénalisées : il leur sera certes demandé de consentir un effort pour réduire leur consommation de CO_2, mais il est entendu que la nouvelle taxe leur sera appliquée de façon dégressive.

De manière plus générale, la Communauté entend préserver la compétitivité de ses industriels par rapport à ses principaux concurrents. Selon toute probabilité (le débat n'était pas complètement tranché avant que se réunisse la Commission), il sera proposé de n'aller de l'avant que de concert avec nos grands partenaires industrialisés, les Etats-Unis, le Japon et les autres pays de l'OCDE. Vu le refus des Américains de s'engager dans cette voie, une telle condition risque de remettre en cause l'application de la taxe. On fait remarquer à Bruxelles que le débat au niveau mondial ne fait que s'engager et que la détermination de la CEE à agir pour limiter l'effet de serre pourrait devenir un élément déterminant de la pression qui va s'exercer sur l'administration de Washington.

PHILIPPE LEMAITRE

La monnaie française se valorise par rapport au deutschemark

«Le cours pivot du franc n'est pas un plafond», déclare M. Sapin

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a déclaré mardi 12 mai devant la commission des finances du Sénat qu'il *«souhaitait une appréciation continue et sereine du franc, reflet de la situation économique de notre pays»*.

Cette déclaration a été faite au moment où le franc, très en forme, continue de s'apprécier par rapport au deutschemark, atteignant ses plus hauts niveaux depuis novembre dernier. Mardi 12, le franc a même frôlé son cours pivot de 3,3538 pour 1 mark, faisant dire à M. Michel Sapin que *«le cours pivot du franc n'est pas un plafond à cette appréciation et qu'il existe une marge nettement plus importante»*. Interrogé sur l'éventualité d'une baisse des taux d'intérêt en France, le ministre de l'économie et des finances a déclaré : *«Nous ne pouvons pas décréter une baisse des taux, mais nous pouvons créer progressivement les conditions objectives qui la rendront possible.»*

Le ministre confirme ainsi la nouvelle stratégie monétaire mise en place à la fin de l'année dernière à la suite de l'échec de la baisse des taux à court terme décidée par la France en octobre : les pouvoirs publics laisseront désormais s'apprécier durablement le franc à l'intérieur des marges de fluctuations du SME (système monétaire européen) plutôt que de se précipiter pour baisser les taux d'intérêt dès que la monnaie s'affermit. M. Sapin a ajouté que la politique monétaire *«n'était pas le seul instrument de lutte contre l'inflation.»* •

Les revendications salariales outre-Rhin

L'IG Metall pose un ultimatum au patronat allemand

FRANCFORT

de notre correspondant

La situation est désormais tendue à l'extrême dans le secteur privé allemand après la victoire des employés du secteur public, qui ont obtenu une hausse de leurs salaires de 5,4 %. La grève menace dans la métallurgie, l'imprimerie et la construction.

IG Metall, le syndicat qui représente 4 millions de métallurgistes, a adressé mardi 12 mai un ultimatum au patronat lui demandant de présenter, avant la fin de la semaine, une offre *«acceptable»* de hausse de salaires pour cette année. Dans le cas contraire, le syndicat se réunira lundi 18 mai pour décider d'organiser un référendum sur la grève auprès de la base. Si une majorité des métallurgistes se prononcent pour le oui, la grève commencera le lundi 25 mai. Pour l'instant le patronat offre une augmentation de 3,3 %. IG Metall a indiqué qu'un compromis devra se situer *«au-dessus de 6 %»*. Le syndicat refuse qu'à l'image du secteur public les bas salaires soient plus fortement relevés que les autres.

Le patronat, qui n'a pas donné l'impression de chercher un compromis, menace de lock-outer les usines. Cette décision empêcherait les grévistes de copier la tactique utilisée dans les services publics avec des mouvements tournants qui bloquent le travail mais permettent aux employés de rester en poste la majorité du temps et de toucher ainsi leurs salaires.

Dans l'imprimerie, les 228 000 salariés devraient être consultés le 20 mai pour une grève. Dans la construction, une commission de conciliation, appelée en renfort, doit se prononcer le 16 mai. Dans chacun de ces secteurs, les «grèves d'avertissement» continuent. Il s'agit d'arrêts de travail d'une heure ou deux, dans les usines.

E. L. B.

M. François Mitterrand en visite dans les pays baltes

M. François Mitterrand était attendu mercredi après-midi 13 mai à Vilnius pour la première étape d'un voyage officiel de trois jours dans les pays baltes. Le président de la République veut profiter de ce séjour pour *«confirmer la réalité de l'indépendance»* de la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, faisait-on valoir à l'Elysée.

Des traités de coopération et d'amitié seront signés à l'occasion de cette visite entre Paris et les trois capitales. – *(Reuter.)*

□ **Un nouveau directeur du cabinet au secrétariat d'Etat à la défense.** – Mme Solange Apik a été nommée directeur du cabinet de M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, en remplacement de Mme Anne Merloz, qui devient conseiller auprès du secrétaire d'Etat.

[Née le 2 juin 1946 à Paris, Mme Solange Apik a été attachée d'administration centrale au ministère de la défense, puis attachée principale, avant d'être chargée, en 1981, du poste de chef de bureau au service juridique du même ministère et avant d'être, en 1984, chef du bureau «contentieux» et du bureau «dommages généraux» jusqu'en 1988, date à laquelle elle entre au cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Elle était restée auprès de son successeur, M. Pierre Joxe, pour s'occuper des affaires de personnel.]

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Arts-Spectacles» folioté 29 à 40

Le numéro du «Monde» daté 13 mai 1992 a été tiré à 502 906 exemplaires.

Demain dans «le Monde»

Prévert en «Pléiade» dans «le Monde des livres»

Les poèmes de Prévert développent le thème majeur du refus d'obtempérer. Défense, par André Velter, d'une poésie qui ne prend pas de gants et reçoit aujourd'hui les honneurs de la «Pléiade». Et le Festival du premier roman, qui se déroule depuis cinq ans à Chambéry. «Le Monde des livres» suit les premiers pas des jeunes auteurs.

Le Monde

ARTS • SPECTACLES



Gena Rowlands dans « Night on Earth » de Jim Jarmusch.

CANNES 1992

UNE VIE À LA GENA ROWLANDS

Gena Rowlands est l'invitée du Festival de Cannes pour la projection d'« Opening Night », film inédit de celui qui était son mari, John Cassavetes. Elle y incarne une actrice de théâtre bouleversée par la peur de mourir. Un peu à la manière de Bette Davis dans le chef-d'œuvre de Manckiewicz, « All about Eve ». Dans l'entretien qu'elle nous a accordé à New-York, sa ville, avant son départ pour la France, Gena Rowlands se souvient de ses films, de Cassavetes, d'Orson Welles et de Bette Davis, de toute une vie de cinéma.

UN restaurant français de Manhattan. Gena Rowlands apparaît, à l'heure pile. Pantalon noir et veste rouge impeccablement taillée. Simple. Royale. Elle a dit oui à l'interview mais elle reste sur ses gardes. *« Vous avez vu mes films ? Alors, vous savez tout de moi. Les acteurs n'ont pas de secret. »*

– Pardon, madame, vous fumez ?

– Et il prétend avoir vu tous mes films !», dit-elle, gentiment sarcastique, en prenant la première cigarette d'un paquet neuf qui ne survivra pas au plat de résistance. Dieu sait qu'elle fume (dans tous ses films), qu'elle boit én virtuose (*Une femme sous influence*), qu'elle est passée experte en crise d'indentité (*Opening Night*). Par les films, journalistes et spectateurs connaissent dans le moindre détail l'intimité de l'acteur. L'acteur, en revanche, ignore tout de son interlocuteur. *« Toutes nos tares sont là, au vu et au su de tout le monde, et il faut bien nous faire à cette idée... »*

Gena Rowlands est une femme et toutes les femmes, émouvante, toujours sur le fil du rasoir, constamment au bord d'un précipice ouvert sous ses pas par les scénaristes et metteurs en scène avec qui elle a travaillé. Et bien sûr par John Cassavetes, à qui la France et le Festival de Cannes rendent aujourd'hui hommage.

On doit la reprise de quatre de ses films (*Shadows, Faces, Une femme sous influence* et *Meurtre d'un bookmaker chinois*) et la présentation sur la Croisette d'*Opening Night* – film pour lequel Gena Rowlands reçut le prix d'interprétation au Festival de Berlin en 1978 et qui est resté inédit – à Gérard Depardieu. Il en a racheté les droits et assuré la distribution en association avec Anne François.

« Ce sont les seuls films dont John et moi avions conservé les droits. Quand on était fauchés, on vendait. On a vendu Minnie et Moskowitz *pour faire* Une femme sous influence. *L'attitude de Gérard Depardieu nous a surpris, elle nous a touchés,* dit Gena Rowlands. *C'est très rare, ce geste d'amoureux... Depardieu m'a demandé de venir à Cannes, j'ai dit oui. Il m'a appelée un jour du plateau de* Christophe Colomb, *il était occupé à « injecter un peu d'humour » dans le rôle.* « Vous allez faire de Colomb un personnage drôle ? Voilà qui sera une grande première dans l'histoire des Amériques... » Elle n'a jamais rencontré Anne François, jamais rencontré Depardieu. *« Nous ne nous sommes parlé qu'au téléphone. Mais je suis son travail, donc, je crois assez bien le connaître. Assez, en tout cas, pour savoir qu'il ne cessera jamais de surprendre... »*

Elle rend aussitôt hommage à un autre amoureux du cinéma, Julian Schlossberg, qui contribua à la reprise américaine des mêmes films de Cassavetes et présente, à Cannes, hors compétition, l'*Othello* d'Orson Welles reconstitué. *« Orson Welles et John se retrouvaient souvent pour déjeuner au restaurant Ma Maison,* dit-elle. *John revenait hilare, ils n'arrêtaient pas de se marrer tous les deux. Un jour, je m'étais jointe à eux. A cette époque-là, Welles était énorme, énorme ! En me levant, j'ai laissé tomber mon paquet de cigarettes, je me suis penchée pour le ramasser, il est allé plus vite que moi – avec une telle grâce ! on aurait cru un danseur de ballet. Je revois encore le geste. »*

Opening Night pourrait être le *All About Eve* de John Cassavetes. Comme dans le film de Mankiewicz, l'actrice qu'incarne Gena Rowlands a secrètement peur de vieillir – c'est le sujet même de la pièce qu'elle répète, *la Deuxième Femme. « On s'est bien amusés sur le plateau,* dit Gena Rowlands. *Sans aucun doute,* Opening Night *est une comédie. D'un ton particulier, je vous l'accorde. »* C'est aussi un commentaire sur le travail de l'acteur. Partie pour être un mélodrame domestique, cette pièce, à mesure des représentations, se transforme en vaudeville. Deux hypothèses : ou l'auteur est trahi pour faire rire le public à tout prix ; ou, par le rire, l'acteur rend les choses plus efficaces et plus émouvantes, et fait passer le vrai message de l'auteur. *« C'est évidemment la deuxième hypothèse qui est la bonne »*, dit Rowlands.

HENRI BÉHAR

Lire la suite page 30

«OPENING NIGHT»
de John Cassavetes

UNE FEMME AU CRÉPUSCULE

« Opening Night » ou le dernier chaînon manquant. Film inédit en France, important, essentiel comme « Faces », plus encore peut-être, parce que situé à un point de rupture : en 1978, lorsque John Cassavetes tourne ce film, le grave échec de « Meurtre d'un bookmaker chinois » risque de le priver de son indépendance. « Opening Night » n'aura pas de sortie nationale aux Etats-Unis. Après avoir frôlé la catastrophe, Cassavetes rétablit in extremis *sa situation en 1980, grâce à « Gloria ».*

FILM d'ombres, de mystères, d'inquiétudes. Film en crise sur une femme en crise. Film déconcertant par rapport aux idées reçues – même les meilleures – sur le cinéaste. *Opening Night* clôt le cycle qui, depuis le début de l'année, de reprises en inédits, a obtenu en salles un succès public au-delà du cercle de la cinéphilie. Cassavetes est enfin à sa place, jusqu'au Festival de Cannes qui lui consacre une séance spéciale le 13 mai.

Opening Night montre la préparation d'un spectacle de théâtre. On répète et on rode – sur une scène de New-Haven, ville du Connecticut, à une centaine de kilomètres de New-York, où aura lieu la «première» – une pièce de Sarah Goode, *la Seconde Femme*, produite par David Samuels, mise en scène par Manny Victor, jouée par Maurice Aarons, et quelques autres avec, en vedette, une comédienne célèbre, Myrtle Gordon. La troupe forme un groupe aux allures familiales autour d'une figure centrale ; on retrouve l'univers familier de Cassavetes. En inscrivant le théâtre dans le cinéma, dans *son cinéma*, il marque l'importance qu'il accorde aux acteurs. *Opening Night* est donc un prodigieux film d'acteurs. Mais aussi un film à secrets, avec des images cachées derrière les images, quelque chose d'insolite.

Cassavetes a brouillé ses cartes habituelles. A son milieu favori, gréco-italo-américain, il a substitué celui d'intellectuels juifs new-yorkais, et pas seulement pour le réalisme social du sujet. Ben Gazzara tient le rôle du metteur en scène et, lui, celui de Maurice Aarons, acteur qui semble être ordinaire, sinon médiocre, aux yeux de ses partenaires. Le producteur est joué par Paul Stewart (second rôle dans *Un enfant attend*, en 1963, et, surtout, acteur du Mercury Theatre fondé par Orson Welles et John Houseman ; il fut le majordome de *Citizen Kane*). La plus grande surprise vient du choix de Joan Blondell (Sarah Goode, l'auteur de la pièce). L'ancienne «belle» des comédies musicales de la Warner dans les années 30 termina presque ici sa carrière (elle mourut en 1979), avec le plus extraordinaire rôle de composition qu'elle ait jamais tenu.

Myrtle Gordon (Gena Rowlands) est cernée par les professionnels du spectacle comme Mabel l'était par sa famille dans *Une femme sous influence*. A cette différence près qu'ici ce sont des gardiens. Ils surveillent Myrtle, ils critiquent ses faits et gestes, ils l'encerclent d'un barrage de protection pour qu'elle continue à les servir. Myrtle est une femme sans homme, sans enfant. Seule avec son métier.

Glissant de la loge de l'actrice aux coulisses, puis à la salle du théâtre, puis de nouveau aux coulisses, Cassavetes trace un portrait fascinant de Myrtle Gordon. Elle est blonde, belle, désirable, elle a quarante ans et des jambes superbes, l'allure royale d'une star marchant sur un tapis rouge qu'on déroule à mesure qu'elle avance. Mais elle est prisonnière.

Ce soir-là, elle a eu un petit malaise pendant la répétition. A la sortie des artistes, elle est happée par une jeune admiratrice qui se conduit de façon hystérique et lui tient des propos passionnés. Myrtle croit entendre un message, mais l'adolescente est renversée par une voiture. Scène troublante, vertigineuse, emportée par la confusion du mouvement, brouillée par les trombes de pluie qui noient la vision de la rue. A partir de là, Myrtle déraille.

Cassavetes ne livre aucune explication sur le malaise, désormais ouvertement déclaré, de la comédienne ; il s'en tient, par plans-séquences, gros plans, mouvements d'appareil, à la stricte observation du comportement de Myrtle. Une atmosphère singulière se faufile entre les images et s'amplifie. Dans une sorte de palace vétuste et baroque, l'appartement de la vedette est composé d'une très grande pièce, dont tous les meubles sont placés contre les murs, laissant dégagé, au centre, un tapis rouge sombre qui paraît immense. Univers propice à toutes les apparitions.

La jeune fille accidentée meurt. Elle s'appelait Nancy Stein, appartenait à une famille juive qui a poliment éconduit Myrtle quand elle voulut lui présenter ses condoléances. Myrtle devient de plus en plus imprévisible. Aux répétitions, elle ne supporte pas d'être giflée, comme le veut la pièce, par Maurice Aarons, qui a été son amant. Un soir, elle change le texte. Elle se bat avec son personnage, une femme plus âgée qu'elle, avec sa peur de la vieillesse. Cette peur qui est le thème de la pièce... L'entourage est excédé par ses caprices. Mais c'est autre chose. Myrtle souffre, grille cigarette sur cigarette et force sur le whisky. Nancy Stein lui apparaît et la torture. Sarah Goode s'inquiète de son état, cherche à la guérir de ses hallucinations.

Pour la première fois dans un film de Cassavetes, surgissent des éléments fantastiques et irrationnels – mais on se souvient qu'il fut l'interprète de Roman Polanski dans *Rosemary's Baby*. Myrtle a deux «doubles» : l'épouse brune de Manny Victor (Zohra Lampert), une ancienne rivale, et qui l'observe de loin ; Nancy Stein, image de sa jeunesse perdue – comme un succube, proche du «dibbouk» de la légende yiddish.

S'il filme frontalement la scène, et du point de vue de la salle, Cassavetes déséquilibre les plans qui se passent au-dehors. Il fait de Sarah Goode une figure maternelle, une sorte d'exorciste. Sarah conduit Myrtle chez une voyante mais, au dernier moment, l'actrice refuse la consultation ; elles se rendent toutes les deux à une séance de psychanalyse sauvage où, dans un accès de violence inouïe, Myrtle affronte Nancy Stein et s'en débarrasse enfin, comme on tue.

Arrive alors le soir de la «première», cette *«opening night»* qui donne son titre au film et qui est bien ce qu'on aura vu de plus fort, de plus inattendu et de plus bouleversant chez Cassavetes. La salle est pleine. Le public s'impatiente. En coulisses, pas de Myrtle. Elle se présente enfin. Ivre morte. A tomber. Elle tombe. On la relève, elle se relève. Elle titube dans sa loge, elle se prépare, elle tombe encore. Elle va réussir à entrer en scène. Seule.

De même que Myrtle se confondait avec son image de star et avec son personnage de *la Seconde Femme*, Gena Rowlands se confond avec Myrtle Gordon dans cette lutte pour la reconquête d'une identité, cette «passion» purement existentielle. Spectacle admirable, beau à pleurer, que ce corps-à-corps farouche d'une comédienne en plein brouillard éthylique avec un rôle injouable. Course de fond qui ne relève plus de la conscience professionnelle, mais de l'instinct de survie, de la délivrance intérieure. Cette femme ne sera plus jamais sous surveillance. A quel prix ? En sera-t-elle heureuse pour autant ?

La réponse est venue dix ans plus tard dans un film tourné par Woody Allen. Le seul à savoir, dans le cinéma américain, quelle actrice magistrale est Gena Rowlands. Cela s'appelle *Une autre femme*.

JACQUES SICLIER

★ Présenté en séance spéciale le 13 mai à Cannes, *Opening Night* sort le même jour en salles.


RON ALLELA/SYGMA

Gena Rowlands et John Cassavetes.

RENCONTRE AVEC GENA ROWLANDS

Suite de la page 29

Sur le parcours d'un rôle, à un moment ou à un autre, l'acteur en saura toujours plus sur son personnage que le metteur en scène ou même l'auteur. *«C'est toujours un* mano a mano, poursuit Rowlands. *Mais au bout du compte, c'est l'acteur qu'il faudra écouter.»*

Sur le tournage d'*Opening Night*, en 1977, observant les rapports entre Rowlands, Cassavetes et Gazzara, Joan Blondell, qui incarnait l'auteur de *la Deuxième Femme*, confiait à un journaliste : *«Il est impossible de savoir quand les acteurs ont une conversation privée et quand ils sont carrément en train de récrire le dialogue.»*

La cuisine intérieure d'une actrice. Personne n'y a accès, pas même, parfois, son mari, même s'il est le metteur en scène. *«C'est un processus qui ne regarde que vous, et vous seul*, commente Rowlands. *Nous n'avons pas besoin de mourir pour nous réincarner, nous le faisons dans la vie plus souvent qu'à notre tour. Mais quelle liberté ! Nous avons tous des milliers de personnages en nous. Seuls les acteurs et les fous (auxquels nous sommes souvent assimilés) peuvent leur donner expression, et corps, et les défendre. En toute impunité.*

» Rien ne me rend plus furieuse qu'un acteur qui déclare : «Je gagne ma vie en mentant.» *C'est faux. Il n'est rien de plus honnête que de jouer la comédie.»* Jean Cocteau parlait pourtant de «mensonge qui dit la vérité». *«Je persiste à n'être pas d'accord avec le terme de mensonge. Le contrat est clair. Vous dites au public : je vais faire semblant d'être quelqu'un d'autre.»* Un mensonge partagé par libre consentement, alors ? *«Non ! Mensonge implique tromperie. Le* deal *est celui-ci : je vais «faire semblant», et vous le savez. Vous allez me permettre d'être quelqu'un d'autre, vous allez m'accompagner tout le long du chemin, nous allons frotter nos imaginaires. Qu'y a-t-il de plus honnête et de plus direct que ça ? Je ne connais pas un contrat de mariage qui soit aussi clair.»*

Gena Rowlands a eu trois enfants avec John Cassavetes. Zoé est étudiante en cinéma, Nick est acteur et scénariste, Alexandre est compositeur-interprète. Deux d'entre eux accompagneront Gena Rowlands à Cannes, où Nick présentera un film, *Together*, dans une section parallèle. *«Je suis ravie qu'ils aient tous trois choisi d'entrer dans le métier.»* Et qu'ils se préparent une vie de chien ? *«Mais toute vie est une vie de chien !* s'écrie-t-elle en riant. *Alors autant y faire quelque chose qu'on aime. Chaque fois que nous étions fauchés, John et moi, et que le film que nous venions de tourner était coincé au laboratoire pour défaut de paiement, nous allions vite faire un tour dans le film de quelqu'un d'autre, puis revenions payer le labo pour débloquer le nôtre. On avait de la chance : peu de réalisateurs sont aussi acteurs. On me mettrait un revolver sur la tempe, on ne m'ôterait pas la douceur du souvenir de ces moments-là.»*

On entend souvent dire, à Hollywood, «c'est un rôle à la Rowlands». Intimidés par l'aura de Cassavetes et la sienne propre, combien osent l'approcher ? *«Oui, John était un grand cinéaste ; oui, c'est intimidant de suivre ses traces. Mais ceux qui n'osent pas, c'est leur problème, pas le mien.»*

Certains s'y sont risqués, avec bonheur. Woody Allen pour *Une autre femme*, Jim Jarmusch pour *Night on Earth*. *«Ils ont des personnalités très différentes. John partait apparemment dans tous les sens, il établissait une telle ambiance de créativité à jet continu que vous auriez pu jouer mon rôle, et moi celui de Peter Falk. Woody est plus introverti. Plus cool, plus sensible au dialogue que je ne m'y attendais – lui aussi vous pousse à l'improvisation – mais très strict en ce qui concerne la caméra, ce qui n'était pas tout à fait le cas de John. Jim donne toujours l'impression de ne pas savoir ce qu'il fait mais il le sait parfaitement. Il est très détendu, jamais sous pression, les choses ont l'air d'arriver comme ça. Mais ils avaient tous trois des points communs : un individualisme farouche ; l'habitude de travailler en toute petite équipe – presque toujours la même ; et une grande confiance dans l'acteur.»*

Opening Night, Une femme sous influence, Gloria, Night on Earth, Gena Rowlands paraît à l'écran, et sa seule démarche est déjà une notice biographique. Elle est peut-être la seule actrice américaine à indiquer d'entrée, par la façon de marcher, tout le passé de son personnage. Chez les hommes, les références (quasi uniques) seraient John Wayne et, surtout, Robert Mitchum. *«C'est intéressant de vous l'entendre dire, car je n'y pense jamais. J'apprécie le compliment car j'adore Mitchum. Mais je ne me préoccupe guère du physique ; il suivra le mental et l'émotion, et ce qui arrivera arrivera. Ce n'est qu'en toute fin de parcours que j'ai découvert la tête que j'avais dans* Une femme sous influence. *La seule fois où je me suis vraiment préoccupée de démarche, c'est* pour Gloria. *Je voulais vraiment qu'elle marche comme un mec. Une femme qui n'avait pas peur des rues de New-York, et qui signalait d'emblée qu'on avait intérêt à ne pas lui marcher sur les pieds.»*

Durant tout le film, elle traîne un garnement porto-ricain, vêtue d'une robe d'Ungaro. *«John et moi revenions de voyage, nous avions mangé toutes les pâtes passées, présentes et à venir d'Italie. Je redoutais cet essayage comme l'enfer.* «Epargnez-moi tout commentaire, ou faites-les en français», *ai-je dit un peu brutalement. Personne ne dira assez le génie d'Ungaro sur ce coup-là.»*

Gena Rowlands aime le cinéma, elle aime les acteurs. Mais ne les fréquente pas. *«Et pour cause ! Au début de notre mariage*, explique-t-elle, *John et moi allions tout voir ensemble. Quand il nous arrivait parfois de rencontrer un acteur ou un metteur en scène, nous étions presque toujours déçus. Nous avons alors fait un vœu : ceux que nous aimions vraiment, nous ferions tout pour les éviter. Un jour, on projetait* Shadows *à la Cinémathèque française. John bavardait avec Henri Langlois. Arrive un monsieur japonais, très digne. Langlois fait les présentations :* «John Cassavetes, Akira Kurosawa.» *John lui serre la main, tourne les talons et prend la fuite. Par la suite, dans des interviews, Kurosawa, qui avait aimé le film de John – il disait qu'il ne pourrait plus filmer les rues du Japon comme il le faisait avant d'avoir vu* Shadows *– ajoutait généralement :* «Vous savez, il s'est passé une chose très étrange avec ce jeune metteur en scène...»

» Quand j'avais l'âge de Winona Ryder (sa partenaire dans le film de Jarmusch) *j'étais gauche, timide, mal à l'aise avec les gens. Dès que je suis devenu actrice, au milieu d'autres acteurs, plus de problème. Même si les techniques de travail, même si les générations sont différentes. Ou les cultures. Je regretterai toujours de n'avoir jamais rencontré Anna Magnani.*

» J'ai toujours adoré Bette Davis, j'ai vu chacun de ses films cent fois. Sa personnalité, son indépendance m'ont toujours épatée. Nous avons travaillé une fois ensemble, pour la télévision. Je jouais sa fille. Bette Davis était d'une ponctualité maladive. Elle détestait les jeunes acteurs qui étaient toujours en retard. Le jour où je devais lui être présentée, il y a eu un accident sur l'autoroute. A Los Angeles, plus personne n'ose donner cette excuse – mais il le fallait bien, puisque c'était vrai !

» Quand je suis arrivée, c'est tout juste si elle m'a regardée. On a commencé à parler du scénario ; chaque fois que je disais quelque chose, elle répondait : «Pas d'accord !» *Puis elle se tournait vers le producteur :* «Je ne vois pas comment vous pouvez faire passer cette grande blonde pour ma fille.» *Elle oubliait seulement que je fais dix centimètres de moins que sa propre fille, passons...*

» Ça démarrait mal, mais j'étais tellement contente de travailler avec elle que ça m'était égal si elle me méprisait. Quand elle s'est aperçue qu'il n'était pas dans mes habitudes d'être en retard, elle a commencé à dire bonjour. Elle était dure, Bette. Mais en même temps... Sur ce tournage, elle avait le cameraman dans le collimateur. Un jour elle m'a dit : «Tu as vu les rushes ? – Oui. – Comment tu trouves ? – Bof, ça peut aller, il y a un ou deux petits problèmes. – Et moi ?» *J'hésite, puis je lui dis :* «Vous avez une tête à chier.» *Silence.* «You're right, kid. Je vais le faire virer.» *C'est peut-être à partir de ce moment-là qu'on est devenues amies. Elle n'aimait rien tant que la franchise.*

» Nous, on tremblait pour le malheureux cameraman. On était sûrs que chaque jour serait son dernier jour. Sur le film, sinon sur terre. Mais non, il revenait le lendemain. Jusqu'au cocktail de fin de tournage. Bette s'est levée. Silence. Elle a remercié tout le monde pour le plaisir qu'elle avait eu à travailler avec eux, puis, se tournant vers le caméraman, elle a dit : «Sauf vous !»

» C'était tout Bette, ça», dit Gena Rowlands, tirant, à la Davis, une dernière bouffée de la dernière cigarette... d'un deuxième paquet.

HENRI BÉHAR

1 9 9 2

RENCONTRE

avec James Ivory et Ismail Merchant

QUAND LES THÉIÈRES ONT UNE AME

Présenté à Cannes juste avant sa sortie en salle, le 13 mai, « Retour à Howards End » est la nouvelle réussite du trio Ivory, Merchant, Jhabvala. Cette association, unique dans l'histoire du cinéma, d'un metteur en scène américain, d'un producteur indien et d'une scénariste d'origine européenne, a produit des films déjà devenus classiques, tels que « Chaleur et poussière » ou « Chambre avec vue », adapté, comme « Retour à Howards End », d'un roman de E.M. Forster. Joué par une troupe d'acteurs remarquables – c'est une constante chez James Ivory, – « Retour à Howards End » est déjà donné comme un Palme d'or possible et offre, en tout cas, à Emma Thomson une solide place de prétendante au Prix d'interprétation.



D.R.

De gauche à droite, James Ivory, Ruth Jhabvala et Ismail Merchant.

TOUT arrive par un geste spontané, anodin, pulsion infime en accord avec le temps qu'il fait. Le temps, en réalité, n'a rien d'exceptionnel, puisque nous sommes en Angleterre, et qu'il pleut. A l'issue d'une conférence savante sur « La musique et son sens », une jeune fille s'empare du parapluie de son voisin. C'est *tout*. Mais, filmé par Ivory, le parapluie n'est bientôt plus l'objet d'un innocent larcin, mais un signe inéluctable du destin. Une fois encore, le metteur en scène de *Shakespeare Wallah*, de *Chaleur et poussière*, de *Chambre avec vue*, a assigné un rôle essentiel à une chose, lui qui est capable de donner une âme aux théières.

Une des héroïnes de son nouveau film, celle qui tient le rôle-titre, est d'ailleurs une maison, un délicieux *cottage* en briques au milieu des fleurs, Howards End, qui, malgré son apparente modestie, déclenchera des unions, des séparations, des drames, des passions au sein de trois familles que leur différence de classes (le roman a été écrit en 1910) n'aurait jamais dû rapprocher. Si ce n'est un parapluie...

Retour à Howards End est évidemment né de l'association maintenant trentenaire entre le metteur en scène, son producteur, Ismail Merchant, et sa scénariste Ruth Jhabvala. Union d'une telle longévité qu'elle a fait récemment son entrée dans le livre des records, et d'une telle solidité que les deux hommes ont marié leurs noms pour en faire une raison sociale : Merchant-Ivory présente...

Ismaïl est né Noormohamed Abdul Rehman, à Bombay. Les esprits du jeu et de la famille veillaient sur lui : son papa élevait des chevaux de course et il a eu six sœurs ! Eduqué à Bombay, à la fois chez les jésuites et dans la foi musulmane, il est le grand argentier de l'attelage. Lorsqu'il prononce le mot *money*, on dirait qu'il croque le fruit d'or du jardin des Hespérides. N'est-ce pas lui-même qui a choisi son pseudonyme comme un talisman, une profession de foi, ou un aveu : Merchant ?

James, Jim pour ses proches, est, lui, californien, mais si britannique dans ses gestes économes, ses sourires, ses cachemires, que l'on est tout surpris d'entendre filtrer de ses lèvres un léger mais indubitable accent yankee. Les interroger ensemble est à la fois délicieux et frustrant. Merchant, aussi volubile et exubérant que son partenaire est calme et retenu, parle tout le temps, répond pour deux, tandis qu'Ivory s'assoupit presque, soulagé de pouvoir se taire comme lorsqu'un ami vous prend obligeamment une valise des mains.

Quant à Ruth Prawer Jhabvala, d'origine polonaise, elle a vu le jour à Cologne, où son grand-père était cantor de la Grande Synagogue, a émigré en Angleterre en 1939, a épousé un architecte indien, a vécu à Delhi, a toujours écrit. Des pièces de théâtre, d'innombrables nouvelles, dix romans (dont *Chaleur et poussière*) ... Et son nom est lié à quatorze films de Merchant-Ivory.

Le trio se retrouve souvent dans la maison de James Ivory à deux heures de New-York (1), une grande maison coloniale qui date de 1805. Avec ses colonnades blanches, son parc, elle semble tout droit sortie d'un film d'Ivory. Ils travaillent là tous les trois ; Ruth a son sanctuaire sous un érable, près d'une pièce d'eau. En 1985, un bâtiment de ferme a été transformé en salle de montage...

« Nous n'avons pas fait tout ce que nous voulions, dit jovialement Ismaïl Merchant, *mais nous voulions tout ce que nous avons fait. »* Ajoutant, comme une évidence : *« Les films d'Ivory sont précieux, ils sont le reflet de l'union inespérée de trois continents. »* Vivre comme ils le font, presque en autarcie, n'est-ce pas aujourd'hui extraordinaire ? *« Le seul qui crée dans le même genre d'indépendance que nous aux Etats-Unis, c'est Woody Allen. Et on peut remarquer qu'il est considéré chez vous presque comme un Européen. Pour notre part, nous estimons que nous sommes des survivants. Et le milieu où nous survivons, c'est la jungle »*, conclut Ismaïl, de plus en plus hilare. *« Nous n'imaginions pas que cela puisse durer aussi longtemps »*, murmure alors James Ivory. Aussitôt, Ismaïl Merchant reprend : *« C'est à New-York en 1960 – que j'ai vu pour la première fois un très beau film de Jim sur les miniatures indiennes,* The Sword and the Flute ; *j'avais le projet de produire des films en Inde qui pourraient convenir aux sensibilités occidentales. Cherchant des sujets, je demande à une amie, auteur dramatique, si l'idée l'intéresse... Non, merci, elle ne connaît rien à l'Inde, mais elle vient de lire un livre,* The Householder *(l'accession à l'âge adulte d'un Indien ingénu), dont l'auteur est une certaine Ruth Jhabvala, qui, peut-être... C'est alors que j'ai rencontré Ruth, que j'ai rencontré Jim, et que* The Householder *est devenu notre premier film, une simple conversation avait changé nos trois vies... »*

Tentons une question directe à James Ivory. D'où provient votre attraction pour l'Inde ? Avant qu' Ismaïl, qui ouvrait la bouche pour répondre à sa place, n'y parvienne, Jim entreprend, sans doute pour la millième fois, mais avec le bien-être renouvelé que procure l'évocation d'un souvenir très doux, de raconter le jour et l'heure de sa « conversion » : *« J'avais réalisé pour mon film de fin d'études un documentaire de vingt-huit minutes,* Venise, thème et variations, *le portrait d'une ville à travers les yeux des peintres qui l'ont représentée. Moi qui ne connaissais rien à l'Ecole vénitienne, je me suis passionné pour Guardi, puis pour Canaletto. On me signale qu'un marchand d'art de San-Francisco a dans sa galerie, justement, des gravures de Canaletto. J'y vais, en achète une, très chère pour moi à l'époque, 100 dollars ! Au fond de la galerie, une grande table couverte de miniatures indiennes sorties pour un client. Si j'étais arrivé cinq minutes plus tard, elles auraient été rangées... C'est ça le destin, il agit souvent en douce, par petits coups qui n'ont l'air de rien. Oui, c'est vrai, ces coups discrets, peut-être à cause de ce jour-là, j'aime bien les mettre dans mes films.*

» En tout cas, j'ai aussitôt été fasciné par la beauté de ces images, sans rien comprendre à leur signification. J'ai donc commencé à lire, à visiter toutes les expositions sur l'Inde, à écouter les premiers enregistrements de Ravi Shankar. En fait, chaque nouveau film est un apprentissage. » Si James Ivory a rencontré très tôt le cinéaste indien Satyajit Ray, ce n'est pas par lui que les premières images de l'Inde lui sont parvenues. *« C'est par* le Fleuve, *de Jean Renoir, que j'avais beaucoup aimé. Mais ce n'est que plus tard, lorsque j'ai vu pour la première fois* Pather Pantchali, *que le choc s'est produit, que toutes les connexions personnelles que je pouvais avoir avec l'Inde me sont apparues. J'ai connu Ray, j'ai été chez lui, à Calcutta, sur ses tournages, à la première de ses films,* le Salon de musique, *et les autres. Tant et si bien que lorsque j'ai terminé* The Householder, *que j'étais là, assez perdu dans la salle de montage, à ne pas trop savoir comment coudre les morceaux ensemble, Ray est arrivé et, en trois jours, il a entièrement remonté le film.*

» De même s'est-il penché sur le problème de la musique, comme il le ferait aussi pour Shakespeare Wallah. *Un compositeur avait été engagé pour* The Householder, *et avait momentanément disparu. Satyajit Ray nous a donc proposé d'écrire une partition, d'assembler et de réorchestrer des morceaux de musique indienne traditionnelle, nous étions fous de joie. Mais voilà que le compositeur pressenti réapparut, furieux.*

» Nous avons trouvé à ce dilemme une solution habile. Comme le film a eu deux versions, une en indhi, une en langue anglaise, chacune a sa musique particulière ! Ray était toujours très généreux, très encourageant, un mentor. Son attitude poussait les gens à bien faire. J'essaye aujourd'hui de le suivre sur ce point. Et je suis très heureux qu'on me reconnaisse quelques facultés qu'il m'a en partie enseignées, découvrir sans cesse de nouveaux talents – des individus, pas des stéréotypes, – organiser des tournages qui reproduisent une structure de vie familiale, avec ce que ça comporte de bonheurs et de tensions. »

James Ivory a aussi cette faculté de prendre les auteurs du passé et de les rendre très proches de nous. *« Forster n'a pas pris une ride. La lutte des classes existe toujours, et même de plus en plus. D'un côté, ceux qui ont l'argent ; de l'autre, ceux qui n'en ont pas. Je crois que c'est cette « modernité »-là qui touche les Américains ! Ils sont en train de faire un gros succès de* Howards End. *E.M. Forster et Henry James, dont j'ai adapté* les Européens *et* les Bostoniennes, *sont, d'autre part, des auteurs très « visuels ». Cela facilite beaucoup l'adaptation cinématographique, mais, en même temps, cela vous offre presque trop d'images ! Je me sens, c'est vrai, en parenté avec Forster et James, ce sont mes cousins, en quelque sorte ; Forster était comme un voyant qui écrirait le passé pour voir l'avenir, c'est sans doute pour cela qu'il n'a jamais, comme James, quitté le devant de la scène. »*

Ismaïl Merchant intervient vigoureusement : *« Dis plutôt qu'ils sont revenus sur le devant de la scène quand tu t'es intéressé à eux. Après que* Chambre avec vue *est sorti, il s'est vendu 2 millions de livres, dont 100 000 dans les deux premières semaines d'exploitation. Alors que Forster n'avait vendu que 50 000 exemplaires dans toute sa vie. Le même phénomène est en train de se reproduire avec* Howards End. *»*

Le parfum de modernité que l'on trouve dans *Howards End* n'est pas seulement dû aux dialogues mais à la façon dont les acteurs les disent. Emma Thompson, notamment, a un jeu si extraordinaire de franchise, de netteté. Elle joue « moderne », elle *« est »* moderne. A cette affirmation qui ne demande pas de réponse, James Ivory hoche la tête avec un sourire béat, comme si on venait de faire un compliment à un de ses enfants. Et si on insiste, si on lui dit que la fin du film, en particulier, est magnifique, dans cette campagne si férocement douce, avec cette lumière... il rit pour de bon : *« Si vous saviez ce qu'on se démène pour arriver à ça ! Ça ne sort pas toujours aussi bien ; on a seulement eu de la chance ce jour-là, il n'a pas plu, le soleil s'est montré au bon moment.* Howards Ends *est, semble-t-il, un film agréable à voir, il a été agréable à tourner. Il y a des films heureux. »*

Quand l'on s'interroge sur l'organisation du système de production, c'est alors, évidemment, Ismaïl Merchant qui reprend la parole. *« Une équipe très homogène, très soudée. Nous trois, Jim, Ruth et moi, mais aussi le même compositeur, Richard Robbins, les mêmes costumiers, Jenny Beavan et John Bright, depuis dix-sept ans. Cela permet de rêver au prochain film pendant qu'on en tourne un. Ainsi nos costumiers mettaient du matériel de côté pour* Howards End *depuis trois ans. Et John Bright, dernièrement, a acheté dans une vente aux enchères une robe du XVIIIe siècle pour notre film en préparation. Il se tournera en France et portera sur les cinq années que Thomas Jefferson a passées à Paris. »*

Comment ? Quoi ? Quelle robe ? James Ivory n'est pas au courant. Est-elle en bon état ? Pas trop petite, au XVIIIe, ils n'étaient pas grands... Ismaïl lui envoie quelques gestes apaisants, et lève les bras au ciel lorsqu'on lui demande si toute cette équipe régulière est salariée de l'entreprise Ivory-Merchant. *« Salariée, grands Dieux, non ! Ils nous rejoignent film après film, et laissent souvent tomber autre chose pour être avec nous. L'envie d'être ensemble, encore une fois, compte plus que le cachet »*. On ne sait pas très bien comment prendre ça... Un petit souffle frais de paternalisme souffle sur la conversation, mais Ismaïl Merchant ne se démonte pas : *« La crise du cinéma ? Elle est en grande partie là. Les budgets sont devenus fous. Les stars, les metteurs en scène, les agents, les avocats, ont perdu la tête. J'ai entendu dire qu'un budget de 36 millions de dollars avait été débloqué par un studio pour un premier film, c'est une aberration... »*

James Ivory intervient. Qui ? Qui a touché ça ? *« Je te donnerai le nom »*, dit Merchant, qui ajoute : *« L'économie du cinéma aux Etats-Unis est devenue incontrôlable. Des films à 30 millions auraient pu être faits pour 8 millions.* Retour à Howards End *a coûté 8 millions de dollars ; les critiques ont écrit qu'il ressemble à un film de 30 millions de dollars. Nous travaillons plutôt avec un distributeur anglais qu'avec les studios ou les producteurs américains. Roger Windgate est avec nous depuis vingt-deux ans. Il nous aide hors du territoire des Etats-Unis, mais il faut évidemment financer nos films. Pour* Howards End, *nous avons eu beaucoup de malchance, suivie de beaucoup de chance. A la fin du tournage – le film devant être distribué par Orion Classics qui venait de faire faillite, – tous nos associés étaient en difficulté. Des Japonais qui ne nous avaient jamais fait signe nous ont aidés à nous en sortir, ce qui a poussé Sonny Classic à emboîter le pas. Or, et c'est bien ça le cinéma, les nouveaux responsables de Sonny n'étaient autres que ceux qui venaient de quitter Orion ! »*

Si on leur demande à qui appartiennent les droits de leurs films, les deux hommes, pour la première fois, répondent d'une seule voix : *« Nous sommes propriétaires de notre catalogue à 90 %. »* Et James Ivory précise : *« Nous nous sommes parfois associés aux studios, c'est confortable, mais on peut se débrouiller sans eux.* Jefferson *sera à nous. »* Et il rêve un instant *« à cet homme paradoxal, cet Américain par excellence bien qu'il fût aussi anglais, parce que, en ce temps-là... Cet homme qui rédigea la déclaration d'Indépendance, mais dont le bien-être financier fut lié à l'esclavage et qui acheta la Louisiane à la France pour une poignée de dollars... »*

DANIÈLE HEYMANN

(1) Elément cité dans un très beau livre illustré, *The Films of Merchant Ivory*, publié aux Etats-Unis par Robert Emmet Long, dont une traduction en français est imminente.

«A STRANGER AMONG US»

de Sidney Lumet

ENQUÊTE DANS LE SHTETL DE BROOKLYN

Devant la petite salle de projection de la MGM, dans Manhattan, le réalisateur Sidney Lumet fait les cent pas. Ses films ont beau avoir remporté une trentaine de nominations aux Oscars, le trac est son vieux copain. Avant le Festival de Cannes (où le film sera projeté en compétition le 14 mai), Sidney Lumet présente « A Stranger Among Us » en public pour la première fois, l'histoire d'un meurtre dans la communauté juive de Brooklyn.

POUR tromper son impatience, Sidney Lumet égrène quelques souvenirs de Cannes. L'année 1982 où il fut juré. L'année 1990 où il revint rendre hommage à Akira Kurosawa. L'année 1962 où, pour la première fois dans l'histoire du Festival, quatre acteurs d'un même film remportaient collectivement le prix d'interprétation (Katharine Hepburn, Ralph Richardson, Dean Stockwell et Jason Robards Jr pour *le Long Voyage au bout de la nuit*). En 1992, il s'amuse de voir *A Stranger Among Us* en compétition avec *The Player*, de Robert Altman, un film qu'il faillit tourner.

«A l'époque, explique-t-il, *le producteur David Brown ne disposait que d'un budget de 6 millions de dollars, je ne pensais pas pouvoir réaliser le film en dessous de 9 millions – personne ne prenant de salaire (on n'en prend pas dans des cas comme ça), – et il était évident que nous n'aurions jamais l'appui d'un studio. Je sais que Bob l'a fait pour 8. Chapeau! Je suis ravi de ne l'avoir pas tourné, car à mon avis Altman convient infiniment mieux à ce type de projet. Il a le sens des fresques amples et sauvagement comiques, il sait brillamment en contrôler la folie : revoyez* M.A.S.H, *revoyez* Nashville, *dans ce domaine, c'est un maître incontesté.»*

Il y a au moins deux Sidney Lumet : celui qui aime porter à l'écran des pièces de théâtre, *Equus, le Long Voyage au bout de la nuit, Vu du pont.* Et celui qui, peut-être mieux que personne, connaît le pavé (et les bas-fonds) de New-York. Quand on a été pauvre, aime-t-il répéter, on ne l'oublie jamais. La question n'est pas : la vie est-elle juste? On sait qu'elle ne l'est pas. Mais plutôt : si je n'ai rien, ai-je au moins une chance d'entrer dans la course?

Aussi a-t-il créé toute une galerie de combattants solitaires, des types en décalage avec le monde qui les entoure, qui se battent lorsqu'ils estiment avoir raison. Cela remonte à *Douze hommes en colère* (Henry Fonda, juré isolé persuadé de l'innocence d'un accusé), cela s'incarne surtout dans Frank Serpico, l'officier de police qui, refusant de toucher des pots-de-vins révéla le pot aux roses. Sans oublier Robert Leuci, ancien flic corrompu qui balance ses collègues *(Prince of the City)*; ou John Wojtowicz, braqueur maladroit qui s'attaque un jour à une banque pour trouver l'argent qui permettra à son amant de se transformer définitivement en femme *(Un après-midi de chien)*.

Devant l'entrée de la salle de projection, Sidney Lumet continue d'accueillir les spectateurs, recrutés *«dans les écoles de mes petits-enfants»* grâce à des petites annonces dans le bulletin des associations de parents d'élèves. *«Ils ne savent absolument rien du film.»*

Fils d'acteur, Lumet faisait ses premiers pas sur scène *« dès l'âge de cinq ans!»*. Il jouait Jésus dans *Journey to Jerusalem* ; il fut, âgé de douze ans, un «Dead End Kid» à Broadway (la pièce *Dead End*, une des premières à traiter du « mal de vivre des teenagers», fut portée à l'écran par William Wyler, avec James Cagney). Dans *One Third of a Nation*, il était le petit frère de Sylvia Sidney. Ce fut sa première et unique apparition au cinéma, et le dernier film tourné aux studios Astoria de New-York, avant que l'armée les réquisitionne pour la deuxième guerre mondiale. Trente-six ans plus tard, en 1977, devenu metteur en scène, Lumet devait rouvrir les studios pour y tourner *The Wiz*, son remake du *Magicien d'Oz* avec Diana Ross et Michael Jackson. Il avait longtemps auparavant mis fin à sa carrière d'acteur, en 1946, avec *A Flag Is Born*, de Ben Hecht, où il remplaçait... Marlon Brando.

La projection commence. Générique : la caméra glisse sur l'East River, remonte, découvre en hélicoptère les gratte-ciel de Manhattan. L'auditoire se détend : le terrain est familier. Surprise, l'hélico vire à gauche, franchit le pont et, se détournant de Manhattan, plonge dans un autre univers. Géographique : le faubourg de Brooklyn. Mental et culturel : celui des communautés hassidiques, ces juifs orthodoxes qui vivent à Brooklyn mais travaillent à Manhattan, dans le quartier des diamantaires, 47e Rue. Un univers dans lequel plongera le détective Emily Eden (Melanie Griffith), enquêtant sur le meurtre d'un jeune tailleur de diamants. Pour débusquer l'assassin, elle «devient» une rassid, et, pour éviter toute question indiscrète, se fait passer pour une «revenante» (au sens littéral du terme : celle qui revient). Au cours de son enquête, elle découvrira une culture différente, une autre façon d'aimer... Le film s'ouvre dans une *yeshiva*, où des enfants suivent un cours de chants sacrés hébraïques...

Le père de Lumet s'appelait Baruch, c'était l'une des grandes stars du théâtre yiddish. *«De la 14e Rue à Houston Street, la 21e Avenue était, dans les années 20, une artère extrêmement vivante*, explique Sidney Lumet. *Il y avait quatorze théâtres, la saison durait quarante semaines, il y avait sept ou huit journaux juifs, la vie culturelle juive était très intense à New-York.»*

Le monde dans lequel il a grandi, cependant, ne ressemble en rien à celui de la communauté hassidique. *«La langue est la même – le yiddish – mais les différences sont énormes. Les rassidim sont les intégristes de la vie juive, ceux qu'aux Etats-Unis nous appelons les fondamentalistes. Le mouvement hassidique est né il y a environ deux cents ans, dans la vie des shtetl, ces communautés où vivaient la majorité des juifs pauvres en Pologne et en Russie. Chaque aspect de votre vie est régi par des règles : celle de la Torah (en gros la Bible), celles du Talmud (l'argumentation éthique), avec, pour prolongement, les textes de la Cabale.*

» C'est une religion très... pratique. Pragmatique, dans un certain sens. Tout est à votre portée. Les Dix Commandements? Oui, on peut vivre comme ça. On mène une vie propre parce qu'on... mène une vie propre. Question de morale. Pécher, c'est enfreindre une loi morale. Dans le christianisme, c'est enfreindre une loi religieuse. Il n'y a pas d'issue dans le judaïsme, pas de récompense – on ne va pas au paradis – et pas d'échappatoire : on ne s'en sort pas par la confession (qui n'existe pas), on change de style de vie. Dur. Mais c'est cette dureté qui l'a maintenu en vie.»

Les sectes hassidiques tiraient leurs noms des villes où elles avaient pris racine : la secte des lubavitcher venait de Lubavitch, celle des bobovitcher de Bobovitch. Lorsqu'en 1920 il se fonda une secte hassidique à Boston, elle prit pour nom bostoner. Chaque secte interprète la Torah à sa façon. *«Bien que le texte doive être pris à la lettre*, explique Lumet, *il y a toujours place pour l'argumentation, et Dieu sait si les juifs savent argumenter.»* Ces divergences se traduisent bientôt physiquement. *«Les lubavitcher portent des feutres fedoras. Les bobovitcher mettent des socquettes blanches et des pantalons qui s'arrêtent juste au-dessous du genou. Ils ont tous, pour cela, leurs raisons, trouvées dans la Torah et le Talmud.»*

De la salle de projection s'échappent... des éclats de rire. Lumet sourit, les ressorts de la comédie fonctionnent. Quoique l'on ait du mal à associer intégrisme et humour. *«Erreur*, estime Lumet. *Grâce à mon père, j'ai rencontré dès mon plus jeune âge des écrivains du shtetl. Shalom Aleichem est l'un des êtres les plus drôles que je connaisse. Cet humour fait partie de la tristesse de la vie juive, et il touche même les fondamentalistes.»*

Pour Lumet, le peintre Marc Chagall est la meilleure illustration de cette culture. *«Chagall peint constamment la vie des shtetl. Les couples sont toujours mariés en plein air, conformément à la loi hassidique. Les êtres humains ont des têtes d'animaux – chevaux ou coqs, – parce que la règle interdit la reproduction du visage humain.»* Ainsi, aucun des acteurs de *Stranger Among Us* n'est rassid. Aux côtés de Melanie Griffith – *«Je savais qu'elle pouvait être dure, mais elle avait en elle la vulnérabilité de cette femme face à une culture»*, – Lumet est particulièrement fier d'avoir, pour le rôle d'Ariel, découvert Eric Thal : *«Il n'avait jamais rien fait, ni théâtre ni cinéma, il n'avait jamais suivi un cours de théâtre, il faisait des tours de magie dans des surprises-parties pour enfants. Il fallait quelqu'un qui puisse dire à la fois : «Je suis le prochain rebbe» et «je suis encore vierge» sans être, dans un cas comme dans l'autre, ridicule. Il fallait de l'honnêteté, de la douceur et une grande dignité. Il les avait.»*

Lumet a-t-il montré le film à la communauté hassidique? *« Non. Ils n'ont même pas lu le scénario. Ça ne les intéresse pas. Ils ne vont pas au cinéma, ils ne regardent même pas la télévision.»*

Lumet le New-Yorkais cherchait-il depuis longtemps à explorer cette communauté? *«Pas vraiment, mais j'étais intrigué par le nombre de scénarios qui me parvenaient sur le sujet depuis quatre ou cinq ans. Nuls, tous – il était évident que les auteurs n'y connaissaient rien. Le scénariste Robert Averech, juif orthodoxe, s'y connaissait, ça se sentait dès la première page.*

» Je ne suis pas un juif religieux. Je ne crois pas en Dieu, je n'y ai jamais cru. Et plus je vieillis, moins j'y crois – je ne me vois pas opérer une conversion de dernière heure sur mon lit de mort. Mais je me sens et m'affirme délibérément juif en présence d'un antisémitisme dont la croissance à l'heure actuelle me paraît terrifiante, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe.

» A Stranger Among Us *me donnait l'occasion de pénétrer un milieu juif – j'aurais pu faire un film sur Hollywood ou la haute bourgeoisie de Cleveland – en choisissant la tranche la plus difficile à accepter, les rassidim. «Ces gens-là sont embarrassants», dit Levine, le flic juif partenaire de Melanie. Et c'est une attitude que beaucoup de juifs partagent...»*

H. B.



Sidney Lumet pendant le tournage de son film.

« BENNY'S VIDEO»

de Michael Haneke

DÉVIER LE SENS DE L'IMAGE

La bourgeoisie se cachait derrière les mots, elle se cache désormais derrière les images. La réalité se cache derrière l'univers virtuel de l'électronique. La famille, même unie, affectueuse, ne parvient pas à cacher les affres de la solitude. Michael Haneke, découvert par la Quinzaine des réalisateurs en 1988 avec « le Septième Continent », y revient avec la simple et terrible histoire d'un adolescent fou de vidéo.

QUATORZE ans, bon élève, joli visage calme de garçon bien élevé, Benny est un cinglé de vidéo, au point d'avoir occulté les fenêtres de sa chambre, d'y avoir placé une caméra qui projette sur un écran l'image du dehors. Ses parents, qui gagnent bien leur vie, lui ont offert tout le matériel nécessaire. Ils possèdent une ferme où ils vont parfois en vacances. Un jour, Benny y a filmé l'abattage d'un porc. Il repasse souvent la bande, la remonte, s'attarde sur cette seconde où l'animal est encore vivant. Juste avant le coup de pistolet.

Benny et ses parents habitent une maison spacieuse et confortable, avec au mur des reproductions, des affiches d'expositions. Ils forment une famille unie. Sur aucun point ils ne sont déshérités. Ils possèdent la maîtrise d'un langage complexe.

Benny's Video est le second long métrage cinéma du réalisateur autrichien Michael Haneke – par ailleurs scénariste, metteur en scène de télévision et de théâtre, – dont le premier, *le Septième Continent*, a été invité par la Quinzaine des réalisateurs en 1988. On y voyait également une famille bien élevée, affectueuse et unie, dans une maison en ordre, fonctionnelle, décorée avec un goût sans audace. Un jour, ensemble tous les trois, le père, la mère, la fillette, sans un mot, sans s'énerver, ont cassé, déchiqueté tout ce qui pouvait l'être, et ont pris du poison. Les premiers pays étrangers ayant acheté *le Septième Continent* ont été le Japon et la Suède, *« les plus en pointe pour ce qui est de la froideur »*, dit Michael Haneke. L'un et l'autre film sont marqués par la froideur d'un récit ascétique, par la pureté, l'orgueilleuse beauté d'une esthétique dépouillée : *« Je focalise mon attention sur le détail qui va faire dévier le sens de l'image »*, précise le cinéaste, admirateur de Robert Bresson...

Il prétend ne pas avoir de comptes à régler avec la famille : *« Je désigne les plaies du monde où nous vivons. La cellule familiale en est seulement la représentation concentrée. Je ne suis ni missionnaire ni révolutionnaire. J'observe les dégâts causés par l'individualisme, par le capitalisme, et je montre des gens à la fois coupables et victimes. J'éprouve une énorme compassion pour mes personnages. Je ne sais pas si, comme on me l'a souvent dit en citant Thomas Bernhard, les auteurs autrichiens sont de grands dépressifs. Je ne crois pas d'ailleurs que, chez nous, la bourgeoisie soit spécialement névrosée. Peut-être avons nous, plus extrême que chez certains autres, le sens de ce qu'il convient de faire et de dire, la tradition des comportements bien-pensants. »*

Michael Haneke a adapté pour la télévision une nouvelle d'Ingeborg Bachmann, il a en projet un film inspiré de *la Pianiste*, d'Elfriede Jelinek – deux femmes auteurs, plus violentes que dépressives. Il a réalisé une émission – récompensée par le ministère autrichien de l'éducation : *Epitaphe pour un meurtrier*. *« Dans les six derniers mois, quatre jeunes gens de bonne famille ont été arrêtés pour des crimes sans motif évident. J'ai filmé un* talk show *très célèbre où l'on commente l'actualité. Ce jour-là, toutes sortes de personnalités étaient réunies et se posaient la question : « pourquoi ces meurtres ? » J'ai simplement fait intervenir dans la discussion des extraits de tous les programmes qui passaient le même jour, sur nos deux chaînes. C'était d'une grande brutalité. »*

Avec *Benny's Video*, on voit que l'opinion de Michael Haneke sur le monde ne s'est pas améliorée. Car un jour, par jeu, l'adolescent – Arno Frisch – tue au pistolet d'abattage une fille – Ingrid Stassner – dont il vient de faire connaissance et qu'il a invitée chez lui. Un jeu idiot, du genre « chiche que tu le fais pas ». La fille elle-même n'est pas claire, son attitude dénote – furtivement – un malaise inconscient. Naturellement, Benny a laissé la caméra en marche, il ne l'arrête jamais. Naturellement, l'accident se passe hors champ. On entend les cris, les détonations, on ne voit rien. L'art de Michael Haneke consiste à donner une sensation d'absence, de frustration.

L'adolescent a tué. Même s'il peut remonter la bande où sont enregistrées les traces du meurtre pour retrouver le regard vivant de la fille, il ne peut pas retrouver la vie. Pour une fois, la réalité et son image, sa « représentation virtuelle » ne correspondent plus. Benny se trouve devant un gouffre. Il tente d'attirer l'attention de ses parents, et finit, non par leur parler, mais par leur faire voir et écouter la bande du meurtre. *« Auparavant, la bourgeoisie se cachait derrière les mots. A présent, elle se cache derrière les images »*, commente Michael Haneke. Peut-être Benny attendait-il de son père une directive, une punition, une explication ? Mais le père – Ulrich Mühe – cherche seulement à échapper aux conséquences de l'acte. Il envoie Benny et sa mère – Angela Winkler – en Égypte pendant qu'il se débarrasse du cadavre. Naturellement, rien n'est montré, rien n'est clairement dit – et ces gens habitent Vienne, la ville de Freud.

Quand Benny revient d'Égypte, c'est comme si rien ne s'était passé. Mais les fenêtres de sa chambre ne sont plus occultées. Il n'y a pas plus derrière les vitres que la simple réalité : un mur. Et, chez le garçon, quelque chose comme de la haine, comme une intense déception, comme un refus global. Il va à la police, fait écouter la bande où son père expose son plan pour se débarrasser du cadavre.

« J'ai introduit un choral de Bach, les paroles sont importantes : « Malgré la peur, je suis là et je chante dans la plus totale sérénité. » *Dans* le Septième Continent, *on entendait le* Concerto pour violon *de Berg, qui comporte une citation de Bach. C'est du vieil allemand. Une prière, elle dit à peu près :* « Mon Dieu, emmenez-moi, je n'en peux plus. » *Es ist genug* – C'en est assez ».

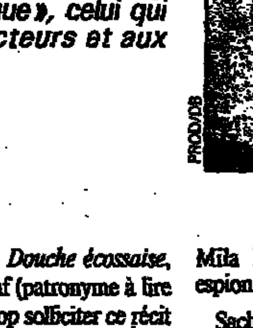
COLETTE GODARD

LES RICHES HEURES DE JULES ET SATURNIN

A travers deux des plus grands, Jules Berry et Saturnin Fabre, le Festival de Cannes présente un hommage aux seconds rôles qui furent la chair et le sang du cinéma français «classique», celui qui faisait la part belle aux acteurs et aux dialogues.

Jules Berry.

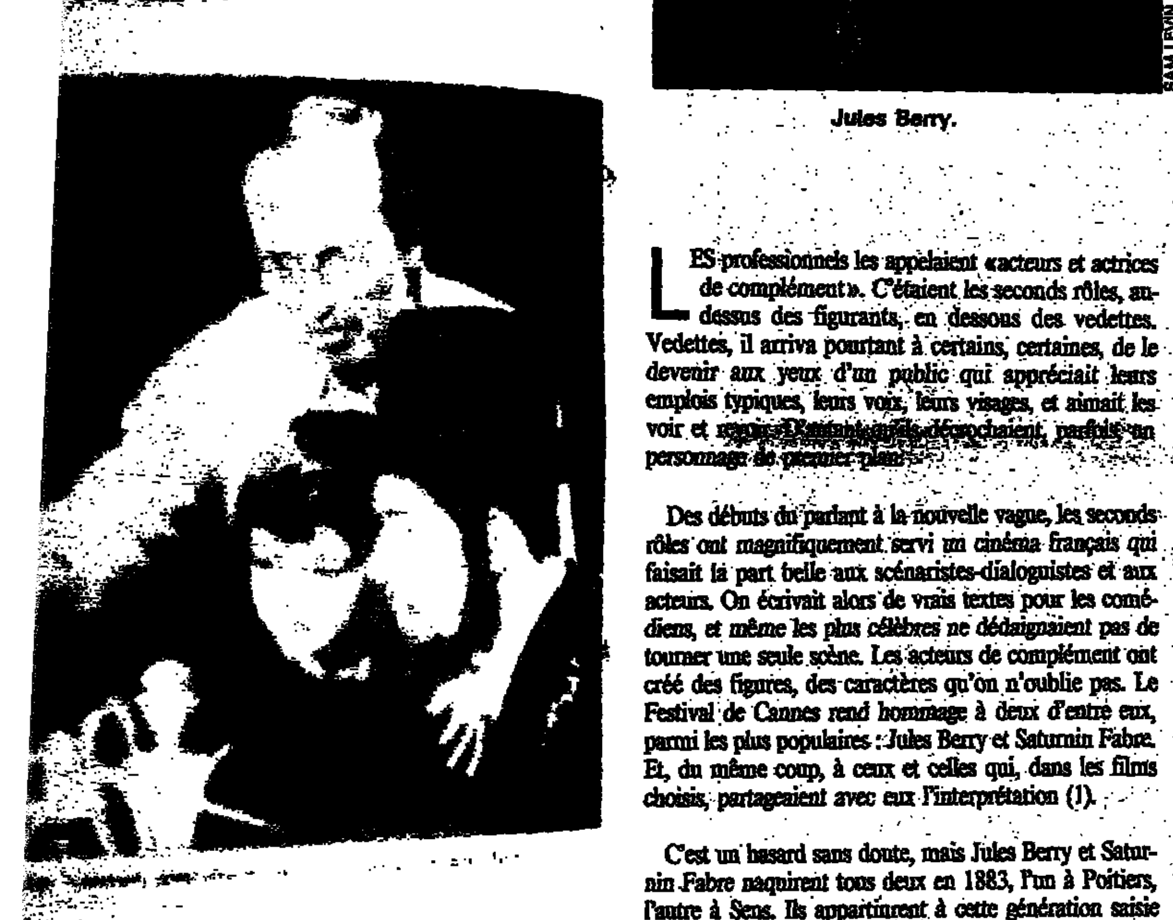
SAM LEVIN





PROD/DB

Saturnin Fabre.



LES professionnels les appelaient «acteurs et actrices de complément». C'étaient les seconds rôles, au-dessus des figurants, en dessous des vedettes. Vedettes, il arriva pourtant à certains, certaines, de le devenir aux yeux d'un public qui appréciait leurs emplois typiques, leurs voix, leurs visages, et aimait les voir et [illegible] décrochaient, parfois un personnage de premier plan.

Des débuts du parlant à la nouvelle vague, les seconds rôles ont magnifiquement servi un cinéma français qui faisait la part belle aux scénaristes-dialoguistes et aux acteurs. On écrivait alors de vrais textes pour les comédiens, et même les plus célèbres ne dédaignaient pas de tourner une seule scène. Les acteurs de complément ont créé des figures, des caractères qu'on n'oublie pas. Le Festival de Cannes rend hommage à deux d'entre eux, parmi les plus populaires : Jules Berry et Saturnin Fabre. Et, du même coup, à ceux et celles qui, dans les films choisis, partageaient avec eux l'interprétation (1).

C'est un hasard sans doute, mais Jules Berry et Saturnin Fabre naquirent tous deux en 1883, l'un à Poitiers, l'autre à Sens. Ils appartinrent à cette génération saisie par le music-hall, le café-concert et le théâtre (Saturnin Fabre joua même l'opérette) et qui en garda le culte du verbe et du geste, le goût de la composition. Ils traversèrent le cinéma muet sans trop y attacher d'importance. Le parlant les attira et ne les lâcha plus. Agés, chacun, de quarante-sept ans en 1930, ils n'ont, bien sûr, jamais fait partie des «jeunes premiers». Leurs emplois s'accordaient mieux à leur image d'hommes mûrs.

Cela n'empêcha pas Jules Berry de miser sur la séduction, à une époque où les spectatrices n'appréciaient pas vraiment les freluquets trop gominés, ni chair ni poisson, en un temps où Danielle Darrieux épousait Henri Decoin, et Annabella, Jean Murat (ils avaient une vingtaine d'années de plus qu'elles). Une brillante carrière dans le théâtre de boulevard avait déjà affiné, chez lui, un physique d'homme à femmes tiré à quatre épingles, à l'œil d'oiseau de proie, aux traits de noctambule, au sourire pervers et prometteur. Séducteur, il le fut, jusqu'en jouant, avec excès, les canailles. Ce n'est pas pour rien qu'Abel Gance, dans *le Voleur de femmes* (film rarissime tiré d'un roman de Pierre Frondaie), en fit Zadoc Torner, louche aventurier de l'amour.

Saturnin Fabre, lui, était l'excentrique par excellence. Pas beau, affligé d'un grand nez, irrésistiblement comique, il cultivait la folie comme autrefois les bouffons de cour. D'une diction fausse, il fit un style, boulant les mots ou les détachant avec la technique scolaire d'un élève du Conservatoire, vrillant les aigus jusqu'au dérapage avant de faire sonner sa voix caverneuse. Il avait aussi d'étranges lueurs dans les yeux. S'il faisait beaucoup rire, il était capable de camper une fripouille à donner la chair de poule.

Les tenues vestimentaires de Saturnin Fabre défiaient les modes et les époques (comme les corsets à busc, les dentelles et les robes descendant toujours aux chevilles de l'impayable Marguerite Deval, vieille dame poudrée et frisée en caniche). Fabre, cet humoriste délirant, a raconté sa vie, sa carrière théâtrale et cinématographique, ses amours tumultueuses dans *Douche écossaise*, biographie d'un certain Ninrutas Erbaf (patronyme à lire de droite à gauche!). Pas besoin de trop solliciter ce récit décoiffant pour y déceler quelques blessures secrètes (2). Saturnin Fabre garda, au cinéma, son masque comique jusqu'à sa mort, en 1961.

Dans *Messieurs les ronds-de-cuir*, il tient le rôle de Letondu, un employé toqué du «ministère des dons et legs». Ses cheveux remontent en cornes du diable et il joue du cor de chasse en tricot de corps dans un bureau où s'empilent des dossiers poussiéreux. Superbe, cette réplique de Letondu : *«Le philosophe qui a dit : «J'aurais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir» est un lâche.»*

Yves Mirande avait adapté le roman de Courteline, mais Fabre aurait pu aussi bien inventer cette imprécation. Il est notoire que Jules Berry et lui improvisaient à l'occasion, soit que leur mémoire les trahisse, soit qu'ils aient été brusquement inspirés. On a dit que Jules Berry portait ses manchettes de chemises retroussées sur les manches de veste parce qu'il y écrivait des bribes de texte. Ils ne trahissaient pas pour autant leurs dialoguistes. Saturnin Fabre fonçait dans le tas, pour éviter les «blancs», les «trous». Jules Berry, plus enveloppant, y allait d'effets de voix, de sourires, de mots répétés avec diverses intonations en faisant papillonner ses mains d'escamoteur, jusqu'à ce que le fil se renoue.

De la scène au studio, Saturnin Fabre et Jules Berry furent de grands artistes. Berry poussa le «jeu» à l'extrême, jusqu'aux champs de courses, aux cercles et aux casinos, où il flambait ses cachets. Joueur intégral, il perdait des sommes énormes sans qu'un seul pli dérangeât jamais le chic de ses smokings. Il mourut, ruiné, en 1951, sans s'être jamais plaint. Ses plus grands rôles – l'escroc Batala du *Crime de M. Lange*, Valentin, le machiavélique dresseur de chiens du *Jour se lève*, et le diable des *Visiteurs du soir* – furent des rôles antipathiques. Même durant le méphistophélique *«Mais c'est leur cœur que j'entends, leur cœur qui bat..., qui ne cesse de battre, leur cœur qui bat..., qui bat... qui bat...»* par lequel s'achève *les Visiteurs du soir*, il parvenait à émouvoir.

Jules Berry et Saturnin Fabre ont souvent tourné dans les mêmes films, sans forcément s'y rencontrer. Au générique de *Marie-Martine*, ils viennent tout de suite après Renée Saint-Cyr, la vedette. Jules Berry a un rôle important, celui de Loïc Limousin, romancier du fait divers à scandales, fouineur de poubelles et maître chanteur. Saturnin Fabre n'a qu'une séquence avec Bernard Blier. L'oncle Parpain, vieil original, habite à Paris une maison où il n'a pas fait poser l'électricité *«parce qu'il ne comprend pas d'où cela vient»*. Son *«Tiens ta bougie... droite!»* qu'il adresse à son neveu distrait chaque fois que celui-ci laisse pencher son bougeoir est devenu un mot de passe cinéphilique, transmis de génération en génération depuis 1942.

Que resterait-il du *Camion blanc*, extravagante guerre de succession entre les gitans du Nord et du Sud en France si Jules Berry n'y rivalisait pas d'astuces avec le bonnasse Charpin, pour une fois voué à un rôle de «méchant», si Marguerite Moreno n'y interprétait pas la reine des gitans accompagnant la dépouille de son mari dans un camion mastodonte servant de corbillard, si Mila Parély ne se présentait pas, au tournant, en espionne et femme fatale?

Sacha Guitry, auteur-acteur-metteur en scène qui adorait le théâtre et les acteurs, fit de *Ils étaient neuf célibataires* une époustouflante comédie à sketches, où il tient la vedette avec Elvire Popesco. Passe, pour des scènes savoureuses truffées de rebondissements, presque tout le Gotha des seconds rôles : Max Dearly, Marguerite Moreno, Victor Boucher, Betty Stockeld («l'Anglaise du cinéma français»), Sinoel, Gaston Dubosc, Marguerit Deval, André Lefaur, Marguerite Pierry, Pauline Carton, Aimos.

Saturnin Fabre, fidèle à sa réputation de toqué, y joue un aristocrate au cerveau fêlé, tombé à la cloche, Adhémar Colombinet de la Jonquière, apparié, par les intrigues de Guitry, ici aventurier mondain, à Marguerite Pierry, patronne de bordel huppé qui a besoin de la respectabilité d'un mariage blanc. Lors de la présentation, il lui demande sa photo en première communiante. Plus tard, parti de son hospice de vieux célibataires, Adhémar se présente chez Madame et, plus illuminé que jamais à la vue des filles qui se présentent au salon, croit avoir affaire à une famille nombreuse... Chez Guitry, les comédiens s'amusent entre eux. Et quels comédiens!

JACQUES SICLIER

(1) Lire les deux ouvrages d'Olivier Barrot et Raymond Chirat : *les Excentriques du cinéma français*, éd. Henri Veyrier, 1983 ; *Inoubliables!*, éd. Calmann-Lévy, 1986.

(2) Publiée en 1948 aux éditions Fournier Valdes, *Douche écossaise* a été réédité à la fin des années 80 dans la collection Ramsay «Poche cinéma».

★ Films présentés à Cannes : *le Camion blanc*, de Léo Joannon (1942) et *le Voyageur de la Toussaint*, de Louis Daquin (1942), avec Jules Berry ; *Messieurs les ronds-de-cuir*, d'Yves Mirande (1936), et *Ils étaient neuf célibataires*, de Sacha Guitry (1939), avec Saturnin Fabre ; *le Voleur de femmes*, d'Abel Gance (1937), et *Marie-Martine*, d'Albert Valentin (1942), qui réunissent les deux acteurs.

MUSIQUE LES CHEMINS du baroque

LES CHANTS OUBLIÉS D'ELDORADO

L'année des célébrations du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique latine est l'occasion de révéler au grand public le fruit des recherches menées depuis plusieurs années sur la redécouverte d'un patrimoine musical méconnu et impressionnant : ces œuvres sacrées que jouaient au dix-huitième siècle Indiens et Européens dans les grands centres de la colonisation. Une série de manifestations exceptionnelles (concerts et exposition) est organisée à Sarrebourg, à Versailles et à Paris par le Centre de musique baroque de Versailles, l'éditeur discographique K.617, la fondation Paribas et l'Association française d'action artistique.

CHRISTOPHE COLOMB et ses célébrations ne sont qu'un prétexte. Le continent qu'il s'agit cette fois d'explorer est un immense répertoire musical que l'on croyait définitivement oublié. Les Indiens Chiquitos et Mojos, éduqués par les jésuites comme on le voit dans le film *Mission*, conservent aujourd'hui pieusement la tradition et les partitions d'œuvres baroques dont la musicologie s'est emparée pour les ramener à la «civilisation».

«La première fois, ça sonne horriblement faux, on n'y comprend rien. A la seconde écoute, on commence à discerner des mélodies, des rythmes. A la troisième, on reconnaît des allures, des tournures de la musique baroque européenne.» Alain Paquier l'a tellement raconté, son conte de fées, qu'il n'entrevoit même pas notre perplexité. Bon, semble nous dire son regard de baroqueux de la première heure, c'est incroyable, c'est miraculeux mon histoire, mais ce n'est pas la mer à boire. Juste une mine d'or découverte par quelques musicologues allumés, quelque part entre Brésil, Bolivie et Paraguay. Une musique composée il y a deux siècles et plus, qui ne se serait pas endormie au fond de la forêt amazonienne.

De quoi doit-on davantage s'étonner? Que ces musiques résonnent bientôt à nos oreilles telles qu'elles furent exécutées à la grande époque de la colonisation espagnole (il fallait bien que la curiosité musicologique atteigne le continent sud-américain, ne serait-ce que dans la foulée des commémorations du cinquième centenaire) ou que ces musiques soient suffisamment entrées dans les mœurs, dans le cœur des Indiens Mojos et Chiquitos pour qu'ils l'exécutent encore? Chaque année, pour la fête de saint Ignace de Loyola, ils sortent de la forêt avec la partition sous le bras, partition qu'ils ne savent plus lire mais qu'ils se sont transmise d'oreille en modifiant peu à peu le style vocal, le rythme, l'instrumentation. A tel point, comme le décrit Alain Paquier plus haut, qu'une oreille européenne doit s'y reprendre à trois fois pour y retrouver ses marques.

Les Indiens d'Amazonie avaient un tel culte pour ces musiques qu'ils en ont recopié les partitions de génération en génération en ignorant totalement leur signification. La chapelle de San Ignacio de Mojos, en Bolivie, possède toujours son «chœur céleste», formation d'instrumentistes et de chanteurs indiens, qui se produisent tous les dimanches et les jours de fête. L'église possède aussi ses archives musicales où ont été retrouvées quelques-unes des œuvres qui vont revivre aujourd'hui. Sans ces anonymes copistes, incapables de reconnaître un *sol* d'un *do*, l'opération Chemins du baroque vers un continent musical à peu près ignoré serait toujours en friche. L'itinéraire ira de Sarrebourg à Versailles, de Séville à Mexico. L'Association française d'action artistique, principal mécène, en fait l'équivalent, pour la musique savante, de l'opération Cargo 92.

Pourquoi tant de ferveur, tant d'abnégation pour un patrimoine d'origine européenne chez des populations indiennes dont certaines, comme celle des Guaranis, ont été à peu près exterminées au dix-neuvième siècle, qui ne reconnaissent pas l'existence des frontières boliviennes, argentines ou paraguayennes après des guerres d'indépendance dont ils ne conçoivent même pas le sens, qui ne répondent aux tentatives d'intégration qu'en reculant toujours un peu plus dans la forêt?

Rappelons-nous *Missiòn*, le film de Roland Joffé. On y voit Jeremy Irons, père jésuite, apprivoiser au son de sa flûte d'intraitables Indiens. Après le massacre de la tribu par les colons espagnols et portugais, on voit un jeune autochtone agripper un violon (baroque?) et l'emmener dans sa pirogue. La mémoire de ces jésuites mélomanes qui défendirent les Indiens contre l'esclavage et leur apprirent à chanter les vêpres se célèbre dans le film au son de musiques savantes qui pourraient bien avoir été inspirées à Ennio Morricone par quelque partition entendue à San Ignacio de Mojos...

Les villages indiens fondés par les jésuites s'appellent des «réductions». Dix villages de Chiquitos furent construits, à partir de 1691, dans l'Ouest de la Bolivie, près de la frontière brésilienne. La douzaine de réductions mojos entreprises après 1675 en Bolivie amazonienne donnèrent lieu à des travaux d'irrigation et d'aménagement du sol aussi monumentaux que ceux des Incas.

Le but des jésuites était d'évangéliser en gagnant la confiance et la sensibilité de ces populations. Ils apprirent donc leurs dialectes pour mieux communiquer avec elles. Ils leur apportèrent en échange leurs musiques religieuses; non pas ces polyphonies monumentales en latin destinées à jeter de la poudre aux yeux des mécréants dans les agglomérations urbaines; ni même les *villancicos*, ces «chants de vilains» chantés en espagnol sur des sujets plus quotidiens dans tout le territoire de la colonisation.

La musique des missions avait deux versants : l'un pragmatique, l'autre humaniste. Ce furent, d'une part, de petits cantiques, simples chansons chantées sans distinction par les Indiens et les hommes d'église, enseignées par mémorisation. Ce fut, à l'autre extrême, le miel de la culture musicale européenne, ces grandes messes baroques dans la pompe et la complexité voulaient symboliquement approcher la grandeur divine. Jusqu'au premier tiers du dix-huitième siècle, période où ils furent définitivement rejetés du Paraguay, les jésuites s'employèrent à assumer leur mission civilisatrice par la musique, alors même que leurs fidèles – leurs interprètes! – étaient les plus fermés, on s'en doute, à la rhétorique baroque.

C'est là qu'intervient Domenico Zipoli, star et mystère de ces Chemins du baroque sur leur versant amazonien. Espagnol? Que nenni. Il était italien, né à Prato en Toscane, élève de Pasquini et peut-être de Scarlatti, organiste à Rome dans une première période de sa vie dont il ne reste que quelques pièces vocales et instrumentales. Pourquoi se rendit-il à Séville en 1716? On le retrouve à Buenos Aires en 1717, membre de la Compagnie de Jésus, occasionnellement maître de chapelle et compositeur. Il mourut en 1726 dans la plus grande humilité. Il n'avait jamais mis les pieds dans les missions amazoniennes.

Ce sont pourtant ses partitions que les jésuites en mission chez les Chiquitos et les Guaranis se firent envoyer et s'employèrent à faire exécuter. Car ces religieux ne s'étaient pas contentés d'enseigner le solfège et le chant aux Indiens. Ils avaient formé des copistes, construit des ateliers de lutherie, et fait venir régulièrement d'Europe harpes et orgues dont subsistent toujours aujourd'hui de poussiéreux vestiges à Santa Clara et à Merced.

«Dans ses compositions américaines, Zipoli avait adopté un style nouveau, écrit Bernardo Illari, l'un des deux musicologues d'Amérique latine impliqués dans sa résurrection. *La rhétorique musicale baroque qui caractérisait ses œuvres européennes y est considérablement simplifiée : sa compréhension n'est pas liée à la connaissance d'un code complexe. L'expression est simple et directe. Les tensions musicales réduites au minimum, les contrastes dramatiques quasiment absents (...). En Amérique, Zipoli eut peu souvent recours à l'écriture polyphonique. Il limita le contrepoint au minimum indispensable, réduisit la longueur et la difficulté des parties solistes. Il attribua aux instruments le rôle de doubler les voix et limita leur indépendance.*

» Ses formes musicales préférées sont récitatives et rhapsodiques. Il s'agit de véritables mosaïques de petits fragments à peine différents les uns des autres, qui comportent des solos, des duos, des chœurs et des ritournelles. Cette musique ne donne jamais l'impression d'une direction dominante ou de point culminant : on croit se trouver devant une musique du dix-septième siècle vue par un compositeur du siècle suivant.» Zipoli : le premier des post-modernes?

Chaque village guarani, mojo ou chiquito possédait, disions-nous, son chœur et son ensemble instrumental. Les œuvres de Zipoli et de ses émules avaient beau relever d'une rhétorique simplifiée, elles bénéficièrent d'exécutions de haut niveau. *«Ils jouent tous les types d'instrument dont on se sert ici en Europe»,* témoignait un père jésuite à l'époque. Plus d'un siècle plus tard, l'explorateur Alcides d'Orbigny s'extasie : *«J'écoutais cette musique avec ravissement car jamais, dans toute l'Amérique, je n'en avais entendue de plus belle.»*

Et ce baroque à l'indienne a continué à vivre après l'expulsion des jésuites. Et toute modification fut considérée comme sacrilège, comme restait sacré le souvenir des bons pères de la communauté. Et le temps fit le reste : les voix devinrent plus rauques, plus «américaines». On ne sut plus s'accorder. Les instruments baroques furent remplacés par des tambours et par des *bajunes*, ces orgues à bouche rugissants, sortes de flûtes de Pan gigantesques dont le plus long tuyau atteint un bon mètre vingt.

Deux *bajunes* en parfait état sont arrivés par avion il y a un mois à Paris. Les Indiens n'en construisent plus qu'un tous les dix ans. Le bois dans lequel ils les fabriquent est introuvable en Europe : impossible de les reconstituer. Et pourtant Alain Paquier, Bernardo Illari et Gabriel Garrido (musicologue argentin fixé en Suisse, troisième larron de l'opération) refusaient d'entendre Zipoli sans le son caverneux de ces grandes orgues buccales.

«J'ai fait du troc comme Christophe Colomb, raconte Garrido. *J'ai demandé aux Indiens ce dont ils avaient besoin. Ils m'ont réclamé une clarinette contre deux* bajunes. *Voilà dix ans encore, on dénombrait dix* bajunes *à Trinidad. Maintenant, les Indiens ont reculé dans la forêt, ils n'ont plus les instruments pour perpétuer leurs traditions. Plus d'orgues, plus de harpes : la dernière harpe des Chiquitos, on la porte dans les processions, à côté de la bannière jésuite. La chapelle de Sucre, cette grande ville de Bolivie, comportait quatre-vingts musiciens au dix-huitième siècle. Un seul Indien la représente aujourd'hui, il accompagne le culte en jouant à deux doigts sur un synthétiseur japonais pour enfants. Tout à côté, il y a un orgue baroque magnifique, muet depuis un siècle.*

» On parle de reconquête d'un continent musical oublié. Quelle signification cela peut-il avoir pour des Indiens? Je leur ai dit que j'allais faire entendre leur musique au monde entier. «A quel monde?», *m'ont-ils demandé. A leurs yeux, c'est de la science-fiction. Le monde s'arrête à eux.»*

ANNE REY



Les jésuites évangélisaient les Indiens d'Amazonie en leur enseignant la musique, comme on le voit dans Mission, le film de Roland Joffé avec Jeremy Irons.

Mexico-Versailles

UNE action de protection du patrimoine musical est née au Mexique dans le prolongement d'une mission exploratoire effectuée en 1989, dans ce pays, par Jean-Claude Malgoire. C'est l'origine de l'opération «Mexico-Versailles» qui implique prioritairement le Centre de musique baroque de Versailles dirigé par Vincent Berthier de Lioncourt et Philippe Beaussant.

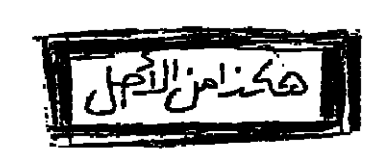
Le Catalan Josep Cabré – chanteur chez Pérès et Savall – a été chargé de constituer au Mexique un ensemble vocal promis au plus riche avenir musicologique : il devrait perdurer au-delà de 1992. Dans le cadre de l'opération «Chemins du baroque», cette formation exécutera un grand office marial mêlant au répertoire composé au Mexique par les colons espagnols du XVII[e] siècle des pièces écrites antérieurement en Espagne. Toujours dans le contexte «Mexico-Versailles», et en souvenir des ambassadeurs du Nouveau Monde reçus avec leurs musiciens par le Roi-Soleil, Jean-Claude Malgoire dirigera une sélection de psaumes, hymnes et antiennes extraits des Vêpres en usage en France et à Mexico dans la première moitié du XVIII[e] siècle. On y retrouvera, aux côtés de la maîtrise de Versailles, dirigée par Olivier Schneebeli, l'ensemble vocal mexicain de Josep Cabré.

La trace des musiques baroques exécutées dans les missions jésuites sera poursuivie d'autre part dans un programme intitulé, «De l'Altiplano à l'Amazonie». Y seront associées des pages religieuses de Jaun de Araujò, de Torrjon y Valasco (maîtres de chapelle au Pérou et en Bolivie) à des œuvres de Domenico Zipoli, favori des «réductions» amazoniennes. Musicologue et flûtiste à bec, spécialiste des techniques instrumentales de la Renaissance, passé de la *Missa criolla* (tube discographique qui aura les faveurs de l'Olympia dans les années 60) aux recherches musicologiques les plus pointues poursuivies à la Schola Cantorum Basiliensis (il y croisa Jordi Savall dans les années 70), Gabriel Garrido dirigera, dans un programme en grande partie inédit, son ensemble expérimental Elyma ainsi que le Chœur d'enfants de Cordoba.

Point de départ des festivités : du 15 au 17 mai, au cours du cinquième Festival international de Sarrebourg, sous-titré cette année *le Retour des caravelles*. Cette manifestation a été créée par Alain Paquier qui fut le fondateur du Festival de Saintes. L'ensemble des concerts sera publié, en quatre disques compacts, entre le 15 septembre et le 15 novembre, dans la collection AFAA sur Mesure/K617 cofinancée par la société d'Alain Paquier et l'Association française d'action artistique.

Grâce au mécénat de l'Union latine, de la ville de Sarrebourg, de l'UNESCO et, surtout, de la Fondation Paribas qui s'est associée de bout en bout à l'opération, une exposition de photos intitulée «Les vestiges du rêve» sera présentée en avant-première, le 15 mai, à la Chapelle des Cordeliers de Sarrebourg, puis du 17 au 27 mai à la Bibliothèque nationale (Galerie Colbert) à Paris.

★ Renseignements, envoi des programmes détaillés, tél. : 39-49-48-24. Réservations, Théâtel, 201, rue Saint-Martin, 75003 Paris, tél. : 42-72-77-72, Minitel 3615 code CMBV.



LA SÉLECTION DE LA SEMAINE



CINEMA

Tous les films nouveaux

Confessions d'un barjo

de Jérôme Boivin,
avec Richard Bohringer, Anne Brochet, Hippolyte Girardot, Consuelo de Haviland, Renaud Danner.
Français (1 h 25).

Les tribulations loufoques d'un frère et d'une sœur qui entretiennent un rapport original avec le monde. Tandis que le frère procède à des expériences farfelues et attend la fin du monde, la sœur met à mal le mode de vie du macho lambda qu'elle a épousé.

Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, handicapés, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, handicapés, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; U. G. C. Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

Opening Night

de John Cassavetes,
avec Gena Rowlands, John Cassavetes, Ben Gazzara, Joan Blondel, Paul Stewart, Zohra Lampert.
Américain (2 h 24).
(Lire la critique de Jacques Siclier page 30.)

VO : Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, handicapés, 14e (43-35-30-40).

Retour à Howards End

de James Ivory,
avec Anthony Hopkins, Vanessa Redgrave, Helena Bonham Carter, Emma Thompson, James Wilby.
Britannique (2 h 22).

A nouveau d'après un roman de Forster, Ivory destine avec délicatesse le sombre portrait de l'Angleterre victorienne. (Lire page 31 l'entretien de Danièle Heymann avec le réalisateur et le producteur.)

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, handicapés, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, handicapés, dolby, TodAO, 15e (43-06-50-50).
VF : Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88) ; Miramar, dolby, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (45-22-47-94).

Le Retour de Casanova

d'Edouard Niermans,
avec Alain Delon, Fabrice Luchini, Elsa, Wadeck Stanczak, Delia Boccardo, Gilles Arbona.
Français (1 h 38).

L'ultime entreprise de séduction de Casanova vieillissant, qui plutôt que de renouer avec une ancienne conquête tente de conquérir une jeunesse, avec l'aide de son fidèle valet.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; Rex, handicapés, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, dolby, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, dolby, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (45-22-47-94).



D.R.

Tim Robbins dans « The Player », de Robert Altman.

The Player

de Robert Altman,
avec Tim Robbins, Greta Scacchi, Fred Ward, Peter Gallagher, Whoopi Goldberg, Brion James.
Américain (1 h 58).

De retour à Hollywood après s'en être exilé, Robert Altman brosse un portrait féroce du monde des studios à travers cette histoire d'un producteur arriviste qui tue un scénariste et séduit sa compagne. Dans son propre rôle, le gratin du cinéma américain fait de réjouissantes apparitions.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40).

Sélection

A Brighter Summer Day

d'Edward Yang,
avec Zhang Zhen, Lisa Yang, Zhang Guozhu, Elaine Jin, Lin Hongming.
Taïwan (3 h 05).

Entre rock et chronique adolescente, entre violence des gangs et romance, un extraordinaire film-fleuve, qui allie la finesse de l'intimisme au souffle de la fresque.

VO : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

De jour comme de nuit

de Renaud Victor.
Français (1 h 49).

Deux ans de tournage à la prison des Baumettes à Marseille ont permis à Renaud Victor de cerner au plus juste le quotidien de la vie carcérale, en une série de rencontres singulières, parfois terribles, toujours émouvantes.

Utopia, 5e (43-26-84-65).

Kafka

de Steven Soderbergh,
avec Jeremy Irons, Theresa Russell, Joel Grey, Ian Holm, Jeroen Krabbe, Armin Mueller-Stahl.
Américain (1 h 40).

Les aventures d'un double imaginaire de Franz Kafka, pris dans les intrigues fantastiques des romans, revues par la mémoire du cinéma expressioniste.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Latino Bar

de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Antonieta Colon, Nirma Prieto, Cecilia Belorin, Milagros Carias.
Hispano-mexicain (1 h 20).

Sans paroles mais en couleurs et en musiques, en beauté et en douleur, les amours impossibles de la pute mulâtre et du voyou blanc se transfigurent en un superbe mythe métis.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Sam suffit

de Virginie Thévenet,
avec Aure Atika, Philip Bartlett, Jean-François Balmer, Claude Chabrol, Rossy de Palma, Marilu Marini.
Français (1 h 30).

Filmé avec tendresse et humour, l'itinéraire d'une jeune marginale qui décide un jour de devenir « comme tout le monde ».

Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

Trust me

de Hal Hartley,
avec Adrienne Shelly, Martin Donovan, Meritt Nelson, John MacKay, Eddie Falco, Gary Sauer.
Américain (1 h 40).

La guerre radicale menée par deux jeunes Américains contre le conformisme et la veulerie environnants fait un film tonique et réjouissant, qui révèle un cinéaste dont on attend la nouvelle œuvre sur la Croisette.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

La Vie de bohème

d'Aki Kaurismaki,
avec Matti Pellonpaa, Evelyne Didi, André Wilms, Kari Vaananen, Christine Murillo, Jean-Pierre Léaud.
Franco-suédois (1 h 40).

Fidèle mais « décalé », le regard de l'ironique et sentimental Aki Kaurismaki sur le roman de Murger lui rend justice en le transférant dans un aujourd'hui parasité par le Paris de l'immédiat après-guerre. Et tous ses interprètes sont formidables.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon.

Les entrées à Paris

Cannes 92, *Basic Instinct*, première réussie malgré les mises en garde répétées de la critique : 45 000 entrées le premier jour, vendredi dernier, 170 000 entrées sur une première semaine d'exploitation tronquée de deux jours, Michael Douglas et Sharon Stone assurent au film de Paul Verhoeven un avenir radieux, dopant un box-office qui reste pourtant nettement en deçà des performances de la saison passée et de la semaine précédente.

Il faut dire que seuls deux autres films avaient tenté l'aventure commerciale cette semaine : *Sans un cri*, de Jeanne Labrune, ne devrait pas survivre (moins de 3 000 entrées en une semaine) dans un petit réseau déserté de cinq salles. Et *Robert's Movie* a réuni à peine 700 spectateurs aux 3 Luxembourg. Maigre, maigre. La reprise de *Danse avec les loups*, dans sa version intégrale présentée au Rex, fait beaucoup mieux : plus de 7 000 entrées sur un écran !

Avec presque 70 000 entrées en quatrième semaine, *Indochine* continue une carrière brillante qui le hisse à plus de 400 000 entrées, tandis que *Hook* s'essouffle avec ses 40 000 entrées en cinquième semaine, tout comme *la Famille Addams* qui ne passe pas cette barre en quatrième semaine d'exploitation. *Après l'amour* se rapproche du seuil – terminal – des 20 000 entrées tout comme *Sang chaud pour meurtre de sang-froid*.

Michel Deville et *Toutes peines confondues* n'ont pas réussi leur pari : le film ne rassemble plus que 13 000 spectateurs en cinquième semaine. Maigre, maigre. Le réseau des exploitants attend les grandes machines cannoises, si possible auréolées de récompenses, pour croire en son étoile : *le Retour de Casanova*, *The Player* et *Retour à Howards End*, qui sortent aujourd'hui, pourraient être les reconstituants tant espérés.

Bibliographie

Le cinéma à découvert

LA collection «Découvertes» de Gallimard, déjà forte de plus de cent trente titres, s'enrichit de trois ouvrages consacrés au cinéma. Ils inaugurent la mise en place de trois séries cinéphiliques, consacrées aux genres cinématographiques, aux techniques du cinéma et à diverses monographies. Chaque volume a droit à la présentation recherchée de la collection : impression de haute qualité, mise en pages complexe, petit format, recours constant à l'image.

Les trois premiers numéros relèvent de la série «genres du cinéma» : *Hollywood, l'usine à rêves* ; *le Crime à l'écran*, et *l'Histoire au cinéma*. Chacun vise à l'exhaustivité, au risque de se transformer en répertoire. Si les deux premiers ont évité le dérapage, le troisième s'apparente davantage à une liste soigneusement établie qu'à un véritable panorama commenté des films historiques. Bien que l'annexe «Témoignages et documents», composée d'extraits d'ouvrages déjà parus, soit riche en anecdotes réjouissantes, l'ouvrage souffre d'une approche trop pédagogique, à la limite du «Que sais-je ?» illustré. Et le gigantisme de Cecil B. De Mille, la géométrie dans l'espace d'*Alexandre Nevski*, le souffle épique de Kurosawa s'accommodent assez mal du format réduit de la collection.

Paradoxalement, cet obstacle ne handicape nullement *Hollywood, l'usine à rêves*. Prenant appui sur un déroulement chronologique classique, Christian-Marc Bosséno et Jacques Gerstsekorn font revivre Hollywood dans ce qu'il avait de plus grand, mais aussi de plus vil. De la prospérité à la chasse aux sorcières, de l'hégémonie des *majors* au rachat des studios par les Japonais, les multiples recoins de ce gigantesque panier de crabes sont explorés avec minutie et humour. Les diktats de la censure, les coups de gueule des acteurs, la tyrannie des metteurs en scène, tout est là. Un numéro consacré exclusivement au système de production de Hollywood viendra bientôt inaugurer la catégorie «techniques du cinéma», un autre traitant des effets spéciaux et du son est en préparation.

Troisième rejeton de cette nouvelle série, *le Crime à l'écran* remplit parfaitement son contrat. L'utilisation de l'image est remarquable, particulièrement la «séquence introductive». Au-delà de l'étude d'un genre, c'est une lecture de la société américaine qu'offre Michel Ciment. Le film criminel aux Etats-Unis revêt les formes les plus diverses : d'abord court (quinze minutes) et «réaliste», il prend de l'ampleur avec l'avènement du cinéma parlant pour atteindre son apogée dans les années 30. L'analyse des codes, de l'esthétique et de la manière dont la violence devient de plus en plus explicite, montre combien le genre «colle» à son époque.

La section «Témoignages et documents» propose parmi d'autres joyaux un extrait de la correspondance entre John Huston et le responsable de la production de la Warner Hal Wallis pendant le tournage du *Faucon maltais*. Et Arthur Penn présente une intéressante «Défense et illustration» de la violence à l'écran, à propos de *Bonnie and Clyde*.

OLIVIER BOASSON

★ *L'Histoire au cinéma, le passé retrouvé* de Jean-Loup Bourget, «Découvertes» Gallimard nº 141, 176 pages, 75 francs.

★ *Le Crime à l'écran, une histoire de l'Amérique*, de Michel Ciment, «Découvertes», Gallimard nº 139, 192 pages, 80 francs.

★ *Hollywood, l'usine à rêves*, de Christian-Marc Bosséno et Jacques Gerstenkorn, «Découvertes», Gallimard nº 140, 176 pages, 75 francs.

THEATRE

Spectacles nouveaux

En attendant Godot

de Samuel Beckett,
mise en scène
de Bruno Boussagol,
avec Thérèse Boac, Brigitte Marion, Natacha Perchais et Nouche.

Les « clochards » métaphysiques de Beckett, leur univers masculin et stérile représenté par des comédiennes.

Cartoucherie Atelier du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. A partir du 13 mai. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-97-04. 80 F et 100 F.

Les Euménides

d'Eschyle,
mise en scène
d'Ariane Mnouchkine,
avec Simon Abkarian, Silvia Bellei, Duccio Bellugi, Georges Bigot, Juliana Carneiro da Cunha, Christian Dupont, Maurice Durozier, Pascal Durozier, Brontis Jodorowsky, Eric Leconte, Jean-Louis Lorente, Nirupama Nityanandan, Serge Poncelet, Asil Raïs, Mahmoud Saïd, Catherine Schaub et Zinedine Soualem.

Ariane Mnouchkine fait découvrir la quatrième partie des *Atrides*, où l'on voit qu'à la vengeance, succède la justice. En alternance avec *Agamemnon* et *les Choéphores*.

Cartoucherie Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. A partir du 16 mai. Le dimanche à 13 heures. Tél. : 43-74-24-08. 110 F et 135 F.

Exercices de style

de Raymond Queneau,
mise en scène
d'Hélène Deregnier,
Christine Jamiat
et Valérie Malnar.

Toutes le façons de raconter un voyage en autobus. Queneau s'était amusé, on continue après lui.

Ranelagh, 5, rue des Vignes, 16e. A partir du 14 mai. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 42-88-64-44. De 90 F à 150 F.

L'Heure du thé chez les Pendlebury

d'Alain Didier-Weill,
mise en scène
de Pierre Chabert,
avec Eléonore Hirt, Camille Fugère, Michel Berto, Philippe Mercier et Alain Rimoux.

On prend le thé, puisqu'on est chez des Anglais, aristocrates, de surcroît. Bien élevés, donc. Et flegmatiques. Mais sont-ils capables d'affronter un fantôme.

Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, 15e. A partir du 19 mai. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-31-10-96. De 26 F à 120 F.

Kvetch

de Steven Berkoff,
mise en scène
de Jorge Lavelli,
avec Juliette Brac, Christiane Cohendy, Jean-Claude Jay, Jean-Luc Moreau et Hugues Quester.

Le « kvetch » est un démon : il sape la confiance par les mensonges. Berkoff est un auteur anglais et démoniaque, dont Jorge Lavelli reprend également – dans la grande salle – un succès, *Greek*, histoire d'un type du sous-prolétariat londonien.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. A partir du 15 mai. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. De 50 F à 140 F.

La Seconde Surprise de l'amour

de Marivaux,
mise en scène
de Gilles Bouillon,
avec Véronique Müller, Pascale Siméon, Philippe Carbonneaux, Pierre-Alain Chapuis, Gérard Cherqui et Gérard Hardy.

Les méandres du cœur et du désir, par le plus tortueux, le plus torturé des sceptiques.

Cartoucherie Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. A partir du 19 mai. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 1 h 45. De 50 F à 110 F.

Paris

Avatar

d'après Théophile Gautier,
mise en scène
de Thierry Atlan,
avec Christian Brendel, Ariane Pazzuoli, Yuni Fujimori, Emmanuelle Nataf, Pierre Poirot, Alain Rais et Michel Trillot.

Une séance de psychanalyse un demi-siècle avant Freud, d'après une nouvelle de Théophile Gautier qui raconte la dépression nerveuse d'un amant malheureux et touche au fantastique le plus loufoque.

Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche)., 18e. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. 65 F et 110 F.

Conversation chez les Stein sur M. de Goethe absent

de Peter Hacks,
mise en scène
de Jean-Louis Martinelli,
avec Christine Gagnieux.

Une comédienne exceptionnelle pour un portrait de femme qui se débat avec ses frustrations.

Théâtre de l'Est parisien, 159, av. Gambetta, 20e. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 heures, le dimanche à 15 heures. Tél. : 43-64-80-80. Durée : 1 h 30. 80 F et 130 F.

Fatma

de M'Hamed Benguettaf,
mise en scène
de Ziani Cherif Ayad,
avec Sonia.

Second volet des portraits de la femme algérienne – créés l'an dernier aux Amandiers de Nanterre. Fatma n'a pas de mari, elle n'a pas d'identité.

Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, 6e. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 45-44-72-30. 80 F et 100 F.

Gladys

de Christian Pereira,
mise en scène
de Jean-Michel Dupuis,
avec Michèle Moretti.

Michèle Moretti est trop rare sur scène. Elle a trouvé un cadre qui lui convient.

La Vieille-Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, 5e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 47-07-22-11. 70 F et 100 F.

Mars

de Fritz Zorn,
mise en scène
de Darius Peyamiras,
avec Jean-Quentin Châtelain.

Les imprécations d'un homme qui se révolte contre sa famille, contre son milieu, contre l'égoïsme.

Centre culturel suisse, 38 rue des Francs-Bourgeois., 3e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-71-38-38. Durée : 1 h 30. 50 F.

N'écoutez pas, mesdames

de Sacha Guitry,
mise en scène
de Pierre Mondy,
avec Dominique Paturel, Micheline Dax, Bernard Lavalette.

Un hommage sans flagornerie et cependant respectueux à Mallarmé.

Madeleine, 19, rue de Surène, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-65-07-09. Durée : 2 heures. De 80 F à 240 F.

On s'aimait trop pour se voir tous les jours

de Guy Alloucherie,
mise en scène
d'Eric Lacascade,
avec Jean Boissery, Murielle Colvez, Martine Cendre et Didier Cousin.

Comment faire pour vivre ensemble quand on ne parvient pas à se parler ? Comment se conduire en personne civilisée quand on a peur des autres, mais qu'on n'a peur de rien ?

Théâtre 71, place du 11-Novembre, 92000 Malakoff. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 46-55-43-45.

Le Petit Bois

d'Eugène Durif,
mise en scène
d'Eric Elmosnino,
avec Patrick Pineau.

Créé au dernier Festival d'Avignon, voilà le récit d'un homme qui a peut-être commis un meurtre. Un homme qui se voudrait coupable.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. De 25 F à 125 F.

Les Pieds dans l'eau

de Jérôme Deschamps,
mise en scène
de Jérôme Deschamps
et Macha Makeïeff,
avec Jean-Marc Bihour, Lorella Cravotta, Philippe Duquesne, Yolande Moreau, François Morel et Olivier Saladin.

Les créatures de Jérôme Deschamps, des êtres cupides, bornés, coupés de la parole, mais désarmants de bonne volonté, de générosité instinctive. On les aime.

Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 40-03-39-03. 130 F et 170 F.

Le roi s'amuse

de Victor Hugo,
mise en scène
de Jean-Luc Boutté,
avec Alain Pralon et Dominique Rozan.

Les dernières représentations de la saison pour cette fantaisie généreuse du grand Hugo, montée avec panache, jouée avec un grand plaisir communicatif.

Comédie-Française, place du Théâtre-Français, 1er. Les mercredi et dimanche à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 30. De 45 F à 200 F.

Le Silence de Molière

de Giovanni Macchia,
mise en scène
de Jacques Nichet,
avec Dominique Valadié et Guillaume Lévêque.

Dominique Valadié, fille de Molière par la grâce d'un Italien amoureux de culture française, joue les prolongations, jusqu'au 31 mai.

Paris-Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-02-02-68. 90 F et 120 F.

Titre provisoire

de Jean Bois,
mise en scène
de l'auteur,
avec Dominique Constantin, Marie Mergey et Jean Bois.

La sensibilité acerbe de Jean Bois, son humour et sa tendresse. Le titre n'est pas flatteur, mais la pièce est formidablement drôle et émouvante.

Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. 80 F et 120 F.

La vie est un songe

de Don Pedro Calderon de La Barca,
mise en scène
de Jose Luis Gomez,
avec Bernard Freyd, Thierry Hancisse, Laurence Masliah, Maria de Medeiros, Jean-Paul Roussillon, Rufus et Frédéric Van den Driessche.

Folle équipée d'un prince enfermé dans une grotte pour conjurer un mauvais sort. Une distribution de rêve pour une pièce grandiose.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 43-25-70-32. De 30 F à 150 F.

Régions

Béthune

Deux Labiche dans une armoire

d'après Eugène Labiche,
mise en scène
d'Agathe Alexis,
avec Jacques Brucher, Christophe Dellocque et Dimitri Radochevitch.

Deux courtes pièces de Labiche n'en font plus qu'une seule. Ce qui ne simplifie pas le génie absurde du vaudevilliste, ni sa folie imperturbable.

Comédie de Béthune, bd. Salengro, 62000 Béthune. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 21-56-96-95. De 45 F à 85 F.

Lille

Andromaque

de Jean Racine,
mise en scène
de Daniel Mesguich,
avec Emile Abossolo-M'bo, Jean-Damien Barbin, Odile Cohen, Claire Hammond, Alison Hornus, Georges M'Boussi, Luce Mouchel et Laurent Natrella.

Entre deux Shakespeare et un Victor Hugo, Daniel Mesguich revient à Racine, aux alexandrins.

La Métaphore, 4, place du Général-de-Gaulle, 59000 Lille. Du mardi au dimanche à 18 h 30. Tél. : 20-40-10-20. 85 F et 110 F.

Marseille

Filumena Marturano

d'Eduardo de Filippo,
mise en scène
de Marcel Maréchal,
avec Françoise Fabian, Marcel Maréchal, Dora Doll, Angelo Bardi, Marianne Groves, Mama Prassinos, Fabrice Pruvost, Michel Demiautte, Mathias Maréchal, Moussa Maaskri, Dominique Bluzet et Edmonde Franchi.

On commence seulement en France à connaître un peu Eduardo de Filippo, acteur de légende, auteur d'un théâtre sarcastique. Marcel Maréchal a été séduit.

La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13000 Marseille. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 91-54-70-54. 80 F et 125 F.

Rennes

Le Désir sous les Ormes

d'Eugène O'Neill,
mise en scène
de Matthias Langhoff,
avec Evelyne Didi, Jean-Marc Stehlé, Emilien Tessier, Gilles Privat, Olivier Martinez et la voix d'Alain Cuny.

Dans un coin perdu de la Nouvelle-Angleterre, sur une terre aride, un drame se joue entre un père, sa femme, son fils. Un drame que la cruauté et l'ironie de la mise en scène et de l'interprétation élèvent jusqu'au mystère de la nature humaine.

Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier. Jusqu'au 27 mai et du 1er au 4 juin. Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, samedis à 20 h 30. Les mercredis à 19 heures. Les dimanches à 16 heures. Tél. : 99-31-12-31.

Villeurbanne

Pandora

de Jean-Christophe Bailly,
mise en scène
de Georges Lavaudant,
avec Bouzid Allam, Gilles Arbona, Michel Aumont, Marc Betton, Carlo Brandt, Christophe Delachaux, Anouche Durand, Roch Leibovici, Laura Morante, Philippe Morier-Genoud, Annie Perret, Marie-Paule Trystram et Bernard Vergne.

Pandora, la femme qui aurait pu sauver l'humanité de tous ses maux. Elle est belle, troublante, émouvante : c'est Laura Morante.

Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69000 Villeurbanne. Les lundi, mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, les mercredi et jeudi à 19 h 30. Tél. : 78-03-30-50. 120 F et 140 F.

MARC ENGUERAND

«La Princesse de Milan», chorégraphie de Karine Saporta au Théâtre de la Ville.

DANSE

Compagnie Karine Saporta

La Princesse de Milan

Les fantasmagories baroques et saint-sulpiciennes de Karine Saporta, autour de *la Tempête* de Shakespeare. Des danseurs, des acteurs de la Comédie de Caen, des chanteurs, des lévriers. Une très éprouvante musique de Michael Nyman, mais de saisissantes images émergeant d'une construction un peu alambiquée.

Théâtre de la Ville, du 19 au 28 mai, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 95 F et 150 F.

Caterina Sagna

Le Sommeil des malfaiteurs

Pour cinq danseurs, une nouvelle pièce de l'Italienne Caterina Sagna, qui avait déjà présenté à la Bastille *Lenz*, d'après Büchner et *Quaderni in Ottavo*, d'après Kafka, assez austères. Elle utilise cette fois un texte de Corrado Bertoni.

Théâtre de la Bastille, du 19 au 23 mai, 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. 90 F.

Les géants du flamenco

Ces «géants» sont trois : Adrian, Joaquin Cortès et Lola Greco. Avec les chanteurs Tony Maya, Cancanilla de Marbella, Morenito de Illora, Chelo Pantoja et sept musiciens.

Théâtre des Champs-Elysées, du 15 au 19 mai, 20 h 30, sauf le 17 à 17 heures. 60 F à 290 F.

Suresnes

Ballet national de Nancy

Les Quatre Tempéraments
Symphonie en ré
La Pavane du Maure
Pas de trois de Paquita

Des ballets respectivement signés Balanchine, Jiri Kylian, José Limon et Marius Petipa : on a vu pire comme brochette de chorégraphes. Et la troupe de Nancy, sous la houlette vigilante de Pierre Lacotte, est en progrès certains.

Salle Jean-Vilar, le 16 mai, 21 heures. Tél. : 46-97-98-10. 110 F et 140 F.

Saint-Cyr-l'Ecole

Susanne Linke et Urs Dietrich

Affectos Humanos
Dolor
Affekte

Dans le cadre de «Une part d'ailleurs», quinzaine de la culture contemporaine de langue allemande organisée par le Centre d'action culturelle de Saint-Cyr-l'Ecole, deux magnifiques danseurs, dans la lignée de l'expressionnisme allemand. Linke a été formée par la grande Mary Wigman, puis a travaillé avec Pina Bausch et Reinhild Hoffmann.

Espace Gérard-Philipe, le 16 mai, 16 heures. Tél. : 30-45-11-10 90 F.

Biennale de la création musicale et chorégraphique de l'Essonne

Rayon danse, Elsa Wolliaston, l'ensemble instrumental et chorégraphique Sine Qua Non, Serge Keuten, Gérard Weingand, Eric Goizet, les Tchèques Eva Cerna et Karel Vanek, Georges Appaix, Caroline Marcadé, Christian Bourigault, Myriam Hervé-Gil, Bruno Genty, Jean-Christophe Paré et beaucoup d'autres...

Les Ulis, Corbeil-Essonnes, Etréchy, Bures-sur-Yvette, Ris-Orangis, etc., jusqu'au 16 juin. Tél. : 60-78-28-63. Tarifs divers.

Vichy

Compagnie Marin

Cortex

La dernière et très plaisante pièce de Maguy Marin, en forme de loufoque leçon d'anatomie, moquant joyeusement nos perceptions et nos automatismes. Réglé au millimètre, avec des interprètes épatants.

Opéra de Vichy, le 15 mai, 20 h 30. Tél. : 70-59-90-50. 110 F. Et aussi à Rouen, Espace Duchamp-Villon, le 21 mai, 20 h 30. Tél. 35-82-31-31. 80 F. Mulhouse, SACM Diesel salle Cathédrale, le 23 mai, 20 h 30. Tél. : 89-45-63-95. 130 F. En juin à Meylan et Bayonne.

Marseille

Isabelle Cavoit

Du pain, du vin, des roses

Martine Pisani

Fragments tirés du sommeil

Pour être francs, nous ne savons pas grand-chose de Cavoit et de Pisani, mais il faut toujours avoir l'œil sur les programmations de la très active association Marseille Objectif Danse. Et prendre avec elle des risques.

Théâtre Les Bernardines, les 15 et 16 mai, 21 heures. Tél. : 91-90-74-91. 80 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par : Colette Godard. « Danse » : Sylvie de Nussac.



DE LA SEMAINE

MUSIQUE

Classique

Mercredi 13 mai

R. Strauss

Elektra

Gwyneth Jones,
Sabine Haas (sopranos),
Philippe Rouillon (baryton),
Jean Dupouy (ténor),
Leonie Rysanek (mezzo-soprano),
Philippe Desert (basse),
Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris,
Michael Schönwandt (direction),
David Pountney (mise en scène).
Reprise d'une production qui vaut surtout pour sa «bande-son», que renforce la présence de Jones et Rysaneck.

Opéra de la Bastille, 19 h 30 (+ les 16 et 19). Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 560 F.

Haydn

Symphonies n° 93 et n° 94 « la Surprise »

Mozart

Concerto pour clarinette et orchestre

Antony Pay (clarinette),
La Petite Bande,
Sigiswald Kuijken (direction).
Programme, interprètes, acoustique, cadre : tout est réuni pour que ce concert soit une réussite.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 47-20-36-37. De 40 F à 280 F.

Jeudi 14

Part

Fratres

Tchaïkovski

Concerto pour piano et orchestre n° 1

Moussorgski

Les Tableaux d'une exposition

Horacio Guttierez (piano),
Orchestre national de France,
James Conlon (direction).
Les *Tableaux d'une exposition*, voilà une pièce qui fait sonner un orchestre, et le National, en forme et bien dirigé, peut en remontrer à bien d'autres dans le domaine de la virtuosité ! Guttierez est un spécialiste du *Premier Concerto* de Tchaïkovski, il le joue avec la flamboyance requise. Beau match en perspective entre Conlon et lui.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 47-20-36-37. De 40 F à 190 F. Et le 15 mai à 20 h 30 à Bobigny, œuvres de Part, Tchaïkovski, Debussy, Ravel.

Vendredi 15

Mozart

Quintette pour clarinette et cordes

Schubert

Quatuors à cordes n° 13 et n° 14 « la Jeune Fille et la Mort »

Brahms

Quintette pour clarinette et cordes

Paul Meyer (clarinette),
Quatuor Takacs.
Le Takacs est l'un des quatuors les plus fêtés de notre temps pour ses interprétations de Mozart, Haydn, Bartok et Brahms. Le premier et le dernier sont justement au programme de leur concert du Théâtre de la Ville. Ils dialogueront avec le jeune et excellent clarinettiste Paul Meyer.

Théâtre de la Ville, 18 heures (+ le 16). Tél. : 42-74-22-77. 75 F.

Prokofiev

Ivan le Terrible

Nina Terentieva (mezzo-soprano),
Michaël Krutikov (baryton),
Innokenti Smoktonovski (récitant),
Chœur Tchaïkovski,
Orchestre national d'Ile-de-France,
Vitaly Kataev (direction).
Bien des œuvres de circonstance de Prokofiev ont mal vieilli. Pas *Ivan le Terrible*, qui reste l'une de ses pièces les plus réussies et les plus fortes.

Rueil-Malmaison. Théâtre André-Malraux, 20 h 45. Tél. : 47-32-24-42. 130 F. Et le 17 mai à 18 h au Mée-sur-Seine, les 19 et 20 mai à 21 h à Sartrouville, le 23 mai à 20 h 30 à la salle Pleyel, le 24 mai à 15 h à Villejuif.

Samedi 16

Wolf
R. Strauss
Schoenberg

Lieder

Tchaïkovski

Mélodies

Jessye Norman (soprano),
Philip Moll (piano).
Elle a ses inconditionnels et ses détracteurs. Les premiers n'entendent pas qu'elle tire tout à elle, qu'il lui arrive de minauder, d'être fâchée avec la justesse. Les seconds n'entendent que cela. Les autres regrettent qu'elle ne fasse pas plus souvent équipe avec de grands pianistes qui l'empêcheraient parfois de succomber à ses péchés mignons.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 100 F à 400 F.

Dimanche 17

Brahms

2e sonate
Thème et variations opus 18

Tchaïkovski

Les Saisons

Moussorgski

Radu Lupu (piano).
Tableaux d'une exposition
Alfred Brendel ayant annulé, à cause d'une tendinite, son récital du jeudi 14, le cycle Beethoven confié à ce pianiste autrichien ne débutera qu'à la rentrée. Radu Lupu avait, lui, dû renoncer à son récital du mois de mars à la suite d'un ennui cardiaque. Le voici dans le programme annoncé il y a deux mois. Les places louées pour Brendel peuvent être remboursées mais valent aussi automatiquement pour le récital du pianiste roumain.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 100 F à 350 F.

Lundi 18

Haydn

Sonate pour piano n° 52

Janacek

Sonate pour piano

Bartok

En plein air

Beethoven

Sonate pour piano op. 109

Andras Schiff (piano).
Bonne nouvelle : Andras Schiff ne jouera pas Bach ! Ce n'est pas tant son piano qui nous gêne que son jeu lisse, prévisible. Haydn, Janacek, Bartok, Beethoven ? Une occasion, peut-être, de comprendre cet artiste singulier, irréprochable, mais qui ne déclenche pas les passions.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 100 F à 350 F.

Mozart
Schubert

Lieder

Debussy

Poèmes de Charles Baudelaire

Walton

Mélodies

Felicity Lott (soprano).
Elle s'était fait entendre au Châtelet, la voici sur la scène de Gaveau. A nouveau dans un programme varié, à la mesure de l'un des plus parfaits talents de notre temps.

Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 160 F à 400 F.

Mardi 19

Hindemith

Pièces pour orchestre à cordes

Mendelssohn

Concerto pour violon et orchestre n° 2

Beethoven

Symphonie n° 2

Salvatore Accardo (violon),
Ensemble orchestral de Paris,
Erich Bergel (direction).
Le retour d'Accardo dans un concerto qui a fait sa gloire (parmi d'autres : ceux de Paganini et de Bruch, par exemple). Pourquoi est-il devenu si rare au disque et au concert ?

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 50 F à 190 F.

Régions

Caen

Poulenc

Les Biches

Milhaud

Le Bœuf sur le toit

Berlioz

Symphonie fantastique

Orchestre de Paris,
Semyon Bychkov (direction).
De retour de leur périple espagnol, les musiciens parisiens s'arrêtent à Caen. En 1992, ils auront aussi joué à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier. Tourner en province, cela ne leur était pas arrivé depuis longtemps.

Le 17. Grand Auditorium. 17 h 30. Tél. : 31-86-42-00.

Montpellier

Verdi

Simon Boccanegra

Robert McFarland,
Igor Morosov (barytons),
John Macurdy (basse),
Wilhelmenia Fernandez (soprano),
Fabio Armiliato (ténor),
Chœur de l'Opéra de Montpellier,
Orchestre philharmonique de Montpellier,
Gianfranco Masini (direction),
Humbert Camelo (mise en scène).
Opéra de la seconde période créatrice de Verdi, *Simon Boccanegra* est un ouvrage un peu spécial : les airs brillants y sont peu nombreux et la maîtrise du compositeur dans la conduite des grands ensembles y éclate. L'œuvre, remaniée par le compositeur, ne sera pas comprise tout de suite. Cette nouvelle production est dirigée par Gianfranco Masini, qui vient d'être nommé à la tête de l'Orchestre de Montpellier.

Les 13 et 15, 20 heures ; le 17, 15 heures. Opéra Berlioz. Corum. Palais des Congrès. Tél. : 67-61-67-61. De 95 F à 250 F.

Tours

Bellini

Norma

Sylvie Valayre (soprano),
Catherine Decaen (mezzo-soprano),
Ginès Sirera (ténor),
Christian Treguier (basse),
Orchestre et chœur du Grand Théâtre de Tours,
Jean-Yves Ossonce (direction),
Yvan Rialland (mise en scène).
La voix pure, bien conduite de Sylvie Valayre s'était fait remarquer, il y a quelques années. La jeune chanteuse avait un peu disparu du circuit. Elle revient. Et dans quel rôle. Le plus lourd, le plus difficile (et l'un des plus beaux !) du répertoire.

Les 15 et 18, 20 h 30 ; le 17, 14 h 30. Grand Théâtre. Tél. : 47-05-37-87. De 26 F à 165 F.

Rock

Shakespear' Sister

Duo féminin composé d'une Américaine et d'une Britannique, cette dernière ex-Bananarama revenue de ses errances pop sucrées, Shakespear' Sister tourne depuis deux ans autour de la formule magique qui unirait pop, danse et intelligence. C'est parfois presque ça, sur disque, en tout cas.

Le 13. Bataclan, 20 h 30. Tél. : 47-00-30-12.

Kat Onoma

Quoi qu'ils en disent, les musiciens de Kat Onoma approchent le rock en intellectuels, faisant passer l'idée avant l'envie. Parfois le rock les rattrape et, de passionnant, leur concert devient excitant.

Le 16. La Cigale, 20 h 30. Tél. : 49-25-81-75. 132 F.

Benoît Blue Boy et les Tortilleurs

La Lichère, label de jazz élargi, courageux, petit, indépendant et français, fête son anniversaire en grande pompe, avec Benoit Blue Boy, les accordéonistes de Paris Musette, le Nonet d'Arnaud Mattei, etc. La Lichère, c'est un état d'esprit.

Le 16. Vitry. Théâtre Jean-Vilar. 17 heures. Tél. : 46-82-84-90. 100 F.

The Paladins
Dave Alvin

Dave Alvin, fondateur des Blasters, vient de publier un bel album solo. Il a traîné ses guêtres sur trop de scènes pour craindre une déception : rendez-vous donc au New-Morning, à moins que vous ne haïssiez le rock américain classique.

Le 18. New-Morning. 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

Mudhoney

Figurez-vous qu'avant Nirvana il y avait Mudhoney. Dans Seattle, ville agitée de soubresauts musicaux à la limite de l'épilepsie, Mudhoney inventa le *grunge* rock, d'une violence molle et envoûtante.

Le 18. Espace Ornano, 19 h 30.

Rockin' Dopsie & The Zydeco Twisters

Pilier du Zydeco, Rockin' Dopsie pratique le genre avec énergie et classicisme. Reste à savoir s'il réussira à transformer le club de la porte Maillot en grange au bord du bayou.

Le 19. Jazz Club Lionel-Hampton. 22 h 30. Tél. : 40-68-30-42.

Tournées

Leon Redbone

Sans rien savoir des minstrels shows ni détenir un *master* d'histoire de la musique populaire américaine, on peut tout à fait aimer Leon Redbone, archéologue mais aussi – surtout – crooner, homme de spectacle.

Le 15 mai, Marseille, l'Espace Julien. 21 heures, 93 F. Le 16, Lyon, salle Rameau, 20 h 30, 110 F.

Doctor Feelgood

Le prix de la consultation vient d'augmenter, le docteur est ravi.

Le 15 mai, Figeac, La Draizine. Le 16, Saint-Michel-sur-Orge, hall des Fêtes, 20 h 30, 95 F.

VRP

Ils sont partis sur les routes de France pour une tournée prolongée, portant dans les régions les plus reculées leurs histoires sombres et leurs chansons drôles, ce sont les VRP, clowns tristes, émouvants comme un tableau de Buffet.

Le 15 mai, Nantes, salle de la Beaujoire, 20 heures, 100 F. Le 21, Bordeaux, Le Krakatoe (salle d'Arlac), 20 heures, 100 F.

Jesus & Mary Chain

Certains les considèrent comme les grands anciens du rock anglais contemporain d'autres comme *«les Status Quo du rock noisy»*. Un point de consensus : le Jesus and Mary Chain fait du bruit.

Le 18 mai, Besançon, Le Montjoye, 20 h 30, 120 F et 130 F. Le 19, Lyon, Le Transbordeur, 20 h 30, 100 F. Le 20, Marseille, Théâtre du Moulin, 21 heures. Le 21, Montpellier, le Rockstore, 19 heures, 195 F.

Lush

Groupe à dominante féminine (dans ses effectifs) et à tendance onirique (dans sa musique), Lush est un peu ennuyeux et délicatement séduisant.

Le 18 mai, Lyon, Le Transbordeur, 20 h 30, 100 F. Le 20, Bordeaux, Théâtre Barbey, 21 heures, 60 F et 70 F.

Jazz

Lester Bowie Brass Fantasy

Groucho Black en blouse d'apothicaire de l'Art Ensemble of Chicago (c'est le trompettiste), Lester Bowie balade souvent son caprice de cuivres (Brass Fantasy) entre déluges free et roucoulements gospel mâtinés de parade.

Le 15 mai, à 21 h 30, au New-Morning. Tél. : 45-23-51-41.

TBB Jazz 1992 à Boulogne-Billancourt

Boulogne-Billancourt est au printemps le théâtre d'événements particuliers (TBB). Non que sa programmation éclectique tranche particulièrement sur le papier (encore que...). Mais parce que le lieu induit un drôle de courant. Melvin Taylor (le 10), Jean-Paul Amouroux, Rockin' Dopsie and The Zydeco Twisters (le 12), Aldo Romano «Dream Band» (le 14), anniversaire J. M. S. avec Didier Lockwood, Sylvin Marc, Jean-Pierre Mas (le 15), George Gruntz Jazz Band (le 16), South African Jazz Pioneers (le 17). A suivre.

Au TBB, Tél. : 46-03-60-44.

Chanson

Renaud

Renaud en marchand de cailloux mi-figue, mi-raisin. Contre le Paris-Dakar et la corrida, pour les mélanges irlando-franchouillards. Examen de passage en public après un album en forme de caricature du chanteur par lui-même.

Les 13, 14, 15, 16, 18 et 19. Casino de Paris, 20 h 30. Tél. : 49-95-99-99. De 159 F à 189 F.

Maurane

De la voix, de l'énergie, et un saut qualitatif important dans les chansons, la Belge Maurane avance dans la carrière avec la sûreté de ceux qui savent qu'il faut du temps pour se construire. Et du talent.

Le 19. Olympia, 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. De 150 F à 180 F.

Tournées

Luc de Larochellière

Le jeune talent québécois, caustique et à la mode, entre rock mondain et chanson dissipée, égratigne à la radio la société d'argent (*Cash City*) et la chute des valeurs (*Sauvez mon âme*). Première tournée française.

Le 15 mai, Montpellier, Espace Rock Grammont, 20 h 30, gratuit. Le 16, Nice, Esplanade De-Lattre-de-Tassigny, 20 h 30, gratuit. Le 18, Aix-en-Provence, Parking Lapierre, 20 h 30, gratuit.

Kent

La carrière de Kent se profile sous les meilleurs auspices. C'est que l'ancien Starshooter a su affirmer ses dons d'auteur-compositeur, créant une ambiance, un climat, une expression qui enracine les influences rock dans les profondeurs de la chanson française.

Le 16 mai, au Festival d'Aubervilliers, Espace Renaudie, 21 heures, 60 F et 80 F. Le 19, Bordeaux, la Médoquine, 20 h 30, 130 F. Le 21, Toulouse, le Bijou.

Musiques du monde

Alem Qasimov

Alem Qasimov est un magnifique chanteur qui vient de la République d'Azerbaïdjan. La musique azéri se rattache aux traditions persanes, Qasimov en détaille les modes, les genres et la palette étendue des colorations possibles. Accompagné par les deux frères Mansurov au tar et au kamanché, Qasimov recréera sans aucun doute l'événement comme il l'avait fait lors de ses premiers passages à Paris à la Maison des cultures du monde (cf. l'album *Muqâm d'Azerbaïdjan*, collection Inédits).

Le 16. Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77.

Tournées

Les percussions de Guinée

La Guinée, grand creuset africain des rythmes complexes, a généré le très célèbre Ballet national de Guinée, affaibli il y a une dizaine d'années par les desiderata du pouvoir politique, aujourd'hui revenu à sa meilleure forme. Sur le même modèle, mais en formation réduite, les Percussions de Guinée, appuyées par les meilleurs tambourinaires du pays, ont créé un spectacle où la virtuosité se mêle à la richesse de la danse et des costumes.

Le 16 mai, Bischwiller, Maison des associations culturelles, 20 h 30, 120 F. Le 19, Epinal, Auditorium de la Louvière, 20 h 30, 115 F. Le 20, Villejuif, Théâtre Romain-Rolland, 20 h 30, 95 F.

Amiens

11e festival

Festival de jazz élargi comme beaucoup de ses équivalents aux autres musiques (métisses, du monde, d'ailleurs), la onzième édition amiénoise a carrément débordé hors des limites du jazz. Ouverture avec le malien, chanteur et guitariste Ali Farka Touré, et BB King. Le 20, Arthur H, puis John Mayall's Bluesbreakers. Le 21, soirée jazz avec l'African Jazz Pioneers, les vétérans sud-africains, Dee Dee Bridgewater, et le trio Kuhn, Humair, Jenny Clark.

Du 19 au 23 mai. Renseignements : 22-97-79-99. Réservations : 22-97-79-77.

La sélection «Classique» a été établie par Alain Lompech.
«Jazz» : Francis Marmande.
«Rock» : Thomas Sotinel.
«Chansons» et «Musiques du monde» : Véronique Mortaigne.

ARTS

Nouvelles expositions

Alechinsky

On l'a vu à la *télé*, chez Pivot, qui, pour une fois, avait envie d'art, et maintenant le voici au musée de la Marine, où il expose 178 œuvres de 1967 à 1992 – dessins, estampes, peintures et céramiques – sur un thème à prendre ou ne pas prendre au pied de la lettre : celui de la mer et de l'eau. Comme il se doit en un tel endroit.

Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris 16e. Tél. : 45-53-31-70. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Du 15 mai au 13 septembre. 22 F.

Du Tage à la mer de Chine

Quand Christophe Colomb allait vers les Indes occidentales, les Portugais allaient vers la Chine en suivant les routes des pilotes arabes. Ils y parvinrent en 1513 et fondèrent Macao. L'exposition raconte leurs intinéraires et les échanges commerciaux qui s'établirent alors entre Lisbonne et l'empire du Milieu.

Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Du 20 mai au 31 août. 25 F.

Maîtres français des XIXe et XXe siècles

Chaque année, à la même époque, la galerie Schmit sort sa moisson de raretés : ici c'est un portrait de femme de la période fauve de Derain, là une gouache de Cezanne avec un dessin au dos, et là un bouddha d'Odilon Redon... Une exposition pour collectionneurs.

Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré, Paris 1er. Tél. : 42-60-36-36. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Du 13 mai au 16 juillet.

Saint-Germain des Beaux-Arts

De la rue Bonaparte à la rue Guénégaud, les galeries font la fête pendant quatre jours : vernissages le même soir, portes ouvertes plus longtemps, et même le dimanche 17 mai. Et pour enfoncer le clou, leur association, « Saint-Germain des Beaux-Arts », vient, avec Knockando, de créer un prix pour les moins de quarante ans n'ayant jamais exposé. Qui sera remis le 15, à l'Hôtel de la Monnaie, à Nicolas Colin, Marielle Roy, et Didier Tallagrand.

Galeries de Saint-Germain-des-Prés, Paris 6e. Jeudi à partir de 18 h 30, vendredi de 11 heures à 19 heures, samedi de 11 heures à 19 h 30, dimanche de 15 heures à 19 heures. Du 14 mai au 17 mai.

37e Salon de Montrouge

Au programme de ce 37e Salon de Montrouge : des peintures, des sculptures, des photos et autres travaux de deux cent cinquante artistes contemporains. Et un hommage au galeriste Karl Flinker disparu il y a moins d'un an.

Centre culturel et artistique, 2, avenue Emile-Boutroux, Montrouge, 92120. Tél. : 46-56-52-52. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Du 13 mai au 15 juin.

Paris

Acquisitions du département des sculptures

Claude Michel, surnommé Clodion, sculpteur au temps de la Révolution et de l'Empire, a produit en abondance des petites galanteries en terre cuite qui ont fait sa réputation. L'exposition – une centaine d'œuvres – le montre sous d'autres jours : monumental, traitant la pierre et le marbre, et pratiquant le bas-relief.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 29 juin. 35 F (comprenant l'accès à l'exposition Clodion).

Dessins de Miro

Cinquante des quatre-vingt-dix dessins de Miro conservés au Musée national d'art moderne y sont exposés, divers et spontanés, tout au long du parcours, de 1924 à 1977. Où deux taches, trois points et quelques traits légers suffisent à faire naître du monde, sinon le monde. *Et* beaucoup de poésie, avec ou sans le mot calligraphié ou écrit.

Centre Georges-Pompidou, salle d'art graphique, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 7 juin.

Dessins de Rodin

Pour fêter la parution du cinquième et dernier tome de l'inventaire des dessins de Rodin, dont le musée, rue de Varenne, possède la plus belle collection du monde : 7200 numéros. Qu'il a fallu trier, séparer des faux, regrouper, essayer de dater. C'est ce travail de recherche qui est exposé.

Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris 7e. Tél. : 47-05-01-34. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 17 h 45. Jusqu'au 19 juillet. 21 F.

Guimard

Cinquante ans après sa mort, une trentaine d'années après la destruction des entrées de métro qu'il avait dessinées pour Paris, voici la première exposition monographique sur Hector Guimard, le maître de l'art nouveau français. Où l'on découvre qu'au-delà des questions de « style », son œuvre fut portée par une réflexion ambitieuse faisant fusionner l'architecture, l'art et la vie.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. A partir du 20 juin ouvert de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 juillet. 32 F (billet jumelé musée-exposition : 45 F).

Paul Hankar

Venue, comme il se doit, de Bruxelles, cette exposition révèle un des maîtres de l'art nouveau, dont la capitale belge fut un remarquable foyer, bien au-delà de la célébrité du seul Horta. Bruxelles, impitoyable pour son patrimoine, a fait beaucoup disparaître de l'œuvre de Paul Hankar, comme tant d'autres chefs-d'œuvre. Comme le massacre n'est pas près de s'arrêter, il faut aller visiter cette exposition, non seulement pour le plaisir, mais par esprit de solidarité.

Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4e. Tél. : 42-71-26-16. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 7 juin. 20 F.

Ellsworth Kelly

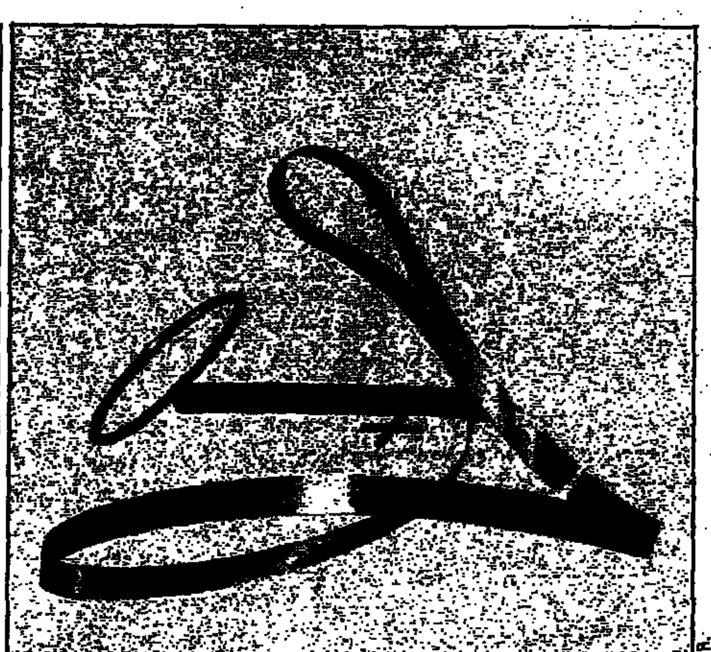
Le savait-*on*? C'est à Paris, où il a vécu plusieurs années, après la guerre, que le peintre américain Ellsworth Kelly a forgé son art abstrait dur et pur. Des dessins, des collages, des photographies (inédites, de murs et fenêtres de l'île Saint-Louis) comme notes de travail, en amont des peintures témoignent de ses recherches d'alors. Presque une leçon.

Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 24 mai. 30 F.

Le passé recomposé

Le Gray, Bisson, Marville, Le Secq, Baldus, Charnay, Atget... en un voyage depuis la cathédrale de Reims jusqu'à la pyramide d'Izamal au Mexique. Et cent cinquante photos dûment restaurées, qui proviennent de la riche collection de la bibliothèque du Musée des arts décoratifs. L'exposition présente également les techniques de restauration et de conservation de ces photos historiques.

Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 42-60-32-14. Tous les jours sauf lundi, mardi de 12 h 30 à 18 heures, dimanche de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 juin. 20 F.



Composition suspendue, de Katarzyma Kobro (1921-1922) : collection du Musée Sztuki de Lodz exposée à Lyon.

Le pont transbordeur et la vision moderniste

Construit en 1905 par le roi du câble, Ferdinand Arnodin, le pont transbordeur de Marseille a fasciné, dans les années 20 et 30, plus d'un plasticien : Moholy-Nagy, Man Ray, Florence Henry notamment, qui l'ont photographié, ou filmé. Outre 54 tirages originaux sur ce motif constructif, et le film de Moholy-Nagy sur Marseille, l'exposition, qui vient du musée Cantini, propose aussi, à Paris, une section sur l'histoire des ponts transbordeurs et les activités de l'ingénieur Arnodin.

Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine, Paris 4e. Tél. : 44-61-20-00. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 28 juin. 25 F.

Les Lautrec de Lautrec

Lautrec lithographe et affichiste en deux cent cinquante-trois numéros, du café-concert au champ de courses, en passant par le bordel : c'est plus qu'un complément à l'exposition du Grand Palais. Les œuvres sont extraites du fonds conservé à la BN, en particulier du don que la comtesse de Toulouse-Lautrec avait fait en 1902, peu de temps après la mort de son fils.

Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 1, rue Vivienne, Paris 2e. Tél. : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 31 mai. 30 F, 20 F avec un billet du Grand Palais. Conf. à 18 h 30.

Les Vikings

Les Vikings étaient-ils ces brutes assoiffées de sang et de pillage que nous décrivent les chroniques médiévales? Une exposition ambitieuse, organisée avec le concours des musées de Stockholm, d'Oslo et de Copenhague, nous présente des commerçants doués pour le négoce, des navigateurs habiles, des artisans inventifs et des poètes à l'imagination fertile. Une civilisation qui, très tôt, a su intégrer les apports extérieurs.

Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 12 juillet. 40 F.

Sima

On connaît mal Josef Sima, une grande figure pourtant, qui, comme l'avait fait Kupka, établit un pont entre la scène artistique tchécoslovaque et Paris. En silence, il glissa à travers plusieurs courants de la peinture abstraite, du cubo-futurisme à l'art informel, évolua dans les parages du surréalisme, finit par trouver sa lumière, dans le dedans des tableaux. En quelque deux cents œuvres, une rétrospective, accompagnée d'une exposition documentaire sur le *Grand jeu*, et d'un parcours à travers une quinzaine d'ateliers d'artistes de Prague et de Bratislava.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 21 juin. 35 F (comprenant l'entrée de l'exposition « Le grand jeu »).

Toulouse-Lautrec

De tous les artistes célèbres de la fin du dix-neuvième siècle, Toulouse-Lautrec était un des derniers à ne pas avoir eu droit, depuis longtemps, à une grande rétrospective. Il ne perdait rien pour attendre : tous les médias s'en mêlant, l'exposition – deux cents peintures, gravures, dessins et affiches – bat les records de fréquentation.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Réserv. billets au 46-04-38-86 (de 11 heures à 18 heures), par Minitel 3615 Lautrec et FNAC. Jusqu'au 1er juin. 50 F.

Geer van Velde

Un choix de peintures, de gouaches et dessins de ce peintre discret, sensible et réfléchi, qui mit le lyrisme de ses débuts en sourdine, pour construire des tableaux avec lignes, plans et transparences, toujours plus abstraits, toujours plus épurés.

Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier, Pontoise, 95300. Tél. : 30-38-02-40. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 7 juin.

Régions

Arles

Zadkine

Il y avait longtemps que l'œuvre de Zadkine n'avait pas fait l'objet d'une exposition. Depuis vingt ans. Celle que propose le musée Réattu réunit des bois et des pierres éclairant le parcours austère du statuaire tout au long de la première moitié du siècle. A l'Espace Van Gogh sont exposées les gouaches plus libres des années 20.

Musée Réattu, 10, rue du Grand-Prieuré, 13200. Tél. : 90-49-37-58. Tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures, samedi, dimanche et fêtes de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 juin. 20 F.

Espace Van Gogh, rue du Président-Wilson, 13200. Tél. : 90-49-39-03. Tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 juin.

Dijon

Portraits sculptés, du XVe au XVIIIe siècle

De Thomas de Plaine, conseiller des ducs de Bourgogne, à Sabine Houdon enfant, une grande galerie de portraits sculptés provenant des collections des musées de Dijon et d'Orleans, mais aussi du Louvre, dont le département des sculptures est en chantier.

Musée des Beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle, 21100. Tél. : 80-30-31-11. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 10 août. 10 F.

Lyon

Flandre et Hollande au Siècle d'Or

Les musées de Lyon, de Bourg-en-Bresse et de Roanne ont entrepris de faire découvrir, ensemble, les meilleurs tableaux des écoles flamande et hollandaise du dix-septième siècle conservés dans la région Rhône-Alpes. Lyon propose les peintures d'histoire et les portraits, Bourg-en-Bresse les scènes de genres et les paysages, Roanne les natures mortes, vanités et allégories.

Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001. Tél. : 78-28-07-66. Tous les jours sauf lundi et mardi de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 12 juillet.

Musée de Brou, 63, boulevard de Brou, 01000. Tél. : 74-45-39-00. Tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 20 septembre.

Musée Joseph-Dechelette, 22, rue Anatole-France, 42300. Tél. : 77-70-00-90. Tous les jours sauf mardi et fêtes de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 20 septembre.

Muzeum Sztuki W Lodzi

Sait-on que le musée Sztuki de Lodz possède une collection d'art du vingtième siècle de tout premier ordre? Que cette collection constituée pendant soixante ans comprend des œuvres de Schwitters, Klee, Léger, Picasso, Ernst, Beuys, Opalka, Boltanski, etc...? Et que le musée d'art contemporain de Lyon l'expose largement? L'ELAC, dans le même temps, présente les travaux inédits de huit artistes polonais d'aujourd'hui.

Musée d'Art contemporain, 16, rue Président-Edouard-Herriot, 69001. Tél. : 78-30-50-66. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 septembre. 20 F.

Espace lyonnais d'Art contemporain, Centre d'échanges de Perrache, 69002. Tél. : 78-42-27-39. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 27 septembre.

Meymac

Brigitte Nahon, Ernesto Tatafiore

Brigitte Nahon est un sculpteur français d'une trentaine d'année. Ernesto Tatafiore vit à Naples, est plutôt peintre, et a vingt ans de plus. On peut cependant trouver des points communs aux deux artistes exposés à Meymac, pour le printemps : un goût pour les constructions et les images légères, *précaires*, en référence amusée à l'art conceptuel. Non sans poésie.

Centre d'Art contemporain, abbaye Saint-André, 19250. Tél. : 55-95-23-30. Tous les jours sauf mardi de 14 heures à 18 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 mai. 15 F.

Mouans-Sartoux

Le Regard libéré

Mouans-Sartoux est un beau village, son château en triangle aménagé en espace d'expositions, un bonheur, et ce qui y est montré, toujours de qualité. On peut donc y aller, même sans être absolument converti aux choses de l'art abstrait pur et dur, dit « concret », qui a motivé la création du centre. D'ailleurs on y admet des œuvres de parents lointains.

Espace de l'art concret, château de Mouans-Sartoux, 06370. Tél. : 93-75-71-50. Jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 11 heures à 17 heures. A partir du 1er juin jusqu'à fin septembre tous les jours sauf mardi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 28 juin.

Nantes

Sir Edward Burne-Jones

Le musée de Nantes vient de faire l'acquisition d'un portrait peint par Burne-Jones, et se trouve désormais le seul musée français, avec celui d'Orsay, à posséder un tableau de l'artiste préraphaélite. Pour fêter l'événement, il propose cent dix de ses dessins, qui proviennent des collections du Fitzwilliam Museum de Cambridge. Une rareté.

Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000. Tél. : 40-74-53-24. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 h 45, dimanche de 11 heures à 17 heures. Jusqu'au 28 juillet.

Saint-Paul-de-Vence

Art millénaire des Amériques

Cent cinquante sculptures, masques et pots représentatifs de la plupart des styles précolombiens ont quitté le musée Barbier-Muller pour la fondation Maeght. L'idée n'est pas désagréable de les savoir dans un des fiefs de Miro.

Fondation Maeght, 06570. Tél. : 93-32-81-63. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 juin.

Troyes

Jacques Charlier

Invité par le Cadran solaire, Jacques Charlier, un Belge, qui ne manque ni d'humour, ni de goût pour les images ambivalentes, a réalisé, pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu, un dispositif spécifique. Où il est question de l'enfer... des images bien sûr.

Cadran solaire, chapelle de l'Hôtel-Dieu, quai des Comtes-de-Champagne, 10000. Tél. : 25-76-13-78. Tous les jours sauf mardi de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 13 juin.

La sélection « Arts » a été établie par : Geneviève Breerette
« Architecture » : Frédéric Edelmann
« Photo » : Michel Guerrin

DE LA SEMAINE

DISQUES

Classique

Berlioz

Béatrice et Bénédict
Susan Graham (Béatrice), Jean-Luc Viala (Bénédict), Sylvia McNair (Héro), Catherine Robin (Ursule), Gilles Cachemaille (Claudio), Gabriel Bacquier (Somarone), Vincent Le Texier (Don Pedro), Chœur et Orchestre de l'Opéra de Lyon, John Nelson (direction).

Cet opéra-comique est difficile à mettre en scène : tiré de *Beaucoup de bruit pour rien* de Shakespeare par Berlioz lui-même (qui a rajouté au passage le personnage de Somarone) le livret n'est pas un modèle de vraisemblance dramatique. Le disque lui convient, en revanche, fort bien, même si les deux enregistrements de Colin Davis (L'Oiseau-Lyre, et surtout le second publié par Philips), grand berliozien devant l'éternel, sont d'une incroyable indécision. Même si celui de Daniel Barenboïm pèse des tonnes (Deustche Grammophon).

L'enregistrement de John Nelson, publié par Erato et Radio France, échappe à toute critique. La distribution est idéale, l'orchestre impeccable. Délicate, orchestrée avec un tact incroyable, déployant des mélodies sublimes sur des harmonies étrangement belles, d'une élégance qui ne touche pas terre, la musique de *Béatrice et Bénédict* mérite les attentions de Nelson qui dirige comme s'il interprétait Mozart. Il est si rare que Berlioz soit l'objet de telles attentions.

2 CD Erato-Musifrance 2292-45773-2. Distribué par Warner.

Debussy

La Mer

Rimski-Korsakov

Shéhérazade
Orchestre symphonique de Chicago, Fritz Reiner (direction).

Deux tubes du concert et du disque enregistrés en 1960, par un chef d'orchestre comme il n'en est plus guère, dans des conditions techniques exemplaires. Rarement la suite symphonique de Rimski-Korsakov aura sonné sans ce lyrisme appuyé qu'y mettent tant de confrères de Reiner. Les plans sonores se détachent avec une netteté stupéfiante sans qu'à aucun moment cette lecture virtuose ne tourne au numéro de démonstration technique. Quel orchestre, cependant ! (même si la justesse de ses violons peut être parfois prise en défaut lorsqu'ils jouent pianissimo dans l'aigu).

Ces remarques s'appliquent également à l'interprétation de *la Mer* de Debussy. La maîtrise du temps dont fait preuve le chef, sa capacité à faire sortir les détails instrumentaux sans leur faire un sort, sans jamais sacrifier la ligne, l'air qu'il fait circuler entre les pupitres, la sensualité joyeuse dont il pare les bouffées de lyrisme qui parcourent cette œuvre dans ses premier et troisième volets n'ont d'égale que sa maîtrise du rythme dans les «Jeux de vagues» centraux, «mouvement» dans lequel beaucoup de chefs abdiquent.

1 CD RCA GD 60875.

A. Lo.

Jazz

Charlie Haden and Quartet West

Haunted Heart
Charlie Haden et West (Ernie Watts au ténor) ont conçu *Haunted Heart* comme un film. Avec des compositions originales de musiques qui traînent et trois séquences qui grattent, empruntées aux discothèques personnelles : un titre de Jo Stafford de décembre 1947, Jeri Southern (mars 1954) et *Deep Song* de Billie Holiday (février 1947). C'est un juste et superbe retour des choses. Le jazz a toujours fait lever des images nettes. Pas des rêves mais des images. On a vu, plus qu'on ne les a imaginés, par la musique même, des gestes, des peaux, des gratte-ciel, des instruments de musique, des studios, des cuivres, des villes et des rues suintantes. De l'indicatif de production qui précède tout générique au happy (?) end, on a droit à toute la séance. Pourvu que personne ne s'avise d'y coller des images...

1 CD Gitanes Jazz, Verve 513 078-2.

Roots

Salute the saxophone
Arthur Blythe, Sam Rivers, Chico Freeman, Nathan Davis, Don Pullen, Santi Debriano, Tommy Campbell : il suffit d'énoncer le générique pour pressentir où ces Roots s'enracinent. D'un côté, on peut se dire que cette pléiade d'excellents musiciens n'arrivera jamais plus à mériter à l'ancienne le titre de «Leaders» (c'est le nom d'un groupe qui rassemble la plupart d'entre eux), d'un autre on se dit qu'ils signent la fin de l'idée même du leader, ou qu'ils racontent sans le savoir, en l'exagérant, l'histoire des noms propres dans le jazz, autant dire l'histoire de la critique. Bien. Sept hommes pour saluer le saxophone. Anthologie, rétrospective, répertoire, on bat les cartes, à qui la donne ? Ellington, Parker, Coltrane, Dexter Gordon, Eric Dolphy, Coleman Hawkins, Sonny Rollins, Gene Ammons et Lester Young servent de Virgile. L'enfer est pavé de bonnes anches. Rien à dire. C'est un beau disque, solide. On peut s'en passer. Ou pas.

1 CD Records in + out. Distribué par Adda. IOR 7016-2.

Kenny Garrett Quintet

Introducing
C'est la carte de visite de Kenny Garrett. Son premier disque, fin 1984, avec le meilleur trompettiste pour des prunes, Woody Shaw (1944-1989) plus oublié aujourd'hui que l'oubli, et une rythmique très carrée, bien datée. Il y a là-dedans plus de musique que dans la plupart des «premiers disques». Kenny Garrett, c'est visible, tient à se faire connaître. Il sort à peine des workshops de Marcus Belgrave (une sorte d'hypokhâgne musicale à Detroit), il s'engage à bord du Duke Ellington Orchestra dirigé par Mercer, l'orphelin (c'est son service militaire à bord de la *Jeanne-d'Arc*), il fait le bœuf à New-York (la vie de bohème), il grave cette carte de visite pour la compagnie Criss Cross le 28 décembre 1984, il intègre les Jazz Messengers d'Art Blakey (carrément l'Ecole normale supérieure) et il est enfin appelé par Miles : soit le Collège de France ou, au choix, le Grand Magic Circus version 70. Maintenant, Kenny Garrett tient à faire croire qu'il est un Cannonball Adderley doublé d'un Coltrane. A voir.

1 CD Criss 1014.

F. M.

Rock

Double Nelson

Mange Mange Mange
Ça sert à quoi, un disque de Double Nelson. Ce n'est pas de la musique d'ameublement, à moins que vos goûts ne vous portent vers les sommiers crevés ou les trépieds unijambistes. Ce n'est pas non plus de la musique pour masochistes (voir – sur des modes très différents – *My Bloody Valentine, Einstürzende Neubauten* ou *Silverfish*) mais c'est sans doute là qu'il faut chercher. Le paroxysme sonore est là, mais la mystique (celle qui fait des tympans crevés une nouvelle martyrologie) est restée au vestiaire.

Si l'on veut filer une métaphore avec les Double, il faut se tourner du côté des plasticiens se fournissant sur les décharges publiques. Le trio nancéien, armé d'instruments bizarres, hétérodoxes (synthétiseurs, magnétophones et aussi la bonne vieille guitare électrique, définitivement détournée de son usage habituel), assemble des sons pas jolis, abîmés. Des bruits indéfinissables (qu'on n'entend jamais) ou méconnaissables (un riff de guitare sorti de son environnement, brutal et inutile comme un gros poisson échoué), ou encore inutilisables (une canette de bière qui se vide). A partir de tout ça, on devine une monde compliqué et rudimentaire, qui s'arrête bien avant les considérations esthétiques, mais un peu après la franche rigolade. Musique pour cour des miracles postindustrielle sous une belle pochette de Manu Poydenot.

Cobalt 09256-2, distribution Mélodie.

Lyle Lovett

Joshuah Judges Ruth
C'est-à-dire, dans l'ordre, trois des livres de la Bible. Et pourtant, il est à peine question de religion au long de ce beau disque changeant. Du funk rural de *I've Been to Memphis* au country classique et sinistre de *Family Reserve*, on suit à la trace Lyle Lovett, promeneur au regard paisible, chroniqueur faussement innocent des Etats-Unis des trailers parks et des églises baptistes (le gospel gentiment blasphématoire de *Church*), du Sud-Ouest au Texas. Donc de tribulations, d'un peuple qui ne tient pas en place, finalement ce titre n'est peut-être pas si absurde.
Lyle Lovett, accompagné de requins de studio au jeu limpide et profondément satisfaisant (la satisfaction, ici, c'est d'entendre ce qu'on attend au moment où on l'attend), est un excentré qui se déguise en rocker FM, le décalage qu'il introduit entre la norme du rock qui passe à la radio et sa musique est parfois imperceptible, juqu'au moment où l'on s'aperçoit qu'on a été embarqué bien plus loin qu'on ne le croyait, sur les chemins d'un chanteur bizarre et unique.

Columbia 01-471531-10.

T. S.

«Nonsuch» D'XTC

Le paradis perdu

CES mélodies sinueuses et gratifiantes, ces textes simplement abscons, ces harmonies vocales aériennes : tout ça n'est qu'une provocation passéiste, une incitation à la nostalgie. A moins que ce ne soit le seul moyen de faire de la musique pop intelligente aujourd'hui. L'existence d'XTC, la façon dont le groupe existe témoigne à la fois de la mort du rock et de son immortalité.

Nonsuch, le dernier disque du trio, est un album fantôme, qui donne des frissons à force d'exactitude. Par moments, on entend les chansons que Lennon et McCartney (ou Brian Wilson, ou Ray Davies) *n'ont* jamais écrites. Plus troublants encore, les détails hyperréalistes qui font basculer dans le temps : le bref solo de synthétiseur au milieu de *The Smartest Monkey*, timbre et ligne mélodique vieux de vingt ans, on aperçoit dans la brume la silhouette de Keith Emerson : l'intention hésite entre la caricature et l'ex-voto. Ou le choix de Dave Mattacks à la batterie (le groupe n'a plus de batteur attitré depuis qu'il a arrêté de se produire sur scène). Frappe appuyée et et mate, Mattacks qui a fait ses débuts dans les années 60 avec Fairport Convention, est un grand batteur pop, tout ce que Ringo Starr aurait dû être si le monde avait *été* vraiment parfait. Sans une once de funk, un musicien qui encadre plus qu'il ne propulse, parce que cette musique est faite pour orner l'espace plus que pour l'animer.

On peut recenser les raisons de ces anachronismes provocateurs : depuis dix ans, XTC ne donne plus de concerts ; bon gré mal gré, le groupe ne sort qu'un disque tous les trois ans, ce qui implique une somme de travail énorme pour une douzaine de chansons, ces musiciens cultivés écrivent la critique de chacun de leur titre en même temps que la chanson elle-même.

Et pourtant, *Nonsuch* bouge, voyage. On croirait ce disque imperméable à l'air du temps, mais Colin Moulding chante : *«L'homme a créé le carton d'emballage pour y dormir/et fait des couvertures avec des journaux/Il faut convenir qu'il en a fait, du chemin» (The Smartest Monkey)*. Pendant ce temps Andy Partridge parcourt les territoires émotionnels, mesurant le temps qui passe sans se croire obligé de rester adolescent à jamais *(The Disappointed)*. Partridge qui a développé un style, des idiosyncrasies qui le distinguent souvent de ses pairs. Plus futé que Difford et Tilbrook de Squeeze, plus civil qu'Elvis Costello, lui seul pouvait dessiner une architecture baroque et comique et en faire *Omnibus*, chanson en forme de montagnes russes.

XTC est arrivé bien trop tard pour profiter de l'innocence des commencements du rock, ils n'ont même pas été chassés du paradis terrestre (qui donc avait choisi la pomme comme emblème de sa maison de disques ?), ils ne l'ont vu que de très loin. *Nonsuch* est une nouvelle tentative, aussi belle que vaine (et cette vanité est un élément essentiel de cette beauté), de le retrouver, sur 32 pistes et en son digital.

THOMAS SOTINEL

★ *Nonsuch*, d'XTC, Virgin, 1 CD CDV 2699.

Musiques du monde

Papa Wemba

Le Voyageur
Arrivée surprise chez Real World, le label de la famille Gabriel, d'un Papa Wemba en pleine voix. Cofondateur du groupe Zaïko Langa Langa en 1970, roi de la sape (l'art de vivre par la fringue ostensible) au début des années 80, tête de pont, en Europe, de la rumba zaïroise dix ans plus tard, Papa Wemba avait enregistré plusieurs titres pour des producteurs japonais. Ce sont eux que publie Real World.
Sur la pochette, Papa Wemba pose sur les escaliers de la Butte dans une superbe chemise rouge. Les neuf titres n'ont pas tous le relief nécessaire, mais le premier, *Maria Valencia*, et l'avant-dernier, *Madilamba*, mâtiné de sons d'accordéon, sont à danser immédiatement sans arrière-pensée.

1 CD Real World CDR W20. Distribué par Virgin.

Les Têtes brûlées

Bikutsi Rock
Les allumés du Cameroun, si l'on en croit la rumeur, ont digéré, avec l'aisance de l'innocence, toutes les propositions d'un nouveau mondialisme : rock, zouk, rumba, électricité, langue anglaise, et mélanges panafricains.
Peinturlurés comme de vrais zoulous de carnaval, entourés de piliers de la sono mondiale (Manu Dibango au saxophone, Simon Booth à la production), les cinq Têtes n'ont pas d'états d'âme : tout doit bouger, les mots se précipitent, les chœurs, les cuivres, la guitare entraînent vers de possibles vertiges.
Mieux préparé que son prédécesseur, *Bikutsi Rock* laisse circuler une énergie tourbillonnante, une exubérance jalouse, parfois un peu stricte cependant (la raideur du schéma guitare-percussions ?). Mais les voix, en solo et ensemble, dénouent les nœuds à chaque occasion de morosité.

1 CD Dona Wana 109132. Distribué par Musidisc.

V. Mo.

R O C K

SHOULDERS ET POI DOG PONDERING

en concert à Paris

MUSIQUE CAPITALE AUSTIN

Le rock théâtral de Shoulders et les ballades réalistes de Calvin Russel, le blues des Fabulous Thunderbirds et le hardcore des Butthole Surfers partagent la même appellation d'origine contrôlée : joué à Austin, Texas. Promenade de genre en genre dans cette métropole musicale américaine qui a brassé les ethnies et les rythmes et dont la liste des talents qu'elle a propulsés sur les scènes du monde entier serait impossible à écrire tout entière.

AUSTIN (Texas)

correspondance

DÈS la sortie de l'avion, comme une claque virile et amicale, une enseigne lumineuse accueille l'étranger : *« Welcome to Austin, live music capital of the world » (« Bienvenue à Austin, capitale mondiale de la musique vivante »).* Les premiers pas en ville cependant ne laissent rien entrevoir des réjouissances promises. Située au centre de l'Etat, la capitale administrative du Texas n'est en apparence qu'une agglomération moyenne (250 000 habitants) au calme provincial.

Les rues sont larges, peu commerçantes. Au bout de quelques *frozen margaritas*, sirotées dans un restaurant mexicain au bord de la tranquille rivière Colorado, le soleil (présent plus de trois cents jours par an) aidant, un charme ineffable finit par s'en dégager. Au contraire d'autres cités symboles de la musique américaine comme Nashville ou La Nouvelle-Orléans, qui étalent leur histoire avec ostentation, Austin ne révèle ses bruyantes séductions que la nuit tombée. Les rues du centre-ville sont alors livrées aux artistes et, dans la cacophonie dionysiaque d'une multitude de clubs, un public grouillant consomme toutes les déclinaisons d'un rock près de ses racines.

Plusieurs éléments concourent à la réussite et à la spécificité de la scène locale depuis un quart de siècle. Si Austin fait aujourd'hui figure de creuset idéal des musiques traditionnelles américaines, c'est sans doute que le Texas fut lui-même un lieu de brassage exceptionnel. La région a vu s'affronter et se mêler Indiens, Anglo-Saxons, Mexicains, Allemands, Scandinaves, Slaves, Français et Afro-Américains. La musique a souvent catalysé ces interactions en façonnant à partir de différents folklores de nouvelles formes d'expression populaire. La musique jouée live est là-bas une composante indispensable de la vie sociale. On dit des Texans qu'ils préfèrent écouter un mauvais groupe qui massacre un classique sur scène que d'écouter la chanson sur un juke-box.

De cette diversité musicale du *Lone Star State*, on retiendra quelques styles et figures essentiels : le country & western, ses variantes (singing cowboys, western swing, honky tonk...) et ses héros, les pionniers Ernest Tubb, Jim Reeves ou Bob Wills, et les grands rénovateurs, Willie Nelson et Kris Kristofferson ; le blues, pour lequel s'illustrèrent Blind Lemon Jefferson, Lightnin' Hopkins ou Big Mama Thornton ; le jazz et les performances du trompettiste Harry James, du contrebassiste Gene Ramey, ou le free jazz d'Ornette Coleman ; le rhythm'n'blues des très influents T-Bone Walker, Albert Collins ou Esther Phillips ; le rock'n'roll, enfin, qui depuis Buddy Holly et Roy Orbison n'a cessé de prospérer et dont les représentants les plus célèbres sont sans doute aujourd'hui les ZZ Top.

A Austin, un environnement économique et politique particulièrement favorable a permis à ces musiques de s'épanouir et de se transformer. Centre culturel et administratif, la ville abrite l'université et le Sénat du Texas. Soit un campus de 50 000 étudiants et une activité parlementaire qui attire de nombreux jeunes diplômés. Une clientèle de choix, grande consommatrice de musique, dont l'ouverture d'esprit a aussi fait de l'endroit une oasis progressiste dans un Etat conservateur, une alternative libérale au conformisme ambiant et donc un pôle d'attraction pour beaucoup de musiciens.

Cette tendance s'est imposée peu à peu à partir de la fin des années 60. Si une importante scène folk (dont fut issue Janis Joplin) fleurissait en 1965, c'est l'acid rock qui déniaisa les campus. Ces groupes psychédéliques aux noms étranges – Shiva's Headband, Conqueroo et surtout les 13th Floor Elevators, de Roky Erikson – se produisaient au Vulcan Gas. La violence de leur musique et l'abus de substances illicites effrayèrent les autorités. Austin fut nettoyée de ses premiers hippies dont beaucoup émigrèrent à San-Francisco.

Les courants musicaux ont autant besoin d'artistes que d'hommes de l'ombre et d'entrepreneurs. Les managers, les directeurs artistiques, les disc-jockeys ont souvent été aussi déterminants que les créateurs. A Austin, capitale de la live music, les clubs et leurs propriétaires sont fréquemment des figures clefs de l'évolution des tendances. En 1970, une salle de concerts, l'Armadillo World Headquarters, managé par Eddie Wilson, Jim Franklin et Mike Tolleson, servira de tremplin au mouvement qui imposera pour de bon la marque de la ville dans l'histoire de la musique. C'est là que Willie Nelson, le rebelle de Nashville, établira ses quartiers, démontrant de façon définitive que l'avenir de la country passait par le rock, convainquant aussi de la réciproque bon nombre de rockers. Etiqueté « progressive country », « redneck rock » (le rock des ploucs) ou « outlaw » (car leur allure patibulaire et leurs textes engagés contrastaient avec le sourire nickel et les ballades sirupeuses des chanteurs du Tennessee), Willie Nelson et ses compères (Billy Joe Shaver, Waylon Jennings, Jerry Jeff Walker) allaient focaliser l'attention des médias pendant une décennie, en particulier lors des célèbres *Willie Nelson's 4th of July picnics*, qui rassemblaient jusqu'à 100 000 personnes trois jours durant à Dripping Springs (banlieue d'Austin).



Michael Slattery, le chanteur de Shoulders.

STILLS



Poi Dog Pondering.

CLAUDE GASSIAN

L'impact du country-rock masqua longtemps l'émergence d'une vogue rhythm'n'blues et de nouveaux clubs fétiches, le Rome Inn et Antone's (ouvert par Clifford Antone, fondateur aussi d'un magasin de disques et d'un label spécialisé du même nom). Le noyau de cette scène, dont l'influence perdure aujourd'hui, était constitué de musiciens blancs comme Paul Ray & the Cobras ou les frères Vaughan (Jimmie et Stevie Ray), d'un trio de chanteuses exceptionnelles – Angela Strehli, Marcia Ball, Lou Ann Barton – qui susciteront de nombreuses vocations, et d'artistes noirs comme W. C. Clark ou Blue Boy Hubbard, plus habitués, par une espèce de ségrégation inavouée, à jouer jusqu'alors dans leur quartier de l'Eastside. Malgré l'excellence de ces individualités, il faudra attendre le début des années 80 pour que certains profitent enfin d'une reconnaissance nationale. Les frères Vaughan en particulier : Jimmie avec les Fabulous Thunderbirds, et Stevie Ray, sacré *guitar hero* de la décennie avec Double Trouble.

Les années punk et new wave (1978-1981) seront passées par Austin sans que les groupes de l'époque survivent à l'indifférence chronique des médias et des maisons de disques. Joe King Carrasco (le pois sauteur tex-mex) et Rank & File furent les seuls d'une génération sous-estimée à bénéficier d'un peu plus que d'une gloire locale. De cette période date pourtant la chute des derniers a priori et l'éclatement d'une scène aujourd'hui plus variée que jamais. Comme se plaisent à s'en vanter les autochtones, on trouve maintenant de tout à Austin. Du reggae (Killer Bees), du hard rock (Pariah, Dangerous Toys), de la pop (Beat-O-Sonics), du hardcore (Butthole Surfers), du funk (Bad Mutha Goose) et même du rap (Retarded Elf). Ces groupes survivent grâce à un vaste circuit de clubs, sans doute le plus grand du monde (près de deux cents établissements capables d'accueillir des concerts). Malgré cette diversité, quelques valeurs continuent de caractériser l'*Austin Touch*. Les plus novateurs restent les héritiers d'une culture qui met en avant la convivialité nécessaire de la performance, la musique comme lien communautaire privilégié. Les rapports avec le public comme entre musiciens sont d'une franche camaraderie.

Ces racines (country, blues, rock, rhythm'n'blues autrement dit roots music) peuvent être revendiquées avec un certain purisme (l'école Antone's), adaptées avec ambition (le blues-rock très carré des Arc Angels, le nouveau groupe de Charlie Sexton), avec une bonne humeur communicative (Leroi Brothers, Two Hoots & A Hooler) ou avec l'approximation sympathique des garage bands (Tail Gators, Ted & the Tall Tops), elles sont détournées aussi par quelques iconoclastes (comme le trio Bad Livers dont le dernier 45 tours est une version country-punk du *Lust For Life* d'Iggy Pop). Elles servent surtout de base aux plus talentueux instrumentistes (les guitaristes Eric Johnson et Doug Sahm par exemple) pour transcender leur technique sans oublier l'émotion, elles donnent également une assise à des auteurs d'exception. Les chansons de Lucinda Williams, Joe Ely, Butch Hancock, Townes Van Zandt, Jimmie Dale Gilmore ou Calvin Russel ont en commun un sens du lieu, de l'histoire, une humanité, qui doivent beaucoup à leur éducation texane. Pourtant, si le vivier est immense, cette scène manque de leaders de renommée nationale depuis l'accident mortel de Stevie Ray Vaughan en 1990. L'industrie du disque américaine avait manifesté un regain d'enthousiasme au début des années 80, ce ne fut qu'une passade. Beaucoup d'artistes engagés par des multinationales ont vu leur contrat résilié, et aujourd'hui les signatures sont rares. Le marché américain laisse peu d'espoir, plus concerné, semble-t-il, par la nouvelle technologie que par son patrimoine. A tel point que les maisons de disques européennes offrent souvent les seules opportunités.

La France, en particulier, a gagné une réputation de terre d'accueil depuis qu'il y a dix ans, Patrick Mathé, patron du label New Rose, a eu le coup de foudre pour la ville et ses artistes. Son catalogue s'est peu à peu étoffé de références texanes (Joe King Carrasco, Leroi Brothers, Tail Gators, Paul Orta...) à la diffusion modeste mais internationale, suffisante en tout cas pour couvrir les coups de production. Et comme les bonnes actions sont parfois récompensées, Patrick Mathé a touché le jackpot en découvrant, avant les Austiniens eux-mêmes, un baroudeur très photogénique : Calvin Russel . Auteur-compositeur doué, chanteur-guitariste compétent, il a vendu en France chacun de ses deux albums (A Crack in Time, *Sounds from The Fourth World*) à plus de 60 000 exemplaires, inspirant jusqu'à Dick Rivers, parti outre-Atlantique enregistrer son dernier disque (*Holly Days in Austin*), pour New Rose justement.

Le centralisme de l'industrie du disque aux Etats-Unis est en partie responsable des difficultés d'Austin à dépasser son audience locale. Si la musique se compose n'importe où, sa production et sa commercialisation sont conçues principalement à Los Angeles, New York, Miami et Nashville. Bien sûr la municipalité, consciente de l'impact économique, commence à investir dans la promotion et l'encadrement de la ressource musicale ; d'autre part, un Salon annuel de plus en plus prisé, la Convention South by Southwest, attire pendant quatre jours près de trois mille professionnels américains et européens et les sensibilise à la qualité des artistes du cru. Mais deux lourds handicaps demeurent : l'absence de maison de disques (si on excepte la réussite d'Antone's Records) et le petit nombre de studios de qualité. Si le titre de capitale mondiale de la musique vivante n'est pas usurpé, beaucoup reste à faire pour la musique enregistrée.

On peut aussi se demander si ce statut fièrement proclamé ne génère pas d'effets pervers. Le charme de la ville, son ambiance *laid back* (relaxe), cette facilité de travail relative, l'absence d'esprit de compétition préparent-ils bien à la guerre économique ? Quelle création envisager sans frustration, mouvement et inconfort ? Austin est-elle devenue le « sam'suffit » du musicien texan ? Ancien journaliste à *Rolling Stone*, devenu rédacteur à *l'Austin Chronicle*, hebdomadaire gratuit d'actualité culturelle, promoteur essentiel de la vie musicale, coorganisateur du Salon South by Southwest, Ed Ward n'ignore pas ces dangers. *« S'il ne cherche pas à posséder une baraque à Beverly Hills avec quatre piscines et une montagne de cocaïne, un musicien menant intelligemment sa carrière peut vivre correctement ici. Malheureusement, beaucoup poussent la paresse et le manque de professionnalisme un peu loin. Le business les ennuie, et ils se plaignent en même temps de leur peu de succès commercial. Un autre risque peut venir de la lassitude d'un public trop gâté. Abondance de biens nuit parfois. »*

Sans doute n'est-ce pas un hasard si les deux groupes austiniens les plus excitants du moment, Poi Dog Pondering et Shoulders, ont justement su renouveler cette équation, en enrichissant leurs racines de multiples influences, en créant un autre langage.

Avec pertinence, Poi Dog Pondering a choisi Jerry Harrisson, le clavier des Talking Heads, pour produire une grande partie de leur troisième album *Volo Volo* (Columbia). On retrouve chez eux la même curiosité, la même audace et ce goût du métissage qui caractérisaient le groupe de David Byrne. Plus chaleureuses, plus suaves pourtant (les origines hawaïennes de plusieurs membres du groupe ?), leurs chansons-cocktails, mélodiquement bien structurées, idéalement dansantes, mêlent rythmes caraïbes et rock, soul music et folklores écossais, africain ou indien, country et harmonies polynésiennes. Leur chanteur, Frank Orrall, joue avec les mots, les susurre, les ressasse, s'attachant plus à leur musicalité qu'à leur sens.

Comme Poi Dog Pondering, Shoulders se révèle un impressionnant groupe de scène (découvert en France lors des dernières Transmusicales de Rennes), mais leur univers est plus théâtral que dansant, leurs références plus européennes que mondialistes. Michael Slattery, le monsieur Loyal de ce cirque rock, fut un temps auteur dramatique. De là datent peut-être son goût des personnages truculents, son don du décor et de la mise en scène. Ses compagnons privilégient les instruments acoustiques et des humeurs de fanfare irascible, croisant rock, bastringue, rhythm'n'blues et chansons de cabaret. Shoulders sacré, il y a peu, « meilleur groupe d'avant-garde d'Austin », Michael Slattery s'inquiétait pourtant de sa voix âpre et profonde : *« Les Texans ont du mal à nous classer ; aux Etats-Unis tout est tellement compartimenté. Nous n'avons rien d'intellos prétentieux et abscons. Notre musique est passionnée et humaine. »* L'enregistrement de leur premier album, *Trashman Shoes*, ne s'est pas fait sans angoisse : *« Quelle étrange expérience ! C'était un peu comme danser dans un hôpital. L'environnement du studio est si loin de la vraie vie, du monde des clubs. Cette précision, cette propreté clinique, à l'opposé de nos émotions plutôt animales. Mon truc a été de transformer cette propreté en pureté spirituelle. De faire du studio une église... mais de pouvoir aussi pisser sur les murs. »* Signés par un label (Musidisc) et un tourneur (Programe) français, Shoulders souffrent-ils d'un cadre trop étroit à Austin ? *« Non, cette ville combine idéalement tension urbaine et grands espaces. Je ne connais pas d'endroit où on sente une aussi grande liberté d'esprit et d'expression. Austin nous encourage à nous dépasser. Avec passion et fun. »*

STÉPHANE DAVET

★ Shoulders et Poi Dog Pondering en concert à Paris : le 20 mai à 20 heures au Bataclan, 120 F. Tournée Shoulders : le 15 mai à 22 heures, au Coatelen, Morlaix. Le 15 à 22 heures, au Run Ar Puns, Châteaulin. Le 17 à 18 heures, aux Hespérides, Brest. Le 19 à 19 h 30, à l'Aéronef, Lille.